



////

TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ POUR
LES GÉNÉRATIONS FUTURES

NOTRE RAPPORT SUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2019



SNC • LAVALIN

NOS GENS. VOTRE RÉUSSITE. AVEC PASSION.



AVIS

Le présent document et son contenu ont été préparés à titre informatif uniquement pour SNC-Lavalin.

Le présent rapport sur le développement durable se penche sur les activités, les marques, les produits et les services associés à SNC-Lavalin.

Dans le présent rapport sur le développement durable, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

SNC-Lavalin se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute autre partie au sujet du présent document ou de son contenu, qui en découle ou qui est en lien avec ce document ou son contenu.

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	4	7. INTÉGRITÉ	84	9. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	112
2. NOS RÉALISATIONS	7	Notre évolution en matière d'intégrité	85	Gouvernance	113
3. MESSAGE DE NOTRE CHEF MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10	Notre programme d'intégrité	86	Code de conduite	115
4. NOS PROGRÈS PAR RAPPORT AU PROGRAMME À L'HORIZON 2030 DE L'ONU	14	Engagement et reconnaissance de l'industrie	87	Formation	115
Introduction aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU	15	Gouvernance : Surveillance et rapports	89	Semaine SSE	115
5. LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES	25	Code de conduite	90	Implication des parties prenantes	115
Comment notre stratégie d'affaires répond aux grandes tendances sociétales et environnementales mondiales	26	Communications	91	L'environnement au cœur de nos installations	115
Analyse de matérialité	26	Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires	91	Rendement en santé, sécurité et environnement	116
6. GOUVERNANCE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	65	Évaluation des risques	93	10. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	120
Valeurs, principes, normes et règles de comportement	66	Redoubler de vigilance	93	Un partenaire expérimenté	121
Structure de gouvernance	70	Éducation et formation	94	Un partenariat d'infrastructure novateur	121
Délégation de pouvoir	72	Leadership manifeste dans la collectivité	96	Gestionnaires d'actifs chevronnés	122
Gouvernance du développement durable	73	Esclavage moderne et traite de personnes	99	Notre savoir-faire en PPP en action	122
Leadership en matière de développement durable	77	8. PERSONNEL ET SOCIÉTÉ	102	Nos récents prix	123
		Employés	103	11. RECHERCHE ET INNOVATION	125
		Gouvernance	103	12. PROFIL DE L'ORGANISATION	131
		Rémunération et avantages sociaux	105	GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)	140
		L'Académie SNC-Lavalin	106		
		Égalité et diversité	108		
		Dons et commandites	110		
		Écart de rémunération entre les sexes (pour le Royaume-Uni seulement)	111		
		Génération Z	111		



1 / MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Musée national des beaux-arts du Québec, Pavillon Pierre Lassonde
Québec (Québec) Canada
Photographie de Stéphane Brugger

1. MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Faire face ensemble

Au moment où j'écris ce message, la pandémie de COVID-19 attaque des pays et des régions, fauchant d'innombrables précieuses vies. La plupart des employés de SNC-Lavalin, dont moi-même, travaillent de la maison, tandis que nos travailleurs essentiels maintiennent les communautés à flot. Nos collègues de l'Ontario appuient les centrales nucléaires. Au Québec, nos équipes construisent des cliniques et des installations de test temporaires dans des stationnements d'hôpitaux. Au Royaume-Uni, nos collègues utilisent des imprimantes 3D afin de produire des masques d'ÉPI pour protéger les travailleurs de la santé. Nous devons faire face ensemble et, en tant qu'entreprise, nous avons tous la volonté d'aider. Je remercie de tout cœur les équipes de bénévoles qui, de leur propre initiative, ont emprunté des véhicules de l'entreprise pour livrer de la nourriture et des médicaments à des membres vulnérables de la communauté.

Je prends également acte de la succession rapide de défis que le monde et notre organisation devront affronter. Dans un proche avenir, les gouvernements du monde entier, dans un effort sans précédent pour stimuler l'économie, autoriseront de nombreux projets d'infrastructure. Des projets pour lesquels SNC-Lavalin, comme toutes les grandes sociétés d'ingénierie, devra être prête, avec une main-d'œuvre qualifiée et un réseau stable et fiable de fournisseurs et de partenaires.

Les changements rapides dans la société représentent à la fois des défis et des opportunités. Nous transformons notre entreprise aujourd'hui pour répondre aux grandes tendances mondiales des changements climatiques, de la croissance démographique et de l'urbanisation, en faisant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone plus efficace et plus résiliente.

Notre Énoncé de politique sur le développement durable, annoncé en novembre 2019 en conjonction avec notre Stratégie d'affaires relative au développement durable, démontre l'engagement à long terme de la Société envers le développement durable et le Programme à l'horizon 2030. La stratégie décrit la façon dont SNC-Lavalin intégrera les principes de développement durable dans toutes ses activités commerciales, au niveau de l'entreprise, des secteurs et des projets. Le document est basé sur les objectifs de développement durable de l'ONU et se concentre sur dix catégories de mesures pour guider la mise en œuvre dans toutes nos opérations.

IAN L. EDWARDS

Président et chef de la direction



SNC-Lavalin contribue à chacun des 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Alors que nous poursuivons notre cheminement dans notre nouvelle voie stratégique, annoncée en juillet 2019, nous avons hâte d'améliorer notre rendement par rapport à trois objectifs clés de l'ONU. Ce sont les objectifs considérés comme les plus importants tant pour SNC-Lavalin que pour ses parties prenantes.

Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable – Pour SNC-Lavalin, en tant qu'organisation d'ingénierie de classe mondiale, l'une des meilleures façons de lutter contre les changements climatiques et de surmonter le plus grand défi mondial de notre époque consiste à aider la transition de la société vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette transition nécessite le remplacement des combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie, principalement les énergies renouvelables et nucléaires.

Nous sommes les dépositaires de la technologie CANDU® et nous utilisons notre expérience de concepteurs de réacteurs nucléaires pour collaborer avec des fournisseurs de petits réacteurs modulaires. Notre coentreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale nucléaire de Darlington pour Ontario Power Generation, jouant ainsi un rôle clé dans la fourniture d'énergie propre et abordable à 2,5 millions de foyers. Darlington fournit 20 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.

Nos concepteurs transforment la réalisation des projets éoliens en mer en normalisant la conception des fondations et des monopieux, permettant ainsi d'aborder la fabrication avec une approche de ligne de production et de réduire les coûts sans compromettre la sécurité et la fiabilité. Nous développons actuellement l'un des premiers ensembles d'éoliennes flottantes au monde pour le parc éolien en mer de Kincardine en Écosse, au Royaume-Uni, qui aura la capacité de fournir une quantité d'électricité équivalente à l'alimentation de plus de 55 000 foyers.

Nous étudions également de nouvelles technologies pour aider à électrifier les transports, à stocker l'hydrogène comme combustible et à construire des « réseaux intelligents ».

Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Nous faisons face à un effondrement prévu du climat et, de façon inquiétante, les émissions mondiales de CO₂ n'ont pas diminué. Les gouvernements et les organisations mondiales comme la nôtre doivent changer leurs actions et leurs décisions pour résoudre la crise climatique. En collaboration avec le Global Climate Adaptation Partnership, nos experts ont créé le révolutionnaire Climate Safeguards System, un ensemble d'outils et de guides de prise de décision permettant aux grandes banques mondiales d'évaluer les risques climatiques associés aux importants projets d'infrastructure financés et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées.

Objectif 11 : Villes et communautés durables – Nos équipes développent des infrastructures durables en tenant compte des impacts environnementaux, sociétaux et économiques, fournissant ainsi à nos villes et communautés suffisamment d'énergie, d'eau, d'axes de transport, de bâtiments et d'infrastructures pour prospérer et croître. Nous concevons ces éléments de base essentiels en gardant à l'esprit que la rareté des ressources mondiales exige que les zones urbaines conservent l'énergie et l'eau, réduisent l'utilisation des matières premières et favorisent les déplacements actifs et les modes de transport à faibles émissions de carbone.

L'administration des transports de la Suède prévoit construire un nouveau réseau ferroviaire grande vitesse qui reliera les trois plus grandes villes du pays. La Section Est, un nouveau réseau ferroviaire de 150 km qui reliera Stockholm et Linköping, formera la première partie de ce réseau. La nouvelle voie ferrée sera conçue pour des vitesses supérieures à 250 km/h et allant jusqu'à 320 km/h, ce qui en fera la première voie ferrée haute vitesse de la Suède.

Nous travaillons sur des réseaux de transport en commun similaires dans le monde entier, tels que le métro de Riyad en Arabie saoudite, HS2 au Royaume-Uni et le train léger sur rail Parramatta à Sydney.

Offrir des solutions durables qui répondent aux besoins des populations modernes est au cœur de notre façon de concevoir les villes et les communautés et ce, partout à travers le monde.

Dans une « ville intelligente », la municipalité répond aux besoins de ses habitants instantanément et les mégadonnées et la connectivité en temps réel aident les propriétaires d'actifs d'infrastructure à planifier à long terme tout en gérant dans l'instant. Les technologies que nous utilisons aident nos clients à atteindre cet objectif d'innovation en action: les systèmes et les services deviennent plus convivial et efficace, tout en améliorant la sécurité et le bien-être de chacun.

Notre responsabilité envers la durabilité comprend le renouvellement de notre engagement envers le Pacte mondial des Nations Unies et la participation à des projets faisant la promotion des objectifs de développement généraux fixés par l'ONU.

Notre rapport sur le développement durable de 2019 sert de communication sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de ces principes.

Je suis très fier que SNC-Lavalin ait déjà intégré ses objectifs de développement durable à long terme dans la nouvelle orientation stratégique de la Société. Notre industrie est mue par les changements sociétaux, les perturbations climatiques, la rareté des ressources, l'urbanisation rapide, les transformations démographiques, les déplacements du pouvoir économique et l'innovation technologique. Cela fait du développement durable non seulement la bonne chose à faire en tant qu'organisation d'ingénierie de classe mondiale, mais aussi une priorité opérationnelle cruciale.

IAN L. EDWARDS

Président et chef de la direction

2 / NOS RÉALISATIONS

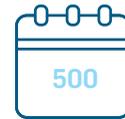
A woman with blonde hair, wearing a blue floral patterned shirt, is smiling and pointing her right hand towards a laptop screen. She is sitting at a desk with another laptop. In the background, a man with a beard is partially visible, looking towards the same direction. The scene is set in a professional office environment with soft lighting.

2. NOS RÉALISATIONS

Célébrer nos réalisations



Obtention de la reconnaissance **COMPLIANCE LEADER VERIFICATION DE L'INSTITUT ETHISPHERE** en mars 2019



Célébration de **500 JOURS CONSÉCUTIFS SANS INCIDENT** en mai 2019 pour notre équipe du projet **FINE ASH DAM**, pour un total de **750 JOURS PARFAITS** au cours du cycle de vie du projet



Inauguration du projet de 461,2 m de hauteur et **LAURÉAT DE NOMBREUX PRIX LANDMARK 81**



Obtention de la **CERTIFICATION LEED ARGENT** et d'un **TROPHÉE « LÉONARD »** lors de la cérémonie des Grands Prix du génie-conseil québécois pour la **RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE CENTENAIRE WILDER**



Obtention de la **COTE PLATINE ÉLITE** dans la liste des **100 PROJETS LES PLUS IMPORTANTS** de ReNew Canada pour la **8^E ANNÉE** consécutive, la Société occupant les **8 PREMIÈRES PLACES** sur la liste



Certification des **DEUX PREMIERS STAGIAIRES** de notre **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE SOUDEURS** visant à perfectionner les talents locaux existants et à créer des occasions d'emploi en Afrique du Sud



Dr Anne Kemp OBE, directrice technique et Fellow à SNC-Lavalin, a reçu **L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE DANS LA LISTE DES HONNEURS DE L'ANNIVERSAIRE DE LA REINE** pour sa contribution à l'innovation en construction numérique



Célébration du **40^E ANNIVERSAIRE** d'exercice de nos **ARCHITECTES DE PAYSAGE**



Atteinte d'un jalon de **7 ANS SANS BLESSURE AVEC PERTE DE TEMPS** au **PROJET DE SABLES BITUMEUX DE KEARL**

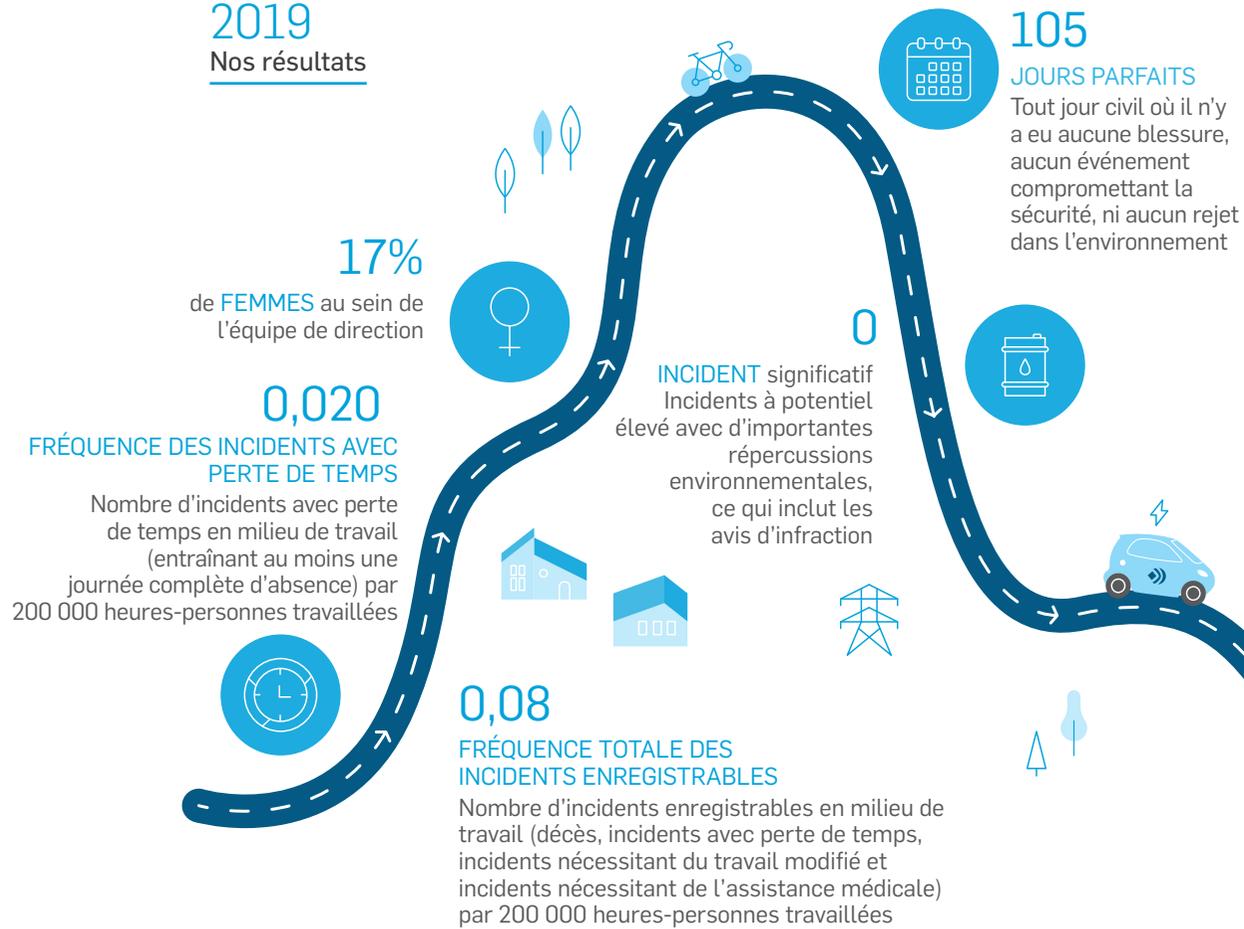


Obtention de deux prix 2019 de **L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION BRITANNIQUE : PROJET DE TRANSPORT DE L'ANNÉE** pour l'emblématique **NORTHERN SPIRE BRIDGE** et **INITIATIVE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ANNÉE** – Bâtiment pour la modélisation de renforcement 3D appliquée pour **HINKLEY POINT C**

Feuille de route

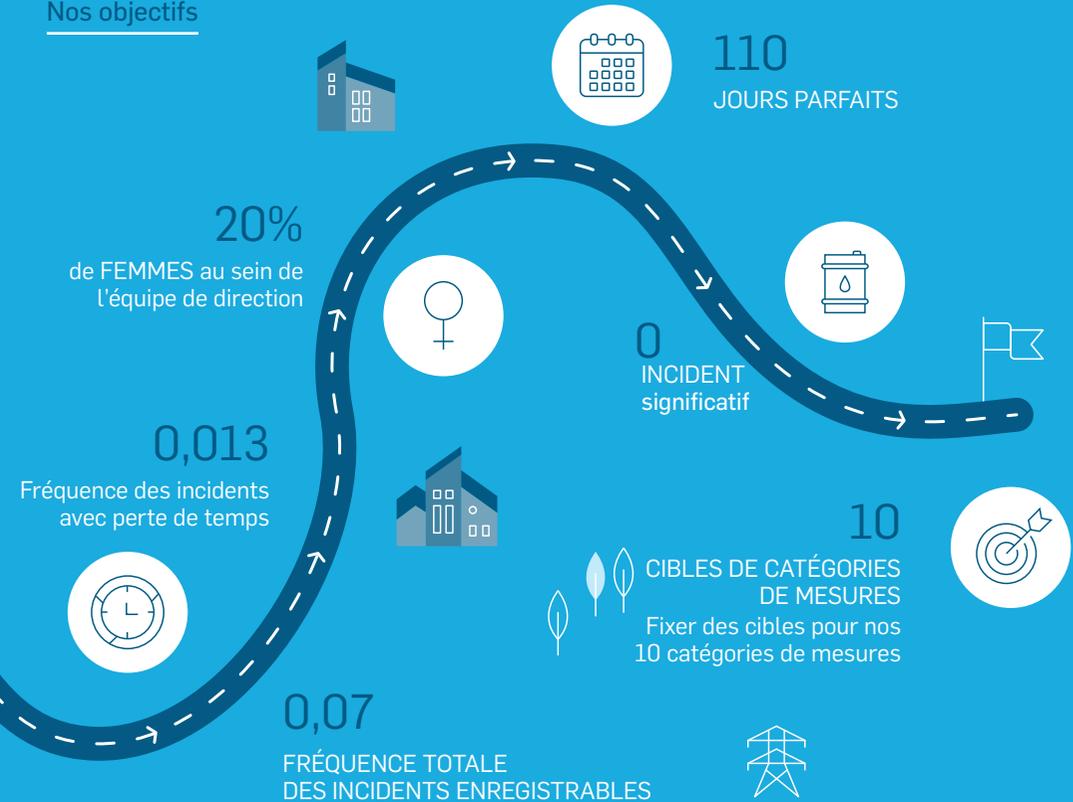
2019

Nos résultats



2020

Nos objectifs





3 / MESSAGE DE NOTRE
CHEF MONDIALE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. MESSAGE DE NOTRE CHEF MONDIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transformer la société pour les générations futures

Dans une société en rapide évolution, nous ne sommes pas les seuls à transformer fondamentalement la façon dont nous fonctionnons pour répondre aux changements climatiques, à la croissance démographique et à d'autres occasions et risques majeurs auxquels la société fait face.

Nous avons effectué une analyse comparative de marché de nos principales parties prenantes, dans le cadre de notre analyse de matérialité, et avons constaté que bon nombre de nos clients et parties prenantes clés sont également signataires du Pacte mondial des Nations Unies. Ils sont eux aussi en voie d'intégrer les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU dans leurs activités commerciales et concentrent leurs améliorations sur les objectifs les plus importants pour leur organisation.

À la suite d'une analyse des écarts et d'un examen des politiques et procédures existantes en matière de développement durable, SNC-Lavalin a publié un Énoncé de politique sur le développement durable et mis à jour sa Stratégie d'affaires relative au développement durable. L'énoncé, en conjonction avec la stratégie, démontre l'engagement à long terme de la Société en faveur du développement durable et du Programme à l'horizon 2030. La stratégie décrit la façon dont SNC-Lavalin intégrera les principes de développement durable dans tous les aspects de l'entreprise, de la gestion sectorielle aux fonctions de l'entreprise, en passant par toutes les activités des projets. Le document est basé sur les ODD de l'ONU et se concentre sur des objectifs de haut niveau, reliés à dix catégories de mesures. Ces catégories guideront la mise en œuvre dans l'ensemble de la Société.

En plus de nos dix catégories de mesures, nous avons désigné trois ODD de l'ONU (Énergie propre et d'un coût abordable; Villes et communautés durables; et Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) comme des priorités, renforçant ainsi notre orientation stratégique.

Promue à l'interne et à l'externe par des ambassadeurs, la mise en œuvre de ces priorités est essentielle pour améliorer nos progrès en tant qu'entreprise tournée vers l'avenir et responsable sur les plans éthique, environnemental et social.

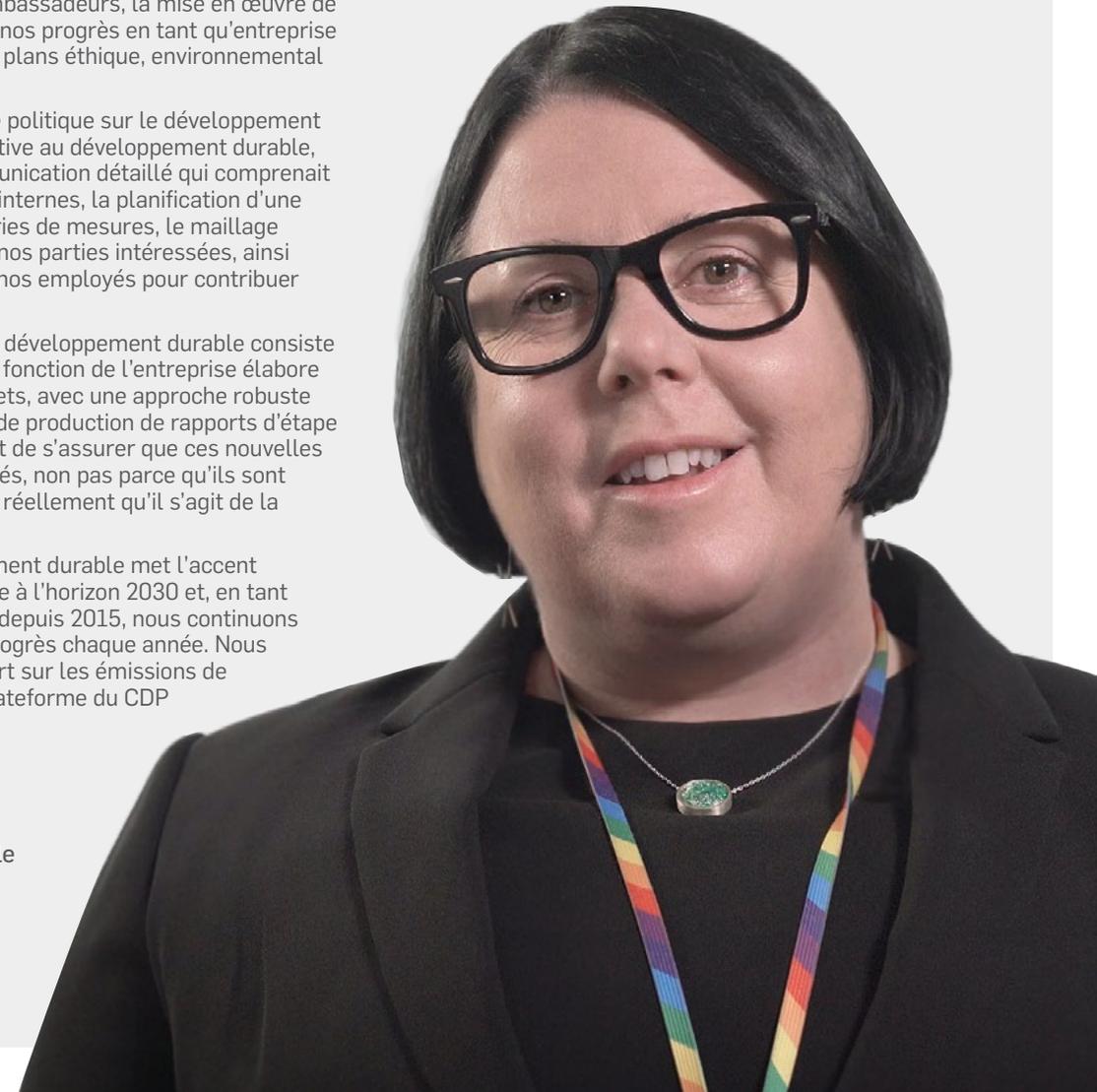
À la suite du lancement de notre Énoncé de politique sur le développement durable et de notre Stratégie d'affaires relative au développement durable, nous avons mis en œuvre un plan de communication détaillé qui comprenait la mise à jour de nos sites Web externes et internes, la planification d'une série de blogues présentant nos dix catégories de mesures, le maillage des sujets de développement durable avec nos parties intéressées, ainsi que la réalisation de courts métrages avec nos employés pour contribuer à la sensibilisation.

La prochaine étape de notre programme de développement durable consiste à veiller à ce que chaque secteur et chaque fonction de l'entreprise élabore ses propres plans de mise en œuvre complets, avec une approche robuste de surveillance régulière, de vérification et de production de rapports d'étape par rapport à ces plans. Le défi, bien sûr, est de s'assurer que ces nouvelles attentes sont adoptées par tous les employés, non pas parce qu'ils sont obligés de le faire, mais parce qu'ils croient réellement qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Tout notre travail en matière de développement durable met l'accent sur notre engagement envers le Programme à l'horizon 2030 et, en tant que signataires du Pacte mondial de l'ONU depuis 2015, nous continuons à présenter notre communication sur les progrès chaque année. Nous divulguons aussi publiquement notre rapport sur les émissions de gaz à effet de serre par l'entremise de la plateforme du CDP depuis 2007.

SARAH JANE STEWART

Chef mondiale du développement durable



Objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comprenant 17 objectifs de développement durable (ODD).

Se fondant sur le principe selon lequel « *personne ne sera laissé pour compte* », ce nouveau programme met l'accent sur une approche holistique pour assurer la durabilité pour tous.

Nous sommes devenus signataires du Pacte mondial des Nations Unies et avons créé une Stratégie d'affaires relative au développement durable reflétant les objectifs de développement durable de l'ONU.





Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Nous concevons les barrages hydroélectriques, les parcs éoliens en mer et les centrales électriques qui fournissent l'énergie pour alimenter des foyers dans le monde entier.

Pour répondre à l'urgence climatique et aux grandes tendances mondiales affectant la société, telles que la croissance démographique, l'urbanisation rapide et la transition vers une économie à consommation nette zéro, nous sommes en voie de devenir une entreprise à faibles émissions de carbone. À cette fin, un plus grand nombre des centrales électriques que nous concevons doivent utiliser des sources d'énergie renouvelables et à faibles émissions de carbone.

Pour faire face à la rareté des ressources à l'échelle mondiale, nous élaborons des moyens plus efficaces de réaliser nos projets d'infrastructure.



Objectif 11 : Villes et communautés durables

Nous concevons des bâtiments où les gens peuvent travailler et vivre, ainsi que des ponts, des routes, des réseaux de train léger sur rail, des pistes cyclables et des chemins pédestres pour amener les gens au travail le matin et les ramener à la maison le soir.

Pour faire face à la rareté des ressources à l'échelle mondiale, nous élaborons des moyens plus efficaces de réaliser nos projets d'infrastructure. Nous développons des façons novatrices de consommer moins de matières premières et de ressources pendant l'exploitation, comme les mesures d'efficacité énergétique, la construction modulaire et la préfabrication, ainsi que le recyclage ou la rénovation d'infrastructures et de bâtiments existants.

Nous développons déjà des infrastructures pour répondre aux innovations technologiques telles que la transition vers les véhicules électriques, l'utilisation de la mobilité en tant que service, l'émergence des véhicules autonomes et les changements fondamentaux dans la façon dont nous planifions les villes, pour éviter les déplacements inutiles.



Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Que ce soit pour l'énergie, le transport ferroviaire, l'eau, les bâtiments ou les processus industriels, nous fournissons les infrastructures à l'épreuve de l'avenir qui sont nécessaires pour résister aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes.

S'assurer que les nouvelles infrastructures sont à l'épreuve de l'avenir n'est pas suffisant : les infrastructures existantes doivent également être repensées pour faire face aux risques liés aux changements climatiques. Nous devons mettre à niveau les infrastructures et les systèmes existants dans le monde entier pour assurer leur résilience.

Nous protégeons déjà les infrastructures essentielles partout dans le monde grâce au développement de barrière de maré, de défenses contre les inondations et de systèmes améliorés pour le drainage des eaux pluviales. Ces types de projets seront de plus en plus nécessaires à mesure que les effets des changements climatiques et des événements météorologiques extrêmes s'intensifient.

Lorsque des communautés sont endommagées par des tempêtes et des événements météorologiques extrêmes, la reconstruction des communautés doit être développée en intégrant la résilience climatique afin de réduire leur vulnérabilité aux impacts de catastrophes naturelles potentielles futures.

4 / NOS PROGRÈS PAR RAPPORT AU PROGRAMME À L'HORIZON 2030 DE L'ONU



4. NOS PROGRÈS PAR RAPPORT AU PROGRAMME À L'HORIZON 2030 DE L'ONU

Introduction aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

SNC-Lavalin est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2015 et contribue actuellement aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Il est important de reconnaître le lien entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental. En utilisant les ODD de l'ONU comme cadre, nous avons évalué les objectifs en fonction de leur importance, tant pour notre entreprise que pour nos parties prenantes. Nous avons conclu que SNC-Lavalin s'attaque déjà à des enjeux stratégiques, économiques, sociaux et environnementaux pertinents et qu'elle a le potentiel de créer des changements positifs encore plus importants dans l'ensemble de ses activités.

Cette analyse de matérialité représente un élément clé de notre Stratégie d'affaires relative au développement durable et de notre stratégie d'affaires globale pour l'avenir.

En tenant compte des ODD de l'ONU, nous avons réussi à mieux **intégrer la durabilité et à bonifier nos primes économiques pour améliorer l'efficacité de l'exploitation.**

Nous avons classé les ODD de l'ONU par ordre d'importance. Les objectifs de grande importance comprennent ceux qui sont importants pour notre stratégie d'affaires actuelle et considérés comme des priorités par nos parties prenantes.

Les objectifs d'importance moyenne sont ceux que nous visons déjà activement et continuerons à viser au cours des prochaines années. Les objectifs de faible importance sont ceux qui ne sont pas significatifs pour notre stratégie d'affaires, mais où nous pouvons tout de même avoir un impact accessoire. Nous avons énuméré ci-dessous les objectifs de développement durable de l'ONU en fonction de ces trois catégories et inclus un exemple de nos progrès actuels en lien avec le Programme à l'horizon 2030.

Stratégie d'affaires : Plan quinquennal

Nous avons sélectionné trois objectifs sur lesquels nous concentrerons nos initiatives d'amélioration entre 2020 et 2025 :

- Objectif 7 :** Énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 11 :** Villes et communautés durables
- Objectif 13 :** Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Ce sont les objectifs que nous considérons comme les plus importants, non seulement pour notre stratégie d'affaires et nos activités commerciales, mais également pour nos parties prenantes.



OBJECTIFS DE L'ONU
OÙ NOTRE ENTREPRISE PEUT
AVOIR UN **IMPACT SIGNIFICATIF**

Objectifs de l'ONU où notre entreprise peut avoir un impact significatif



ODD 3 de l'ONU : Bonne santé et bien-être

Nos équipes ont conçu le Clarice Pears Institute of Health and Wellbeing pour l'Université de Glasgow, en Écosse, au Royaume-Uni, qui mène des recherches de classe mondiale pour prévenir les maladies et réduire les inégalités en matière de santé. Notre conception incarne une approche axée sur la santé et le bien-être, favorisant la biodiversité, la ventilation naturelle, la lumière du jour, le transport actif, les chemins pédestres et les installations accordant la priorité au cyclisme.



ODD 5 de l'ONU : Égalité entre les sexes

Notre réseau d'exploitation en matière de diversité et d'inclusion au Moyen-Orient a signé les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, qui correspondent à l'engagement de l'entreprise à promouvoir une culture inclusive favorisant l'égalité entre les sexes et appuyant le perfectionnement professionnel, les compétences et les connaissances des employées tout au long de leur carrière.

[En savoir plus >](#)



ODD 6 de l'ONU : Eau propre et assainissement

Nous avons récemment mis à niveau l'installation d'épuration d'eau de Patuxent dans le Maryland, aux États-Unis, afin d'en accroître la capacité et de suivre la croissance démographique rapide dans la zone de service. La conception de l'agrandissement a fait passer la capacité de l'usine de 7,5 à 10,5 millions de gallons par jour, contribuant ainsi à restaurer l'écosystème de la baie de Chesapeake et à améliorer la qualité de l'eau en réduisant les charges excessives d'azote, de phosphore et de sédiments.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



ODD 7 de l'ONU : Énergie propre et d'un coût abordable

SNC-Lavalin développe et octroie sous licence depuis plus de 60 ans la technologie nucléaire et est dépositaire des réacteurs CANDU®. Notre coentreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale nucléaire de Darlington pour Ontario Power Generation, jouant ainsi un rôle clé dans l'offre d'énergie propre et abordable à 2,5 millions de foyers. Darlington fournit 20 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.

[En savoir plus >](#)



ODD 10 de l'ONU : Inégalités réduites

Nous croyons que la diversité est essentielle aux affaires. Nous soutenons ainsi la Conference of Minority Transportation Officials (COMTO), la National Organization of Minority Architects, le Women's Transportation Seminar (WTS), la National Society of Black Engineers et la Society for Women Engineers. Ce soutien inclut la mise en œuvre d'importants programmes de bourses, par l'entremise de la fondation de notre entreprise, pour des organisations comme la National Society of Black Engineers, la Society for Women Engineers, la COMTO et le WTS.

Nous sommes membres de Catalyst, un organisme mondial à but non lucratif qui travaille avec des entreprises du monde entier pour accélérer le passage des femmes à des postes de direction.



ODD 11 de l'ONU : Villes et communautés durables

Le Réseau express métropolitain (REM) est un réseau de transport léger sur rail électrique et entièrement automatisé conçu pour faciliter la mobilité dans la région du Grand Montréal. Le REM contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 680 000 tonnes au cours d'une période de 25 ans. Nous travaillons sur des réseaux de transport en commun similaires dans le monde entier.

[En savoir plus >](#)



ODD 12 de l'ONU : Consommation et production responsables

Le projet de corridor du nouveau pont Champlain a permis de réutiliser des matériaux générés par les activités de démolition et d'intégrer des matériaux ayant le plus de contenu recyclé possible. La méthode de construction a exigé un haut degré de préfabrication hors site, ce qui a réduit davantage la consommation de matières premières pour les éléments de construction.

[En savoir plus >](#)



ODD 13 de l'ONU : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Nous avons élaboré un outil logiciel pour tester la résistance de systèmes urbains complexes appelé City Simulator. Le City Simulator crée une version virtuelle de la ville pour trouver le meilleur ensemble de stratégies qui se traduira par la plus grande résilience aux menaces potentielles telles que les changements climatiques, la sécheresse, le ralentissement économique, les ouragans ou d'autres catastrophes naturelles.

[En savoir plus >](#)



ODD 16 de l'ONU : Paix, justice et institutions efficaces

Notre engagement envers l'intégrité nous a valu la prestigieuse reconnaissance Compliance Leader Verification de l'institut Ethisphere, un centre indépendant de recherches, de pratiques exemplaires et de leadership éclairé. Ethisphere a procédé à une évaluation approfondie de notre programme d'intégrité et l'a comparé à son ensemble de données 2018 sur les sociétés les plus éthiques au monde, fournissant un aperçu des programmes et des pratiques de sociétés de premier plan partout dans le monde.

[En savoir plus >](#)

An aerial photograph showing a large, circular patch of dense, mature trees in the center of a vast, green agricultural field. The field is divided into numerous small, rectangular plots, creating a grid-like pattern. The trees in the center are a darker shade of green, contrasting with the lighter green of the surrounding crops. The overall scene is a striking contrast between nature and agriculture.

OBJECTIFS DE L'ONU OÙ
NOTRE ENTREPRISE PEUT
AVOIR UN **IMPACT MOYEN**

Objectifs de l'ONU où notre entreprise peut avoir un impact moyen



ODD 4 de l'ONU : Éducation de qualité

SNC-Lavalin a offert du soutien au centre scientifique Osizweni dont la bibliothèque de jouets soutient 36 écoles d'éducation à la petite enfance dans la zone municipale de Govan Mbeki en Afrique du Sud. À l'aide de jouets éducatifs, ils enseignent aux enfants les rudiments du calcul, de la reconnaissance de formes et du tri, de la coordination œil-main et de la lecture.



ODD 8 de l'ONU : Travail décent et croissance économique

SNC-Lavalin vient de terminer sa première année dans le cadre du programme Progressive Aboriginal Relations du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Le programme a aidé SNC-Lavalin à offrir de la formation interne sur les questions autochtones et a guidé l'entreprise au moyen de pratiques exemplaires donnant priorité au développement économique et social des communautés autochtones.

[En savoir plus \(en anglais seulement\) >](#)



ODD 9 de l'ONU : Industrie, innovation et infrastructure

Nous travaillons à titre de conseillers en matériel roulant dans le cadre du projet Purple Line, une ligne de train léger sur rail de 26 km traversant le Maryland, aux États-Unis. Notre solution novatrice a offert des trains plus longs, mais moins nombreux, ce qui a permis une réduction de 50 % du matériel roulant requis et des économies de construction, d'exploitation et d'entretien supplémentaires grâce à des quais de station plus courts.

[En savoir plus >](#)



ODD 14 de l'ONU : Vie aquatique

Au port de Miami, nos équipes ont effectué des services d'inspection sous-marine pour un nouveau rideau de palplanches situé dans 45 pieds (15 m) d'eau et ont supervisé le déplacement de plus de 150 coraux sains de la digue existante vers un site de réception du port.



ODD 15 de l'ONU : Vie terrestre

SNC-Lavalin a commencé à utiliser des véhicules aériens sans pilote, communément appelés drones, dans le cadre de divers projets à l'échelle mondiale pour accomplir des tâches comme la collecte de données. Nous utilisons des drones équipés de caméras haute technologie pour recueillir des renseignements sur des écosystèmes fragiles afin d'identifier et de protéger les espèces qui pourraient être touchées par nos projets.



OBJECTIFS DE L'ONU OÙ
NOTRE ENTREPRISE PEUT
AVOIR UN **IMPACT LIMITÉ**

Objectifs de l'ONU où notre entreprise peut avoir un impact limité



ODD 1 de l'ONU : Pas de pauvreté

Glasgow City Mission, en Écosse, au Royaume-Uni, travaille avec des adultes et des enfants vulnérables et défavorisés à Glasgow, dont beaucoup sont confrontés à l'itinérance, à la toxicomanie, à la pauvreté et à un large éventail de problèmes sociaux et économiques. Nous soutenons la mission depuis plusieurs années en faisant don de nourriture, de vêtements et d'articles de toilette que beaucoup d'adultes et de jeunes enfants vulnérables n'ont pas les moyens de se procurer.



ODD 2 de l'ONU : Faim « zéro »

Notre bureau situé à Halifax, au Canada, a choisi d'appuyer Feed Nova Scotia, la banque alimentaire en activité depuis plus de 30 ans qui soutient l'ensemble de la province. Nos 60 employés ont fourni 775 lb de nourriture (768 articles au total), en plus d'une contribution monétaire de 265 \$ CA.



ODD 17 de l'ONU : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Nous travaillons en partenariat avec Ørsted pour aider à transformer le secteur de l'énergie éolienne en mer grâce à la normalisation de la conception et à la réduction des coûts. Nous avons fourni un concept uniforme qui a permis d'aborder la fabrication avec une approche de ligne de production pour réduire les coûts sans compromettre la sécurité et la fiabilité tout en générant une énergie propre et abordable.

[En savoir plus >](#)



5 / LE PLUS IMPORTANT
POUR NOS PARTIES
PRENANTES

5. LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES

Comment notre stratégie d'affaires répond aux grandes tendances sociétales et environnementales mondiales

Dans un monde de plus en plus dynamique et interconnecté, les grandes tendances mondiales façonnent notre manière de réaliser nos projets. On peut considérer les grandes tendances comme un éventail de forces transformatrices mondiales qui définissent l'avenir en raison de leurs profondes répercussions sur les entreprises, l'économie, les industries, les sociétés et les gens.

Les grandes tendances mondiales reflètent les changements climatiques, les conflits et le comportement des consommateurs auquel les entreprises doivent s'adapter. Lorsque les changements sont prévisibles, les entreprises peuvent planifier et adapter leur stratégie d'affaires. Certains changements liés à la croissance de la population peuvent être prévus jusqu'à un certain degré, mais les effets des perturbations climatiques, comme l'absence de précipitations ainsi que l'augmentation des tempêtes et des inondations, peuvent survenir du jour au lendemain.

Dans une société de plus en plus consciente de l'environnement, les changements rapides de comportement des consommateurs, dont l'augmentation du nombre de propriétaires de véhicules électriques, le refus d'acheter des articles en plastique à usage unique et l'adoption d'une alimentation à base de végétaux, ont tous des conséquences indirectes. Cela peut avoir une incidence sur la fabrication et les infrastructures, certaines matières premières n'étant plus en demande et les infrastructures actuelles devenant obsolètes.

L'instabilité géopolitique peut naître soudainement et avoir d'énormes répercussions à la fois sur les entreprises et la société.

Les gouvernements et les entreprises partout dans le monde reconnaissent l'importance des grandes tendances sociétales et environnementales mondiales et ont commencé à adopter des lois pour atténuer leurs effets sur la société, l'environnement et les économies mondiales et locales.

Pour nous, le développement durable n'est pas une option, mais bien une obligation. Les changements climatiques extrêmes sont un défi mondial et il est important d'offrir à nos clients le soutien dont ils ont besoin pour s'assurer que leurs actifs résistent à ces événements environnementaux.

Analyse de matérialité

Nous avons entrepris une analyse de matérialité détaillée afin de donner la priorité aux enjeux les plus importants pour SNC-Lavalin, y compris une analyse de marché évaluant le rendement de nos pairs en matière de développement durable, une évaluation des attentes des consommateurs et des actionnaires, ainsi que des sondages d'engagement, des présentations et des rencontres en personne avec des parties prenantes externes et internes.

Dix enjeux clés sont ressortis de ce processus d'analyse de matérialité comme étant les plus importants pour la stratégie opérationnelle de SNC-Lavalin.

Ces dix thèmes importants sont abordés en détail dans ce chapitre et sont les suivants:



Énergie



Matériaux



Eau



Transports



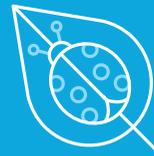
Pollution



Santé



Climat



Biodiversité



Diversité



Collectivité

ÉNERGIE



Énergie

Contexte de durabilité

Le Forum économique mondial a publié un rapport sur la transition énergétique requise pour lutter contre les changements climatiques, soulignant à quel point cette transition doit se faire rapidement.

[Lire le rapport \(en anglais seulement\) >](#)

En tant qu'organisation d'ingénierie de classe mondiale, l'un des principaux domaines où nous pouvons lutter contre les changements climatiques et surmonter le plus grand défi mondial de notre époque est la participation à la transition énergétique vers une société à faibles émissions de carbone.

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

L'énergie représente l'une des dix catégories de mesures décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie (notamment l'utilisation de l'énergie liée au transport) et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour l'énergie dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Énergie

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients pour réduire la consommation énergétique et les émissions de carbone.

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation énergétique en mettant en œuvre des initiatives passives de conception, d'efficacité énergétique et d'émissions de carbone faibles ou nulles.



« La transition énergétique mondiale des combustibles fossiles vers l'énergie durable sera-t-elle graduelle ou rapide? La différence entre une transition graduelle et rapide déterminera l'avenir climatique de l'humanité. Une **transition graduelle** signifiera que les objectifs de l'Accord de Paris seront considérablement ratés. Une **transition rapide** permettra à l'humanité d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de maintenir l'augmentation de la température bien en dessous de 2 °C. »

Livre blanc, *The Speed of Energy Transition: Gradual or Rapid Change*, Forum économique mondial, septembre 2019

Études de cas sur l'énergie



Hydroélectricité

Nos experts en hydroélectricité ont restauré et mis à niveau plus de 60 centrales hydroélectriques et évalué la sécurité de plus de 120 barrages dans le monde entier, y compris dans le cadre du projet de remplacement de la centrale John Hart. Nous étudions, concevons et construisons des installations hydroélectriques d'une capacité de 1 à 22 000 MW. Nous avons réalisé le projet de 170 GW de Jimmie Creek, une centrale hydroélectrique au fil de l'eau en Colombie-Britannique, qui a la capacité d'alimenter environ 14 500 foyers.



Énergie éolienne

Nous transformons l'énergie éolienne en mer en réalisant un concept normalisé permettant d'aborder la fabrication avec une approche de ligne de production pour réduire les coûts sans compromettre la sécurité et la fiabilité.



Énergie marémotrice

Nous avons fourni un soutien spécialisé en conception et en ingénierie pour aider Tidal Lagoon Swansea Bay Plc à créer le premier lagon marémoteur au monde au pays de Galles, au Royaume-Uni. Une fois le projet terminé, on estime qu'il produira 572 GWh, soit assez pour alimenter environ 150 000 foyers.



Pétrole et gaz

Au cours des cinq dernières années, bon nombre de nos clients du secteur pétrolier et gazier ont fait la transition, se sont davantage tournés vers des installations au gaz naturel et ont investi dans des technologies énergétiques à faibles et à zéro émissions de carbone, comme la production éolienne en mer et la production d'hydrogène ainsi que le captage et le stockage du carbone.



Énergie nucléaire

Nous sommes les dépositaires de la technologie du réacteur CANDU® et pouvons soutenir n'importe quelle étape du cycle de vie d'un projet, de la recherche et du développement jusqu'au financement, en passant par l'exploitation, l'entretien et la mise hors service. Nous utilisons nos forces en tant que concepteurs de réacteurs nucléaires pour collaborer avec des fournisseurs de petits réacteurs modulaires. Nous les aidons à concevoir leurs réacteurs jusqu'à ce qu'ils soient prêts pour le marché. Notre co-entreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale nucléaire de Darlington pour Ontario Power Generation.

EAU



Eau

Contexte de durabilité

La rareté de l'eau peut signifier la rareté en raison d'une pénurie physique, ou la rareté de l'accès en raison de l'incapacité des institutions à assurer un approvisionnement régulier ou d'un manque d'infrastructures adéquates.

La rareté de l'eau touche déjà tous les continents. Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, *Ne laisser personne pour compte*, lancé en mars 2019, démontre comment l'amélioration de la gestion des ressources hydriques et de l'accès aux services d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau est essentielle pour réduire les diverses inégalités sociales et économiques, de telle sorte que « personne ne soit laissé pour compte » lorsqu'il s'agit de profiter des multiples avantages et possibilités que procure l'eau.

[Rapport en anglais >](#)

[Rapport en français >](#)

[Rapport en espagnol >](#)

D'ici **2040**, on estime que **1 ENFANT DE MOINS DE 18 ANS SUR 4, SOIT ENVIRON 600 MILLIONS D'ENFANTS**, vivra dans une région **OÙ LE STRESS HYDRIQUE EST EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ**

700 MILLIONS DE PERSONNES dans le monde pourraient être déplacées en raison de pénuries d'eau intenses d'ici 2030

Environ **4** MILLIARDS DE PERSONNES, soit près des deux tiers de la population mondiale, sont confrontées à de graves pénuries d'eau pendant **AU MOINS UN MOIS DE L'ANNÉE**

D'ici **2030**, selon le scénario existant des changements climatiques, les pénuries d'eau dans certaines régions arides et semi-arides déplaceront **ENTRE 24 ET 700 MILLIONS DE PERSONNES**

Un **tiers** des plus grands **RÉSEAUX D'EAU SOUTERRAINE** au monde sont déjà **EN DÉTRESSE**

Plus de **2** MILLIARDS DE PERSONNES vivent dans des pays confrontés à **UN STRESS HYDRIQUE ÉLEVÉ**

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

L'eau représente l'une des dix catégories de mesures décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour l'eau dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Eau

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients pour réduire la consommation d'eau et protéger les ressources hydriques disponibles.

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Eau

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation d'eau en adoptant des mesures d'efficacité hydrique et de drainage urbain durables.



Études de cas sur l'eau

Étude de faisabilité pour déplacer les infrastructures hydriques dans des cavernes rocheuses

Hong Kong, Chine

Nous avons été nommés par le Département de l'approvisionnement en eau du gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong pour réaliser une étude de faisabilité sur le déplacement des réservoirs d'eau douce et d'eau salée de Yau Tong vers des cavernes.

Cela libérera les sites existants pour des logements et d'autres utilisations afin de répondre aux besoins sociaux et économiques à long terme de Hong Kong, tout en assurant un approvisionnement en eau fiable, adéquat et de qualité pour le territoire.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Projet d'amélioration de la qualité de l'eau Old Tempa Bay (Floride) États-Unis

Le district 7 du Florida Department of Transportation prévoyait acheter une emprise pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de grands projets de transport à Tampa Bay. À l'origine, il prévoyait construire des bassins de rétention pour empêcher l'eau de ruissellement des chantiers de pénétrer dans la baie, mais il cherchait tout de même une solution économique qui répondrait aux besoins de construction à court terme tout en améliorant la qualité globale de l'eau dans la région.

Nous avons réalisé une étude de faisabilité écologique et créé un modèle hydrodynamique détaillé pour évaluer la viabilité et les avantages d'une nouvelle approche, qui comprenait la restauration des modèles de circulation naturelle près des routes en remblai. Le modèle a démontré que le renouvellement de l'eau par les marées à l'aide de l'ajout d'une nouvelle ouverture améliorerait les conditions de restauration des herbiers marins et équivaldrait à la construction de plus de 200 bassins de rétention des eaux pluviales traditionnels.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Gestion intégrée des ressources hydriques

À mesure que la demande d'eau potable et d'assainissement augmente dans les villes, les changements climatiques, les infrastructures vieillissantes, la croissance démographique et l'évolution de l'utilisation des terres ont une incidence sur les systèmes hydriques et la santé des citoyens.

Comme nous subissons de plus en plus de catastrophes liées aux conditions météorologiques, nos ingénieurs ont mis au point un système intégré de gestion des ressources hydriques pour adopter une approche holistique envers la gestion de l'eau. Il permet de tenir compte de multiples objectifs comme la quantité d'eau, la qualité de l'eau, les besoins écosystémiques, les demandes énergétiques, le développement économique, les effets sociaux, l'équité et la gestion des risques dans le processus décisionnel.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Services-conseils en matière d'approvisionnement pour la distribution de l'eau au Royaume d'Arabie saoudite

Royaume d'Arabie saoudite

Nous fournissons des services-conseils en matière d'approvisionnement auprès de la Société nationale des eaux dans le cadre d'un consortium qui fournit des services de distribution d'eau au Royaume d'Arabie saoudite.

Le projet s'inscrit dans une stratégie de privatisation plus large qui met l'accent sur le service à la clientèle, l'amélioration de l'efficacité et le contrôle des coûts, et il vise à augmenter l'efficacité et à garantir l'approvisionnement en eau aux 32 millions de résidents du Royaume. Compte tenu du développement considérable des infrastructures et de la croissance prévue dans les villes et les collectivités partout en Arabie saoudite, il s'avère essentiel de garantir l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Approvisionnement en eau potable de grande qualité pour Scottish Water

(Écosse) Royaume-Uni

Dans le cadre d'une coentreprise baptisée ARC, SNC-Lavalin soutient actuellement Scottish Water au moyen d'un contrat de services-conseils techniques. Scottish Water souhaite s'assurer que tous ses clients puissent profiter des avantages d'un approvisionnement continu en eau potable de qualité grâce à la résilience accrue des services, et ainsi s'assurer que les eaux usées sont recueillies et retournées dans l'environnement en toute sécurité.

En collaboration avec un autre consortium, ARC fournira une variété de services-conseils techniques associés aux installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour y parvenir. Les travaux sont diversifiés et feront appel à un éventail d'expertises et de compétences techniques, y compris la modélisation et la détermination des exigences d'amélioration du rendement des services hydriques et de traitement des eaux usées, l'élaboration de solutions traditionnelles et novatrices fondées sur les actifs et les activités, des études de faisabilité, des évaluations des investissements et la conception et l'élaboration de solutions.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)



TRANSPORTS



Transports

Contexte de durabilité

Le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) a averti que le réchauffement planétaire pourrait atteindre 1,5 °C dès 2030.

Le rapport historique rédigé par d'éminents scientifiques exhortait les pays à en faire plus et soulignait que nous avons jusqu'en 2030 pour contenir les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en faisant de grands efforts pour réduire les émissions provenant des transports. Vous trouverez de plus amples renseignements dans le rapport du GIEC :

[Rapport du GIEC \(en anglais seulement\) >](#)

Les émissions liées au transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et de marchandises, toutes combinées, contribuent à environ 25 % de toutes les émissions de CO₂ liées à l'énergie dans le monde et à 13 % de toutes les émissions de GES. Au total, 72 % des émissions mondiales provenant du transport sont produites par des véhicules routiers, qui sont responsables de 80 % de l'augmentation des émissions de 1970 à 2010. Les émissions ont également augmenté pour d'autres modes de transport, notamment dans les secteurs de l'aviation internationale, de l'aviation nationale et du transport maritime international et côtier. La principale exception concerne les chemins de fer, alimentés par une part importante d'électricité : les émissions des chemins de fer ont diminué en raison de l'électrification accrue et de la décarbonisation du réseau d'approvisionnement en électricité dans certains pays.

Le transport collectif représente environ 25 % de toutes les émissions de CO₂ liées à l'énergie dans le monde. Le transport collectif électrique alimenté par des sources à faible et à zéro émissions de carbone représente une solution qui pourrait réduire les émissions de 250 millions de tonnes de carbone d'ici 2030. Faire face à l'urgence climatique en réduisant les émissions provenant des transports mondiaux nécessitera de combiner différentes solutions : carburants propres, efficacité des véhicules, mais aussi repenser la façon dont nous construisons les villes et transportons les personnes et les marchandises. Le rapport du GIEC souligne que les émissions directes (du réservoir aux roues) de GES provenant du transport de passagers et de marchandises peuvent être réduites en :

- > **Évitant les déplacements lorsque possible** – par exemple en densifiant les paysages urbains, en achetant des produits locaux, en restructurant les systèmes logistiques d'expédition et en utilisant des technologies avancées de l'information et de la communication;
- > **Faisant le virage vers des systèmes de transport à faibles émissions de carbone** – qu'on encourage en augmentant les investissements dans le transport collectif ainsi que les infrastructures pour la marche et le vélo, et en modifiant les routes, les aéroports, les ports et les chemins de fer pour les rendre plus attrayants pour les utilisateurs et réduire le temps et la distance des déplacements;
- > **Réduisant l'intensité énergétique** – en améliorant le rendement des véhicules et des moteurs, en utilisant des matériaux légers, en augmentant les facteurs de chargement de fret et les taux d'occupation des passagers et en adoptant de nouvelles technologies telles que les véhicules électriques à trois roues;
- > **Réduisant la teneur en carbone des combustibles** – en remplaçant les produits à base de pétrole par du gaz naturel, du biométhane ou des biocarburants, de l'électricité ou de l'hydrogène produits à partir de sources à faibles émissions et à zéro émissions de carbone.

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

Les transports représentent l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie (notamment l'utilisation de l'énergie liée au transport) et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour les transports dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Transports

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de promouvoir le transport actif et créer des réseaux de transport à faibles émissions de carbone durables.

Activités d'entreprise

Réduire notre consommation énergétique pour les voyages d'affaires à l'aide de technologies numériques et privilégier les modes de transport à faibles émissions de carbone.



Études de cas sur les transports

Train léger sur rail transurbain Eglinton Crosstown Toronto (Ontario) Canada

Le train léger sur rail transurbain Eglinton Crosstown fait partie d'un plan de transport de 25 ans visant à fournir un système de transport en commun intégré dans la région du Grand Toronto. Le projet comprend 19 km de train léger sur rail sous terre et au niveau du sol.

Il compte 15 gares souterraines, 10 arrêts ainsi qu'une installation d'entretien et de remisage pour la flotte de véhicules. SNC-Lavalin fait partie du consortium qui a obtenu le mandat de concevoir, de construire, d'entretenir et de financer partiellement ce projet, qui est le plus grand partenariat public-privé au Canada dans le secteur des transports en commun. Le projet Eglinton Crosstown à Toronto devrait réduire les émissions de GES provenant du transport de passagers de 29 % par personne.

[Lire l'étude de cas >](#)

Laboratoire Curiosity à Peachtree Corners (Géorgie) États-Unis

Nous avons fourni des services de planification, d'ingénierie et de conception pour le laboratoire Curiosity à Peachtree Corners, un laboratoire vivant où l'on teste des véhicules autonomes (VA) dans un environnement réel.

Peachtree Corners offre aux entreprises l'utilisation de la piste de 2,4 km du laboratoire pour expérimenter, créer et tester des VA et les technologies qui les soutiennent. Le laboratoire Curiosity comprend des voies réservées aux VA et plusieurs intersections avec arrêt, ainsi que des installations pour les cyclistes, les piétons et les transports en commun. Cela permet de tester le fonctionnement des VA dans un environnement périurbain mixte.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Le train à grande vitesse de la Suède et le climat hivernal

Stockholm à Linköping, Suède

L'administration des transports de la Suède prévoit construire un nouveau réseau ferroviaire grande vitesse qui reliera les trois plus grandes villes du pays.

La nouvelle voie ferrée sera conçue pour des vitesses supérieures à 250 km/h et s'élevant jusqu'à 320 km/h, ce qui en fera la première voie ferrée haute vitesse de la Suède. Nous avons collaboré avec une autre entreprise pour examiner les problèmes potentiels liés aux conditions hivernales, causés notamment par les chutes de neige et la poudrière, et produire un rapport à l'intention des fonctionnaires suédois qui présentait des moyens de surmonter ces conditions. Les solutions éprouvées étaient fondées sur des exemples provenant du Canada et d'autres pays qui reçoivent d'importantes averses de neige.

[Lire l'étude de cas >](#)

Infrastructure pour véhicules électriques

Londres (Angleterre) Royaume-Uni

Le maire de Londres s'est fixé l'objectif ambitieux de faire de Londres une ville à émission de carbone nulle d'ici 2050 grâce à des véhicules très peu polluants (VTPP), au cœur de la réduction des émissions de CO₂ dans les transports.

Londres a pour vision de devenir une ville durable où les VTPP sont l'option privilégiée pour tous les déplacements, non seulement dans les transports en commun, mais aussi parmi les autres parcs de véhicules et pour les propriétaires de véhicules privés. La transition rapide pourrait poser un défi, car les 1 586 points de recharge standard pour les véhicules électriques dispersés à Londres en 2017 prenaient 7 ou 8 heures pour recharger complètement la batterie d'un véhicule. Nous avons été chargés de diriger une petite équipe d'urbanistes municipaux pour superviser le choix des sites, la mobilisation des quartiers ainsi que la préparation, l'examen et la présentation des demandes de planification pour les points de recharge rapide partout à Londres, et ainsi réduire le temps de recharge d'un véhicule à 20 à 30 minutes.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Mise à l'essai des premiers autobus sans chauffeur au Danemark

Køge, Danemark

En mai 2018, le premier autobus sans chauffeur du Danemark a été mis en service à au centre hospitalier universitaire de Zélande, à Køge. Il s'agissait du premier essai réel d'un autobus sans chauffeur au Danemark.

Des autobus sans chauffeur seront utilisés à l'avenir pour transporter des passagers entre l'hôpital et la station d'Ølby à proximité. Depuis de nombreuses années, SNC-Lavalin travaille comme évaluatrice indépendante de la sécurité dans le cadre de projets ferroviaires, et nous évaluons maintenant les projets de Metroselskabet I/S et de Movia concernant des autobus sans chauffeur. Cette expérience marie nos connaissances en matière d'analyse des risques, d'infrastructures, de circulation et de mobilité, d'informatique et de données, ainsi que de la culture de sécurité et des organismes de sécurité, afin de fournir une évaluation de la sécurité routière pertinente et efficace.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)





MATÉRIAUX



Matériaux

Contexte de durabilité

La croissance démographique, l'urbanisation rapide et le développement économique augmentent la consommation mondiale de matières premières et la production de déchets à un rythme alarmant. Une utilisation plus intelligente et efficace des ressources naturelles peut s'avérer l'un des moyens les plus rentables et les plus efficaces de réduire les répercussions sur l'environnement.

Ces répercussions se produisent à toutes les étapes de l'utilisation des matières, de l'extraction à la transformation en passant par l'utilisation des produits et la gestion des déchets. Une partie de la croissance des incidences négatives sur l'environnement peut être compensée par des initiatives d'économie circulaire, où les matières vierges sont remplacées par des matériaux recyclés, réusinés et réutilisés.

« Une économie circulaire repose sur les principes de l'élimination des déchets et de la pollution, du maintien des produits et des matériaux en usage et de la régénération des systèmes naturels ».

Fondation Ellen MacArthur

Selon un rapport publié en 2019 par la Fondation Ellen MacArthur, même si la transition vers les énergies renouvelables peut réduire de 55 % les émissions mondiales de GES, il est impératif de s'attaquer aux 45 % restants pour atteindre les objectifs climatiques de l'ONU. Le deuxième rapport publié par la fondation la même année explique comment les principes de l'économie circulaire peuvent servir au développement d'infrastructures municipales.

[Rapport sur les changements climatiques \(en anglais seulement\) >](#)

[Rapport sur l'économie circulaire \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

Les matériaux représentent l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour les matériaux dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Matériaux

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de les concevoir selon les principes de l'économie circulaire et de l'efficacité de gestion des ressources.

Activités d'entreprise

Réduire notre utilisation de matériaux à l'aide de technologies numériques et adopter une stratégie d'approvisionnement durable.



Études de cas sur les matériaux

Projet de corridor du nouveau pont Champlain Montréal (Québec) Canada

Signature sur le Saint-Laurent et Infrastructure Canada ont reçu le prix ENVISION^{MD} Platine de l'Institut pour les infrastructures durables pour leur travail sur le pont Samuel-De Champlain. Il s'agit du premier projet ENVISION^{MD} évalué au Québec et du premier pont d'envergure au Canada à recevoir l'attestation environnementale et sociale.

La construction du pont était complexe : aucune structure temporaire ni aucune barge de construction ne sont permises sur la voie maritime du Saint-Laurent, car il s'agit d'un chenal de navigation où aucune activité ne peut nuire à la circulation maritime. Pour surmonter cette contrainte technique, l'équipe a demandé l'utilisation d'une approche de construction innovante qui permettrait d'assembler la tour de la travée principale de plus de 240 mètres sans perturber la circulation sur la voie maritime. Cette approche exigeait un degré élevé de préfabrication. Au total, 47 000 tonnes de béton, d'asphalte et de granulats provenant de la démolition de structures (le pont de L'Île-des-Sœurs et les routes existantes) ont été concassées et réutilisées comme matériaux de remblayage. Ce volume représente 45 % des déchets de construction générés par le projet de 2015 à 2017.

[Lire l'étude de cas >](#)

Crossrail Londres (Angleterre) Royaume-Uni

Crossrail rendra disponible une nouvelle voie ferrée qui augmentera la capacité ferroviaire du centre de Londres de 10 %. Une équipe conjointe formée de SNC-Lavalin et Arup a entrepris l'un des volets les plus imposants et importants du projet Crossrail : la conception détaillée des grands tunnels jumeaux à creuser sous le centre de Londres.

Les tunnels sont revêtus de 250 000 segments de béton préfabriqué. Les anneaux de tunnel effilés à huit segments ont été conçus en respectant le rayon d'alignement minimal de la voie. De plus, huit millions de tonnes de matière ont été excavées pendant la construction des tunnels, des puits, des boîtes de stations et des cavernes. On en a réutilisé 99,7 % pour créer de nouvelles réserves naturelles, des installations récréatives ainsi que des terres agricoles et industrielles. On a transporté 80 % de cette matière par voie ferroviaire et maritime, réduisant considérablement la circulation de camions à Londres. Des 539 499 tonnes de déchets qui ont été produites par les activités de démolition et de construction, on en a détourné 99,6 % des sites d'enfouissement aux fins de réutilisation et de recyclage.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Utilisation de la BIM pour barrière de marée Ipswich (Angleterre) Royaume-Uni

La ville d'Ipswich, dans l'est de l'Angleterre, a une longue histoire d'inondations, tant en raison des forts débits fluviaux que des raz-de-marée provenant de la mer du Nord.

Pour renforcer les moyens de défense contre les inondations de la ville, l'Environment Agency du Royaume-Uni nous a mandatés pour gérer la conception d'une nouvelle barrière de marée à l'embouchure de la nouvelle passe sur la rivière Orwell. Les planificateurs envisageaient une seule vanne de 200 tonnes et de 20 mètres de large pour le secteur, ainsi que de nouveaux murs contre les inondations pour retenir la mer du Nord pendant les périodes de marée extrême.

Le projet est l'une des premières applications de la modélisation des données du bâtiment (BIM) pour les travaux de génie civil hydriques, la conception 3D faisant partie intégrante du processus. Le barrage a été conçu en Allemagne, fabriqué aux Pays-Bas et construit au Royaume-Uni. Habituellement, une entreprise si complexe se heurterait à des problèmes lors de l'installation, comme des composants ne s'ajustant pas correctement ou des phases de projet mal alignées, entraînant des retards et des reprises de la conception. Or, grâce à la BIM, la vanne a été installée correctement du premier coup, avec des rajustements minimes par la suite, permettant d'économiser des milliers de livres et des semaines de retard.

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)

Remise en état des installations nucléaires existantes de Bruce Power

(Ontario) Canada

Nos équipes, en collaboration avec nos partenaires de coentreprise Aecon Group Inc. et AECOM, ont obtenu le contrat de remplacement de canal de combustible et d'alimentateur de Bruce Power. Ce projet vient soutenir le programme de remise à neuf de Bruce Power, qui permettra de continuer à exploiter les réacteurs CANDU® en toute sécurité jusqu'en 2064.

La portée des travaux englobe toutes les activités de planification et d'exécution pour la remise à neuf du réacteur. La planification commencera immédiatement en prévision de l'interruption prévue en 2020, lorsque les travaux de remplacement des composants seront exécutés. La coentreprise est également responsable de la gestion des outils robotisés complexes requis pour réaliser les travaux, ainsi que de la formation complète de la main-d'œuvre.

[Lire l'étude de cas >](#)

Économies de papier, d'appareils électroniques et de plastique dans nos bureaux

Malgré la multiplication de grands chantiers de construction partout au monde, la plupart des activités de SNC-Lavalin se déroulent toujours dans des bureaux. SNC-Lavalin consomme de grandes quantités de fournitures de bureau, dont du papier et des appareils électroniques, en plus des contenants de plastique à usage unique dans ses cafétérias.

Il y a plus de 10 ans, la Société a demandé que toutes les imprimantes soient configurées pour imprimer des deux côtés des feuilles, et nous nous sommes assurés que le papier recommandé pour l'impression de nos rapports et autres documents soit certifié FSC. En 2019, nous sommes allés un peu plus loin et avons commencé à adopter une procédure déjà bien établie dans nos bureaux européens : les employés de nos bureaux phares canadiens devront désormais entrer leur code pour lancer l'impression. Cette nouvelle exigence permettra de réduire notre consommation de papier d'impression jusqu'à 30 %, car les travailleurs très affairés oublient souvent de réclamer leurs documents une fois imprimés.

L'utilisation des appareils électroniques fait également l'objet d'un examen minutieux, et tous les ordinateurs personnels et portables sont remis à neuf par nos fournisseurs et réutilisés – souvent à maintes reprises – avant d'être éliminés comme il se doit. En 2019, SNC-Lavalin a répondu aux demandes d'ordinateurs de bureau et de portables en fournissant, dans 26 % des cas, des ordinateurs de seconde main ou remis en état. Il est à noter que SNC-Lavalin a déployé le système d'exploitation Windows 10 à l'échelle de l'entreprise en 2019, ce qui explique la plus faible proportion d'appareils remis à neuf attribués par rapport aux années précédentes (63 % en 2018), les anciens appareils n'étant pas compatibles avec les derniers logiciels.

Enfin, notre chef de la direction a décidé en octobre 2019 de réduire la disponibilité des plastiques à usage unique dans nos cafétérias et d'interdire les bouteilles d'eau en plastique dans les salles de conférence et de réunion. Cela a incité le siège social à retirer immédiatement les ustensiles, les pailles et les verres en plastique à usage unique, ainsi que les contenants en polystyrène et les bouteilles d'eau en plastique de la cafétéria, les remplaçant par des produits biodégradables, compostables ou recyclables. Même si les détails de la mise en œuvre seront annoncés en 2020, nous pouvons nous attendre à ce que ces initiatives se répandent dans nos bureaux dans les années à venir.



SANTÉ

Santé

Contexte de durabilité

Sur le plan du bien-être, la santé physique et la santé mentale sont aussi importantes l'une que l'autre. Le bonheur est une facette importante du bien-être pour nos employés. De la même façon, l'effet des installations que nous concevons et réalisons sur le bonheur des usagers est tout aussi important.

Enfin, les pensées et les sentiments des gens au sujet de leur propre qualité de vie représentent également un aspect non négligeable du bien-être global.

Dix étapes vers le bonheur mondial

La campagne de la Journée internationale du bonheur des Nations unies (UNIDO Happiness) fut lancée à New York le 18 mars 2019. Cette année, la campagne appelle tous les peuples et toutes les nations à relever le défi «*DIX étapes vers le bonheur mondial*» :

[10 étapes vers le bonheur mondial \(en anglais seulement\) >](#)

L'indice du développement humain (IDH) est une mesure sommaire de la réussite moyenne dans des aspects clés du développement humain, soit avoir une vie longue et saine, acquérir des connaissances et maintenir un niveau de vie décent.

Conception d'environnements bénéfiques pour la santé et le bien-être

L'International WELL Building Institute^{MC} (IWBI^{MC}) est une société d'intérêt public dont la mission consiste à améliorer la santé et le bien-être dans les bâtiments et les collectivités du monde entier grâce à sa norme WELL Building Standard^{MC} (WELL^{MC}).

La dernière version de la norme comprend dix concepts : l'air, l'eau, la nourriture, la lumière, le mouvement, le confort thermique, le son, les matériaux, l'esprit et la communauté. Chaque concept est composé de caractéristiques ayant des objectifs de santé distincts. Développer ou entretenir une proximité avec la nature est également un aspect essentiel du bien-être.

Des normes comme celles de Well Building Standard nous permettent de mieux comprendre la relation entre notre environnement et notre santé que par le passé. Nous savons comment créer des espaces qui améliorent notre santé et bien-être et nous pouvons évaluer et améliorer la qualité de notre air, notre eau et notre lumière. Nous sommes en mesure de concevoir des environnements qui alimentent notre corps, nous permettent de bouger, inspirent notre meilleur travail et facilitent un bon sommeil. Ce sont tous les concepts abordés dans la norme WELL, mais ils s'appliquent aussi facilement à une vaste gamme de projets qui ont l'effet souhaité d'améliorer la santé et le bien-être. L'avenir de la conception durable repose sur une approche qui met en priorité le bien-être des gens et, en fin de compte, de la société.

[Norme WELL \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

La santé représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à augmenter l'élaboration de stratégies qui seront bénéfiques pour la santé humaine et le bien-être dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la santé dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Santé

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions bénéfiques pour la santé mentale et physique des employés.

Activités d'entreprise

Évaluer la santé de nos employés et créer des solutions novatrices pour améliorer leur santé mentale et physique.



Études de cas sur la santé et le bien-être

Événement Grand vélo de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Toronto (Ontario) Canada

En juin, SNC-Lavalin a participé à l'événement Grand vélo de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC avec des équipes de partout au Canada. La section de Toronto du Réseau de professionnels émergents a organisé l'événement, et l'équipe de SNC-Lavalin a amassé plus de 2 000 \$ CA pour la recherche portant sur les maladies du cœur et les AVC.

Les participants ont applaudi SNC-Lavalin lors d'une randonnée à bord d'un « Grand vélo », comptant pas moins de 30 sièges, au centre-ville de Toronto pour sensibiliser le public à la principale cause de décès prématuré chez les femmes canadiennes, soit les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux. SNC-Lavalin a l'intention de continuer de collaborer avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à l'avenir, car la santé et le bien-être de ses employés représentent une valeur fondamentale au sein de l'organisation.

Bien vivre – choix verts : l'AMLAT participe à la Semaine de la santé et la sécurité

Amérique latine

Sous le thème « Bien vivre – choix verts », les bureaux en Amérique latine ont souligné la Semaine de la santé, la sécurité et l'environnement en avril 2019.

La diversité des activités dans les bureaux témoignait de notre engagement envers la sécurité, l'une de nos valeurs fondamentales.



271 participants au « Défi entreprise »

Trois-Rivières, Québec, Montréal et Saguenay, Canada

De nombreux collègues ont participé au Défi entreprise, un événement familial réunissant collègues, amis, conjoints et enfants. En tout, 271 participants sont venus marcher, courir et faire de la Zumba en portant fièrement le chandail de SNC-Lavalin.

Nos équipes participantes ont été formées dans quatre villes : Trois-Rivières, Québec, Montréal et Saguenay. L'équipe de SNC-Lavalin Montréal a terminé 5^e sur 58 entreprises à l'épreuve de 10 km. À sa 7^e participation consécutive au Défi entreprise, l'équipe de Québec a recueilli 3 636 \$ CA pour la Fondation du CHU de Québec (la fondation privée de l'hôpital universitaire de Québec).

Recherche sur la conception centrée sur l'être humain

Nos équipes ont entrepris des recherches approfondies qui soulignent l'importance de l'environnement bâti pour les employés et confirment que le bon environnement de travail peut avoir une incidence importante sur la productivité et le bien-être du personnel.

Nos recherches ont cerné six domaines clés où différentes approches pourraient être adoptées :

- > **Éclairage** – amélioration de l'éclairage naturel et de la qualité de l'éclairage artificiel
- > **Ventilation et qualité de l'air** – augmentation des débits de ventilation et réduction des composés organiques volatils et du dioxyde de carbone
- > **Confort thermique** – y compris la surchauffe solaire dans l'environnement de travail et la possibilité de régler la température de son espace immédiat
- > **Bruit et acoustique** – réduction du bruit environnemental (routes, etc.), du bruit blanc (systèmes de climatisation, etc.) et du bruit rose (fréquence vocale humaine)
- > **Interactions** – augmenter le contrôle et l'autodétermination de l'environnement de bureau, y compris le réglage de l'éclairage, la ventilation, la configuration physique du bureau et les degrés choisis
- > **Éléments visuels** – y compris les plantes et les vues extérieures, la nature et les matériaux

[Lire l'étude de cas \(en anglais seulement\) >](#)



Campus communautaire Harraby
Carlisle (Angleterre) Royaume-Uni

POLLUTION



Pollution

Contexte de durabilité

La faune fait face à une « crise d'extinction grandissante ». Dans son discours de 2019, Ivonne Higuero, secrétaire générale de la CITES, a lancé l'avertissement suivant:

« Bien qu'il y ait souvent moins de sensibilisation du public à la perte continue d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de petits mammifères dans le monde, **la survie de ces espèces est essentielle à la vie sur Terre.** »

Un rapport de l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), le rapport d'évaluation sur les services liés à la biodiversité et aux écosystèmes publié en 2019, classe les cinq facteurs directs ayant des changements dans la nature parmi les répercussions mondiales relatives les plus importantes à ce jour.

Les voici en ordre décroissant : 1) les changements dans l'utilisation des territoires et des mers, 2) l'exploitation directe des organismes, 3) les changements climatiques, 4) la pollution et 5) les espèces exotiques envahissantes.

La pollution contribue à cette crise dans la mesure suivante:

- 

1 Des CULTURES MONDIALES ANNUELLES d'une valeur pouvant atteindre 577 MILLIARDS DE DOLLARS AMÉRICAINS sont à risque en raison de la perte de pollinisateurs.
- 

2 La pollution plastique A DÉCUPLÉ depuis 1980.
- 

3 DE 300 À 400 MILLIONS DE TONNES de métaux lourds, de solvants, de boues toxiques et d'autres déchets provenant d'installations industrielles sont DÉVERSÉES CHAQUE ANNÉE dans les eaux mondiales.
- 

4 Les engrais pénétrant dans les écosystèmes côtiers ont créé plus de 400 « ZONES MORTES » OCÉANIQUES, s'étendant sur plus de 245 000 km² – une superficie globale supérieure à celle du Royaume-Uni.

Stratégie d'affaires relative au développement durable: Objectifs de haut niveau

La pollution représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer et évaluer notre rendement environnemental dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la pollution dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Pollution

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions novatrices prévenant et réduisant la pollution.

Activités d'entreprise

Évaluer notre rendement relativement à la pollution et créer des solutions novatrices prévenant et réduisant celle-ci.



Études de cas sur la pollution

Système de chauffage du canal de déversement de Fort Myers destiné aux lamantins (Floride) États-Unis

Depuis l'ouverture de la centrale électrique de Fort Myers en 1958, les lamantins utilisent le canal adjacent pour se réchauffer pendant les mois d'hiver.

L'un des sous-produits de la production d'énergie à la centrale de Florida Power and Light, c'est le rejet d'eau propre et chaude dans celle saumâtre de la rivière Orange. Par conséquent, l'établissement de Fort Myers est exploité en vertu d'un plan de protection du lamantin.

La saison de protection des lamantins s'étend du 1^{er} novembre au 15 avril. Pendant cette période, lorsque la température de la rivière est inférieure à 66 °F, la centrale doit évacuer suffisamment de chaleur dans le canal de déversement pour s'assurer d'atteindre et de maintenir une température de 66 °F ou plus, pour que ces doux animaux en voie de disparition restent bien au chaud. En 2019, nous avons réalisé des travaux d'ingénierie conceptuelle et de conception détaillée et fourni du soutien sur place pour ajouter un système de chauffage de canal qui réchauffera les effluents de la centrale, même pendant les périodes d'arrêt d'entretien ou en cas de diminution de la production.

Évaluation et assainissement de terres contaminées Trail (Colombie-Britannique) Canada

Cent ans d'exploitation de la fonderie à Trail, en Colombie-Britannique, ont eu un impact sur le sol de surface de la ville, qui présente des concentrations élevées de plomb.

Des mesures comme l'enlèvement et le remplacement du sol étaient nécessaires pour empêcher les jeunes enfants d'entrer en contact avec le sol contaminé. Plusieurs cours et jardins ont été échantillonnés conformément aux lignes directrices, et un projet pilote visant à remplacer le sol de surface dans quatre cours résidentielles et sept jardins a été réalisé. À la suite du projet pilote, les travaux se sont poursuivis sur les terrains résidentiels pendant plusieurs années, priorisant les niveaux de contaminants.

Réhabilitation de Long Lake

Sudbury (Ontario) Canada

Nous avons obtenu un contrat du ministère du Développement du Nord et des Mines pour réaliser la conception détaillée et la gestion de la construction pour le traitement des résidus de la mine d'or de Long Lake.

De l'or a été découvert à Long Lake en 1907 et le site a été exploité de façon intermittente de 1908 à 1939, jusqu'à l'épuisement de la zone principale du minerai en 1939. L'usine a été démantelée et la mine abandonnée. La remise en état du site de la mine d'or de Long Lake comprenait l'assainissement de trois zones de résidus « fugitifs » en créant un bassin de retenue pour environ 163 000 m³ de sol contaminé. En fin de compte, l'objectif de ces efforts consistait à réduire la concentration d'arsenic à Long Lake sous le seuil pour l'eau potable de l'Ontario.

Projet de remise en état d'une station de pompage et d'équipement d'usine

Montréal (Québec) Canada

Nous avons été choisis pour réaliser un projet de réfection dans trois installations essentielles de distribution d'eau potable de la ville de Montréal : les usines de production Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et le réservoir McTavish.

En considérant que ces infrastructures distribuent l'eau à près de deux millions de personnes dans 21 arrondissements montréalais et des municipalités voisines, l'ingénierie et la construction devaient se faire de manière à maintenir l'exploitation tout en évitant la pollution de l'eau. Comme les travaux ont été réalisés dans des structures patrimoniales (Atwater et McTavish), leur caractère original a dû être préservé lors de l'intégration des nouvelles pièces d'équipement, ce qui s'est avéré particulièrement contraignant pour le système de ventilation.

Projet CLEANS

(Saskatchewan) Canada

Le Saskatchewan Research Center (SRC) gère le projet CLEANS (nettoyage de sites nordiques abandonnés) au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Il s'agit d'un projet pluriannuel visant à évaluer et à assainir la mine Gunnar, l'usine de concentration de Lorado et 35 anciennes mines d'uranium (appelées sites satellites) dans le nord de la Saskatchewan, au Canada.

La participation de SNC-Lavalin a commencé par la mine Gunnar, où nous avons réalisé des évaluations hydrogéologiques, géotechniques et du transport des contaminants pour la planification de la réhabilitation du site. La mine, qui a commencé à produire de l'uranium en 1955 et qui a cessé ses activités minières en 1963, a produit environ 2,5 millions de mètres cubes de stériles et plus de 5 millions de tonnes de résidus non confinés qui ont été dirigés vers les vallées, les dépressions et lacs avoisinants, couvrant un total de plus de 70 hectares de terres. Nous avons également travaillé sur de nombreux sites satellites du SRC, fournissant du soutien sur le terrain, déterminant les répercussions, effectuant l'ingénierie géotechnique et l'arpentage pour les inspections routières (au moyen de la télédétection par laser du sol), réalisant la conception de la fermeture de la mine et procédant à l'évaluation préliminaire des risques écologiques et pour la santé humaine. Les évaluations visaient à cerner les secteurs préoccupants, le degré de contamination, les voies de migration et la charge des récepteurs, ainsi qu'à déterminer les risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine.



CLIMAT



Climat

Contexte de durabilité

Les changements climatiques, c'est la mutation des conditions climatiques mondiales ou régionales sur le plan de la température, de l'humidité et des pluies, notamment depuis le milieu ou la fin du 20^e siècle; ces changements sont principalement attribuables à l'augmentation des niveaux de gaz carbonique atmosphérique produit par l'utilisation de combustibles fossiles.

Les changements climatiques sont une menace grave pour le développement mondial et les efforts d'élimination de la pauvreté. Sans action urgente, les effets des changements climatiques pourraient entraîner 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté d'ici 2030.

Plusieurs pays ont déclaré l'état d'urgence climatique après la hausse récente de la sensibilisation du public aux changements climatiques et l'intensification de la pression exercée sur les gouvernements. Néanmoins, déclarer l'état d'urgence climatique n'est pas suffisant. Cette déclaration doit être accompagnée par des cibles et des objectifs clairs, ainsi que par des investissements dans les infrastructures et les technologies d'énergies durables à faibles émissions de carbone et à émissions nulles.



Un rapport de la Banque mondiale publié en juin 2019 soulignait la possibilité d'économiser **4,2 G\$ US** en investissant dans des infrastructures plus résilientes.

[Rapport de la Banque mondiale >](#)

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

Stratégie d'affaires relative au développement durable et Énoncé de politique sur le développement durable de SNC-Lavalin

Le climat représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à augmenter la sensibilisation envers les changements climatiques ainsi que l'évaluation des risques liés au climat, notamment en établissant des mesures d'atténuation convenables, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour le climat dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Climat

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions novatrices permettant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

Activités d'entreprise

Évaluer notre rendement pour préparer notre entreprise à s'adapter et à gérer les changements climatiques.



Études de cas sur le climat

Feuille de route de l'Afrique relative aux engagements de l'Accord de Paris

Banque africaine de développement (BAfD)

En tant que membres de la communauté internationale, les pays africains sont déterminés à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

Toutefois, ils font face à des défis particuliers. Afin de cerner les facteurs clés de réussite, ainsi que les obstacles et les opportunités d'améliorations, nous avons réalisé une analyse des écarts à l'échelle de l'Afrique. En fonction des résultats de l'analyse, nous avons élaboré une feuille de route et un programme de travail pour les 15 partenaires internationaux et régionaux du centre des contributions déterminées sur le plan national de l'Afrique, mettant l'accent sur l'harmonisation de ces contributions avec les plans nationaux de développement.

En collaboration avec le Global Climate Adaptation Partnership (GCAP), nous avons créé le révolutionnaire Climate Safeguards System, un ensemble d'outils et de guides de prise de décision permettant à la Banque africaine de développement d'évaluer des projets en fonction des risques liés aux changements climatiques et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées. Nos spécialistes du climat travaillent avec de grandes institutions financières partout au monde pour évaluer les grands projets d'infrastructures et s'assurer qu'ils atténuent efficacement les risques liés aux changements climatiques.

Système d'évaluation environnementale et des risques climatiques

Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI cherche à adopter une approche exhaustive et intégrée envers la gestion des risques climatiques de ses projets.

Notre équipe et nos partenaires dirigent le développement du système d'évaluation des risques climatiques, qui sera pleinement intégré aux systèmes et procédures d'évaluation des projets de la BEI afin de garantir la résilience adéquate des projets de la Banque face aux changements climatiques. Ce système permettra à la BEI d'améliorer son portefeuille, de réduire les risques financiers et pour la réputation et d'améliorer la qualité de ses projets. La portée de ces travaux a également été élargie pour inclure la gestion des risques liés à la biodiversité.

« Les infrastructures résilientes ne concernent pas que les routes, les ponts ou les centrales électriques, mais aussi les **gens**, les **ménages** et les **collectivités** pour qui ces infrastructures de qualité sont essentielles pour améliorer la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Investir dans des infrastructures résilientes, c'est ouvrir des **possibilités économiques pour les gens.** »

David Malpas Président, Groupe de la Banque mondiale

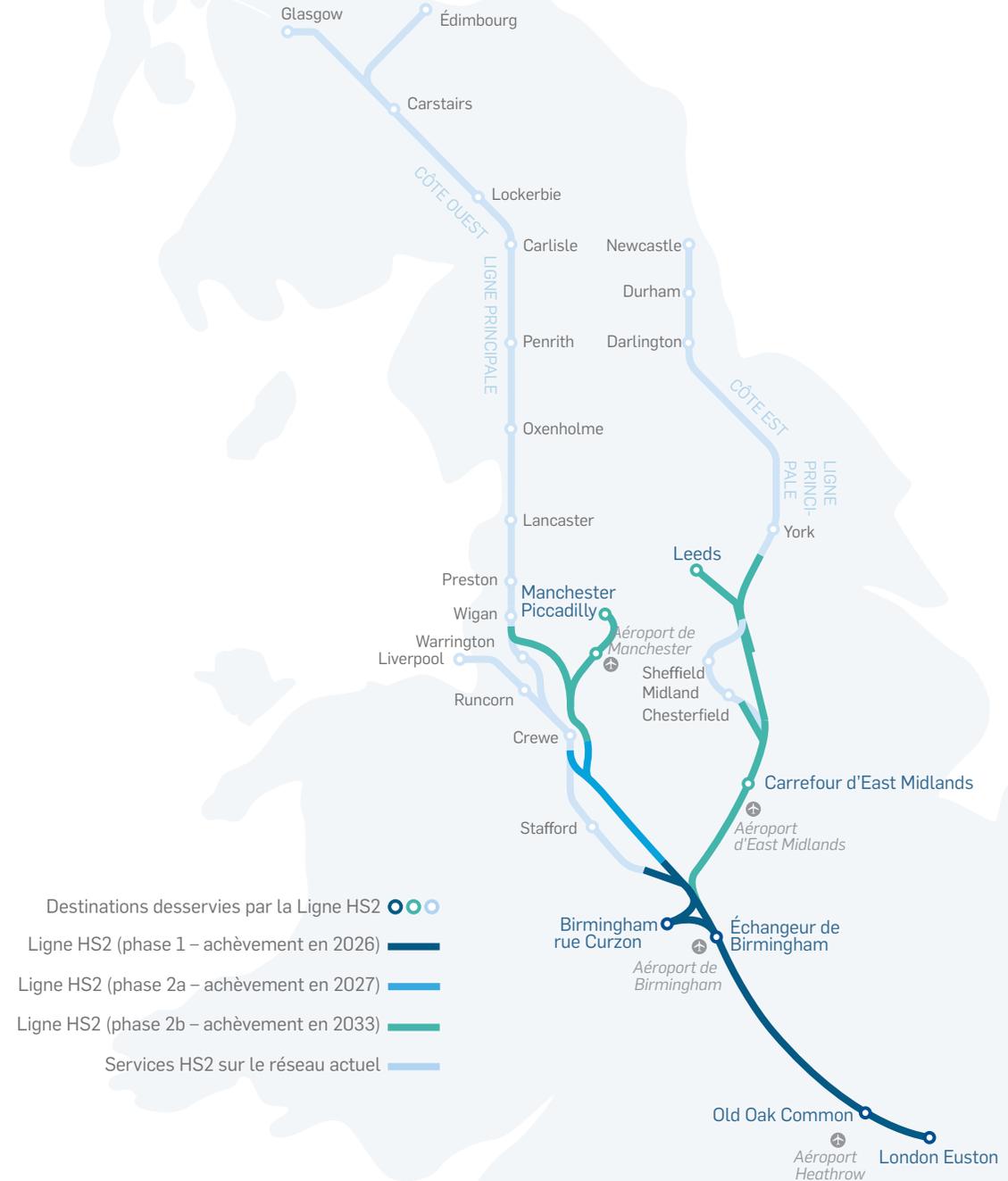


High Speed Two (HS2) Royaume-Uni

High Speed 2 (HS2) est le plus grand projet d'investissement en infrastructures du Royaume-Uni. Il reliera huit des plus grandes villes de la Grande-Bretagne, réduira le temps de déplacement et augmentera la capacité du réseau.

Les promoteurs ont pour vision que HS2 soit un catalyseur de croissance partout au Royaume-Uni, car elle permettra de mieux relier les grandes villes et les carrefours économiques du pays. SNC-Lavalin, dans le cadre d'une coentreprise avec CH2M Hill et SENER, a été nommée partenaire de prestation de services d'ingénierie pour la phase 1 de HS2, et nous collaborons avec le client pour tenir compte des changements climatiques et des principes de résilience face à ceux-ci tout au long de ce grand projet d'infrastructure, de l'énoncé environnemental jusqu'à l'assurance d'une conception, et de l'opération et maintenance conformes à ces principes.

[Lire l'étude de cas >](#)



BIODIVERSITÉ



Biodiversité

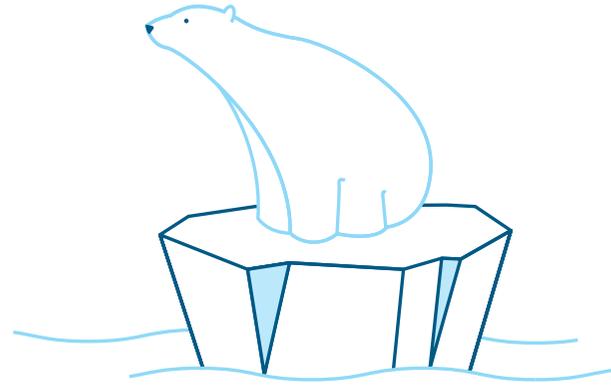
Contexte de durabilité

Le capital naturel peut être défini comme les stocks mondiaux d'actifs naturels, qui comprennent la géologie, le sol, l'air, l'eau et tous les êtres vivants. C'est à partir de ce capital naturel que l'homme tire une vaste gamme de services, souvent appelés services écosystémiques, qui rendent la vie humaine possible. Et la biodiversité, c'est la diversité de tous les organismes vivants au niveau génétique, des espèces et des écosystèmes; elle représente la composante vivante des stocks de capital naturel.

La nature permet le développement humain, mais les changements climatiques et notre demande pour les ressources de la terre accélèrent les taux d'extinction et dévastent les écosystèmes du monde. Pour obtenir des conseils sur ce qu'il est possible de faire pour intégrer la biodiversité aux processus de prise de décision personnelle et de projet, consultez :

[52 gestes pour la biodiversité >](#)

L'ampleur du déclin de la nature est décrite dans le rapport d'évaluation mondial produit par l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services en 2019. Le rapport conclut que :



Près d'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, dont bon nombre d'ici quelques décennies, soit plus que jamais dans l'histoire de l'humanité.

Il souligne le besoin crucial d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la prise de décisions mondiale dans tous les secteurs et pour tous les défis, que ce soit l'eau ou l'agriculture, les infrastructures ou les affaires.

[Document sommaire \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

La biodiversité représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer le capital naturel et augmenter la biodiversité dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la biodiversité dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable :

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Biodiversité

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions novatrices augmentant la biodiversité et utilisant la conception biophile.

Activités d'entreprise

Améliorer notre rendement en matière de biodiversité en lançant des initiatives de biodiversité et de conception biophile.



Études de cas sur la biodiversité

Déplacement de coraux

Port de Miami (Floride) États-Unis

Le port de Miami est l'un des plus grands ports de voyageurs et de conteneurs de fret aux États-Unis, où 4,3 millions de passagers et 7,42 millions de tonnes de marchandises transitent chaque année.

Un contributeur important à l'économie locale du sud de la Floride, le port a exigé l'amélioration continue de ses capacités de transport maritime et d'accès des passagers pour répondre à la hausse de la demande et à la croissance. Parmi d'autres fournisseurs de services d'ingénierie, SNC-Lavalin a assuré les services d'inspection sous-marine pour un nouveau rideau de palplanches dans 45 pieds d'eau, et a supervisé le déplacement de plus de 150 coraux sains de l'ouvrage de protection existant vers une zone de réception dans le port.

Comment la technologie des drones peut atténuer les risques pour la faune

Pérou

SNC-Lavalin a depuis peu recours à des véhicules aériens sans pilote, mieux connus sous le nom de drones, pour effectuer des tâches comme la cueillette de données dans le cadre de différents projets du secteur minier.

Nous avons utilisé des drones munis de caméras sophistiquées pour obtenir de l'information sur les écosystèmes et les espèces sensibles qui pourraient être touchés par nos projets. Par exemple, les drones nous ont permis d'obtenir des cartes détaillées et des vidéos de milieux humides délicats dans des zones inaccessibles du Pérou, trop dangereuses pour être arpentées à pied. Sans eux, nous n'aurions pu étudier la région que par imagerie satellitaire.

Améliorations apportées à la digue de la baie Boundary et protection des espèces naturelles

Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Lorsque des parties de la digue de la baie Boundary au Canada ont été endommagées par le niveau élevé des eaux et des vagues de tempête, la Corporation of Delta a fait appel à nos services pour les repenser et les renforcer.

Mais la portée du projet a dû être élargie pour tenir compte d'un aspect imprévu de la protection de la faune lorsque près de 500 serpents en hibernation ont été découverts sur l'un des chantiers de construction. Nous avons travaillé avec la Wildlife Rescue Association pour veiller à ce que les serpents reçoivent des soins adéquats et retournent dans leur habitat lorsque les conditions météorologiques l'ont permis.

DIVERSITÉ



Diversité

Contexte de durabilité

Un article du Forum économique mondial intitulé « Business Case for Diversity in the Workplace » souligne que la diversité dans le milieu de travail est un atout pour les entreprises et leurs employés, favorisant l'innovation, la créativité et l'empathie.

L'article souligne également que la diversité dans le milieu des affaires ne se limite pas au sexe, à la race et à l'origine ethnique, mais englobe aussi les croyances religieuses et politiques, le niveau d'éducation, les antécédents socioéconomiques, l'orientation sexuelle, la culture et les handicaps. Les entreprises découvrent qu'en appuyant et en faisant la promotion d'un milieu de travail diversifié et inclusif, elles tirent des avantages, en plus de faire le bon choix. Elles ont le pouvoir de transformation nécessaire pour créer une société plus ouverte, diversifiée et inclusive.

[Lire le rapport complet du Forum économique mondial \(en anglais seulement\) >](#)

Une étude de McKinsey de 2018 intitulée « Delivering through Diversity » aborde l'analyse de rentabilité et offre une perspective sur les mesures d'inclusion et de diversité à prendre pour influencer la croissance et le rendement des entreprises. Cette dernière recherche réaffirme la corrélation entre la diversité (définie ici comme une plus grande proportion de femmes et de personnes de différentes origines ethniques et culturelles) au sein des équipes de direction et un rendement financier supérieur.

En réexaminant l'analyse de rentabilité pour l'inclusion et la diversité, cette recherche a révélé ceci :

- > **La relation entre la diversité et le rendement des entreprises persiste.** La corrélation statistiquement importante entre une équipe de direction diversifiée et un rendement financier supérieur démontrée il y a trois ans dans le cadre d'une étude initiale demeure vraie pour un ensemble de données actualisé, élargi et mondial.
- > **Les rôles de direction sont importants.** Les entreprises dans le quartile supérieur pour la diversité de genre au sein des équipes de direction étaient 21 % plus susceptibles d'afficher une rentabilité supérieure et 27 % plus susceptibles de créer une valeur accrue. Les entreprises les plus performantes, tant sur le plan de la rentabilité que de la diversité, comptaient plus de femmes occupant des fonctions qui génèrent habituellement des revenus que des fonctions liées au personnel dans leurs équipes de direction.
- > **Ce n'est pas juste une question de sexe.** Les entreprises dans le quartile supérieur pour la diversité ethnique et culturelle au sein des équipes de direction étaient 33 % plus susceptibles d'afficher une rentabilité de premier plan dans l'industrie. Le fait que cette relation continue d'être forte suggère que l'inclusion de personnes très diversifiées – et la multitude de façons dont la diversité existe au-delà du sexe (p. ex., LGBTQ+, âge/génération, expérience internationale) – peut être un facteur clé de différenciation entre les entreprises.
- > **Il y a une pénalité pour l'abstention.** En effet, la pénalité pour le rendement dans le quartile inférieur de la diversité persiste. Dans l'ensemble, les entreprises dans le quartile inférieur pour la diversité ethnique et culturelle étaient 29 % moins susceptibles d'afficher une rentabilité supérieure à la moyenne que toutes les autres entreprises dans l'ensemble de données. Bref, non seulement elles n'étaient pas dans le peloton de tête, mais elles traînaient de la patte.

[Lire le rapport complet sur la diversité \(en anglais seulement\) >](#)

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

La diversité représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à privilégier la diversité des compétences et des contributions en améliorant la diversité et l'égalité dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la diversité dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Diversité

Activités de projet

Proposer des améliorations aux projets de nos clients afin de créer des solutions novatrices améliorant l'égalité et la diversité.

Activités d'entreprise

Améliorer notre rendement en matière d'égalité et de diversité en lançant des initiatives d'équité et de diversité.





Lancement de la formation sur les préjugés inconscients Asie-Pacifique

Afin de surmonter l'incidence négative que les préjugés inconscients peuvent avoir sur le milieu de travail, et dans le cadre de notre plan d'action pour la diversité et l'inclusion pour 2019, une série de séances de formation sur les préjugés inconscients a été lancée en Australie en septembre.

La conseillère en ingénierie d'ICGP Mathilde Roubille, qui travaille à Brisbane et qui a déjà été formée en tant que formatrice sur les préjugés inconscients, a facilité la réalisation des séances dans le bureau de Brisbane, où la participation est grande à ce jour.

En plus de la séance de formation sur les préjugés inconscients, des séances de formation des formateurs ont également été organisées pour les personnes souhaitant devenir des animateurs et soutenir la mise en œuvre de la formation sur les préjugés inconscients dans la région. L'objectif consiste à disposer de plusieurs formateurs dans chaque bureau, afin que nous puissions former régulièrement les nouveaux employés de l'entreprise.

Les séances se sont poursuivies partout en Australie en octobre, et on a lancé la formation en Asie et à Sakhalin aussi.

Le réseau de l'exploitation en matière de diversité et d'inclusion signe les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies Moyen-Orient

Le réseau d'exploitation en matière de diversité et d'inclusion de SNC-Lavalin au Moyen-Orient a signé les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, qui correspondent à l'engagement de l'entreprise à promouvoir une culture inclusive favorisant l'égalité entre les sexes et appuyant le perfectionnement professionnel, les compétences et les connaissances des employées tout au long de leur carrière.

La cérémonie de signature a eu lieu à Dubaï, aux Émirats arabes unis, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, au cours d'un événement de réseautage commercial organisé par SNC-Lavalin et auquel ont participé des clients et d'autres pairs de l'industrie qui ont également signé les Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU.

Depuis son lancement en 2010, cette initiative de l'ONU est à l'avant-garde de la transformation des politiques, des pratiques et des approches commerciales pour faire progresser l'égalité des sexes et créer des occasions pour les femmes, mobilisant plus de 2 000 entreprises à l'échelle mondiale à ce jour. Ces principes offrent aux entreprises des conseils sur la façon d'autonomiser les femmes dans le milieu de travail, sur le marché du travail et dans la collectivité.

COLLECTIVITÉ



Collectivité

Contexte de durabilité

L'indice de la pauvreté multidimensionnelle mondial 2019 du Programme des Nations Unies pour le développement montre que, dans les 101 pays étudiés, 1,3 milliard de personnes sont « pauvres de façon multidimensionnelle ».

[Rapport sur l'indice de la pauvreté multidimensionnelle \(en anglais seulement\) >](#)

« *La lutte contre la pauvreté est nécessaire dans toutes les régions en développement* », indique le rapport, soulignant que *l'Afrique subsaharienne* et *l'Asie du Sud* abritent la plus grande proportion de pauvres, soit **84,5 %**.

Principales constatations

Dans **101** pays, 1,3 MILLIARD DE PERSONNES (23,1 %) sont PAUVRES DE FAÇON MULTIDIMENSIONNELLE.

Les **2/3** des personnes multidimensionnellement pauvres vivent dans des pays à REVENU INTERMÉDIAIRE.

La moitié des **1,3 milliard** de personnes multidimensionnellement pauvres sont des ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS. Un tiers sont des enfants de moins de 10 ANS.

Ce rapport souligne que la **pauvreté et l'inégalité n'existent pas uniquement dans les pays considérés comme à faible revenu : les pays à revenu intermédiaire et intermédiaire supérieur sont également touchés. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, la valeur sociale gagne en importance partout.**

Adopté en 2012, le Social Value Act au Royaume-Uni exige que les personnes qui commandent des services publics réfléchissent également à la façon dont elles peuvent créer des avantages sociaux, économiques et environnementaux plus vastes, avant même de lancer le processus d'approvisionnement.

Nous savons que nous pouvons changer les choses dans chaque pays où nous réalisons des activités, c'est pourquoi nous avons élaboré une Stratégie d'affaires relative au développement durable qui comprend un programme de valeur sociale et une catégorie de mesure de valeur sociale afin d'assurer que nos projets et nos fonctions d'entreprise procurent des avantages sociaux.

La catégorie de mesure liée à la collectivité de notre Stratégie d'affaires relative au développement durable comprend notre approche pour l'augmentation de la valeur sociale dans le cadre de toutes nos activités à titre d'entreprise.

La valeur sociale est la mesure qui nous permet de juger de l'importance relative que les gens accordent aux changements qui se produisent dans leur vie. Voici des exemples de démarches à valeur sociale que SNC-Lavalin met en œuvre lorsqu'elle travaille sur des projets :

- > **Fournir des emplois** aux gens qui vivent à proximité de nos projets;
- > **Fournir des secours aux sinistrés** à la suite d'événements météorologiques extrêmes et d'autres situations d'urgence;
- > **Offrir de la formation et des conseils** aux enfants et aux jeunes adultes dans les écoles;
- > **Organiser des collectes** auprès de notre personnel pour des dons de nourriture et de vêtements au profit de groupes sociaux vulnérables.

Stratégie d'affaires relative au développement durable : Objectifs de haut niveau

La collectivité représente l'une des dix catégories de mesure décrites dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable. Dans notre Énoncé de politique sur le développement durable, nous nous sommes fermement engagés à améliorer la valeur sociale et les avantages pour la collectivité dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet. Nous avons établi les objectifs de haut niveau suivants pour la collectivité dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Objectif de haut niveau de la Stratégie d'affaires relative au développement durable – Collectivité

Activités de projet

Optimiser les avantages économiques pour les collectivités, les régions et les pays où nous réalisons des projets.

Activités d'entreprise

Continuer à agir à titre de bonne entreprise citoyenne et à participer au développement de l'économie dans tous les pays où nous sommes présents.



Études de cas sur la collectivité

Programme Progressive Aboriginal Relations Canada

SNC-Lavalin vient de terminer sa première année dans le cadre du programme Progressive Aboriginal Relations du Conseil canadien pour le commerce autochtone.

Le programme, reconnu par le gouvernement du Canada et les clients du secteur privé comme l'un des meilleurs de son genre, est une certification qui confirme le rendement des entreprises en matière de relations avec les autochtones au niveau bronze, argent ou or. Les entreprises certifiées sont considérées comme de bons partenaires commerciaux, d'excellents endroits où travailler et déterminées à assurer la prospérité des collectivités autochtones, selon un jury composé de gens d'affaires autochtones.

Conférence sur les partenariats d'approvisionnement et d'emploi Sudbury (Ontario) Canada

SNC-Lavalin était le commanditaire principal de la Conférence sur les partenariats d'approvisionnement et d'emploi tenue à Sudbury.

Nous avons décrit le travail que nous faisons pour un client notable, la Première Nation de Webequie, et avons parlé de l'engagement communautaire, de l'évaluation environnementale et des premiers travaux d'ingénierie réalisés pour appuyer la construction d'une route d'approvisionnement dans le bassin minier du Cercle de feu dans le nord de l'Ontario, au Canada.

Réacteurs modulaires de petite taille Collectivités éloignées, Canada

De plus, lors de cette conférence sur les partenariats, les représentants du secteur Énergie nucléaire de SNC-Lavalin ont souligné le rôle de chef de file de la Société en ce qui a trait au développement de réacteurs modulaires de petite taille, une technologie qui pourrait constituer une percée en matière de production d'énergie sans émission pour les collectivités et les projets établis dans des régions éloignées.

Bénévolat Glasgow (Écosse) Royaume-Uni

De concert avec la Glasgow School of Art et l'Université de Glasgow, nos architectes, ingénieurs et gestionnaires de projet offrent leur soutien, depuis 2017, aux étudiants participant à la compétition annuelle par équipe de conception multidisciplinaire de 24 h « Making Places ».

Ils doivent élaborer un nouveau concept qui transformera la vie des groupes vulnérables de la société : les sans-abri, les réfugiés, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie mentale, de démence ou de toxicomanie et les victimes de mauvais traitements. La proposition peut être interprétée librement et prendre la forme d'un bâtiment réalisé in situ, d'une sculpture ou toute autre forme. Ce concours annuel est désormais inclus dans le curriculum des étudiants participants.

Préparatifs en cas de catastrophe : recommandations pour la résilience face aux ouragans État libre de Porto Rico et îles Vierges américaines

En 2019, près de deux ans après le passage dévastateur des ouragans Irma et Maria sur l'État libre de Porto Rico et les îles Vierges américaines, les efforts de rétablissement et de reconstruction se poursuivent.

Notre objectif consistait à évaluer le rendement des immeubles résidentiels, des infrastructures et des installations essentielles pendant les tempêtes et à formuler des recommandations à la Federal Emergency Management Agency (FEMA), aux organismes locaux et aux propriétaires d'immeubles pour améliorer la résilience, réduire les dommages et prévenir la perte de vies. Nous avons appuyé à la fois les îles Vierges américaines et Porto Rico en adoptant les plus récents codes du bâtiment. Le respect des normes les plus récentes en matière de conception sécuritaire et résistante aux intempéries contribuera à améliorer le rendement et la durabilité des bâtiments. De plus, notre équipe a fourni de nouvelles cartes topographiques de la vitesse du vent, qui permettront de déterminer les zones à risque élevé qui pourraient nécessiter des critères de conception encore plus rigoureux.

[Lire l'article \(en anglais seulement\) >](#)



6 / GOUVERNANCE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

6. GOUVERNANCE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Valeurs, principes, normes et règles de comportement

Notre objectif en matière de développement durable

Nous avons la responsabilité de placer le développement durable au cœur de notre stratégie d'affaires au moyen de notre rôle de chef de file du marché, de nos activités et des services que nous offrons. Nous reconnaissons que nos activités peuvent contribuer de façon importante à un monde plus durable. Il nous incombe d'améliorer notre propre rendement en matière de développement durable grâce à la façon dont nous exploitons notre entreprise et influençons les autres.

Nos principes de développement durable

Nous intégrerons nos objectifs de développement durable à tous nos projets et activités commerciales en harmonisant notre stratégie et nos plans d'affaires avec nos services de consultation stratégique, de conception, de construction ainsi que d'entretien et d'exploitation durant le cycle de vie des actifs. Nous le ferons conformément aux principes suivants :

Une société pour notre avenir

Inspirer la prochaine génération, investir dans les collectivités, acquérir des connaissances et des compétences en matière de durabilité et créer un milieu de travail sain et sécuritaire.

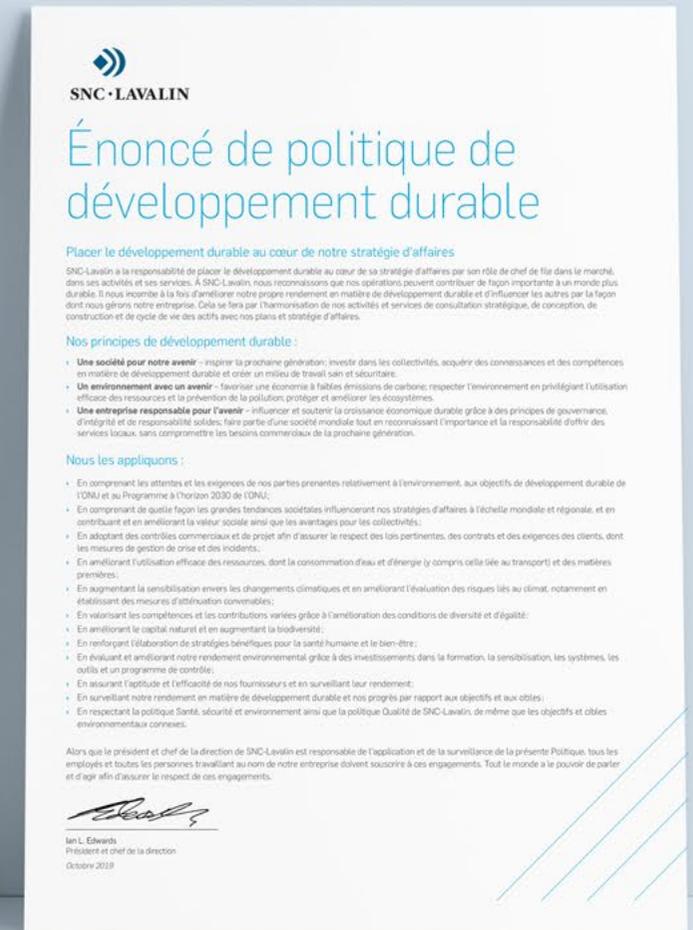
Un environnement avec un avenir

Favoriser une économie à faibles émissions de carbone, respecter l'environnement en privilégiant l'utilisation efficace des ressources et la prévention de la production de déchets et protéger et améliorer les écosystèmes.

Une entreprise responsable pour l'avenir

Influencer et soutenir la croissance économique durable grâce à une solide gouvernance, à l'intégrité et à la responsabilisation, faire partie d'une société mondiale tout en reconnaissant l'importance et la responsabilité d'offrir des services locaux sans compromettre les besoins de la prochaine génération.

Énoncé de politique sur le développement durable >



Notre approche de mise en œuvre

Nous intégrerons notre stratégie d'affaires relative au développement durable à tous nos projets et nos activités commerciales comme suit :

- > En comprenant les attentes et les exigences de nos parties prenantes relativement à l'environnement, aux objectifs de développement durable de l'ONU et au Programme à l'horizon 2030 de l'ONU;
- > En comprenant la façon dont les grandes tendances sociétales influenceront nos stratégies d'affaires à l'échelle mondiale et régionale, et en contribuant et améliorant la valeur sociale ainsi que les avantages pour les collectivités;
- > En adoptant des contrôles commerciaux et de projet afin d'assurer le respect des lois pertinentes, des contrats et des exigences des clients, dont les mesures de gestion des crises et des incidents;
- > En améliorant l'efficacité des ressources, dont la consommation d'eau et d'électricité et l'utilisation de matières premières;
- > En augmentant la sensibilisation envers les changements climatiques et en améliorant l'évaluation des risques liés au climat, notamment en établissement des mesures d'atténuation convenables;
- > En privilégiant la diversité de compétences et de contributions grâce à l'amélioration de la diversité et l'égalité;
- > En améliorant le capital naturel et en augmentant la biodiversité;
- > En favorisant l'adoption de stratégies améliorant la santé et le bien-être humains;
- > En évaluant et améliorant notre rendement environnemental grâce à des investissements dans la formation, la sensibilisation, les systèmes, les outils et un programme d'assurance;
- > En assurant la pertinence et l'efficacité de nos fournisseurs et en surveillant leur rendement;
- > En surveillant notre rendement en matière de développement durable et nos progrès par rapport aux objectifs et aux cibles;
- > En respectant la politique Santé, sécurité et environnement ainsi que la politique Qualité de SNC-Lavalin, de même que les objectifs et cibles environnementaux connexes.

Notre vision d'entreprise

Au début de 2018, nous avons établi une nouvelle vision pour l'entreprise afin de guider notre stratégie et nos actions dans les années à venir et avons nommé une chef mondiale du développement durable. Le développement durable occupe une place importante dans notre énoncé de vision d'entreprise :

Nous aspirons à être le partenaire de choix en ingénierie, déterminés à mener les projets complexes de vision à réalité, tout en leur assurant un cycle de vie durable.



~~SÉCURITÉ~~
~~INTÉGRITÉ~~
~~COLLABORATION~~
~~INNOVATION~~

Notre président et chef de la direction est le promoteur de nos valeurs fondamentales.

Nos valeurs fondamentales

Les valeurs qui nous animent

Nos valeurs sont l'essence même de notre entreprise. Elles représentent notre manière d'agir, de nous exprimer et de nous comporter ensemble, ainsi que la manière dont nous interagissons avec nos clients et parties prenantes.

À la suite d'un sondage auprès de nos employés, nous avons cerné des valeurs fondamentales qui unissent notre personnel. Déployées début 2018, ces quatre valeurs serviront à forger une identité et une culture partagées ainsi qu'à donner vie à notre vision à l'intérieur de SNC-Lavalin.

Ces piliers guident nos décisions et nos actions et permettent aux parties prenantes de connaître les valeurs qui nous représentent et nous importent. Ils nous enjoignent à travailler ensemble pour assurer un avenir meilleur.

Nous plaçons la sécurité au cœur de toutes nos actions afin de protéger les personnes, les actifs et l'environnement.

Nous agissons comme il se doit, sans compromis, et assumons la responsabilité de nos actions.

Nous travaillons ensemble et valorisons la contribution unique de chacun afin d'obtenir des résultats remarquables pour tous.

Nous redéfinissons l'ingénierie en pensant avec audace, fièrement et différemment.

Notre stratégie d'affaires relative au développement durable

Nous avons adopté une Stratégie d'affaires relative au développement durable fondée sur les Objectifs de développement durable de l'ONU. Elle représente une occasion d'élaborer un modèle d'affaires tourné vers l'avenir, permettant d'assurer que notre entreprise soit en mesure de s'adapter aux changements mondiaux en matière de climat, de population et de comportements des consommateurs.

Notre stratégie a été adoptée dans tous les secteurs, les projets et les fonctions d'entreprise afin de permettre la réalisation de projets durables ainsi que l'adaptation aux changements que subissent la société, les ressources disponibles et notre climat.

Pour la mettre en œuvre, nous avons favorisé une solide culture reflétant nos valeurs en tant qu'entreprise. Cela permet l'émergence de nouvelles idées et l'adoption de pratiques durables et numériques visant à changer fondamentalement notre façon de faire dans tout ce que nous entreprenons.

L'amélioration de la diversité et de l'égalité de notre personnel est essentielle pour concrétiser nos ambitions. Pour bâtir une main-d'œuvre plus diversifiée et égalitaire, nous devons à la fois recruter et offrir des promotions pour assurer la diversité et l'égalité au sein de nos équipes d'employés, de gestion et de direction.

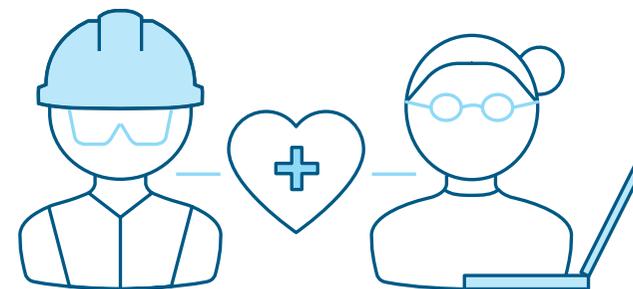
Intégrer le développement durable à SNC-Lavalin

Nous considérons de plus en plus notre rendement en fonction de trois dimensions, ou d'une durabilité triple – économique, sociale et environnementale. Notre but est d'intégrer notre Stratégie d'affaires relative au développement durable à toutes nos activités.

Qu'il s'agisse d'un nouveau projet pour un client ou d'une mesure interne, nous nous demandons comment ils peuvent répondre aux attentes sociétales ainsi qu'à celles de nos clients et de notre entreprise. Il faut donc trouver des moyens d'élargir notre empreinte économique et sociale au sein des collectivités locales tout en minimisant l'impact environnemental de nos activités d'entreprise et des projets de nos clients.

Grâce à notre Initiative de développement des compétences locales (IDCL), nous contribuons au renforcement des capacités et créons de la valeur pour les communautés. Nous outillons nos clients pour qu'ils s'impliquent de manière significative auprès de ces collectivités, que ce soit par l'embauche et l'approvisionnement locaux ou par la formation des travailleurs issus de la communauté. Il s'agit d'une initiative permettant d'autonomiser et d'améliorer les compétences des collectivités dans les milieux ruraux comme urbains.

Grâce à notre engagement envers l'obtention du certificat du programme Progressive Aboriginal Relations (PAR), nous intégrons la valeur sociale et l'expertise communautaire à toutes nos activités commerciales. Nous travaillons à inspirer la confiance et à transmettre d'importantes compétences aux communautés autochtones avec lesquelles nous collaborons dans le cadre de nombreux projets.



Quand nous prenons des mesures pour favoriser une **culture de santé et sécurité « zéro blessure »** dans nos bureaux et sur nos chantiers, nous reconnaissons et protégeons ce qui est important pour nous tous.

Quand nous appuyons des initiatives locales ou participons à des activités revêtant une valeur sociale, nous agissons comme moteur de changement positif.

Notre approche est multiculturelle et diversifiée. Nous comprenons les différentes cultures au sein desquelles nous évoluons, et comprenons de mieux en mieux comment mettre à profit notre savoir-faire en matière d'ingénierie et de technologie numérique pour générer des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour tous.

Structure de gouvernance

À SNC-Lavalin, nos solides pratiques de gouvernance contribuent à ce que chacun d'entre nous fasse toujours de son mieux et mette son plein potentiel à la contribution de la société, tout en assurant le succès continu de notre entreprise.

Politiques

Le Comité de révision des politiques renforce notre gouvernance en surveillant la normalisation des politiques et des processus en ce qui concerne leur émission, leur approbation et leur application. Il s'occupe en outre de la pertinence, des révisions et de l'entretien des politiques, et nous permet de revoir continuellement toutes les politiques et procédures qui guident nos employés dans leurs décisions et leurs activités quotidiennes. Il nous fournit également des lignes directrices et des processus cohérents pour créer et gérer les politiques.

Notre initiative du Comité de révision des politiques est dirigée par le conseil d'administration et nos professionnels d'Intégrité et des Affaires juridiques, avec le soutien et l'engagement de toutes les fonctions d'entreprise et tous les secteurs. On encourage les employés à communiquer avec le Comité de révision des politiques lorsqu'ils découvrent une politique difficile à comprendre, désuète, comprenant de l'information incomplète relativement aux lois et réglementations nouvelles ou mises à jour, inadéquate sur le plan culturel ou non applicable à une région ou une unité d'exploitation particulière.

Notre vision, nos valeurs et nos objectifs stratégiques

- > Approbation du conseil requise

Ensemble de principes décrivant la conduite acceptable dans les affaires

- > Code de conduite et Code de conduite des fournisseurs
- > Approbation du conseil requise

Politiques très pertinentes pour l'ensemble de l'entreprise

- > Politiques d'intégrité
- > Politique en matière de Finances
- > Politiques des Ressources humaines
- > Politiques en matière d'approvisionnement mondial
- > Approbation du président et chef de la direction requise et approbation du conseil potentiellement requise

Règlements ou directives visant à assurer la normalisation des tâches et processus

- > Propres au sujet ou au public cible, peuvent également être propres à l'unité d'exploitation (UE), à la région ou au pays
- > Approbation du titulaire de la gouvernance pertinent ou du chef de l'UE (vice-président directeur) pertinent requise

Vision et valeurs

Principes directeurs

Cadre de gouvernance et politiques

Procédures opérationnelles standardisées

Révision des politiques

Notre Comité de révision des politiques établit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance des politiques. Il se réunit une fois par mois pour examiner les politiques et les procédures nouvelles et mises à jour. Parmi ses membres, on compte le coordonnateur des politiques et un représentant des fonctions suivantes :

- > Intégrité
- > Finances
- > Ressources humaines mondiales
- > Affaires juridiques
- > Audit interne
- > Soutien mondial aux projets
- > Qualité
- > Communications et marketing
- > Sûreté mondiale
- > Information et technologie
- > Santé, sécurité et environnement

Communications et marketing

Dans le cadre de notre initiative d'excellence opérationnelle, nous avons créé le carrefour du savoir-faire, un répertoire en ligne proactif et centralisé où les employés peuvent partager leurs connaissances. De plus, il soutient la communication transparente des mises à jour de nos politiques et procédures.

Structure des politiques

Nous avons procédé à l'harmonisation des politiques établies de SNC-Lavalin et des politiques d'Atkins afin de disposer d'un ensemble conjoint de politiques et de procédures opérationnelles standardisées, applicables à toute l'entreprise. Nos politiques de qualité et de santé, sécurité et environnement ont été passées en revue afin de remplacer la documentation liée à la politique de santé, sécurité et environnement et de qualité d'Atkins.

Un nouvel Énoncé de politique sur le développement durable de SNC-Lavalin a également été créé pour remplacer les documents équivalents en vigueur au sein d'Atkins.

En 2019, nous avons présenté ou passé en revue les politiques et procédures opérationnelles standardisées (POS) suivantes :

Code de conduite

Passé en revue et publié tous les ans, notre Code est offert en neuf langues : anglais, français, espagnol, portugais, arabe (standard), russe, suédois, danois et chinois (simplifié). *Dernière révision : janvier 2020*

Code de conduite des fournisseurs

Il décrit les normes et les comportements que les fournisseurs doivent adopter. *Dernière révision : mars 2019*

Procédure relative aux conflits d'intérêts

Cette POS clarifie le concept de conflit d'intérêts et présente toutes les obligations de divulgation, le processus d'examen et de résolution et les rôles et responsabilités des parties prenantes. *Dernière révision : août 2019*

Politique Conformité en matière de confidentialité des données

La politique Conformité en matière de confidentialité des données et les principes et mesures qu'elle contient ont été mis en place pour protéger les droits du personnel, des clients, des fournisseurs et des autres personnes dont les données personnelles peuvent être traitées par SNC-Lavalin, pour atténuer et prévenir les risques d'atteinte à la confidentialité des données, et pour fournir un cadre clair pour l'établissement des exigences en matière de protection des données et de confidentialité. *Dernière révision : novembre 2019*

Admissibilité à travailler sur un projet du gouvernement fédéral canadien

Cette POS décrit le processus visant à assurer que nous n'affectons pas d'employés ou de personnel externe jugés inadmissibles par le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement à des projets auprès du gouvernement du Canada. *Dernière révision : mai 2019*

Conformité commerciale

Cette POS définit les responsabilités, processus et actions requises concernant la conformité aux contrôles des exportations et aux sanctions économiques. *Dernière révision : janvier 2020*

Énoncé de politique sur la santé, la sécurité et l'environnement

Cette politique et son énoncé connexe définissent notre approche envers les questions de santé, de sécurité et d'environnement en ce qui concerne le respect de nos engagements contractuels et de gestion conformément à nos valeurs fondamentales, aux attentes de nos clients et à notre Code de conduite. *Approbation du comité de direction : janvier 2020*

Énoncé de politique sur le développement durable

Cet énoncé de politique définit notre approche à l'égard des questions environnementales, sociales et économiques en ce qui concerne les projets de nos clients et nos activités d'entreprise. *Publication : octobre 2019*

Harmonisation avec les initiatives mondiales et les pratiques exemplaires

Pacte mondial des Nations Unies

En 2015, nous avons adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), le principal programme international destiné à responsabiliser les entreprises, qui compte actuellement plus de 10 000 participants issus du milieu des affaires et 3 000 non issus du milieu des affaires, répartis dans plus de 160 pays.

Nous avons adhéré au PMNU afin de souligner notre engagement à mettre notre vaste savoir-faire et nos ressources au service du développement durable dans le monde entier.

Notre adhésion témoigne également de notre intention d'harmoniser nos stratégies et activités avec les dix Principes du PMNU portant sur les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre rapport sur le développement durable 2019 sert de communication sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de ces principes. L'index de la Global Reporting Initiative (GRI) fournit également de l'information sur nos progrès en ce qui concerne le respect des principes du PMNU.

Délégation de pouvoir

Rôles clés

Président du conseil

Le président est responsable de la gestion, du perfectionnement et du rendement efficace du conseil d'administration et le dirige dans tous les aspects de ses tâches.

Président et chef de la direction

Parmi ses nombreuses responsabilités, le président et chef de la direction gère les activités et les affaires de l'entreprise conformément aux lignes directrices établies par le conseil d'administration, auquel il se rapporte. Il recommande une orientation stratégique au conseil d'administration, et lorsque ce dernier l'approuve, il met en œuvre les plans stratégiques, d'affaires et d'exploitation connexes.

Secrétaire de l'entreprise

Parmi ses responsabilités, le secrétaire de l'entreprise est une source d'expertise et de conseils qu'il fournit au conseil et à la direction sur l'évolution de la gouvernance et des pratiques exemplaires à cet égard.

Conseil d'administration

Une solide gouvernance passe par notre conseil d'administration. En effet, ses membres supervisent la gestion des activités et des affaires de l'entreprise. Leurs responsabilités comportent plusieurs volets :

- > Gestion du conseil d'administration et de la haute direction
- > Supervision et surveillance stratégiques
- > Évaluation des risques
- > Gouvernance de l'entreprise, code d'éthique, politiques et procédures
- > Divulgations aux actionnaires et autres parties prenantes
- > Questions financières et contrôles internes
- > Santé, sécurité et environnement
- > Obligations juridiques générales relatives à la conduite dans les affaires
- > Sûreté
- > Développement durable

Le conseil d'administration s'efforce d'accueillir un groupe diversifié de personnes grâce à, mais sans s'y limiter, la diversité ethnique et des sexes. En 2016, SNC-Lavalin est devenue membre du Club 30 %, un organisme mondial qui se consacre à améliorer la diversité des genres au sein des conseils d'administration.

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de la supervision de nos contrôles et rapports financiers. Il s'assure également, à l'aide de mesures raisonnables, que nous respectons les clauses restrictives financières ainsi que les exigences juridiques et réglementaires régissant les questions de divulgation financière et la gestion des risques financiers.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique aide le conseil à élaborer l'approche de la Société quant aux questions de gouvernance et d'intégrité, à recruter de nouveaux candidats aux postes d'administrateur et à évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, de leur président respectif et de chaque administrateur.

Comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets

Le comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets est chargé de superviser le cadre global de gestion des risques associés aux projets et des risques associés à la santé, à la sécurité, à l'environnement, à la continuité des activités et à la préparation aux urgences découlant de l'exploitation de la Société et des activités qu'elle entreprend avec des clients.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de recrutement, de maintien en fonction et de développement d'un personnel engagé afin de mettre en œuvre le plan stratégique et les initiatives approuvés.

Gouvernance du développement durable

Chef de la direction

La responsabilité de la mise en œuvre de notre Stratégie d'affaires relative au développement durable revient à notre président et chef de la direction Ian L. Edwards, également membre de notre conseil d'administration.

Gouvernance du comité de direction

Erik J. Ryan est notre vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures et le chef du comité de direction responsable de la remise de rapports sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable directement au président et chef de la direction.

Parrains du développement durable au sein du comité de direction

Dale Clarke (vice-président directeur par intérim, Services d'infrastructures) et Jeff Bell (chef des affaires financières) sont les parrains du développement durable au sein du comité de direction. Le rôle de Dale Clarke est d'appuyer la chef mondiale du développement durable dans la mise en œuvre de la Stratégie d'affaires relative au développement durable dans chaque secteur avec une approche cohérente. Le rôle de Jeff Bell est d'appuyer la chef mondiale du développement durable dans la mise en œuvre de la Stratégie d'affaires relative au développement durable dans chaque fonction d'entreprise avec une approche cohérente et de faciliter la collecte de données sur les revenus concernant le développement durable.

Chef mondiale du développement durable

Notre chef mondiale du développement durable, Sarah-Jane Stewart, est responsable de l'élaboration de notre stratégie, des cibles et des objectifs de développement durable ainsi que de l'opération d'un changement culturel dans toutes nos fonctions d'entreprise et secteurs, du conseil d'administration aux employés affectés aux projets.

Gouvernance des secteurs et de l'entreprise

Chaque secteur est responsable de la création d'un plan de mise en œuvre relatif au développement durable pour le secteur. Le président du secteur en question est responsable de son exécution. Le plan de mise en œuvre relatif au développement durable pour le secteur est créé conjointement avec des plans de mise en œuvre relatifs au développement durable pour les unités d'exploitation, dont la responsabilité revient aux membres de l'équipe de direction de chaque unité d'exploitation.

Chacun de nos responsables mondiaux de fonction est chargé de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre relatif au développement durable pour la fonction d'entreprise.

Parrains du développement durable de l'équipe de direction

Chacun de nos secteurs est responsable de nommer un membre de son équipe de direction comme parrain du développement durable pour veiller à ce que la Stratégie d'affaires relative au développement durable soit mise en œuvre avec une approche cohérente dans chaque unité d'exploitation et dans chaque projet. Le parrain du développement durable de l'équipe de direction relève du président de secteur et de la chef mondiale du développement durable.

Praticiens responsables du développement durable de secteur

La chef mondiale du développement durable travaillera avec chaque secteur pour sélectionner des praticiens et des responsables expérimentés pour diriger la mise en œuvre de la Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Les praticiens responsables du développement durable de secteur sont des cadres supérieurs expérimentés de nos équipes d'exploitation chargés d'appuyer le président de secteur et le parrain du développement durable de l'équipe de direction afin de communiquer et de mettre en œuvre la Stratégie d'affaires relative au développement durable dans tous les projets de nos clients. Ce sont des experts techniques expérimentés, des professionnels de l'environnement, des concepteurs et des ingénieurs.

Ils font partie de l'équipe d'exploitation de chaque secteur et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de direction et les gestionnaires de chaque unité d'exploitation pour communiquer la stratégie à leurs collègues, contribuer aux plans de mise en œuvre, produire des rapports et surveiller les progrès, et en faire part à la chef mondiale du développement durable et au parrain du développement durable de l'équipe de direction.

Certains des praticiens responsables du développement durable de secteur seront sélectionnés pour représenter SNC-Lavalin au forum sur le leadership en matière de développement durable dans les affaires.

Ambassadeurs du développement durable

La chef mondiale du développement durable travaillera avec chaque secteur et fonction d'entreprise pour sélectionner des collègues appropriés pour assumer le rôle d'ambassadeur du développement durable pour leur secteur ou fonction d'entreprise.

Nos ambassadeurs du développement durable sont des membres du personnel de secteurs ou fonctions d'entreprise qui se passionnent pour le développement durable et qui souhaitent appuyer les praticiens et responsables du développement durable de secteur et la chef mondiale du développement durable dans la communication de la Stratégie d'affaires relative au développement durable aux clients et collègues et dans les projets de leurs clients dans chaque secteur et fonction d'entreprise.

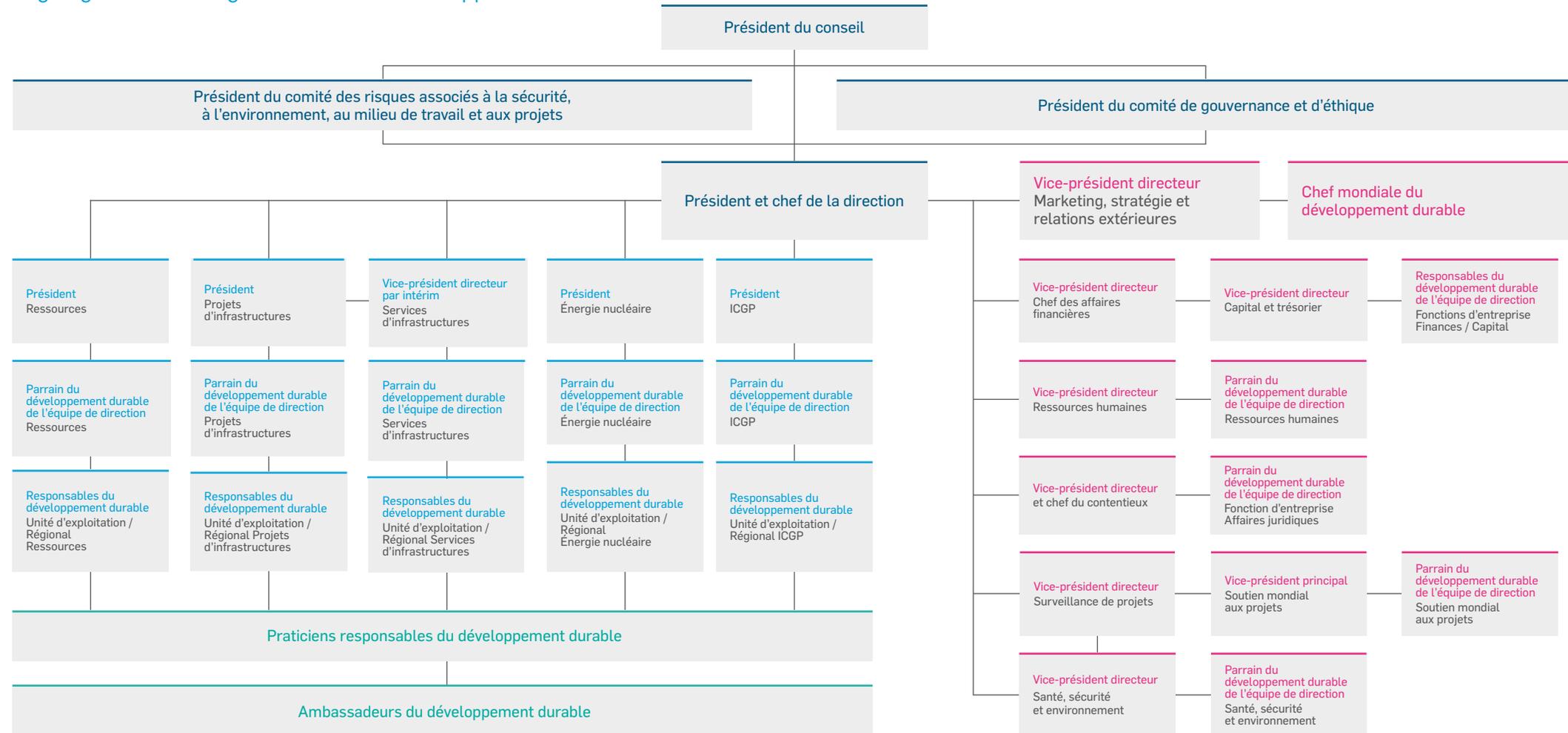
Certains des ambassadeurs du développement durable seront sélectionnés pour représenter SNC-Lavalin au forum des employés sur le développement durable.

« Pour moi, le développement durable est une façon différente de travailler. C'est une façon de prendre des décisions et de faire des choix qui seront bénéfiques pour l'environnement, la société ou les économies locales ou mondiales. »

Sarah Jane Stewart

Chef mondiale du développement durable

Organigramme de la gouvernance du développement durable



Cet organigramme représente la structure de gouvernance du développement durable à la fin de l'exercice financier, au 31 décembre 2019. Ian L. Edwards a été nommé président et chef de la direction en octobre 2019.

POLITIQUE de développement durable



STRATÉGIE de développement durable



PLANS DE MISE EN ŒUVRE relatifs au développement durable de secteur et de fonction d'entreprise

RAPPORTS D'AVANCEMENT de secteur et de fonction d'entreprise



Notre approche de mise en œuvre de la stratégie

Notre approche de mise en œuvre de la politique de développement durable se fonde sur une solide gouvernance, des rôles et responsabilités de leadership de haut niveau ainsi que des paramètres et des cibles clairs.

En tant qu'entreprise, nous nous sommes engagés envers le développement durable. **Notre vision de devenir un chef de file mondial du développement durable nécessite des gestes concrets.**

Notre approche envers la mise en œuvre de notre politique et notre stratégie de développement durable est axée sur les données et l'établissement de cibles de haut niveau fondées sur la science. Chaque secteur et fonction d'entreprise est responsable de la création de plans de mise en œuvre englobant toutes nos activités d'entreprise et liées aux projets. La mise en œuvre de notre politique et notre stratégie de développement durable est intégrée aux processus de nos secteurs et fonctions d'entreprise, et nous avons adopté une solide approche envers la surveillance régulière, la vérification et les rapports d'avancement relativement aux mesures décrites dans nos plans.

Leadership en matière de développement durable

Ambassadeurs de l'équipe de direction pour les objectifs de développement durable de l'ONU

Lors d'une consultation dans le cadre de notre analyse de matérialité, on a demandé au président et chef de la direction, aux présidents de secteur et aux responsables mondiaux de fonction de commenter la Stratégie d'affaires relative au développement durable. Ils ont choisi les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) qui étaient importants pour eux personnellement et pour lesquels ils seraient prêts à devenir des ambassadeurs. Nos présidents de secteur ont été invités à s'engager à agir en tant qu'ambassadeur pour un ou plusieurs des ODD de l'ONU.

Les ambassadeurs de notre équipe de direction effectueront de la sensibilisation par rapport à ces objectifs à l'intérieur comme à l'extérieur de notre entreprise.

Ils présenteront les raisons pour lesquelles l'amélioration de notre rendement par rapport à ces objectifs est essentielle pour créer une entreprise responsable sur le plan éthique et tournée vers l'avenir.

Les ambassadeurs actuellement confirmés du comité de direction sont présentés dans les pages suivantes.



Ian L. Edwards

Chef de la direction et président

Ambassadeur de l'équipe de direction pour l'objectif 5 et l'objectif 10



Notre entreprise fonctionne dans une société interconnectée à l'échelle mondiale où la diversité de chaque équipe de projet peut être améliorée en augmentant la communication numérique et les progrès technologiques pour développer des membres d'équipe interconnectés et collaboratifs dans nos bureaux situés partout dans le monde.

Nos milieux de travail ont tendance à correspondre à la diversité des pays où nous exerçons nos activités. J'ai à cœur la collaboration et la façon dont elle stimule l'innovation. La création d'équipes multidisciplinaires diversifiées est un élément clé de la création de la bonne culture au sein de notre organisation. Je considère la diversité comme un atout autant pour les entreprises que pour leurs employés.

L'une des façons dont j'appuierai personnellement notre Stratégie d'affaires relative au développement durable consistera à assumer le rôle d'ambassadeur de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 5 : Égalité entre les sexes et l'objectif 10 : Inégalités réduites. Mon prédécesseur, Neil Bruce, a été l'un des membres fondateurs du Club 30 % Canada. Je tiens à préserver son héritage et notre engagement envers le Club 30 %, un organisme mondial qui se consacre à améliorer la diversité des genres au sein des conseils d'administration.

Nous avons renforcé davantage notre engagement envers la diversité et l'inclusion en 2019. Nous avons publié notre rapport sur l'écart de la rémunération entre les hommes et les femmes au Royaume-Uni et fait de la diversité une priorité définie dans notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.

Je suis très fier de notre personnel diversifié et dévoué. Nos employés parlent quelque 70 langues, représentent environ 130 nationalités et travaillent à partir de bureaux situés sur 6 continents. Leur diversité est un facteur de réussite clé qui nous aide à comprendre nos clients répartis dans le monde entier et à répondre à leurs besoins.

La promotion de la diversité et de l'égalité au sein de notre effectif est non seulement vitale pour notre entreprise, mais aussi extrêmement importante pour moi sur le plan personnel. Ces deux objectifs seront une priorité pour l'ensemble de notre équipe de direction alors que nous mettons en œuvre notre Stratégie d'affaires relative au développement durable.





Jonathan Wilkinson

Président, Projets d'infrastructures

Ambassadeur de l'équipe de direction pour **l'objectif 11**



On s'attend à ce que le monde investisse environ 90 billions de dollars américains dans les infrastructures au cours des 15 prochaines années. Ces investissements sont nécessaires pour remplacer les infrastructures vieillissantes dans les économies avancées ainsi que pour s'adapter à la croissance accrue et aux changements structureaux dans les marchés émergents et les pays en développement.

L'investissement dans les infrastructures durables est la clé pour relever ces trois défis simultanés, soit favoriser la croissance mondiale, atteindre les ODD de l'ONU et atténuer les risques climatiques.

Les infrastructures sous-tendent les activités économiques fondamentales et sont essentielles pour assurer une croissance durable inclusive.

Le développement durable signifie qu'il nous incombe, à titre d'entreprise, de veiller à ce que les infrastructures que nous créons reflètent les objectifs sociaux et environnementaux. Les choix d'investissement effectués à l'échelle mondiale sur le plan des infrastructures commenceront à tracer une voie, pour les décennies à venir, soit vers des infrastructures à l'épreuve des changements climatiques et de l'avenir, soit vers des infrastructures inefficaces à fortes émissions de carbone qui aggraveront les changements climatiques.

Nos équipes travaillent déjà à une vaste gamme de projets d'infrastructures durables, et nous sommes à l'avant-garde en matière de recherche et développement sur l'évolutivité et les villes intelligentes.

Des nouvelles constructions aux améliorations et aux agrandissements, nous concevons, exploitons et entretenons des infrastructures durables dans les secteurs de l'énergie, des transports, des bâtiments, de l'eau et des infrastructures naturelles.



Dale Clarke

Vice-président directeur par intérim, Services d'infrastructures

Ambassadeur de l'équipe de direction pour l'**objectif 9** et l'**objectif 12**



La croissance démographique, l'urbanisation rapide et le développement économique connexe augmentent la consommation mondiale de matières premières et la production de déchets à un rythme alarmant.

Les incidences négatives sur l'environnement associées à l'utilisation des ressources et à la production matérielle peuvent être compensées par des initiatives d'économie circulaire, où les matières vierges sont remplacées par des matériaux recyclés, réusinés et réutilisés.

La consommation et la production responsables des matériaux et l'utilisation plus efficace des ressources naturelles sont essentielles pour réduire la demande d'énergie, d'eau, de matériaux et d'autres ressources dans le monde entier et passer à une économie plus circulaire.

Les politiques gouvernementales mondiales en matière de changements climatiques et de rareté des ressources se sont davantage concentrées sur la réduction des émissions de carbone provenant des transports, de l'environnement bâti et des infrastructures de services publics et d'électricité. Nous devons trouver de nouvelles méthodes novatrices à faibles émissions de carbone pour réduire les émissions de secteurs industriels clés, dont l'un des plus importants est le secteur de la construction.

L'une des façons dont j'appuierai personnellement notre Stratégie d'affaires relative au développement durable consistera à agir à titre d'ambassadeur de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure et l'objectif 12 : Consommation et production responsables.

Mon rôle en tant qu'ambassadeur appuie notre engagement ferme visant à améliorer l'efficacité des ressources, y compris l'utilisation de l'eau, de l'énergie et des matières premières, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet.

Alors que nous nous orientons dans la nouvelle normalité d'une société post-pandémique, l'approvisionnement en matériaux locaux, la capacité de fabrication locale et la création de stratégies pour lutter contre la menace accrue des changements climatiques sont essentiels pour répondre au besoin urgent de développer des infrastructures et des solutions industrielles résilientes par rapport à l'avenir et au climat dans le monde entier.

Philip Hoare

Président, Ingénierie, conception et gestion de projet

Ambassadeur de l'équipe de direction pour **l'objectif 13**



Pour que les projets d'aujourd'hui soient durables, nous devons planifier en fonction des réalités climatiques de demain.

Nos équipes d'ingénieurs, de météorologues et de toxicologues collaborent entre les disciplines techniques pour cerner et prédire les vulnérabilités liées à l'augmentation de la température et aux conditions météorologiques changeantes.

Nous cernons les menaces et les occasions que présentent les changements climatiques et concevons de solides plans d'adaptation pour l'environnement bâti et naturel. Nous contribuons à veiller à la résistance des infrastructures futures.

Nous jouons également un rôle actif pour aider les gouvernements et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à évaluer et à quantifier les risques que posent les conditions météorologiques extrêmes à leurs activités et leurs actifs. Nous collaborons de près avec eux pour créer des stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques afin d'immuniser leurs activités par rapport à l'avenir.

Je suis très fier du travail que nos équipes du monde entier entreprennent pour protéger les communautés contre les impacts physiques des changements climatiques et je soutiendrai personnellement notre Stratégie d'affaires relative au développement durable en agissant à titre d'ambassadeur de l'équipe de direction de SNC-Lavalin pour l'objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Mon rôle en tant qu'ambassadeur appuie notre engagement ferme visant à augmenter la sensibilisation envers les changements climatiques et à améliorer l'évaluation des risques liés au climat, notamment en établissant des mesures d'atténuation convenables, dans le cadre de nos activités d'entreprise et de projet.





Sandy Taylor

Président, Énergie nucléaire

Ambassadeur de l'équipe de direction pour l'objectif 7



Les grandes économies du monde prenant rapidement le virage des faibles émissions, il nous incombe d'aider nos clients à comprendre et à se préparer pour le rôle crucial qu'est la construction d'infrastructures dans un monde soucieux des émissions de carbone.

Nous proposons des solutions novatrices pour accélérer le déploiement de technologies d'énergie renouvelable rentables et à faible émission de carbone, aussi diverses que l'énergie éolienne sur terre et en mer, l'hydroélectricité, la biomasse, la valorisation énergétique des déchets, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice, l'énergie nucléaire, l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone, et l'énergie décentralisée.

Nous offrons d'importants services de conception technique et d'ingénierie dans le secteur de l'énergie renouvelable ainsi que des conseils techniques sur les technologies d'énergie propre émergentes.

Nos experts interdisciplinaires nous permettent de proposer une gamme complète de services pour toutes les facettes de la technologie de l'énergie renouvelable. Dans le secteur de l'ingénierie, nous avons également certains des experts les plus compétents sur le plan technique dans des domaines tels que l'évaluation de la fatigue structurelle, l'analyse par éléments finis, l'analyse dynamique, la dynamique des fluides numérique et d'hydrodynamique.

L'innovation est l'une de nos valeurs fondamentales et une priorité dans tous nos secteurs. La recherche et le développement ainsi que la collaboration avec des partenaires d'affaires et des universitaires sont des éléments clés pour améliorer l'efficacité des processus et des comportements. Cela nous permet d'offrir des solutions novatrices à nos clients. Nos initiatives de recherche et de développement, effectuées en collaboration avec des partenaires du secteur dignes de confiance, ont généré des offres d'avant-garde qui influencent le secteur.

Nous sommes les dépositaires de la technologie CANDU® et nous utilisons notre expérience de concepteurs de réacteurs nucléaires pour collaborer avec des fournisseurs de petits réacteurs modulaires. Notre coentreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale nucléaire de Darlington pour Ontario Power Generation, jouant ainsi un rôle clé dans la fourniture d'énergie propre et abordable à 2,5 millions de foyers. Darlington fournit 20 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.

Erik J. Ryan

Vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures

Ambassadeur de l'équipe de direction pour **l'objectif 17**



En tant que chef de file mondial en matière d'ingénierie et de construction, l'étendue des travaux que nous réalisons a une incidence sur des centaines de collectivités au sein desquelles notre personnel, nos partenaires d'affaires et nos parties prenantes vivent et travaillent.

Notre objectif est d'avoir une incidence positive sur les collectivités, l'apprentissage et l'innovation. Afin d'atteindre cet objectif, nous choisissons principalement des causes éducatives, particulièrement des initiatives qui appuient la prochaine génération de talents.

De nos jours, les collectivités autochtones sont des partenaires clés dans les projets de développement du monde entier. À SNC-Lavalin, nous engageons le dialogue, au nom de nos clients, avec les collectivités autochtones de façon équitable et inclusive depuis les années 1980. Ce faisant, nous tirons profit de notre expérience et de notre savoir-faire pour dégager une valeur ayant de l'importance pour tous.

Notre soutien aux organismes autochtones mondiaux, nationaux et régionaux qui travaillent activement à la réussite des entreprises demeurera une priorité.

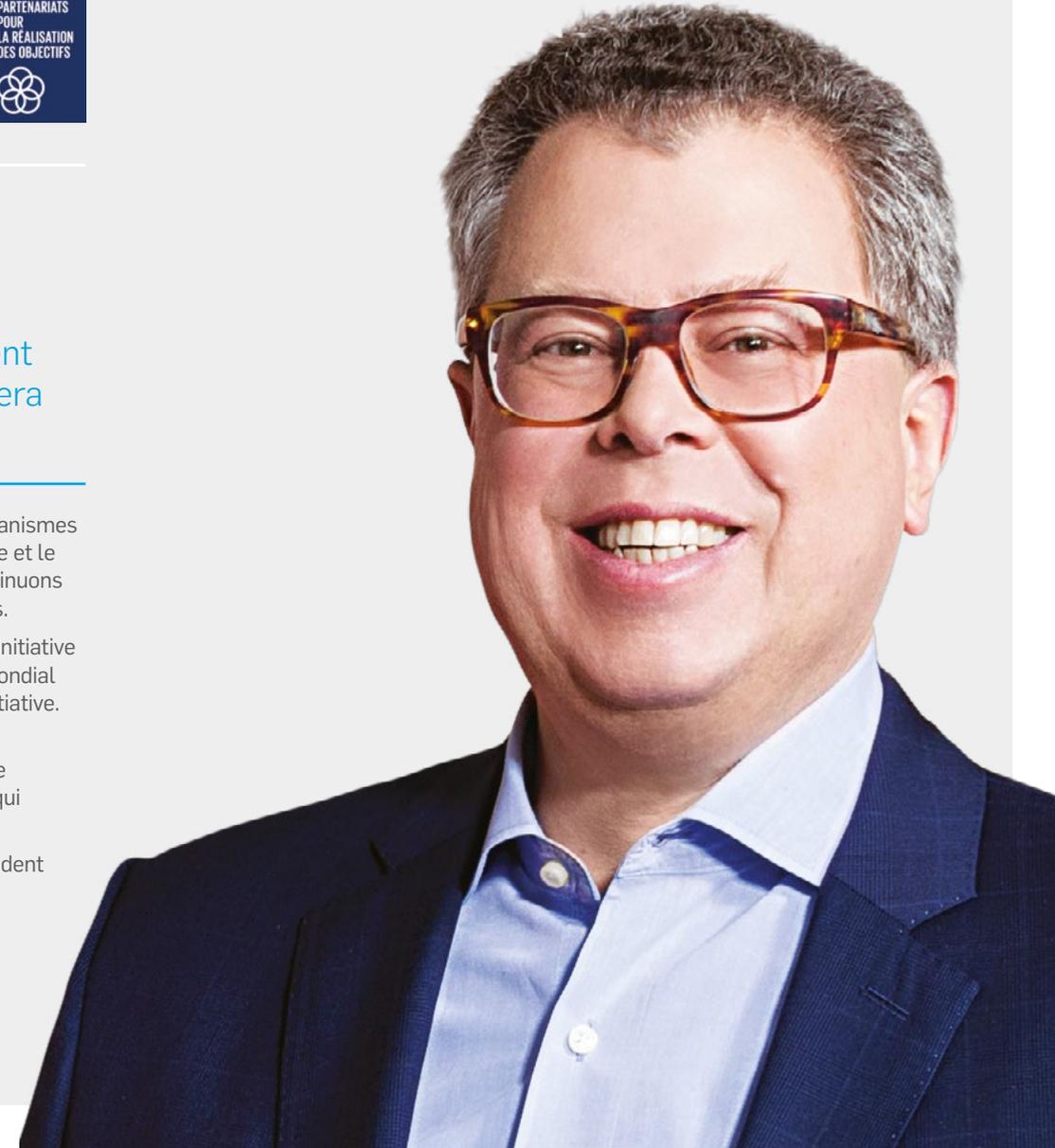
En établissant des partenariats dynamiques avec des organismes comme le Conseil canadien pour le commerce autochtone et le Conseil des ressources humaines autochtones, nous continuons à réseauter et à échanger avec les dirigeants autochtones.

Notre chef de la direction fait partie de l'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial et notre chef de l'intégrité participe activement à cette initiative.

Le regroupement des chefs de direction d'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption est composé de 25 chefs de la direction de diverses industries du monde qui collaborent à la lutte contre la corruption.

De janvier 2018 à juin 2019, Neil Bruce, notre ancien président et chef de la direction, a été coprésident de l'initiative.

Hentie Dirker, chef de l'intégrité, a également contribué à l'initiative et est membre du groupe de travail B20 sur la conformité et l'intégrité.



7 / INTÉGRITÉ



7. INTÉGRITÉ

Les questions d'éthique et de conformité ont de l'importance à SNC-Lavalin. La Société est déterminée à mener ses activités au plus haut niveau d'intégrité. Et le maintien d'une réputation d'intégrité dépend des gestes de chacun au sein de l'organisation.

Nous nous attendons à ce que chaque employé comprenne parfaitement nos documents en matière de gouvernance et les mette en pratique en tout temps, même lors de circonstances difficiles.

Nous sommes fiers de notre solide programme d'intégrité. La notoriété de notre engagement envers les principes de ce programme et nos valeurs d'entreprise renforce notre conviction d'être sur la bonne voie.

Notre évolution en matière d'intégrité

Après avoir atteint notre objectif d'établir une norme plus élevée, d'aller au-delà des niveaux de conformité habituels et de devenir une référence dans l'industrie en ce qui a trait à la façon de mener correctement des activités commerciales, nous avons réalisé d'autres progrès vers l'excellence en matière d'éthique en 2019.

Cette année encore, nous avons pris des mesures pour améliorer notre programme d'intégrité déjà considéré comme étant à la pointe de l'industrie. Cela a consisté notamment à rendre les outils et les ressources d'intégrité plus simples, plus engageants et plus facilement accessibles pour les employés. Nous avons créé une [courte vidéo animée](#) pour expliquer rapidement le programme à tous les publics concernés.



Nous avons élaboré et simplifié un certain nombre d'outils.

Lancé en janvier 2019, notre agent conversationnel traitant d'intégrité nommé Scotty est un assistant virtuel créé pour fournir aux employés des réponses rapides à des questions simples sur le sujet général de l'éthique et de la conformité. Il est accessible à tous les employés sur l'intranet. Maintenant dans la phase deux, sa fonctionnalité d'intelligence artificielle lui permet d'apprendre des questions posées par les employés.

Nous avons également revu et relancé notre [application sur l'intégrité](#) cette année. Celle-ci est offerte pour les publics internes et externes. Nous avons enrichi les fonctions existantes, comme la présentation de fiches de pointage, le visionnement du Code de conduite et le signalement des cas d'inconduite, avec de courtes vidéos couvrant un éventail de sujets.

De plus, des efforts visant à réunir tous les employés dans un seul système de gestion de l'apprentissage (SGA) ont été réalisés en 2019. Cela nous a permis de relancer la formation obligatoire en matière d'intégrité pour tous les employés, nous permettant d'offrir à tous la gamme complète de notre matériel de formation et permettant à notre équipe Intégrité d'effectuer un suivi auprès de nos publics cibles à risque.

Après une évaluation approfondie de notre programme d'intégrité, nous avons reçu la prestigieuse reconnaissance Compliance Leader Verification de l'institut Ethisphere au début de 2019. Ethisphere est le chef de file mondial dans la définition et la promotion des pratiques commerciales éthiques.

Notre programme d'intégrité

Trois éléments clés définissent notre programme d'intégrité : prévenir, détecter et agir. Cette approche exhaustive et intégrée nous permet de maintenir notre bilan de santé éthique, de soutenir notre croissance à long terme et de préserver et de promouvoir nos valeurs.

Voici les progrès importants dans l'évolution de notre programme d'intégrité en 2019 :

Semaine de l'intégrité annuelle

Nous avons tenu notre deuxième Semaine de l'intégrité annuelle en 2019. Elle a eu lieu en novembre pour coïncider avec la [Corporate Compliance and Ethics Week](#) (en anglais seulement) de la Society of Corporate Compliance and Ethics (SCCE). Conçue dans le but de promouvoir la sensibilisation, la conversation et la reconnaissance concernant ce sujet important, la semaine a pris de l'importance par rapport à 2018, permettant au personnel de participer à un plus grand nombre d'activités quotidiennes, comme des jeux-questionnaires, des concours, des jeux de rôle et des dîners-conférences. Les employés ont également été invités à proposer la candidature de leurs collègues pour les Prix de la Semaine de l'intégrité. Un total de 62 prix ont été remis aux employés pour contribution exceptionnelle envers notre valeur d'intégrité.

Des experts d'un large éventail de fonctions ont contribué en fournissant des articles quotidiens, en organisant des webinaires ouverts sur des questions importantes liées à l'intégrité et en sensibilisant les gens à la façon dont notre engagement guide les décisions et les politiques dans les secteurs juridiques, des ressources humaines, de l'approvisionnement et des finances. Chaque jour, sur une page intranet dédiée, un élément de notre programme a été mis en évidence, un ambassadeur de l'intégrité d'une région donnée a été présenté et du contenu vidéo animé a été partagé pour aider à lancer la discussion et à renforcer les messages clés.

Documentation relative aux procédures

En 2019, notre Code de conduite était relié à tous les documents pertinents relatifs aux procédures propres aux différentes sections, le rendant plus convivial, fonctionnel et accessible pour tous les employés.

Ajout de documentation relative à l'intégrité sur notre site Web

En 2019, nous avons rendu disponibles notre [Code de conduite](#) (en 9 langues), notre [procédure de conformité](#), notre [Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes](#), notre [Code de conduite des fournisseurs](#), nos [Faits saillants d'intégrité](#) et notre [vidéo sur le programme Intégrité](#) sur la nouvelle page de notre site Web.

[Site Web de SNC-Lavalin >](#)

Prévenir

Imprégner l'intégrité dans le tissu de notre organisation a fait en sorte que chacun de nos employés comprend ce qui est attendu de lui, en lui donnant la responsabilité et l'imputabilité d'instaurer une culture d'entreprise qui inspire la fierté. Alors que nous poursuivons la croissance de notre entreprise et que nous collaborons avec nos partenaires partout dans le monde, le maintien de nos normes éthiques demeure une priorité pour chacun de nous au sein de l'organisation. Notre approche en matière de prévention repose sur la promotion d'une culture d'intégrité visant à prévenir la probabilité d'inconduites et d'infractions aux règles de conformité en mettant l'accent sur les aspects clés suivants :

- > Grand engagement et excellente communication de la part de l'équipe de direction
- > Politiques et procédures
- > Formation et communication
- > Contrôle préalable des partenaires d'affaires
- > Gestion des risques relatifs à la conformité
- > Contrôle préalable concernant les fusions et acquisitions
- > Contrôle préalable concernant nos activités et relations commerciales
- > Mesures collectives et programme de sensibilisation
- > Soutien et conseils

Détecter

Veiller au respect de normes élevées parmi environ 47 000 employés travaillant dans différents pays dépend de notre capacité à détecter les allégations de non-conformité, à effectuer les vérifications nécessaires, et à donner suite rapidement à chacune des allégations. En 2019, l'entreprise a reçu 326 allégations générées au moyen de différents canaux conçus pour donner le pouvoir d'agir à nos employés qui s'efforcent d'instaurer une culture d'intégrité de manière concrète. En réponse aux 326 allégations, 30 enquêtes ont été lancées par l'équipe Enquêtes de conformité, 256 allégations ont été examinées par d'autres équipes d'enquête (Ressources humaines, Sûreté mondiale, unités d'exploitation, etc.) et 40 allégations n'ont pas fait l'objet d'une enquête en raison de renseignements insuffisants ou parce que l'allégation faisait déjà l'objet d'une enquête.

Notre approche en matière de prévention repose sur la prestation de contrôles internes et sur d'autres moyens permettant de repérer les inconduites et d'évaluer le degré d'adhésion au programme en mettant l'accent sur les aspects clés suivants :

- > Obligation de signalement
- > Contrôles de conformité efficaces
- > Audits périodiques de l'intégrité
- > Examens de la conformité
- > Ressources et compétences pour les enquêtes mondiales

Un comité composé du chef de l'intégrité, du chef des mesures correctives et de la surveillance, du Directeur, Intégrité & Litiges, du chef de la vérification interne et du directeur des Enquêtes RH se réunit chaque semaine pour examiner, évaluer et prioriser les allégations.

Agir

Nos mesures correctives sont holistiques et réfléchies. Les allégations graves font l'objet de discussions au plus haut niveau et des recommandations de solutions sont élaborées afin d'éliminer les risques immédiats tout en examinant les causes fondamentales et en garantissant que nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter des problèmes semblables à l'avenir, ce qui nous ramène au premier élément : prévenir. Notre approche en matière de prévention est fondée sur l'application de mesures correctives en réponse à une inconduite en mettant l'accent sur les aspects clés suivants :

- > Prévention des récidives
- > Correction des lacunes systémiques
- > Sanctions disciplinaires
- > Conséquences impartiales

Engagement et reconnaissance de l'industrie

Dans le but de partager notre cheminement avec nos pairs et d'apprendre de ceux-ci, SNC-Lavalin collabore avec des établissements d'enseignement et nos employés participent à des conférences de l'industrie. L'entreprise a d'ailleurs été reconnue par des organismes internationaux pour son programme d'intégrité.

Non seulement nous cherchons à atteindre et à respecter les normes les plus rigoureuses pour nous-mêmes, mais nous collaborons aussi pour aider l'ensemble de l'industrie à accroître sa durabilité et à adopter une conduite qui respecte davantage les valeurs d'éthique.

- > En 2019, SNC-Lavalin a été invitée à parler de son programme d'intégrité au sein d'établissements d'enseignement partout en Amérique du Nord.
- > Notre chef de la direction fait partie de l'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial et notre chef de l'intégrité participe activement à cette initiative. Le regroupement des chefs de direction d'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption est composé de 25 chefs de la direction de diverses industries du monde qui collaborent à la lutte contre la corruption. De janvier 2018 à juin 2019, Neil Bruce, notre ancien président et chef de la direction, a été coprésident de l'initiative.
- > Hentie Dirker, notre chef de l'intégrité, a également contribué à l'initiative et est membre du groupe de travail B20 sur la conformité et l'intégrité.
- > En 2019, des représentants de SNC-Lavalin ont participé activement à des conférences de l'industrie portant sur l'éthique des affaires. Ceux-ci ont présenté des exposés, pris part à des réunions d'experts et partagé des idées avec des penseurs de premier plan sur le terrain.

Institut Ethisphere

Au début de 2019, SNC-Lavalin a obtenu la reconnaissance [Compliance Leader Verification de l'institut Ethisphere](#), un centre indépendant de recherches, de pratiques exemplaires et de leadership éclairé. La reconnaissance Compliance Leader Verification est attribuée exclusivement aux entreprises ayant les meilleurs programmes d'éthique et de conformité de l'industrie, et est valable tout au long de 2020.

L'évaluation approfondie d'Ethisphere portait spécifiquement sur les aspects suivants de notre programme d'intégrité : les ressources et les structures du programme, les perceptions de la culture éthique, les normes écrites, la formation et la communication; l'évaluation des risques; la surveillance et la vérification; la mise en application; les mesures disciplinaires et celles d'encouragements.

Cette reconnaissance d'[Ethisphere](#) (en anglais seulement) est une reconnaissance de notre approche en matière d'éthique et de conformité. Cela nous permet également de nous comparer à d'autres entreprises solides et d'identifier les domaines dans lesquels nous pouvons encore nous améliorer, comme la formation consacrée aux gestionnaires sur la responsabilisation. Nous travaillons déjà à répondre à ces recommandations.

En 2019, Ethisphere nous a également invités à participer à un [webinaire](#) (en anglais seulement) pour partager les éléments les plus forts de notre programme d'intégrité avec un auditoire plus vaste. On y a mis l'accent sur les ambassadeurs de l'intégrité, l'intégration de l'intégrité dans les évaluations du rendement et les régimes de primes, et notre processus de conflit d'intérêts.

TRACE International

[Trace International](#), inc. est un organisme d'affaires anticorruption reconnu à l'échelle mondiale et un important fournisseur de solutions de gestion des risques destinées aux tierces parties. Les entreprises membres de TRACE obtiennent un soutien dans le but d'exercer leurs activités de façon éthique et en conformité avec la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis, la Bribery Act du Royaume-Uni et d'autres lois anticorruption en vigueur.

SNC-Lavalin continue d'être un membre actif de TRACE, notamment grâce à la diffusion régulière de matériel de formation à notre personnel et nos partenaires d'affaires, à notre présence à des événements et à notre implication dans différentes conférences à titre de conférencier et de participant à diverses tables rondes.

Transparency International UK

Dans sa plus récente évaluation publiée en 2018, Transparency International UK a classé SNC-Lavalin dans le 27 % supérieur des entreprises dans l'[indice d'engagement politique des entreprises de 2018](#) (en anglais seulement).

Cet indice évalue la transparence des entreprises sur le plan de l'engagement politique, notamment les dons à des partis politiques, le lobbying des gens au pouvoir, les situations de « porte tournante », l'engagement public envers un comportement éthique et la transparence globale de cette information.

Notre organisation a obtenu une note globale de « C », ce qui équivaut à des résultats « satisfaisants à excellents ». L'évaluation effectuée par Transparency International UK reposait entièrement sur les renseignements rendus publics sur le site Web de notre entreprise, y compris des rapports téléchargeables fournissant des preuves de notre engagement politique, ainsi que tout hyperlien fonctionnel conduisant à d'autres documents.

Initiative Partenariat contre la corruption

Neil Bruce, précédent président et chef de la direction de SNC-Lavalin, a été coprésident de l'[initiative Partenariat contre la corruption](#) (en anglais seulement), un programme anticorruption dirigé par des chefs de la direction et mené par le Forum économique mondial, jusqu'en juillet 2019. Travaillant de concert avec des organismes internationaux, des chercheurs et des institutions gouvernementales, l'initiative Partenariat contre la corruption est à l'avant-garde des pratiques exemplaires de l'industrie visant à reconstruire et à favoriser la confiance envers les entreprises et les institutions. Portées par l'engagement de leurs chefs de direction, près de 90 entreprises partenaires ont signé les principes de l'initiative Partenariat contre la corruption et se sont engagées à les respecter.

Notre chef de la direction fait partie de l'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial et notre chef de l'intégrité participe activement à cette initiative. Le regroupement des chefs de direction d'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption est composé de 25 chefs de la direction de diverses industries du monde qui collaborent à la lutte contre la corruption.

Hentie Dirker, notre chef de l'intégrité, a également contribué à l'initiative Partenariat contre la corruption et est membre du groupe de travail B20 sur la conformité et l'intégrité.

Pacte mondial des Nations Unies

À titre de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous sommes engagés à ce que nos politiques d'entreprise comprennent et appuient les dix principes de ce pacte. De la fin de 2015 jusqu'en 2019, nous avons évalué nos pratiques d'affaires dans la région du Golfe selon l'axe de l'esclavage moderne et du bien-être des travailleurs. En 2019, nous avons poursuivi la normalisation des pratiques exemplaires que nous avons mises au point dans la région pour que les principes de notre Code de conduite soient respectés partout où le travail nous mène.

Gouvernance : Surveillance et rapports

Politiques et procédures

Notre Cadre de Gouvernance comprend un ensemble de politiques, de procédures, d'instructions de travail, de lignes directrices et de documents d'orientation.

Les politiques d'entreprise établissent les règles et les principes directeurs pour l'ensemble de notre organisation, peu importe le secteur géographique.

Par ailleurs, les procédures, les processus et les directives de travail d'entreprise contribuent à normaliser les tâches et les processus par des règles précises sur un sujet donné ou un ensemble d'instructions sur la manière de s'acquitter d'une fonction. Les politiques ont un champ d'application large et global, tandis que les autres documents de gouvernance d'entreprise peuvent s'appliquer à une région géographique, à une unité d'exploitation ou à une unité fonctionnelle précise.

Notre Comité de révision des politiques établit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise et participe à l'examen de tous les documents de politiques et de procédures, nouveaux ou révisés. Ce comité se réunit une fois par mois pour examiner les politiques et les procédures qui sont proposées. Parmi ses membres, on compte le coordonnateur des politiques et un représentant des fonctions d'entreprise suivantes :

- > Intégrité
- > Finances
- > Ressources humaines mondiales
- > Affaires juridiques
- > Audit interne
- > Soutien mondial aux projets
- > Communications et marketing
- > Sûreté mondiale
- > Information et technologie
- > Santé, sécurité et environnement
- > Qualité

Dans le cadre de notre initiative d'excellence opérationnelle, nous avons créé le carrefour du savoir-faire, un répertoire en ligne proactif et centralisé où les employés peuvent partager leurs connaissances. Ce carrefour permet aux employés de communiquer efficacement et d'interagir les uns avec les autres. De plus, il soutient la communication transparente des mises à jour de nos politiques et procédures.

Signalement

Selon notre processus Devoir de signalement, l'ensemble du personnel doit faire preuve de vigilance en cas de comportement potentiellement illégal ou contraire à l'éthique et prendre sans tarder les mesures qui s'imposent pour empêcher ou déceler une conduite répréhensible.

À SNC-Lavalin, les employés peuvent utiliser notre ligne d'assistance en matière d'intégrité pour signaler toute inconduite soupçonnée. Cette ligne téléphonique est exploitée par un tiers, confidentielle et accessible 24 h sur 24. Elle permet aux employés, aux fournisseurs, aux clients et aux autres parties prenantes de signaler toute infraction potentielle à notre Code de conduite, à nos documents de gouvernance d'entreprise ou aux lois applicables, en ligne ou par téléphone, dans environ 200 langues, sans crainte de représailles.

Un comité composé du chef de l'intégrité, du chef des mesures correctives et de la surveillance, du Directeur, Intégrité & Litiges, du chef de la vérification interne et du directeur des Enquêtes RH se réunit chaque semaine pour examiner, évaluer et prioriser les allégations. Les cas peuvent être attribués à Santé, sécurité et environnement (SSE), aux Ressources humaines, à Sûreté mondiale, à l'unité d'exploitation ou à l'équipe Enquêtes de conformité.

Lorsque des allégations lui sont assignées, l'équipe Enquêtes de conformité :

- > met en œuvre les procédures d'enquête nécessaires, y compris le recours à une expertise spécialisée en cas de besoin;
- > mène à terme les enquêtes en temps opportun de façon à déterminer si les allégations sont fondées;
- > respecte et préserve en tout temps l'intégrité des processus d'enquête sur la conformité.
- > Notre équipe Enquêtes sur la conformité hautement qualifiée relève du chef de l'intégrité. L'équipe est formée de membres ayant des horizons professionnels différents et se concentre en deux lieux principaux, le Canada et le Moyen-Orient, ce qui permet une couverture mondiale et une réponse rapide aux allégations.

Rapports 2019

Mode de signalement :

- > Outil de signalement externe : 188
- > Courriel : 96
- > Téléphone : 14
- > En personne : 10
- > Courrier par la poste : 12
- > Autre : 6

Allégations reçues en 2019 : 326

Allégations transmises anonymement : 152

Allégations fermées : 300 (y compris les cas des années précédentes, tous les autres cas de 2019 ont été fermés au début de 2020)

31 sanctions disciplinaires (liées aux enquêtes sur la conformité seulement)

- > Autres sanctions, y compris les rappels verbaux et écrits : 21
- > Avertissements verbaux : 1
- > Avertissements écrits : 5
- > Cessations d'emploi : 4

Des mesures disciplinaires ont été appliquées à la suite d'infractions aux sections suivantes du Code de conduite :

- > Section 4 « Éviter les conflits d'intérêts »
- > Section 5.1 « Antitrust et concurrence »
- > Section 5.2 « Pots-de-vin et corruption »
- > Section 5.3 « Tiers »
 - > Section 5.3.1 « Partenaires commerciaux »
 - > Section 5.3.2 « Agents publics »
- > Section 5.7 « Conformité commerciale, contrôles à l'exportation et anti-boycottage »
- > Section 5.9 « Pratiques comptables, tenue de dossiers et contrôles internes »
- > Section 7 « Protéger nos biens »
 - > Section 7.2 « Ressources électroniques »
 - > Section 7.3 « Renseignements confidentiels »
 - > Section 7.4 « Propriété intellectuelle »
 - > Section 8.1 « Devoir de signalement »
 - > Section 8.3 « Enquêtes internes »

Code de conduite

Notre Code de conduite est au cœur de notre programme d'intégrité et présente nos attentes en matière d'intégrité et d'éthique dans nos relations d'affaires. Chaque gestionnaire, à chaque niveau hiérarchique, doit s'assurer que nous offrons un rendement de calibre mondial en matière d'éthique et de conformité.

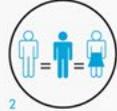
La revue annuelle du Code permet d'actualiser cet important document. La formation et la certification annuelles portant sur le Code constituent une condition d'emploi et forment une partie essentielle de notre programme d'accueil des employés.

Formation et certification annuelles

L'ensemble du personnel (employés permanents, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein, à temps partiel, et autres), les consultants, les employés détachés, les dirigeants et les membres du conseil d'administration suivent tous la formation annuelle sur le Code. De la formation est également offerte aux ouvriers tout au long de l'année dans le cadre de pauses sécurité.

En 2019, nous avons formé et certifié plus de **42 000 employés** par le biais de cette démarche rigoureuse et ambitieuse, atteignant un **taux de certification de 100 %**.

Sommaire du Code de Conduite 2020

 1 Notre code de conduite s'applique à tous.	 2 La discrimination et le harcèlement sont strictement interdits.	 3 La violence est strictement interdite.	 4 Les drogues et l'alcool sont strictement interdits.
 5 Nous devons protéger l'environnement.	 6 Donner ou recevoir des pots-de-vin et paiements de facilitation est strictement interdit.	 7 L'esclavage contemporain et la traite de personnes sont strictement interdits.	 8 Vous ne devez jamais offrir ni accepter un cadeau en échange d'une faveur.
 9 La gestion directe d'un membre de sa famille est strictement interdite.	 10 L'utilisation des biens de SNC-Lavalin à des fins personnelles est strictement interdite.	 11 L'information personnelle de chaque employé est protégée.	 12 Vos opinions sont personnelles et ne doivent pas impliquer SNC-Lavalin.



Pour signaler une préoccupation ou un incident, ou tout simplement poser une question au sujet du Code de conduite, veuillez vous adresser à votre représentant des ressources humaines local ou appelez la ligne de signalement au :

Employés qui ne sont pas ouvriers

Dans le cas d'employés qui ne sont pas ouvriers, la formation se donne en ligne en neuf langues. Avec l'aide des équipes RH et des gestionnaires locaux, les employés travaillant à un site isolé ou n'ayant pas d'accès Internet reçoivent une formation en classe et offerte en trois langues. Cette formation présente des études de cas réels inspirées par les enquêtes sur la conformité et les commentaires des responsables de l'intégrité.

Parallèlement à l'élaboration du contenu, nous créons des processus de formation et le plan de communication, les implantons dans nos systèmes et créons des outils de signalement. Tout au long de ces activités, notre équipe travaille étroitement avec l'équipe responsable de notre système de gestion de l'apprentissage en vue de s'assurer que les outils sont tous prêts à être utilisés et conviviaux et que notre processus en ligne fonctionne bien.

Ouvriers et employés de travail général

Les ouvriers et employés de travail général (cols bleus et travailleurs de la construction) reçoivent une formation continue, disponible en huit langues, sur les 12 aspects importants de notre Code qui les concernent le plus. Ce type de formation en personne est donné lors de réunions mensuelles des équipes Santé, sécurité et environnement et d'autres réunions que nous appelons des pauses-sécurité. L'animateur de la formation fait une présentation sur un aspect du Code en présentant un exemple concret. Cette présentation se termine par des messages sur l'obligation de signalement, l'absence de représailles et la transmission des coordonnées pertinentes. Exemples de sujets abordés : discrimination et harcèlement, violence, drogues et alcool, environnement, pots-de-vin et paiements de facilitation, esclavage moderne, relations personnelles, et offrir et accepter un cadeau en échange d'une faveur et de renseignements personnels.

Communications

Nous prenons des mesures pour que toutes les parties prenantes reçoivent des messages clairs et cohérents, tant à l'interne qu'à l'externe.

Voici quelques-unes de nos activités et voies de communication internes :

- > Campagnes vidéo de sensibilisation à l'intégrité, comme un message sur les cadeaux et les marques d'hospitalité pour les Fêtes, et la vidéo animée du programme d'intégrité
- > Blogue du président et chef de la direction
- > Blogue du chef de l'intégrité
- > Évaluations de rendement annuelles
- > Intranet

Les gestionnaires commencent les réunions par La minute d'intégrité pour donner le ton et maintenir nos valeurs à l'avant-plan de toutes les prises de décisions. Tout comme la sécurité, l'intégrité est une priorité pour tous et fait désormais partie intégrante des réunions, de la planification et des opérations à tous les échelons.

À l'externe, nous offrons aux parties prenantes des renseignements précis sur nos initiatives en matière d'intégrité. Cela comprend notre vision et nos plans, et aussi les coordonnées de personnes avec qui parler sans tarder de problèmes à ce sujet. De plus, nous communiquons régulièrement nos messages et nos engagements en matière d'éthique et de conformité :

- > lors de conférences nationales et internationales;
- > aux universités, aux associations et aux organismes en matière d'éthique;
- > lors de notre assemblée annuelle des actionnaires.

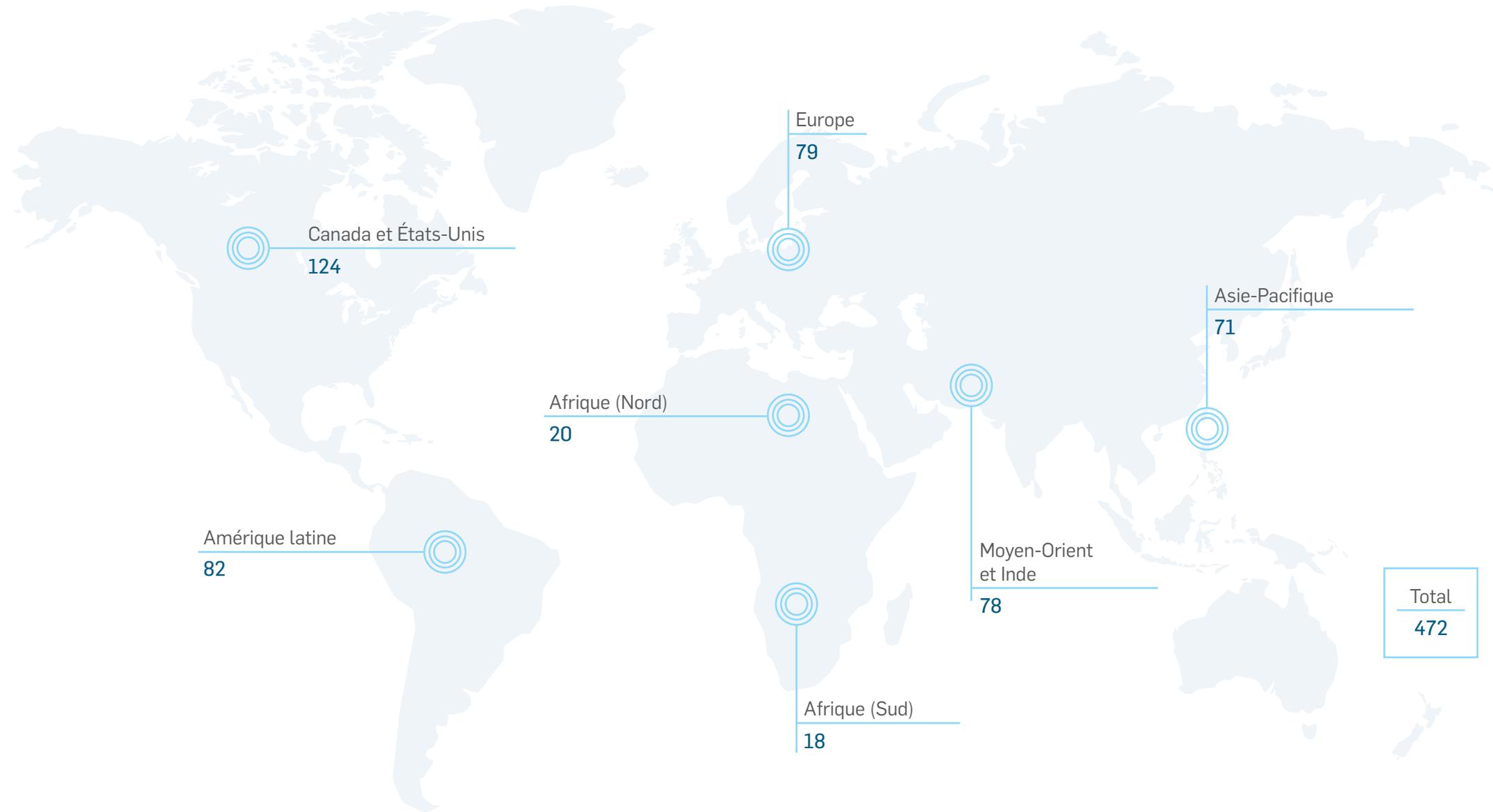
Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires

Nous prenons des mesures importantes pour que nos partenaires d'affaires comprennent parfaitement nos attentes en matière d'intégrité. Nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires adhèrent à nos principes, à notre culture et à nos valeurs en affaires, et respectent les lois et règlements en vigueur. En fait, tous les partenaires d'affaires doivent se conformer à notre [Code de conduite des fournisseurs](#) dans le cadre de nos modalités, ce qui les engage à respecter les mêmes normes de conduite et pratiques commerciales que nous.

Nous favorisons activement la croissance d'une culture de conscience des risques à tous les niveaux de l'organisation. Grâce à notre processus de sélection de partenaires d'affaires, nous poursuivons nos efforts pour établir un rapport équilibré et optimal entre risque et rendement. Notre Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires repose sur un outil de technologies de l'information. Le processus d'approbation et sa fonction de surveillance continue offrent une transparence à l'échelle mondiale quant à l'exposition aux risques liés aux tierces parties.



Partenaires d'affaires approuvés par région en 2019



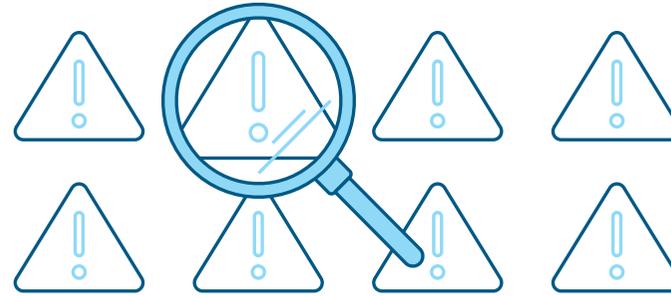
Évaluation des risques

En 2019, nous avons renouvelé notre approche concernant les risques en matière d'intégrité afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement réglementaire international et de nous concentrer davantage sur les risques de conformité des pays.

Aux fins de notre évaluation annuelle des risques en matière d'intégrité, nous avons déterminé les scénarios de risque les plus pertinents en fonction des éléments suivants :

- > Les tendances concernant l'application internationale de la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et de la Bribery Act du Royaume-Uni;
- > L'analyse de nos enquêtes internes;
- > Des entrevues au sein de l'organisation.

Nous avons choisi des emplacements pour des travaux internes ciblés en fonction des résultats d'une analyse fondée sur des indicateurs. En collaboration avec les gestionnaires et les cadres supérieurs de divers niveaux de l'organisation, nous avons mené des discussions significatives propres à chaque problème et à chaque incident. Nous nous sommes concentrés sur la compréhension des types d'inconduite les plus susceptibles de se produire dans un secteur d'activité. Par la suite, près de 40 examens approfondis ont été menés dans 20 pays. À la suite d'un processus rigoureux, nous avons décelé des domaines d'amélioration et aidé la direction locale à prendre des mesures correctives au niveau où le risque serait le plus efficacement atténué.



Depuis 2019, une analyse basée sur les indicateurs de rendement clés (IRC), composée de huit indicateurs de risque soigneusement sélectionnés, a été réalisée dans nos 40 principaux pays.

Cette approche proactive était essentielle pour atténuer l'éventail complet des menaces pesant sur notre entreprise et ses parties prenantes.

Nous nous efforçons de demeurer à l'avant-garde des risques émergents et de répondre efficacement aux défis contemporains. Cette approche proactive est essentielle pour atténuer l'éventail complet des menaces pesant sur les parties prenantes et le milieu environnant.

Redoubler de vigilance

Depuis 2012, nous avons constitué et mis en place un système efficace de prévention, de détection et d'intervention en matière d'éthique et de conformité à l'échelle d'une organisation dispersée partout dans le monde. Nos plans de formation et de communication veillent à ce que nos employés partagent nos valeurs, adhèrent à nos processus d'intégrité et expriment sans appréhension leurs préoccupations.

À SNC-Lavalin, nous apportons continuellement des améliorations à notre programme d'intégrité dans le cadre de notre programme d'excellence opérationnelle. Nous ne nous limitons pas à la surveillance de nos systèmes et processus pour connaître leur efficacité, nous évaluons cette efficacité pour mieux atteindre nos objectifs d'affaires. Il en résulte des processus de gestion uniformes qui nous permettent de prendre des décisions astucieuses sans tarder, et ce, en ayant recours à des processus intégrés et, lorsque la situation s'y prête, en évitant le dédoublement d'outils.

Éducation et formation

Une priorité absolue de SNC-Lavalin est de veiller à ce que les employés, quel que soit leur emplacement, comprennent les normes de conduite auxquelles nous nous attendons et s'y conforment.

Nous évaluons régulièrement nos modules de formation sur les pratiques exemplaires en matière d'intégrité afin d'offrir aux parties prenantes un programme de formation diversifié à la fine pointe de l'industrie. Ces cours, élaborés à l'interne ou diffusés par un fournisseur spécialisé, peuvent être obligatoires à l'intention d'un groupe cible ou non obligatoires dans le cas d'une formation générale à l'intention de tous.

Cours obligatoires et initiatives de formation

En 2019, les 39 000 utilisateurs de notre système de gestion de l'apprentissage (SGA) avaient accès à 28 modules d'apprentissage en ligne ayant pour thème l'intégrité, avec la possibilité de choisir entre deux et neuf langues d'apprentissage, selon le cas, pour un total de 118 modules. De ces 28 modules en ligne, dix sont obligatoires en fonction du rôle de l'employé. Notre équipe Intégrité est maintenant composée de personnel technique et professionnel lors de l'élaboration de la plupart de ces modules pour veiller à ce qu'ils soient conformes à nos besoins et tiennent compte de nos politiques et procédures. En plus de cette formation en ligne, nous offrons une formation continue sur les pratiques anticorruption; celle-ci se donne en classe là où au moins dix employés seront formés ou en ligne à l'aide de séances virtuelles.

En 2019, nous avons révisé et relancé les formations suivantes pour les employés, en fonction de leur rôle :

FORMATION ANNUELLE SUR LE CODE DE CONDUITE

Certification annuelle à notre Code de conduite version 2019 s'appliquant aux employés qui ne sont pas ouvriers, menée en ligne ou, sur les sites isolés, en personne. Plus de **42 000** employés ciblés et certifiés.

FORMATION SUR LA POLITIQUE ANTITRUST ET LA CONCURRENCE

Plus de **5 300** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LE CONTRÔLE PRÉALABLE DES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Plus de **10 000** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LES CADEAUX ET LES MARQUES D'HOSPITALITÉ

Plus de **8 200** employés ciblés et formés

En 2019, nous avons assigné le matériel de formation suivant dans le cadre de notre processus d'intégration de nouveaux employés en fonction de leur rôle :

FORMATION SUR LE DÉLIT D'INITIÉ

Plus de **600** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LA LUTTE ANTICORRUPTION

Plus de **1 100** employés ciblés et formés

COURS DE RÉVISION SUR LA LUTTE ANTICORRUPTION

Plus de **800** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LE TRAVAIL FORCÉ

Plus de **100** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LES SANCTIONS DE LA BANQUE MONDIALE

Plus de **150** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LE TRAVAIL AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Plus de **230** employés ciblés et formés

FORMATION SUR LE CONTRÔLE COMMERCIAL ET LES SANCTIONS

Plus de **240** employés ciblés et formés

En 2019, la formation obligatoire pour tous les employés qui ne sont pas des ouvriers comprenait :

Formation de sensibilisation sur la confidentialité des données

Cette formation d'apprentissage en ligne offerte dans notre système de gestion de l'apprentissage était obligatoire pour tous les employés. Elle abordait les questions fondamentales de confidentialité des données, notamment la façon de définir et de reconnaître les données personnelles, ainsi que la manière d'utiliser ces données conformément aux lois et règlements en vigueur.

Formation de sensibilisation à la lutte anticorruption et à la concurrence

Cette formation était offerte à l'échelle mondiale, en classe ou en ligne. Elle était obligatoire pour les employés occupant des postes névralgiques, ce qui comprend tous les cadres, les hauts dirigeants et les directeurs généraux et tous les membres du personnel du développement des affaires, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et des relations avec le gouvernement.

Cours de révision sur la lutte anticorruption

Tous les deux ans, le cours de révision devient obligatoire pour tous les employés ciblés. Le cours de révision sur la lutte anticorruption, un module d'apprentissage en ligne conçu par TRACE International, demande au participant de s'imaginer dans diverses situations.

Formation sur la réglementation antitrust

Cette formation était basée sur nos politiques d'entreprise et expliquait les concepts de base à l'aide de quelques études de cas pour permettre aux employés de mieux comprendre leurs

responsabilités en la matière et relever les risques inhérents à leurs activités. Elle était obligatoire pour les membres de la haute direction et pour l'ensemble des employés des services Affaires juridiques, Développement des affaires, Finances et Approvisionnement.

Formation sur le travail forcé

Ce cours a été conçu par TRACE International pour aider les employés à comprendre et à reconnaître la traite de personnes. En 2019, ce cours était obligatoire pour tous les administrateurs, les cadres supérieurs, les gestionnaires de projet, les gestionnaires de haut niveau, les gestionnaires principaux et les professionnels de l'approvisionnement et des RH, les gestionnaires, les professionnels et les techniciens des services juridiques et les employés d'Intégrité.

Formation sur le contrôle préalable des partenaires d'affaires

Ce module d'apprentissage en ligne vise à aider les employés à comprendre le but et la portée de notre politique sur les partenaires d'affaires. Il les aide à bien cerner les partenaires d'affaires, à connaître leur rôle et leurs responsabilités à leur égard et à se familiariser avec le processus de contrôle préalable des partenaires d'affaires. Cette formation était obligatoire pour les professionnels aux échelons supérieurs, les gestionnaires et les employés occupant un poste névralgique, comme les employés en développement des affaires et en gestion de projet.

Formation des partenaires d'affaires

À leur première collaboration, nos partenaires d'affaires qui présentent des risques accrus doivent suivre une formation obligatoire en ligne sur la lutte anticorruption.

Formation sur les cadeaux et marques d'hospitalité

Fondée sur notre procédure opérationnelle standardisée sur la conformité, cette formation permettait aux employés de se familiariser avec les situations où l'acceptation ou l'offre de quoi que ce soit peut paraître inconvenante. Elle permettait aussi de relever les situations pour lesquelles un formulaire de revue de conformité était nécessaire. Cette formation était obligatoire pour les membres de la direction, le personnel des équipes de l'approvisionnement, des relations gouvernementales, du développement des affaires, d'Intégrité, des ressources humaines, des affaires juridiques et de la gestion de projet.

Formation sur le délit d'initié

Cet outil d'apprentissage en ligne a été élaboré par les Nations Unies. Vous le trouverez [ici](#). Dans ce module, l'employé est confronté à des dilemmes d'ordre éthique en ayant en sa possession des renseignements confidentiels. Cette formation était obligatoire pour nos employés des équipes de la direction, de l'approvisionnement, des relations gouvernementales, du développement des affaires, d'Intégrité, des finances, des affaires juridiques et de la gestion de projet.

Formation sur le travail auprès du gouvernement du Canada

Élaboré en partenariat avec un cabinet d'avocats mondial, ce module en trois séances portait sur les lois et la réglementation fédérales, l'intégrité en matière d'approvisionnement et les conflits d'intérêts lorsqu'on fait affaire avec le gouvernement du Canada. La formation était obligatoire pour tous les employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion assignés aux projets financés par le gouvernement fédéral ainsi que pour les membres de notre conseil d'administration et du comité de direction.

Leadership manifeste dans la collectivité

SNC-Lavalin participe activement à des programmes de sensibilisation communautaire dans de nombreuses régions du monde, y compris des régions à risque élevé.

Nos objectifs sont les suivants :

- > Promouvoir les activités commerciales éthiques en menant et en soutenant des initiatives visant à augmenter les capacités, surtout auprès des petites et moyennes entreprises (PME) dans les régions représentant un choix judicieux sur le plan des affaires;
- > Servir de modèle pour les clients, les fournisseurs et les autres entreprises en présentant l'éthique et la conformité comme moteur commercial;
- > Partager les pratiques exemplaires de conformité avec d'autres entreprises et organisations.

Afin d'atteindre nos objectifs et de promouvoir les comportements éthiques au sein des entreprises, peu importe où elles exploitent leurs affaires, nous :

- > rejoignons ou dirigeons des organisations très en vue;
- > créons de nouvelles coalitions locales ou spécifiques à certaines industries;
- > organisons des groupes de discussion et participons à ceux-ci;
- > offrons du mentorat aux PME;
- > participons à des forums éducatifs.

Voici quelques exemples de nos initiatives de sensibilisation par région en 2019 :

Asie-Pacifique

Malaisie

- > Participation à l'atelier sur la lutte contre le blanchiment d'argent (lutte anticorruption) avec la Commission de lutte anticorruption de Malaisie.
- > Participation au Forum anticorruption sur les initiatives contre la corruption en Malaisie (MACC).
- > Participation aux forums de Transparency International Malaysia (TI-M).

Canada et États-Unis

Canada

Réseau de l'intégrité de Montréal

SNC-Lavalin est membre fondateur du réseau de l'intégrité de Montréal établi en 2017, et nous avons continué de coordonner les rencontres bimensuelles et d'y participer de façon active en 2019.

ACFE – Chapitre de Montréal

Conférencier à une conférence axée sur les structures internes : Identification et traitement des signaux d'alarme et du contrôle préalable des tiers.

Ethisphere/BELA

Participation à une table ronde privée pour les professionnels de l'éthique et de la conformité à Montréal organisée par BMO Groupe financier, dans le cadre de la série de tables rondes de la Business Ethics Leadership Alliance (BELA) organisée par Ethisphere et la communauté BELA pour échanger des idées, des expériences et les leçons tirées de l'élaboration des meilleurs programmes d'éthique et de conformité.

Concours national Ethical Leadership Case Competition à l'Université Ryerson

Nous sommes fiers de commanditer depuis 2017, et ce jusqu'en 2020, le concours national Ethical Leadership Case Competition et d'y contribuer des conférenciers principaux et des juges.

Transparency International Canada

Participation à l'édition 2019 du Annual Day of Dialogue à Toronto.

Sommet sur la corruption et le crime économique de TRACE

Cet événement a exploré le monde de la corruption et des crimes financiers connexes et ce qui peut être fait pour détecter, prévenir et réduire la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude, et pour favoriser la collaboration entre les principales parties prenantes. Les discussions ont concerné tous les participants et visaient à produire des conclusions concrètes. Le programme mettait en vedette des procureurs, des chefs d'entreprise et des experts mondiaux de premier plan.

Conseils d'administration compétents

Participation à titre de conférencier au cours du webinaire sur la lutte contre la corruption, sur le parcours de SNC-Lavalin et sur les leçons tirées de la présentation des conseils d'administration compétents.

États-Unis

TRACE

Panéliste au 15^e forum annuel TRACE à Washington sur le contrôle préalable des tiers.

Ethisphere

Panéliste au Global Ethics Summit d'Ethisphere à New York en mars : Post-Acquisition and Post-Merger Compliance System Integration : Cultural, Legal, and Technical Challenges, qui a eu lieu à New York.

12^e conférence phare annuelle sur l'application et le respect des sanctions économiques

Participation à une conférence portant sur l'impact de la reprise des sanctions iraniennes, le blocage potentiel des statuts dans l'UE, et les derniers changements aux sanctions secondaires de la Russie, entre autres sujets, qui a eu lieu à Washington.

Conférence Utilities & Energy Compliance & Ethics de la SCCE

La Society of Corporate Compliance and Ethics (SCCE) a organisé une conférence sur les services publics et l'énergie. Nous avons participé en tant que panélistes à The Future Compliance Officer : New Dimensions of AI and How Compliance Officers can Leverage Machine Learning.

Europe

Initiative Partenariat contre la corruption

- > Président de la réunion d'automne du Forum économique mondial en octobre à Genève, en Suisse;
- > Participant à la réunion printanière de la communauté en mai, à Genève, en Suisse.

Conférence sur la sûreté de la transformation numérique

Conférencier à la conférence sur la mise en œuvre pragmatique de la conformité des programmes de confidentialité des données à Londres, au Royaume-Uni.

TRACE

Conférencier au forum de Londres de 2019, en octobre. Comment investir dans des initiatives de bonne gouvernance peut aider à soutenir vos efforts de conformité.

OCDE

Panéliste au forum annuel sur l'intégrité à Paris en mars et en septembre sur la façon de rétablir la confiance.

Ethisphere

Participant au London Ethics & Compliance Forum en octobre pour discuter de l'évaluation des lacunes en matière de cybersécurité dans la chaîne de valeur et de la gestion des risques des tiers : Influencer l'adoption de meilleures pratiques dans l'ensemble des relations mondiales, faire évoluer la structure des programmes de conformité pour tenir compte des changements mondiaux, adopter des pratiques d'enquête efficaces contre la corruption intergouvernementale, se doter d'une éthique dans l'évolution numérique : La promesse et le péril de l'IA et de l'apprentissage machine.

Moyen-Orient et Afrique

TRACE

Participation à des tables rondes à Dubaï en février et en octobre, puis discussion générale sur les pratiques exemplaires en matière de conformité et les développements dans le domaine de la lutte anticorruption.

Forum sur la conformité des entreprises

Participation à un atelier d'une demi-journée et événement de réseautage à Dubaï.

Réseau de conformité des EAU

Participation multiple, y compris en tant que président et comme conférencier pour partager notre cheminement vers l'intégrité.

Forum économique mondial

Participation à la table ronde sur la reconstruction de la confiance en juin à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Valeurs et engagement de SNC-Lavalin auprès des gouvernements

Les valeurs fondamentales de SNC-Lavalin – sécurité, intégrité, collaboration et innovation sont ancrées dans toutes nos activités commerciales. Ces valeurs représentent notre manière d'agir, de nous exprimer et de nous comporter, et notre manière d'interagir avec nos clients et parties prenantes. L'intégrité et la gouvernance responsable vont de pair avec un engagement dans le secteur public ainsi qu'auprès de tierces parties.

SNC-Lavalin joue un rôle actif, par l'intermédiaire de travaux d'ingénierie, de conception et de gestion de projet réussis, pour aider les gens à vivre leur vie partout au monde. Lorsque les gouvernements créent des lois, règlements, politiques et procédures dans l'intérêt du public, il y a des incidences sur l'entreprise et ses employés. Vu la pertinence des mesures gouvernementales (politiques, réglementaires, législatives) prises à tous les paliers (national, provincial et municipal) relativement à nos activités, il est logique de contribuer au processus de prise de décision gouvernementale à l'aide de consultations et d'un engagement actifs, informés et constructifs. Nous partageons ainsi notre expérience dans le domaine des travaux publics.

Nous avons tous intérêt à bien faire les choses, qu'il s'agisse de la communauté concernée, des clients qui pourraient être touchés ou des parties prenantes qui pourraient assumer les risques ultimes.

SNC-Lavalin interagit avec les agents publics et les représentants du public de façon proactive, honnête, responsable, durable et transparente. L'établissement et le maintien de relations constructives et positives dans le secteur public, inspirant la confiance et le respect mutuel, dirigent les activités de relations gouvernementales de SNC-Lavalin. Notre Code de conduite, ainsi que les pratiques exemplaires et lignes directrices mondiales de SNC-Lavalin, régit les situations où les employés entrent en contact avec des agents publics et des représentants du public. Tout cela est en cohérence avec le principe selon lequel l'engagement des entreprises auprès du gouvernement est une activité légitime.

Esclavage moderne et traite de personnes

À SNC-Lavalin, nous sommes déterminés à prévenir l'esclavage moderne et la traite de personnes dans nos activités, qui comprennent notre chaîne d'approvisionnement.

Notre stratégie liée à notre chaîne d'approvisionnement

Nous reconnaissons que le risque que posent l'esclavage moderne et la traite des personnes réside dans nos chaînes d'approvisionnement. Cet environnement est en constante évolution, car nos activités s'étendent et fluctuent dans de nombreux secteurs géographiques et économiques. Une nouvelle chaîne est donc créée pour chaque nouveau projet que nous entreprenons. Selon les exigences de chaque projet, les participants à ces chaînes d'approvisionnement peuvent comprendre des sous-consultants, des sous-traitants, des fournisseurs de matériel et d'équipement, des courtiers en main-d'œuvre et divers fournisseurs de services spécialisés. En 2019, SNC-Lavalin a adopté une nouvelle stratégie commerciale pour simplifier, cibler et faire croître l'entreprise de façon durable. Cette nouvelle approche réduit notre profil de risque global parce que nous avons cessé de soumissionner pour des contrats clés en main à prix forfaitaire. Nous réduisons nos risques d'esclavage moderne et de traite de personnes en raison de la diminution du nombre de sous-traitants, de fournisseurs d'équipement et de matériel et de courtiers en main-d'œuvre. Nous nous efforçons toutefois d'être des partenaires fiables dans les efforts de nos clients pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des personnes, chaque fois que nous les conseillons ou agissons en leur nom pour des questions d'approvisionnement.

Politiques et gouvernance

Code de conduite

Notre [Code de conduite](#) établit les normes de collaboration tant pour les personnes qui travaillent pour SNC-Lavalin que pour celles qui agissent en son nom. Cet important document énonce nos valeurs et comprend une section consacrée à l'esclavage moderne. Nous visons à maintenir des normes éthiques élevées dans la conduite de nos affaires. Par conséquent, le respect du Code de conduite est obligatoire pour l'ensemble du personnel : c'est une condition pour travailler avec nous.

Conformité

Étant donné que notre personnel agit comme agents de première ligne dans l'application de notre valeur d'intégrité, nous avons une [procédure de conformité](#) qui rend opérationnels les principes énoncés dans notre [Code de conduite](#). Ces principes ont trait à la lutte anticorruption, aux paiements de facilitation, aux ententes antitrust, aux contributions politiques, aux cadeaux et à l'hospitalité, au devoir de signalement et à la façon dont nous échangeons avec nos partenaires d'affaires.

Développement durable

Nous mettons la durabilité au cœur de nos activités et de notre stratégie d'entreprise. En ce sens, chaque année, nous nous engageons, dans notre [Énoncé de politique sur le développement durable](#), à mener des activités commerciales d'une manière bénéfique pour la société et les économies mondiales et locales. Par conséquent, notre [Stratégie d'affaires relative au développement durable](#) est alignée sur les [objectifs de développement durable de l'ONU](#). Nous aidons nos clients à gérer les impacts, les occasions et les risques d'ordre mondial, local, social et économique associés à nos projets.

Fournisseurs

Nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs, sous-traitants et consultants respectent nos valeurs et nos normes éthiques élevées et y adhèrent. Le [Code de conduite des fournisseurs](#) résume les attentes et les principes directeurs de SNC-Lavalin, y compris ceux liés aux droits de la personne, à l'esclavage moderne et à la traite de personnes.

Approvisionnement

Nous nous efforçons d'être concurrentiels, mais équitables et éthiques dans notre pratique commerciale. Pour assurer l'efficacité du processus, l'entreprise a mis en œuvre une politique d'approvisionnement que notre personnel doit suivre. La politique communique les principes et les règles d'approvisionnement de SNC-Lavalin et contribue à la création et au maintien de capacités, de processus et de systèmes de gestion efficaces de la chaîne d'approvisionnement. Pour assurer la transparence du processus, l'entreprise met également tous les documents de gouvernance à la disposition de tous les employés. Les documents de gouvernance pertinents comprennent la *procédure de gestion des achats*, la *procédure de vérification de l'intégrité des fournisseurs* et les *instructions de travail sur l'identification des risques du projet*, qui énoncent les précautions à prendre pour éviter l'esclavage moderne et la traite de personnes.

Ressources humaines

Nous avons également des documents sur la gouvernance des ressources humaines pour protéger notre personnel actuel et potentiel contre l'esclavage moderne et la traite de personnes. Il s'agit notamment : de [la Politique sur les ressources humaines et la Procédure sur la discrimination, le harcèlement et la violence en milieu de travail](#). Dans certaines des activités à risque élevé de l'entreprise, des dispositions ont été ajoutées dans nos modèles de contrats pour l'embauche d'agences de recrutement, en particulier pour traiter de l'esclavage moderne et de la traite de personnes.

Contrôle préalable : Fournisseurs et tiers

À SNC-Lavalin, nous nous attendons à ce que les tiers avec lesquels nous collaborons adhèrent à des principes et à des valeurs semblables aux nôtres et respectent toutes les lois et tous les règlements applicables.

Avant de prendre des engagements envers des tiers, nous prenons des mesures pour évaluer de manière appropriée la relation et atténuer les risques associés en faisant preuve de contrôle préalable en fonction du niveau de risque :

- > Le contrôle d'intégrité 360° permet de vérifier si le tiers est inscrit sur la liste des sources de données internationales, s'il a des antécédents de corruption, de collusion, de fraude ou de droits de la personne, s'il est une entité d'État ou une personne politiquement vulnérable, ou s'il apparaît sur la liste de référence de SNC-Lavalin afin de prendre les mesures d'atténuation appropriées.
 - La procédure sur la vérification de l'intégrité des fournisseurs fait partie intégrante du programme d'intégrité de SNC-Lavalin. Il fait appel à de multiples outils pour s'assurer que les fournisseurs respectent l'éthique grâce à un processus rigoureux de sélection et de surveillance continue.
- > Tous les clients de projets internationaux font l'objet d'un contrôle d'intégrité. En cas de constatations, un examen préalable et l'approbation d'un responsable de l'intégrité sont requis, tout comme l'approbation jusqu'au président de secteur.
- > Une évaluation uniforme des risques des partenaires d'affaires exerçant des fonctions intermédiaires entre SNC-Lavalin et des tiers constitue une exigence à l'échelle de l'entreprise. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs de risque définis – tels que le risque de corruption dans le pays où le travail est effectué – une notation de risque (de base, standard ou renforcée) est précisée pour chaque transaction enregistrée. La cote de risque détermine les mesures subséquentes (p. ex., contrôle préalable, exigences

d'approbation et clauses contractuelles obligatoires) prises à l'égard des partenaires commerciaux.

- > Les fournisseurs sont tenus d'accepter les dispositions contractuelles liées à l'intégrité et de respecter notre [Code de conduite des fournisseurs](#).
- > Dans les secteurs à risque élevé, nous veillons à ce que nos contrats avec les agences de placement stipulent qu'il est interdit d'obliger les employés à payer des frais de recrutement. De plus, dans le cadre de notre processus d'intégration dans ces mêmes secteurs, nous vérifions auprès des cols bleus qu'on ne leur a pas demandé de payer de tels frais.

Évaluation et gestion des risques

Nous effectuons des évaluations des risques pour déterminer où nos opérations présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne et de traite de personnes. Lorsque nous relevons des risques plus élevés, nous mettons en œuvre des mesures d'atténuation (p. ex., un contrôle préalable accru). On sait qu'un risque important réside dans le recours à des ouvriers, ce qui est courant dans notre industrie et même dans nos propres activités. Le risque est accru dans le cas des travailleurs migrants. Nous avons cartographié notre utilisation de ces travailleurs dans nos lieux de travail, par pays d'origine (le cas échéant) et pays de déploiement, et comparé cela à des indices tels que l'Indice mondial de vulnérabilité à l'esclavage (Global Slavery Vulnerability Score), l'Indice mondial de prévalence de l'esclavage (Global Slavery Prevalence Index) et l'Indice de liberté humaine (Human Freedom Index). Nous avons donc cerné un certain nombre de pays nécessitant une attention accrue de notre point de vue, et nos efforts sont guidés en conséquence.

Formation et sensibilisation

Chaque année, le personnel de SNC-Lavalin à tous les niveaux est tenu de suivre un processus de certification obligatoire pour s'assurer que notre [Code de conduite](#) est compris et correctement appliqué à nos activités quotidiennes.

En ce qui concerne les ouvriers et les employés de travail général, nous assurons la sensibilisation à notre Code de conduite et à nos valeurs en fournissant de l'information opportune par divers moyens, comme des présentations, des affiches et des réunions quotidiennes. Des pictogrammes ont été spécifiquement élaborés pour aider à comprendre et à connaître les principes couverts par le Code de conduite. La boîte à outils moderne sur l'esclavage moderne et la traite des personnes (qui comprend des affiches et un guide de facilitation) fournit à notre main-d'œuvre un résumé de nos principes sur l'esclavage moderne et la traite de personnes, donnant des exemples concrets et fournissant des conseils sur la façon de signaler toute infraction soupçonnée ou connue.

Afin de bien comprendre les risques de l'esclavage moderne et de la traite de personnes dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités, nous offrons une formation supplémentaire au personnel occupant des postes clés. Notre formation explique activement la traite de personnes, comment la reconnaître, et propose des stratégies de conformité à utiliser à l'interne et dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. Chaque membre de notre conseil d'administration complété cette formation dans le cadre de son intégration. Elle est également disponible pour tous nos employés et chaque gestionnaire peut, à sa discrétion, l'attribuer à ses employés.

De plus, le conseil d'administration et les cadres supérieurs de l'entreprise ont assisté à une présentation en personne visant à les sensibiliser et à leur faire comprendre les enjeux de l'esclavage moderne et de la traite des personnes, donnée par des avocats externes spécialisés dans le sujet.

Devoir de signalement

À SNC-Lavalin, tous les employés ont le devoir de signaler toute infraction connue ou soupçonnée au Code ou aux documents de gouvernance, de même que toute infraction aux lois, aux règles ou aux règlements en vigueur.

Cette exigence est énoncée dans notre [Code de conduite](#), notre [procédure Conformité](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs](#). Notre instruction de travail Processus de signalement décrit les différents canaux de signalement. L'un de ces canaux, la [Ligne de signalement](#), est exploité par un fournisseur de services externe et constitue un moyen anonyme de signaler les préoccupations en matière d'éthique et de conformité, y compris toute préoccupation au sujet de l'esclavage moderne et de la traite de personnes. La ligne est accessible non seulement au personnel de SNC-Lavalin, mais aussi à des tiers qui pourraient être témoins d'une infraction commise par notre personnel. Le personnel de la ligne est composé de personnes parlant diverses langues afin de faciliter la communication et le signalement dans n'importe quelle région du monde.

Nous veillons à ce que le personnel et les tiers puissent divulguer, sans crainte de représailles, des préoccupations, des plaintes ou des allégations d'actes répréhensibles ou d'inconduite connus ou soupçonnés, et ce, peu importe les normes et la culture locales.

Par la suite, nous nous engageons à examiner toutes les questions signalées et à faire enquête au besoin, dans un délai raisonnable.

Harmonisation avec les initiatives mondiales et les pratiques exemplaires

À la fin de 2015, nous avons adhéré au [Pacte mondial des Nations Unies \(PMNU\)](#) (en anglais seulement), la plus importante initiative au monde dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise, qui compte plus de 9 000 participants issus du milieu des affaires et 3 000 non issus du milieu des affaires, répartis dans plus de 160 pays. Nous y avons adhéré afin de souligner notre engagement à mettre notre vaste savoir-faire et nos ressources au service du développement durable dans le monde entier. Notre adhésion témoigne également de notre intention d'harmoniser nos stratégies et activités avec les [dix Principes du PMNU portant sur les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption](#) (en anglais seulement).

Notre engagement

En résumé, à SNC-Lavalin, nous sommes déterminés à prévenir l'esclavage moderne et la traite de personnes dans nos activités. Nous nous engageons à protéger nos employés contre toute forme d'esclavage moderne et de traite de personnes en faisant la promotion de nos valeurs fondamentales : sécurité, intégrité, collaboration et innovation.

Nous ne tolérons aucun type de travail forcé, d'esclavage ou de traite des personnes à tous les niveaux de l'entreprise. En tant que signataires du PMNU, nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques exemplaires internationales reconnues, dont le respect du [sixième principe](#) (en anglais seulement) concernant les conditions de travail et les droits de la personne.

Notre [Code de conduite](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs](#) interdisent également la traite de personnes de même que le travail des enfants et le travail forcé. Tous les membres de notre personnel doivent respecter notre Code. En effet, ils doivent suivre une certification obligatoire sur celui-ci et ensuite réussir un examen afin de continuer à travailler pour nous. En ce qui concerne nos opérations, notre Stratégie d'affaires relative au développement durable reflète les [objectifs de développement durable de l'ONU](#). Notre mission est de mener nos activités tout en tenant compte des réalités économiques, sociales et environnementales des différents pays du monde.

Nous nous engageons à protéger nos employés contre toute forme d'esclavage moderne et de traite de personnes en faisant la promotion de nos valeurs fondamentales :





8 / PERSONNEL
ET SOCIÉTÉ

8. PERSONNEL ET SOCIÉTÉ

Employés

Notre contribution envers le développement durable repose sur nos employés.

Le savoir-faire collectif de nos employés, leur passion et leur engagement envers la réussite de nos clients nous permettent de nouer des partenariats à long terme avec eux et de mettre le développement durable au cœur de notre stratégie d'affaires. Nous sommes très déterminés à créer un environnement favorisant le perfectionnement et l'épanouissement de nos employés. C'est ainsi que nous continuerons de renforcer nos capacités de premier ordre et que nous mènerons à bien tous les projets, même les plus complexes.

Gouvernance

Nous nous efforçons d'intégrer notre culture et nos valeurs dans toutes nos activités, ce qui inclut les principes de bonne gouvernance. Dans le cadre de notre programme de gouvernance des Ressources humaines (RH), le vice-président directeur, Ressources humaines, siège aux comités suivants :

- > Comité de direction
- > Équipe de gestion de SNC-Lavalin
- > Comité en matière d'intégrité de SNC-Lavalin
- > Comité en matière d'intégrité des RH
- > Comité des ressources humaines du conseil d'administration

Ces comités travaillent à l'harmonisation et à l'amélioration continue de notre stratégie, de notre approche et de nos initiatives en matière de RH. Les cadres supérieurs de l'équipe mondiale des RH rencontrent régulièrement leurs clients internes et tiennent également leurs propres réunions sectorielles ou fonctionnelles. L'équipe de direction mondiale des RH organise aussi régulièrement des rencontres en vue d'élaborer la stratégie RH du groupe. Ce groupe discute des problèmes cruciaux touchant les employés et la fonction des RH à l'échelle mondiale, et évalue comment nos résultats se mesurent comparativement aux stratégies d'affaires et des ressources humaines de SNC-Lavalin.

Politique mondiale en ressources humaines

Nous avons revu notre politique mondiale en ressources humaines en octobre 2018 et intégré des mises à jour mineures en août 2019 pour refléter les changements apportés à la terminologie organisationnelle. Cette politique établit les principes directeurs nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines partout dans le monde. Elle souscrit à notre stratégie de renforcement des capacités et de la flexibilité. Cette stratégie vise à appuyer nos ambitions d'affaires et à réaliser des projets complexes de manière irréprochable. Ces principes directeurs sont tirés de la stratégie RH du groupe, qui met l'accent sur trois priorités stratégiques :

- > **les gens** – l'attraction et le recrutement des meilleurs talents;
- > **l'organisation** – le repérage, le perfectionnement et le déploiement efficaces de nos talents;
- > **les systèmes et processus** – la mise en œuvre de programmes et d'outils nécessaires pour interagir avec nos talents, accroître leur rendement, récompenser leur travail et reconnaître leurs efforts, et pour favoriser la rétention de nos employés.

La présente politique et la stratégie RH sont des outils qui aideront SNC-Lavalin à intégrer sa culture et ses valeurs organisationnelles à toutes ses activités. Notre objectif est de favoriser un climat positif axé sur la collaboration permettant à un personnel diversifié de grandir, de se perfectionner et d'exploiter son plein potentiel. Globalement, notre aspiration est de faire en sorte que le capital humain de SNC-Lavalin devienne une référence au sein du secteur de l'ingénierie et au-delà, et que l'excellence de nos employés et leur engagement à favoriser la réussite de nos clients nous démarquent significativement de nos concurrents et nous permettent d'établir des partenariats de longue durée.

Dans la même veine, nous nous efforçons de fournir à nos employés un milieu de travail :

- > favorisant une culture axée sur le rendement ancrée dans les valeurs de l'entreprise, soit la sécurité, l'intégrité, la collaboration et l'innovation;
- > prohibant toute forme de harcèlement, de discrimination et de violence sur le lieu de travail;
- > appuyant les normes les plus strictes en matière d'intégrité;
- > mettant activement en valeur la diversité et l'inclusion ainsi que l'égalité des chances pour tous;
- > favorisant une confiance et un respect mutuels et valorisant la dignité de chacun à tous les paliers;
- > encourageant le personnel à signaler les cas d'inconduite sans crainte de représailles;
- > permettant à l'ensemble du personnel d'être traité équitablement, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la culture, l'expérience, la race, la couleur, le sexe, la maternité, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou familial, l'âge, la religion, les convictions politiques, l'origine ethnique ou nationale, la situation sociale, l'invalidité ou une condamnation pour laquelle un pardon a été accordé;
- > représentatif du bassin d'employés qualifiés disponibles pour le recrutement et garantissant que nul ne se verra refuser une occasion d'emploi, une promotion ou un avantage pour d'autres raisons que ses capacités;
- > respectant les normes de santé, de sécurité et de sûreté les plus rigoureuses. La santé, la sécurité et la sûreté sont au cœur de toutes nos activités et notre priorité absolue est de nous assurer que l'ensemble de notre personnel et toutes nos parties prenantes retournent à la maison indemnes à la fin de la journée.

Comité en matière d'intégrité des RH

Au début de 2017, nous avons instauré le Comité d'éthique et de conformité des ressources humaines, présidé par le vice-président directeur, Ressources humaines, pour le traitement des enquêtes en matière d'éthique et de conformité. Ce comité veille à ce que les mesures prises à la suite d'une enquête soient uniformes et que les mesures correctives soient mises en place rapidement. De plus, il incarne nos valeurs d'entreprise et notre culture en matière d'intégrité.

Gestion des conflits d'intérêts

Nos employés sont l'image de SNC-Lavalin. Leurs actions ont une incidence considérable sur la manière dont notre entreprise est perçue par toutes les parties prenantes. Nos employés sont tenus de comprendre notre Code de conduite et de s'y conformer; il s'agit là d'une condition d'emploi.

En vertu du Code, il est obligatoire de signaler toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts nous aide à prendre connaissance sans tarder de possibles conflits d'intérêts et de régler rapidement les cas qui pourraient compromettre l'impartialité du ou des employés concernés.

Pour que nos employés comprennent bien son contenu et son fondement, le formulaire a été rendu disponible en versions française, anglaise, espagnole, portugaise, arabe, polonaise, roumaine et russe au début 2017.

En outre, à la divulgation d'un conflit, les gestionnaires, les professionnels en RH et, le cas échéant, des membres de l'équipe Intégrité suivent les lignes directrices qui s'appliquent pour traiter et résoudre le conflit adéquatement.

Chaque année, dans le cadre de la certification du Code de conduite, nous demandons à tous les employés de certifier avoir divulgué tous leurs conflits d'intérêts potentiels.

Vérification des antécédents

Au fil des ans, nous avons observé une augmentation marquée du nombre et de la complexité de nos projets. Avec l'expansion de nos activités, nous devons redoubler de prudence pour protéger nos employés, nos parties prenantes et nos actifs tout en veillant à réaliser nos projets en respectant les délais et les limites budgétaires, et ce, sans incident.

Pour atteindre ces objectifs, nous menons une vérification approfondie des antécédents auprès de tous les candidats aux postes clés à SNC-Lavalin. Ce processus de présélection tient compte des exigences précises du poste ainsi que des lois et coutumes locales.

Grâce à ces vérifications, nous veillons à l'adéquation des candidats au poste à pourvoir tout en diminuant les risques inhérents au processus d'embauche. Pour procéder aux vérifications, le candidat doit avoir donné son consentement. Tous les rapports sont traités de manière confidentielle et ne servent qu'aux fins prévues.

Consolidation de nos capacités en matière de ressources humaines

En 2018, nous avons mis sur pied une nouvelle stratégie relative au personnel pour le groupe et nous l'avons déployée par secteur d'activité et par région. Nous l'avons mise à jour en 2019 et avons continué d'améliorer nos systèmes, pratiques et outils en ressources humaines pour refléter notre environnement d'affaires en constante évolution. Dans le cadre d'initiatives de RH qui s'étendent à l'ensemble de l'entreprise, nous suscitons l'engagement de nos employés et nous créons de la valeur à long terme pour notre organisation et nos clients. Nous sommes également déterminés à aider nos employés à atteindre leur plein potentiel et leurs objectifs de carrière grâce à notre vaste programme d'apprentissage et de perfectionnement. Grâce à notre nouveau processus de discussion de carrière de mi-année, nous encourageons les gens à discuter proactivement de leurs aspirations professionnelles, à chercher de nouveaux défis et à agir pour transformer leurs aspirations en réalité. Notre site d'affichage de postes à l'interne est l'une des façons permettant aux employés d'explorer les perspectives de carrière au sein de SNC-Lavalin.

Rémunération et avantages sociaux

Ces dernières années, nous avons pris d'importantes mesures pour harmoniser la rémunération et les avantages sociaux des employés, à l'interne dans l'ensemble de l'organisation et à l'externe au sein de notre industrie.

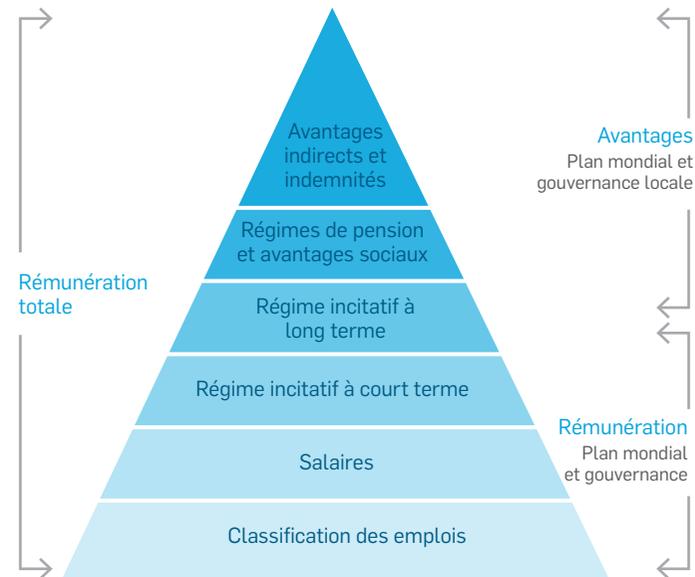
Rémunération totale

Notre cadre de rémunération totale motive l'engagement des employés, facilite le recrutement et la rétention de talents cruciaux, ce qui souscrit à notre stratégie d'affaires, à notre culture et aux pratiques concurrentielles pertinentes sur le marché local. Ce cadre favorise une culture de rémunération au rendement qui offre des primes du premier quartile aux employés offrant un rendement exceptionnel et qui assure des niveaux de rémunération et de protection adéquats à tous les employés.

Voici quelques-uns des éléments principaux de la rémunération totale, lorsqu'ils s'appliquent :

- > un salaire de base établi à l'intérieur d'une structure salariale offrant la souplesse requise pour reconnaître les compétences, les aptitudes, le rendement et le perfectionnement propres aux employés;
- > une protection suffisante en vertu des programmes de santé et de mieux-être avec la possibilité pour les employés, le cas échéant, d'adapter cette protection à leurs besoins personnels et familiaux;

- > un programme de retraite qui permet aux employés de se doter au fil du temps d'un actif qui leur procurera un revenu à la retraite;
- > la possibilité d'acheter des actions de SNC-Lavalin et de profiter des réussites actuelles et futures de l'entreprise, là où il est possible de le faire;
- > des programmes incitatifs, à court et à long terme, qui harmonisent la rémunération des employés admissibles avec l'atteinte des objectifs de SNC-Lavalin et des unités d'exploitation, avec leur rendement individuel et avec les intérêts des actionnaires, ou qui reconnaissent les réalisations remarquables ou exceptionnelles des employés par rapport aux exigences ordinaires de leurs fonctions.



Classification des emplois

L'admissibilité et la participation des employés aux éléments applicables du cadre Rémunération globale dépendent de notre système de classification des emplois, que nous avons déployé à l'échelle mondiale. Ce système cohérent de classification des emplois nous permet d'établir le salaire et les mesures incitatives à partir d'un même modèle et d'une même échelle salariale, quel que soit le lieu de travail.

Gestion du rendement

Chaque année, les gestionnaires reçoivent une formation pour évaluer les membres de leur équipe à l'aide des mêmes critères partout dans le monde. La gestion du rendement et les discussions fructueuses entre gestionnaires et employés qui en découlent démontrent notre engagement à gérer et à développer les carrières à SNC-Lavalin. Nous invitons gestionnaires et employés à miser sur la richesse de ces discussions de milieu d'année et annuelles en prenant le temps nécessaire pour réfléchir sur les éléments suivants :

- > l'atteinte des objectifs de l'an dernier et les priorités à venir;
- > les intérêts professionnels et les pas franchis en matière de gestion de carrière;
- > les domaines possibles à perfectionner.

Plus qu'un simple processus de revue annuelle, la gestion du rendement est en fait un processus continu pour fixer des objectifs, évaluer les progrès réalisés et fournir un accompagnement et une rétroaction continus en vue de l'atteinte des objectifs et des aspirations de carrière.



L'Académie SNC-Lavalin

L'Académie SNC-Lavalin fait partie des forces importantes qui forgent l'avenir de l'organisation et elle constitue une pièce maîtresse de notre stratégie mondiale de perfectionnement des employés. À l'Académie SNC-Lavalin, nous répondons aux besoins de perfectionnement à l'échelle de l'entreprise, nous développons les compétences clés et nous établissons un cadre propice au réseautage, à la collaboration et au partage des pratiques exemplaires.

Volets d'apprentissage

L'Académie offre une série de cours liés à trois priorités stratégiques essentielles :

- > Gestion de projet
- > Excellence de l'entreprise
- > Développement en leadership

Chaque volet comprend divers cours qui sont donnés en personne, soit en classe, par l'entremise de modules en ligne ou selon une formule mixte. Les cours peuvent notamment prendre la forme de modules d'apprentissage en ligne d'une demi-heure, de formations d'une semaine ou de programmes d'attestation professionnelle d'un an. Certains cours sont offerts aux employés de toute l'entreprise, tandis que d'autres sont accessibles par invitation seulement et sont conçus pour des groupes précis.

Formation supérieure

L'Académie est dirigée par une faculté d'experts de SNC-Lavalin. Nous avons également établi des partenariats avec des organismes de formation mondiaux spécialisés en gestion de projet et en leadership. L'enseignement de première classe offert assure la qualité du rendement. Les programmes sont dirigés, révisés et constamment améliorés en fonction des rétroactions des participants. Ils offrent aussi une occasion unique de partage d'expérience avec des personnes provenant de nos différents secteurs et régions dans le monde. Les cours sont donnés en quatre langues : français, anglais, espagnol et portugais.

Principaux programmes donnés en classe

Points saillants de 2019 :

Programme de développement du leadership exécutif

Au cours de l'année, nous avons lancé notre nouveau Programme de perfectionnement du leadership exécutif. Offert en collaboration avec la Saïd Business School de l'Université d'Oxford, ce programme s'adresse à nos meilleurs cadres supérieurs à l'échelle du groupe. Il vise à établir une équipe de direction dont les membres sont capables de favoriser le changement et de mettre en œuvre notre stratégie de croissance rentable.

De plus, deux cohortes ont suivi notre nouveau Programme de développement en leadership pour cadres supérieurs. Donné avec notre partenaire Development Dimensions International (DDI), ce programme vise à doter les membres de notre équipe de direction des compétences nécessaires pour naviguer le changement et adopter une mentalité plus stratégique à l'appui de leur progression de rôles de gestion opérationnelle vers des niveaux stratégiques supérieurs.

Programme Bâtir le leadership d'équipe

Ce programme aide les gestionnaires à prendre conscience de leur style de leadership, à améliorer leur synergie avec leurs équipes et à apporter des changements à leur division au sein de l'organisation. Plus de 1 000 employés de toute l'entreprise ont participé à ce programme en 2019, ce qui représente plus de 15 000 heures de formation. Des séances ont eu lieu au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Moyen-Orient.

Programme de développement en gestion de projet (PDGP)

Ce programme renforce les aptitudes d'exécution des tâches de nos gestionnaires de projet tout en faisant la promotion des pratiques exemplaires au sein de notre organisation. Il aide également les gestionnaires de projet à obtenir l'attestation de gestionnaire de projet agréé de l'Université George Washington et la certification PMP® du Project Management Institute (PMI).

En 2019, 135 employés ont participé à 28 séances de formation différentes, suivant au total 4 815 heures de formation, et nous avons eu le plaisir d'accueillir 41 nouveaux diplômés du PDGP.

Ateliers sur les propositions à valeur ajoutée pour les clients

Des propositions à valeur ajoutée bien élaborées sont un outil essentiel à notre croissance. Ces ateliers aident les équipes dédiées à des clients spécifiques à dresser le profil de leurs clients et à mieux évaluer les propositions à valeur ajoutée adressées à ceux-ci, se distinguant ainsi de la concurrence.

Plus de 110 gestionnaires de client ont participé à des ateliers en 2019 pour élaborer des propositions à valeur ajoutée pour 13 organisations clientes clés différentes.

Système de gestion de l'apprentissage : apprentissage en ligne

Grâce aux systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA), nos 39 000 employés partout dans le monde ont eu accès à une bibliothèque en ligne de plus de 6 200 cours en 2019. Plus de 18 400 cours du catalogue en ligne ont été suivis au cours de l'année, ce qui équivaut à 6 600 heures de formation. Également en 2019, la certification annuelle du Code de conduite a été menée pour la quatrième fois au moyen de la plateforme du SGA, ce qui a grandement facilité le déploiement et le suivi de la certification de plus de 16 300 employés dans l'ensemble de l'entreprise. De plus, des modules en ligne de formation sur la conformité ont été lancés au cours de l'année, couvrant une gamme de sujets, dont l'intégrité, la sécurité, les finances et la gestion de l'environnement.



Égalité et diversité

Nous sommes fiers de notre personnel diversifié et dévoué, qui compte des locuteurs de quelque 70 langues et quelque 130 nationalités, et qui travaille à partir de bureaux situés sur 6 continents. Notre diversité est un facteur de réussite clé qui nous aide à comprendre nos clients répartis dans le monde entier et à répondre à leurs besoins.

Par conséquent, nous avons mis au point une Stratégie d'affaires relative au développement durable comprenant un programme d'égalité et de diversité. Cette catégorie de mesure connexe nous assure de continuer d'accroître la représentativité dans l'ensemble de nos projets, secteurs et fonctions d'entreprise.

Nous croyons qu'une plus grande diversité renforcera davantage notre banque de talents, nous permettant ainsi de mieux servir nos clients et d'atteindre nos objectifs d'affaires. De cette façon, nous continuerons d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de professionnels et de gestion tout en offrant aux employés plus de choix et en les habilitant à réaliser leurs objectifs professionnels.

Nous sommes convaincus que les différents points de vue et expériences d'une main-d'œuvre diversifiée maximisent la valeur pour nos clients et chacun de nos employés.

SNC-Lavalin est une entreprise dont les employés proviennent de multiples endroits : nous formons des équipes qui dépassent les barrières géographiques et culturelles et recrutons des employés partout dans le monde.

Il est essentiel pour notre succès d'attirer, de fidéliser et de former des individus talentueux qui reflètent la diversité des régions où nos activités se déroulent. Le succès à cet égard est impératif afin de bâtir un bassin de main-d'œuvre diversifié, qui répond aux besoins de nos clients, d'élargir notre éventail de compétences, d'améliorer la productivité, de combler des lacunes croissantes en matière de compétences dans les domaines des sciences et de l'ingénierie et de fidéliser les employés.

Nous faisons la promotion de l'égalité et de l'inclusivité dans nos politiques et processus depuis de nombreuses années, mais en 2019, nous avons concentré cet effort géographiquement en créant 6 réseaux régionaux en matière de diversité et d'inclusion pour soutenir notre approche globale de mise en œuvre de ces valeurs.

Nous avons mis en place un cadre responsable pour chaque réseau géographique régional afin d'adapter les efforts aux réalités, cultures et lois locales.

Nous nous efforçons de favoriser un environnement d'inclusion et respectueux pour tous et de soutenir la diversité en tant que composante clé de notre culture d'entreprise. Grâce à des initiatives internes et à notre collaboration avec des clients et des organisations nationales, nous avons réalisé des progrès dans plusieurs domaines. Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté l'augmentation du nombre de femmes et de gens de minorités qui occupent des postes de gestion et de cadres, techniques et professionnels, dans l'ensemble de la compagnie.

Conseil consultatif sur la diversité de l'entreprise (CCDE)

En Amérique du Nord, notre CCDE soutient activement nos objectifs de diversité par l'entremise d'une variété de programmes de sensibilisation, de soutien et de formation et en créant des occasions de perfectionnement personnel et professionnel pour nos employés.

Commandites

Nous sommes engagés à garder en notre sein, à recruter, à former et à favoriser l'ascension des membres des minorités et des femmes du secteur professionnel, et nous soutenons donc les organisations professionnelles comme la Conference of Minority Transportation Officials (COMTO), la National Organization of Minority Architects et le Women's Transportation Seminar (WTS).

Ce soutien inclut la mise en œuvre d'importants programmes de bourses, par l'entremise de la fondation de notre entreprise, pour des organisations comme la National Society of Black Engineers, la Society for Women Engineers, la COMTO et le WTS.

Nous sommes membres partisans de Catalyst, un organisme mondial à but non lucratif qui travaille avec des entreprises du monde entier pour accélérer le passage des femmes à des postes de direction.

Formation

En plus des modules de formation en ligne sur la diversité auxquels tous nos employés peuvent accéder, nous offrons aussi un atelier d'une journée adapté pour les gestionnaires et les membres de l'équipe de direction. Ce programme très reconnu est conçu pour aider les gestionnaires à diriger et à travailler efficacement avec des équipes diversifiées et à reconnaître de quelle façon la contribution unique de chaque membre d'équipe améliore les produits fournis à nos clients.

Relations avec les Premières Nations

SNC-Lavalin possède une longue tradition de partenariat et de collaboration avec les collectivités autochtones du Canada. Au cours des dernières années, les engagements envers les Premières Nations sont devenus de plus en plus une exigence d'approvisionnement pour les projets de grande envergure et une attente de nos clients dans le cadre de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Par conséquent, les catégories de mesure relatives à la communauté et à la diversité de notre Stratégie d'affaires relative au développement durable comprennent notre approche pour l'inclusion des Premières Nations. Puis, au début de 2019, afin de renforcer encore plus notre engagement, nous sommes devenus un membre engagé de Progressive Aboriginal Relations (PAR), qui est un programme en ligne de gestion et de signalement soutenant l'amélioration continue des relations avec les Premières Nations et un programme de certification qui souligne la performance des entreprises en fonction des niveaux bronze, argent et or.

Ce programme est supervisé par le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA). La certification PAR nous permettra d'améliorer nos pratiques dans quatre domaines clés pour l'inclusion des Premières Nations :



En passant les audits annuels avec succès, nous deviendrons un membre certifié de PAR en 2022.

Au cours de notre première année, nous avons formé un comité directeur pour superviser notre participation au programme. Ce comité a dirigé l'officialisation de notre engagement envers les Premières Nations et l'élaboration d'une nouvelle Politique sur les relations avec les Premières Nations et l'inclusion. Dans l'ensemble, le programme a très bien réussi à amener tous les niveaux de l'entreprise à participer aux relations avec les Premières Nations.

Cette année, nous avons aussi commencé à travailler avec la communauté de la Première Nation de Webequie en fournissant des services d'engagement dans la collectivité et d'évaluation environnementale pour son projet proposé de route d'approvisionnement, qui relierait la communauté à la région d'exploitation minière de la ceinture de feu dans le nord de l'Ontario. La prochaine étape de nos travaux consistera à fournir des services d'ingénierie préliminaire pour le projet.

En 2020, nous mettrons l'accent sur la création d'un programme de formation pour tous les employés canadiens et sur la détermination des collectivités avec lesquelles nous travaillerons en étroite collaboration au cours des prochaines années.

Bien que l'accent que nous mettons sur les relations avec les Premières Nations soit principalement applicable au Canada à l'heure actuelle, nous sommes bien placés pour être des chefs de file dans ce domaine au sein de nos autres marchés à mesure que des exigences semblables voient le jour.

Dons et commandites

Nous utilisons les dons et les commandites pour appuyer des initiatives qui stimulent le progrès et qui bâtissent l'avenir de nos sociétés.

Notre objectif est d'avoir une incidence positive sur les collectivités, l'apprentissage et l'innovation. C'est pourquoi nous choisissons principalement des causes et des initiatives éducatives qui appuient la prochaine génération de talents. Nous soutenons aussi des organismes caritatifs qui contribuent à bâtir des collectivités solidaires dans les régions où nous œuvrons.

Dons et commandites en 2019

En plus de réaliser des projets de clients qui aident à améliorer le bien-être des gens partout dans le monde, nos employés participent à des activités de collecte de fonds au bénéfice d'œuvres de bienfaisance locales et nationales. En 2019, nous avons soutenu des organismes avec des dons et des commandites totalisant environ 1 000 000 \$ CA.

Dons et commandites d'importance en 2019

Centraide/United Way Canada

Durant la campagne de financement Centraide/United Way Canada de 2019, nous avons recueilli 464 926 \$ CA afin de soutenir des programmes sociaux et des initiatives communautaires. Organisme sans but lucratif, Centraide/United Way Canada amasse des fonds partout au Canada au bénéfice de groupes locaux responsables de dossiers communautaires comme le chômage, les logements abordables et les refuges. Centraide du Grand Montréal est l'intervenant local de l'organisme national.

Alloprof

Au début de 2017, nous avons établi un partenariat avec Alloprof, une œuvre de bienfaisance unique au Québec offrant gratuitement de l'aide à tous les élèves du primaire et du secondaire pour leurs devoirs, et de la formation générale aux adultes et aux parents. En trois ans, nous avons versé 150 000 \$ CA à Alloprof afin que l'organisme crée un outil virtuel d'aide à l'éducation, en fasse la promotion et l'héberge. Cet outil novateur élargira considérablement l'éventail des ressources mises à la disposition des élèves qui ont de la difficulté avec certaines matières.

Notre partenariat avec Alloprof reflète notre engagement à soutenir l'éducation et la réussite des jeunes. En 2019, nous avons renouvelé notre engagement à fournir 150 000 \$ CA supplémentaires au cours des trois prochaines années.

Robotique FIRST (Favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie) Québec

En 2019, nous avons fourni 50 000 \$ CA à cet organisme, qui s'est donné comme mission de faire participer des élèves du primaire et du secondaire à un programme de mentorat en robotique novateur s'appuyant sur l'expertise d'ingénieurs, d'universitaires et d'autres membres de la communauté.

Autres causes caritatives

Pour souligner le 30^e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique à Montréal, les employés de SNC-Lavalin ont fait un don de 2 395 \$ CA au cours de la Semaine de la rose blanche, une collecte de fonds annuelle au profit du camp scientifique de l'université. Nous avons versé une somme équivalente à laquelle nous avons ajouté 3 000 \$ CA pour une contribution totale de 7 790 \$ CA.

Nos employés ont également recueilli 2 610 \$ CA pour la Croix-Rouge canadienne à la suite de terribles inondations au Québec. La Société a versé une somme équivalente pour un total de 5 220 \$ CA.

SNC-Lavalin a fait un don de 20 000 \$ CA à la Soirée Bacchus annuelle du Collège Brébeuf, un établissement secondaire et collégial privé de Montréal. Le collège utilise les recettes de la soirée-bénéfice pour financer des bourses.

Nous avons également versé 20 000 \$ CA à la Fédération canadienne de la faune pour soutenir son Programme sur les lacs et les cours d'eau. Le don a été effectué après l'ouverture du pont Samuel-De Champlain, le plus grand pont à traverser le fleuve Saint-Laurent et l'un des plus durables sur le plan environnemental.

Enfin, SNC-Lavalin s'est de nouveau associée à la Société de recherche sur le cancer pour son cinquième BBQ Urbain annuel, et l'événement a permis de recueillir plus de 600 000 \$ CA au total.

Écart de rémunération entre les sexes (pour le Royaume-Uni seulement)

En 2019, nous avons publié notre rapport sur l'écart de la rémunération entre les sexes, présentant les différences entre les hommes et les femmes qui travaillent à Atkins Limited, Faithful+Gould Limited et SNC-Lavalin Rail and Transit Limited. Nous sommes fiers d'agir avec intégrité et de nous tenir responsables de nos actions. Comme la plupart des entreprises dans le secteur de l'ingénierie et la construction, l'écart de notre rémunération reflète en grande partie le taux disproportionné d'hommes par rapport aux femmes au sein de notre entreprise. Depuis la dernière période de rapport, nous sommes fiers d'avoir réduit de 3 % notre écart de rémunération horaire moyenne entre les sexes et de 12 % l'écart moyen en matière de primes pour notre plus importante entité d'embauche, Atkins Limited. Nous avons également augmenté la proportion de femmes occupant des postes de niveau intermédiaire ou supérieur dans l'ensemble de nos entités d'embauche.

Grâce à notre plan Égalité, diversité et inclusion (ED&I) pour le Royaume-Uni et l'Europe, qui est aligné sur les dix étapes de Femmes en science et en génie (FSG), nous demeurons déterminés à recruter, développer, mobiliser et habiliter les femmes – ainsi que d'autres groupes sous-représentés – à tous les niveaux de nos activités.

[Rapport sur l'écart de rémunération entre les sexes
\(en anglais seulement\) >](#)

Génération Z

Nous souhaitons offrir les meilleurs services et conseils à nos clients, et pour ce faire, nous devons former une équipe talentueuse et diversifiée. Nous avons consulté des recherches effectuées partout dans le monde auprès de plus de 8 000 millénariaux et membres de la génération Z (nés après les années 1990) afin de connaître leur opinion sur le travail et les technologies. Ils sont nombreux à vouloir travailler pour une entreprise qui leur permettra de prospérer en respectant leurs valeurs et croyances ainsi que d'occuper un emploi stimulant dont ils peuvent être fiers. Les membres de la génération Z sont des enfants de l'ère numérique et forment la génération la plus technologiquement futée à ce jour. Les aperçus de ces recherches nous aident à créer des stratégies d'attraction et de recrutement appropriées, à offrir des choix de travail gratifiants et à proposer une expérience enrichissante à nos employés. Nous espérons ainsi accueillir une nouvelle cohorte d'innovateurs qui façonneront l'avenir de notre entreprise.

[Rapport sur la génération Z \(en anglais seulement\) >](#)



9 / SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



9. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Gouvernance

Les valeurs de SNC-Lavalin

Nos valeurs sont nos normes comportementales. Elles représentent notre manière d'agir, de nous exprimer et de nous comporter ensemble, ainsi que la manière dont nous interagissons avec nos clients et parties prenantes. La sécurité est l'une de nos quatre valeurs fondamentales. Nous plaçons la sécurité au cœur de toutes nos actions afin de protéger les personnes, les actifs et l'environnement.

Une approche totalement intégrée de la gouvernance

Notre système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) intégré en était à sa deuxième année en 2019. Le SMGSSE souligne les attentes et soutient une approche commune d'entreprise unie pour favoriser la santé et la sécurité dans toute notre organisation. Nous avons consolidé la gouvernance de tous les processus de SSE en un seul document, le Livre bleu.

Mis à jour chaque année, ce document intègre nos indicateurs proactifs et réactifs et nos pratiques exemplaires en matière de SSE, tout en nous assurant que nos activités respectent toutes les lois, réglementations et exigences applicables des clients et autres parties prenantes. Il satisfait également aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme de santé et sécurité au travail ISO 45001:2018.

Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs pour que tous respectent les mêmes normes et exigences.

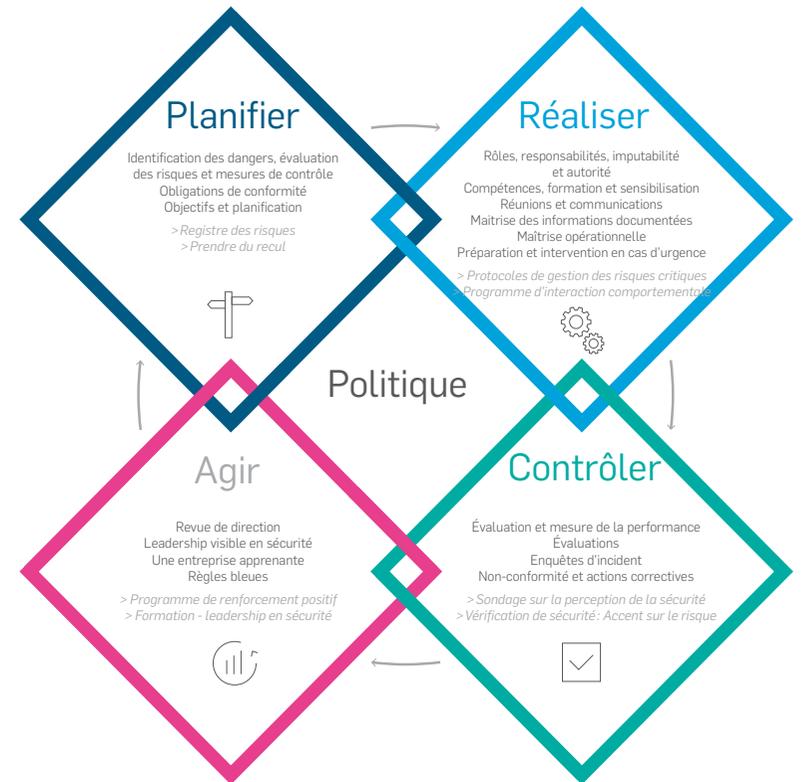
Livre bleu >

Pour tous les employés, il est possible d'y accéder au moyen d'une application de téléphone intelligent.

Accent mis sur l'amélioration continue

Le SMGSSE est fondé sur les principes de l'amélioration continue. L'adoption de la méthodologie « planifier, réaliser, contrôler, agir » nous aide à aller au-delà des obligations de conformité et nous hissera au prochain niveau de rendement en SSE.

Chaque année, les cibles en SSE pour les indicateurs réactifs sont de plus en plus exigeantes. De 2018 à 2019, notre cible concernant la fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE) visée est passée de 0,14 à 0,13 tandis que la fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT) visée est restée à 0,013. Nous avons utilisé 2018 comme base de référence pour définir la fréquence d'incidents environnementaux (FIENV) et terminé l'année avec une fréquence de 0,40. L'objectif approuvé pour 2019 a ensuite été établi à 0,35.



Surveillance et rapports

Les dirigeants SSE sectoriels communiquent les exigences de SSE de SNC-Lavalin à nos secteurs, unités d'exploitation, divisions et chantiers. Les gestionnaires chargés des chantiers (directeurs, gestionnaires et superviseurs) ont la responsabilité de mettre en œuvre notre SMGSSE. Dans chaque secteur, des représentants SSE dédiés contribuent à communiquer le Livre bleu et ses exigences à nos employés et partenaires. Le comité de direction reçoit les rapports mensuels du rendement global en SSE.

En plus, les occasions, les défis et la performance globale en SSE sont signalés chaque trimestre au comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets du conseil d'administration. Notre président et chef de la direction est avisé de chaque incident à potentiel élevé en moins de 24 heures.

Plan d'engagement personnel envers la SSE

Tous les employés de SNC-Lavalin doivent définir leurs engagements personnels en matière de SSE. Ces manifestes simples, affichés dans un endroit apparent, contiennent les engagements de chaque employé, tout en encourageant la réflexion personnelle sur ces domaines essentiels. Les employés placent leurs manifestes sur les murs des bureaux, les ordinateurs portables et les planches à pince comme rappel visible et constant de l'importance du programme de SSE.

Pour démontrer que chaque employé de SNC Lavalin est déterminé à contribuer au rendement en SSE, voici le plan d'engagement personnel envers la SSE 2020 de notre président et chef de la direction. Ian L. Edwards a été nommé président et chef de la direction le 31 octobre 2019.

Ian L. Edwards

Engagement personnel SSE 2020

« En faire une priorité personnelle »



Je m'engage personnellement à :

« Je m'engage à diriger l'entreprise de manière à améliorer progressivement le rendement de tous les secteurs, afin de poursuivre notre objectif de nous assurer que tous nos employés rentrent sains et saufs à la maison auprès de leurs familles à la fin de chaque journée de travail. »

« J'interviendrai personnellement en cas de comportements, conditions ou d'actes dangereux, et j'expliquerai aux personnes impliquées que cela va à l'encontre de nos valeurs. »

« Je participerai activement au principe de leadership manifeste, en encourageant l'ensemble du personnel à agir de façon sécuritaire, afin de protéger leur bien-être et celui de leurs collègues. Je veillerai également à ce que ces interactions soient plus personnelles afin de promouvoir le message et d'encourager les comportements d'entraide au sein de la famille SNC-Lavalin. »



Code de conduite

Chaque année, tous les employés et tous les consultants doivent réviser notre Code de conduite et promettre de le respecter. Ce code contient une disposition particulière qui énonce notre engagement à observer et à respecter l'ensemble des normes et pratiques en matière de SSE.

Formation

Cette année, tous les employés ont dû suivre un module d'apprentissage en ligne obligatoire sur la sensibilisation à la sécurité des mains, en réponse au fait que les blessures aux mains représentaient 44 % de tous les incidents enregistrables en 2018. Le succès de ce module a été démontré par une chute du nombre de blessures aux mains de près de 60 %, passant de 321 en 2018 à 132 en 2019.

En 2020, un premier module d'apprentissage en ligne obligatoire sur la sensibilisation à l'environnement sera lancé.

Semaine SSE

En avril 2019, nous avons lancé notre Semaine SSE annuelle à l'échelle de toute l'organisation. Avec des activités organisées autour du thème Bien vivre et faire des choix écologiques, cette semaine a donné l'occasion à notre personnel de se concentrer sur l'adoption de saines habitudes, tout en côtoyant des collègues, en nouant de nouvelles relations et en s'amusant. Parmi de nombreuses autres activités, mentionnons les collectes de vêtements, la plantation d'arbres, le nettoyage des rivages et un certain nombre de programmes d'exercice.

Implication des parties prenantes

Partage de notre savoir-faire en SSE

En raison de nos résultats exceptionnels en SSE, les clients s'adressent de plus en plus à nous pour les aider à évaluer et à cerner les lacunes dans leurs propres systèmes de gestion de la SSE. Nous effectuons des analyses des écarts pour les clients et travaillons avec eux pour intégrer des pratiques exemplaires dans leurs systèmes. Ces services-conseils nous offrent une autre façon d'améliorer le développement durable des projets de nos clients.

Nos professionnels de l'environnement travaillent avec nos clients pour chercher de nouveaux moyens d'accroître, si possible, les avantages environnementaux des projets. Cela comprend des estimations et des solutions pour tout le cycle de vie. Nous pouvons apporter notre plus grande contribution à l'environnement en considérant l'utilisation, la réutilisation et le recyclage des matériaux, de l'eau et de l'énergie dans les projets des clients. Nous appliquons des idées novatrices pour gérer avec efficacité ces projets et bâtir des installations et des infrastructures qui répondent aux normes environnementales les plus élevées.

	2015	2016	2017*	2018**	2019
Énergie (GJ)	945 415	883 960	838 324 / 964 497	1 152 210	1 107 213
Émissions de GES (t eq CO ₂)	71 154	62 528	61 647 / 76 555	91 410	85 028

* En juillet 2017, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de WS Atkins. Afin d'être en mesure de comparer les données annuelles sur la consommation d'énergie et les émissions de GES, les totaux pour SNC-Lavalin excluant et incluant Atkins sont indiqués ci-dessus.

** SNC-Lavalin a publié une reformulation de l'information relative aux émissions et à la consommation d'énergie de 2018 en raison de corrections apportées à la consommation de gaz naturel dans deux de ses installations canadiennes.

L'environnement au cœur de nos installations

Consommation d'énergie

Nous déposons un rapport annuel au Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2007. Les principales sources d'émissions comprennent nos bureaux et nos installations de production, de même que nos activités sur le terrain du secteur Pétrole et gaz. Nous n'utilisons que des renseignements de première main pour les calculs de portée 1 et de portée 2. Bien que notre inventaire des émissions ne soit pas vérifié à l'externe, les calculs sont vérifiés à l'interne par nos spécialistes de l'énergie et des émissions de carbone. Cette équipe fournit des services de vérification à nos clients externes.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de notre consommation d'énergie et de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 2015.

Rendement en santé, sécurité et environnement

Introduction

À SNC-Lavalin, nous croyons qu'il est tout à fait possible d'éliminer toutes les blessures, et nous voulons nous assurer que nos activités appuient le développement durable des collectivités et ne causent pas de dommages permanents à l'environnement. C'est pourquoi nous intégrons les considérations liées à la SSE dans tout ce que nous faisons. Ça ne se résume pas qu'à des chiffres, des processus et des procédures. C'est une façon de veiller les uns sur les autres et de voir à ce que chaque personne qui travaille dans un bureau ou un chantier rentre chez elle indemne à la fin de la journée et respecte les mesures de protection de l'environnement. À nos yeux, la meilleure mesure de réussite est de savoir que grâce à des actions réfléchies de notre part, toute blessure a pu être évitée.

Nous assurons le suivi de tous les sites sous notre contrôle, notamment les bureaux, les projets et les chantiers. Les responsables de ces sites nous signalent tous les incidents et statistiques concernant nos employés et nos entrepreneurs. Nous exigeons des sites non contrôlés les mêmes renseignements lorsque nos propres employés y travaillent.

Résultats de 2019

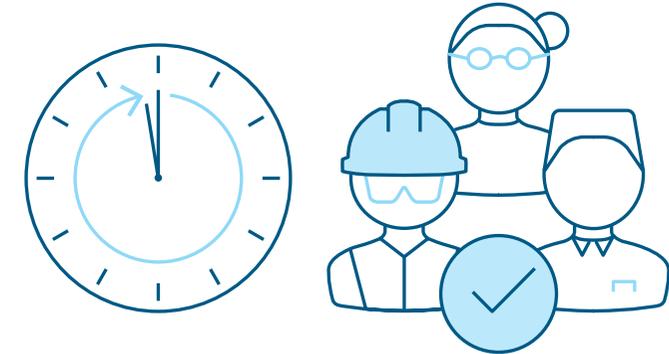
Le comité de direction reçoit les rapports mensuels du rendement global en SSE.

Initiative Jours parfaits

Jours parfaits : Un indicateur de rendement intégré.

Indicateur réactif	Cible de 2019	Résultat réel pour 2019
Initiative Jours parfaits	55	105
Nombre total d'incidents enregistrables Fréquence (FTIE)	0,130	0,080
Incidents avec perte de temps Fréquence (FIPT)	0,013	0,020
Incidents environnementaux – Total Fréquence des incidents (FIENV)	0,350	0,230

Établie en 2016, la notion de jours parfaits est une manière simple de nous aider à améliorer et à mesurer quotidiennement notre rendement en SSE. Un jour parfait est un jour civil où il n'y a eu aucune blessure, aucun événement compromettant la sécurité de nos employés, ni aucun rejet dans l'environnement. Cette simple mesure souligne les périodes de 24 heures qui sont parfaites et nous enjoint à les reproduire. Elle reflète notre engagement à tirer des leçons de chaque blessure, événement ou rejet pour qu'ils ne se reproduisent pas. La saisie rapide de ces jours parfaits dans notre base de données en SSE, BlueSky, permet d'obtenir un aperçu en temps réel de notre rendement tout au long du mois.



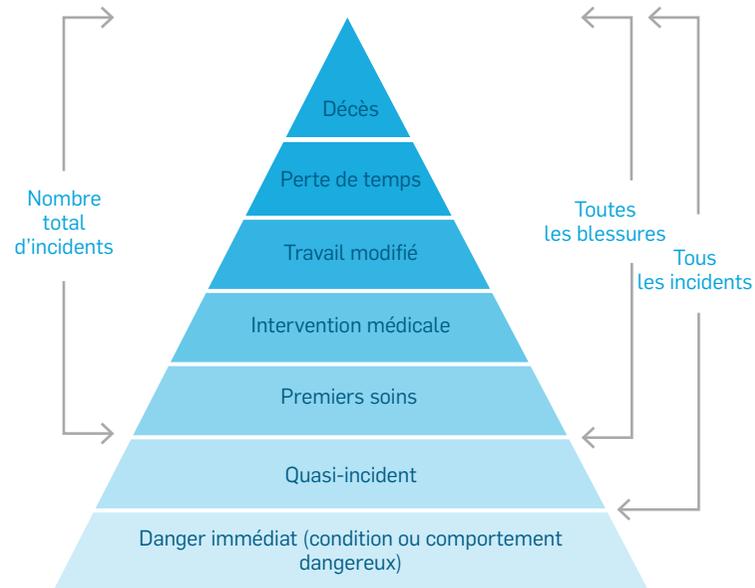
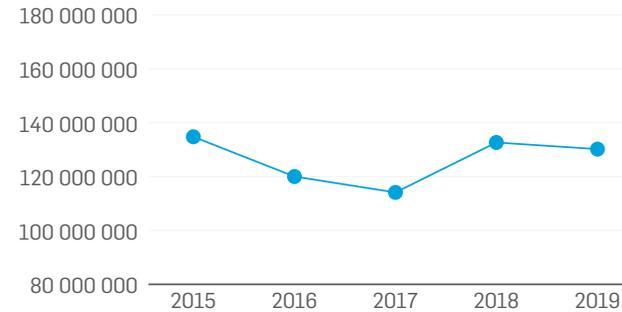
Notre rendement en matière de jours parfaits s'est amélioré, passant de **51** en 2018 à **105** en 2019. Nous avons donc dépassé de 50 jours notre cible de 2019, doublant presque notre cible de 55 jours. **Notre objectif pour 2020 est d'au moins 110 jours parfaits.**

Indicateurs réactifs de SSE

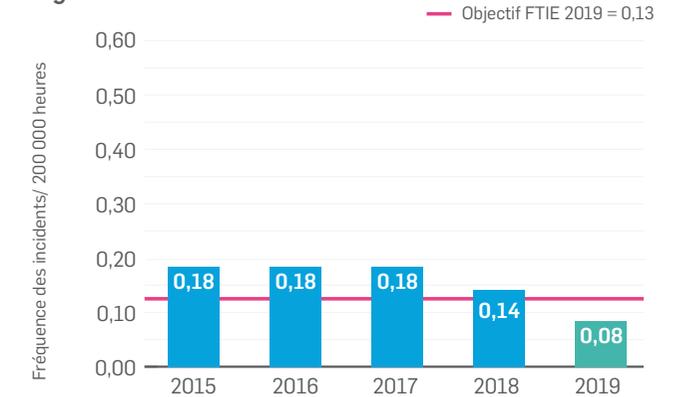
En ce qui concerne nos indicateurs réactifs en 2019, nous avons atteint notre objectif de fréquence totale des incidents enregistrables (FTIE) de 0,13, mais, malheureusement, nous n'avons pu atteindre notre objectif ambitieux de fréquence des incidents avec perte de temps (FIPT).

Notre objectif de 0,35 pour la fréquence totale des incidents environnementaux (FIENV) a été atteint. Enfin, il n'y a eu aucun incident environnemental important, c'est-à-dire d'incident à potentiel élevé ayant eu des répercussions environnementales considérables ou d'avis d'infraction.

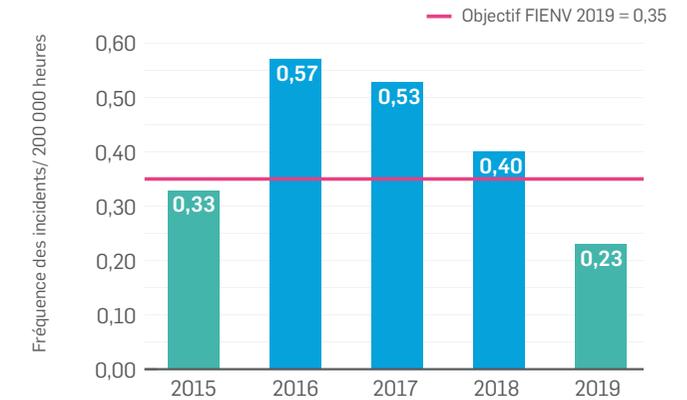
Nombre d'heures travaillées – 2015 à 2019



Fréquence totale des incidents enregistrables – 2015 à 2019



Fréquence totale des incidents environnementaux – 2015 à 2019



Incidents enregistrables par partie du corps 2019

Le fait de recenser les incidents par partie du corps et le protocole connexe de gestion des risques critiques nous permettent d'axer nos programmes et nos initiatives de la bonne façon pour éviter la répétition de ces accidents.

Main	Dos	Bras	Jambe	Tête	Pied	Œil	Divers
46 %	14 %	8 %	6 %	6 %	6 %	4 %	10 %

Indicateurs avancés de SSE

Programme d'intervention comportementale (PIC)

Nous avons atteint 87 % de notre objectif d'avoir une carte PIC remplie par 1 000 heures de travail. Les PIC permettent de faire preuve d'engagement personnel en matière de SSE :

- > en reconnaissant et en appuyant les bons comportements;
- > en sensibilisant les gens aux questions de SSE;
- > en encourageant les meilleures façons de travailler.

En 2020, nous lancerons une application mobile PIC pour permettre aux employés ayant accès à des appareils mobiles de soumettre leurs cartes PIC numériquement.

Dangers imminents

Sur 93 % de nos sites contrôlés, nous avons atteint notre objectif d'identification du danger immédiat, ce qui signifie qu'au moins un danger immédiat a été signalé pour 5 000 heures de travail. Les quelques autres sites ont également signalé des dangers immédiats, mais le nombre rapporté était légèrement en deçà de leur cible relative. L'identification de dangers immédiats contribue à la prévention des incidents de SSE, puisque toutes les conditions et tous les comportements dangereux qui peuvent engendrer un incident sont ciblés et corrigés immédiatement.

Réunions de SSE

Notre main-d'œuvre est représentée en grande partie par les comités mixtes officiels en SSE. Les gestionnaires et les employés sont activement et fortement encouragés à tenir des réunions régulières de SSE pour reconnaître et comprendre les opportunités d'amélioration, les risques et les dangers opérationnels présents dans nos bureaux et chantiers.

Dans ces réunions, il est question de mesures d'atténuation par les comportements et d'interventions. De plus, nous nous efforçons de communiquer rapidement et efficacement les renseignements de SSE importants dans toute l'organisation au moyen de courriels, de moments de sécurité, de pauses-sécurité et de notre carrefour du savoir-faire.

Les réunions de SSE suivantes se tiennent dans tous les chantiers sous le contrôle de SNC-Lavalin :

- > Pauses-sécurité hebdomadaires pour employés portant sur des sujets de SSE;
- > Réunions hebdomadaires de coordination de la construction ou de l'exploitation, pendant lesquelles les sujets de SSE sont toujours les premiers à l'ordre du jour.

Le gestionnaire Construction/Exploitation, le gestionnaire SSE du chantier et les représentants des entrepreneurs sont censés participer activement à ces discussions. De plus, l'équipe de gestion du chantier évalue chaque mois le rendement des entrepreneurs selon les indicateurs de rendement SSE clés du projet.

Prémobilisation des entrepreneurs

Chaque année, nos attentes en matière de SSE sont transmises aux entrepreneurs et aux fournisseurs avant le début des travaux.

Mesures correctives

Nous accordons la priorité aux mesures correctives résultant des découvertes ciblées lors d'audits où le niveau de risque initial est élevé ou extrême, et nous les terminons en temps opportun.

Démarrage de projet

Une liste de vérification de démarrage de projet a été remplie pour tous nos nouveaux projets, afin d'assurer la réussite en matière de SSE de ces derniers.

Visites de chantier

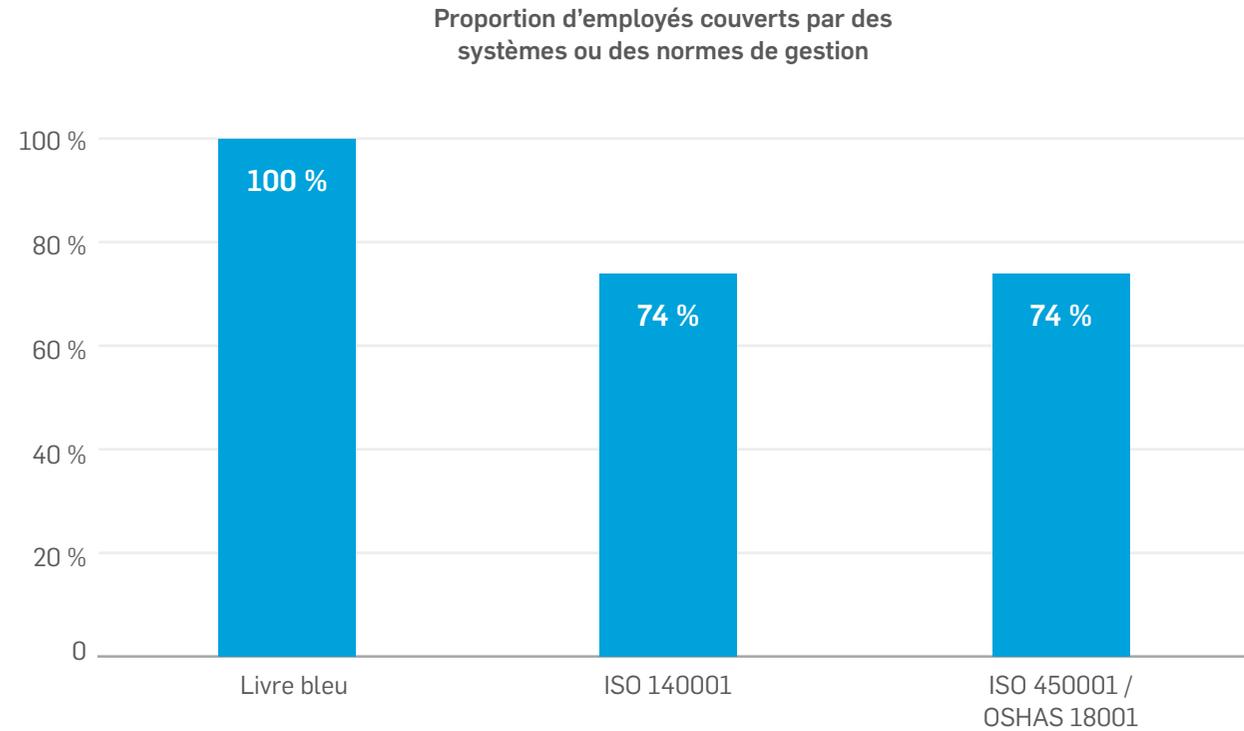
Les membres de notre comité de direction ont fait preuve de leadership visible en sécurité, en ayant effectué chacun deux visites de chantier de SSE et en ayant rempli quatre cartes PIC.

Certifications

En 2019, un total de huit entités de SNC-Lavalin étaient certifiées ISO 14001 et sept, OHSAS 18001 ou ISO 45001. Ainsi, environ 74 % des employés de SNC-Lavalin étaient certifiés ISO 14001, OSHAS 18001 ou ISO 45001 et 73 % étaient assujettis à la fois à la norme environnementale et à une norme de santé et de sécurité.

Ces chiffres représentent une augmentation sensible de la proportion d'employés couverts par ces certifications, principalement en raison de l'achèvement de grands projets non certifiés et de la réduction consécutive de la main-d'œuvre mondiale de SNC-Lavalin.

Le graphique suivant ventile les certifications par proportion d'employés couverts par les systèmes ou les normes de gestion.





10 / RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

10. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Au cours des 10 dernières années, nous avons recueilli plus de 12 milliards de dollars de financement de projets. Cet argent a été rendu disponible pour des infrastructures critiques telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique et les installations de traitement de l'eau.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou des résultats nets de ces entités, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

Nous sommes l'une des très rares sociétés à détenir un savoir-faire de classe mondiale dans la prestation de services de bout en bout pour tout le cycle de vie d'un projet.

Nous ne nous limitons pas à financer, concevoir et superviser ces infrastructures essentielles. Souvent, nous les exploitons et assurons leur entretien pendant une période définie. En générant un solide rendement des investissements, nous sommes en mesure d'augmenter notre contribution aux collectivités locales.

Capital cerne et saisit des occasions d'affaires à haut rendement pour tous nos secteurs. Elle fournit des solutions en matière de capitaux propres et d'emprunt pour financer les projets et gère notre portefeuille d'investissements d'infrastructures de plusieurs milliards de dollars. Au fil des ans, nos solutions efficaces de modélisation du financement et notre solide rendement en matière de partenariats public-privé (PPP) ont mérité des distinctions de l'industrie au Canada comme aux États-Unis.

Un partenaire expérimenté

Nos experts de Capital travaillent à l'interne, dans nos secteurs, et à l'externe, avec des partenaires financiers stratégiques, des investisseurs et des fonds d'investissement, afin de promouvoir les occasions de croissance. Ces partenariats améliorent notre capacité à investir dans des projets et à monter un portefeuille d'actifs créant encore plus de valeur. Ils rehaussent aussi notre réputation mondiale en tant que partenaire de choix dans le cadre de projets complexes de grande envergure, notamment nos PPP couronnés de succès au Canada.

En 2014, nous avons élaboré le plan de financement complexe nécessaire pour attirer des investisseurs pour le premier projet de conception-construction-financement-réfection hydroélectrique en PPP axé sur le rendement en Amérique du Nord.

De plus, nous avons mis sur pied la Canada Line de Vancouver, le premier grand projet de métro au pays réalisé en PPP, dont nous assurons l'exploitation et l'entretien. Parmi les autres projets en PPP, notons le Centre universitaire de santé McGill à Montréal, qui a obtenu la certification LEED^{MD} Or et qui représente l'un des meilleurs complexes de soins de santé en Amérique du Nord.

Un partenariat d'infrastructure novateur

Notre véhicule d'investissement en infrastructure, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, en est à sa troisième année d'exploitation. Ce partenariat détient nos intérêts dans une sélection de biens d'infrastructure d'exploitation canadiens matures. À titre de partenaire général et de gestionnaire de cet instrument, nous sommes responsables de la gestion à long terme des actifs.

SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP reflète notre approche proactive envers la gestion de notre portefeuille d'actifs afin de maximiser les gains des actionnaires. Le portefeuille initial du partenariat comprend les actifs suivants : le pont William R. Bennett (Kelowna, Colombie-Britannique), la Canada Line (Vancouver, Colombie-Britannique), le tronçon sud-est de l'autoroute Stoney Trail (Calgary, Alberta), le Centre hospitalier de Restigouche (Campbellton, Nouveau-Brunswick) et le site Glen du Centre universitaire de santé McGill (Montréal, Québec).

Gestionnaires d'actifs chevronnés

À titre d'investisseur à long terme, nous alimentons notre stratégie de croissance grâce à la gestion des actifs de notre portefeuille d'investissement, la recherche de solutions de financement et la recherche des occasions de partenariat les plus avantageuses.

Nous supervisons l'avancement d'un projet et le rendement de l'actif et nous élaborons des stratégies pour améliorer les retombées. Une fois que nos actifs non essentiels sont arrivés à échéance, nous les monnayons afin d'optimiser leur valeur pour nos parties prenantes.

En août 2019, nous avons vendu une part de 10,01% dans l'Autoroute 407 ETR pour un gain net après impôt de 2,6 milliards de dollars canadiens, générant des capitaux importants à réinvestir dans l'entreprise.

Notre savoir-faire en PPP en action

Le défi qui consiste d'une part à résorber le « déficit d'infrastructure » et d'autre part à construire ou mettre à niveau les infrastructures essentielles et vieillissantes dans les centres urbains partout dans le monde n'a jamais été aussi criant. Aujourd'hui, le modèle des PPP est largement reconnu comme une manière efficace de gestion, de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien des projets d'infrastructure d'envergure.

Les PPP facilitent l'optimisation de la rentabilité, le respect des échéances et la disponibilité des actifs. Ils permettent le transfert de risque vers les partenaires du secteur privé tout en respectant les normes environnementales et en assurant la qualité et la sécurité des projets. Les PPP peuvent puiser dans l'innovation et améliorer l'efficacité du secteur privé pour intégrer toutes les étapes, de la conception et la construction jusqu'à l'exploitation et l'entretien. Il en résulte une optimisation des ressources tant pour les partenaires du secteur public que pour les collectivités desservies.

Nous menons des projets en PPP couronnés de succès partout au Canada depuis 1999 et nous continuons de développer et de poursuivre de nouveaux projets en PPP avec de grands entrepreneurs de construction. Nous avons atteint l'étape des opérations pour trois de nos projets en PPP en 2019. Voici quelques exemples récents de notre savoir-faire en PPP en action.

Projet de corridor du nouveau pont Champlain Montréal (Québec) Canada

Le pont Samuel-De Champlain a ouvert en juin 2019, et la construction du projet doit en principe être terminée à la mi-2020.

Le projet est réalisé dans le cadre d'une entente de PPP entre le gouvernement du Canada et le groupe Signature sur le Saint-Laurent. SNC-Lavalin et ses partenaires ACS et HOCHTIEF sont membres du groupe Signature sur le Saint-Laurent, qui était responsable de la conception, de la construction, du financement, de l'exploitation et de l'entretien, ainsi que de la réfection du projet.

Le pont étant ouvert à la circulation, nous en sommes maintenant à l'étape de l'exploitation et de la maintenance, qui se poursuivra jusqu'en 2049.

Innover dans le secteur de l'énergie de la C.-B. Colombie-Britannique, Canada

Nous avons terminé avec succès la construction de la centrale électrique de remplacement John Hart et nous avons cédé le contrôle opérationnel au client en juin 2019. L'ancienne centrale électrique hors terre et les conduites d'eau ont été enlevées et la restauration du site sera terminée en 2020.

Exploitée depuis 1947, la centrale fournit à l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, environ 11 % de l'électricité consommée. En 2007, BC Hydro a commencé à planifier le remplacement de la centrale afin d'atténuer les risques importants concernant les séismes, la fiabilité de la centrale et l'habitat des poissons en aval. Au début de 2014, le service provincial de distribution d'électricité a choisi notre partenariat InPower BC en PPP pour la conception, la construction, l'entretien, la remise en valeur et le financement partiel d'une centrale novatrice souterraine qui améliorera la sécurité du public et l'empreinte écologique du site.

John Hart a été le premier modèle en PPP axé sur le rendement utilisé pour réaliser un projet hydroélectrique en Amérique du Nord. InPower BC a élaboré un plan de financement sophistiqué permettant aux investisseurs de se sentir à l'aise avec les risques et les répartitions du risque propres au projet.

En plus des travaux de restauration, nous en sommes maintenant à la phase d'entretien, pour laquelle nous avons un contrat de 15 ans.

Un train léger sur rail s'installe dans la capitale du Canada Ottawa (Ontario) Canada

Le Rideau Transit Group (RTG) dont nous faisons partie a obtenu, en 2013, le contrat pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le premier réseau de train léger sur rail (TLR) à Ottawa. La Ligne de la Confédération est l'un des plus importants projets de transport ferroviaire en PPP en Amérique du Nord. Elle transforme le corridor actuel de transport en commun rapide par autobus d'Ottawa en un réseau complet de TLR et élargit et remet en état quatre kilomètres de la route 417 de l'Ontario. La Ligne de la Confédération constitue également le plus important projet d'infrastructure à Ottawa depuis la construction du Canal Rideau en 1832.

La Ligne de la Confédération a ouvert ses portes en septembre 2019, surmontant un certain nombre de difficultés pendant la construction et les opérations initiales.

Prolongement de la ligne Trillium Ottawa (Ontario) Canada

En mars 2019, notre filiale en propriété exclusive, TransitNEXT, a conclu une entente avec la Ville d'Ottawa pour le projet de prolongement de la ligne Trillium. Nous concevrons, construirons, financerons et entretiendrons le nouveau prolongement, et nous assumerons également la responsabilité de l'entretien à long terme de la ligne Trillium existante.

Environ 12 kilomètres de voies simples et doubles seront construits, ainsi qu'une liaison de l'aéroport de 4 kilomètres et huit nouvelles stations réparties entre le prolongement et la ligne existante. Nous livrerons également cinq agrandissements de quais pour les stations existantes, sept nouvelles voitures Stadler, ude nouvelles infrastructures municipales et une installation de remisage d'entretien.

Nos récents prix

Année	Publication ou organisation	Catégorie	Projet
2019	Bulletin P3	Prix Or dans la catégorie du meilleur projet de transport en commun	Prolongement de la ligne Trillium
2017	Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP)	Prix Or pour la prestation de services	La Canada Line
2016	Magazine Infrastructure Investor	Prix Transaction de l'année pour les PPP en Amérique du Nord	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2016	Bulletin P3	Prix Argent dans la catégorie du meilleur projet en transport en commun et en aviation	TLR Eglinton Crosstown
2016	Bulletin P3	Prix Or dans la catégorie du meilleur projet Route/pont/tunnel	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2015	Bulletin P3	Meilleur projet dans la catégorie de la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau	Projet de remplacement de la centrale John Hart
2015	Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP)	Prix Or pour un approvisionnement efficace	Projet de corridor du nouveau pont Champlain
2015	Conseil canadien pour les partenariats public-privé (CCPPP)	Prix Or pour le financement de projets	TLR Eglinton Crosstown

Initiative de développement des compétences locales (IDCL)

Approche de partage de valeur

Notre programme IDCL, le meilleur dans le domaine, mise sur une approche de partage de valeur entre les grands projets d'ingénierie et de construction, les détenteurs de droits locaux, les gouvernements et les autres parties prenantes de la communauté. L'initiative reconnaît le lien intrinsèque entre le développement social et les retombées économiques et fait du renforcement des communautés hôtes une priorité clé, sans influencer négativement les coûts, l'échéancier, la qualité, ni la sécurité du projet.

Depuis 1997, nous avons fait équipe avec nos clients pour intégrer l'IDCL à leurs projets partout dans le monde. Ainsi, des milliers de travailleurs et d'entreprises locaux ont tiré profit de leur participation à certains des plus importants projets d'immobilisations au monde.

Jusqu'à tout récemment, nos mises en œuvre de l'IDCL se sont déroulées dans différents secteurs et comprenaient **des projets hydroélectriques, miniers et industriels. En ce moment, dans le cadre de l'IDCL, l'accent est mis sur la création d'occasions dans de nouveaux secteurs comme celui du transport ainsi que celui du pétrole et du gaz.**

Renforcer l'acceptation sociale des projets des clients

Nos clients considèrent que l'IDCL est un élément clé de la réussite de leurs projets. Cette démarche est un avantage distinctif et un avantage concurrentiel à un moment où les besoins en ressources et l'apport de capitaux culminent.

Bien intégrée au cadre de durabilité et de responsabilité sociale d'un projet, l'IDCL nous aide à repérer les problèmes socio-économiques, à les régler, puis à saisir les occasions à toutes les étapes d'un projet. Cela élargit les possibilités pour le projet et le partage des valeurs avec la communauté. Les programmes de l'IDCL permettent également à nos clients d'éviter des obstacles sociaux et d'atténuer d'autres risques pendant la réalisation d'un projet. Notre IDCL offre des services et des solutions qui sont regroupés dans trois grands piliers qui portent chacun sur les objectifs opérationnels.



Pilier 1

Accroître l'employabilité de la main-d'œuvre locale

- > Offrir une formation pratique pour l'acquisition de compétences précises adaptées aux besoins du projet et au contexte local
- > Assurer l'adéquation constante entre les compétences des apprenants et les travaux à effectuer
- > Collaborer avec les institutions locales



Pilier 2

Encourager le développement de l'entrepreneuriat

- > Intégrer les petites et moyennes entreprises comme fournisseurs de biens et services
- > Offrir de la formation et du mentorat afin de respecter les procédures d'approvisionnement des projets
- > Adapter les lots de travail à la réalité locale
- > Tirer parti des forces et des occasions sur les marchés locaux



Pilier 3

Renforcer la chaîne d'approvisionnement locale

- > Offrir des formations sur demande
- > Partager la technologie appropriée
- > Tirer parti des occasions sur le marché
- > Appuyer les grappes industrielles locales
- > Maintenir la durabilité de la chaîne d'approvisionnement



11 / RECHERCHE ET INNOVATION



11. RECHERCHE ET INNOVATION

Introduction

À SNC-Lavalin, nous nous engageons à livrer des résultats de projets exceptionnels pour nos clients. En tant qu'entreprise, nous investissons constamment dans la recherche et le développement et nous évoluons sur le plan de l'innovation, afin de nous assurer de rester à l'avant-garde de notre industrie, offrant à la fois de la valeur ajoutée et un environnement bâti plus durable.

Les percées numériques jouent un large rôle dans le changement de la manière dont nous exécutons nos projets, offrant de nouvelles perspectives pour renforcer notre expertise traditionnelle.

Nos principaux domaines d'innovation, de recherche et de développement sont présentés ci-après :

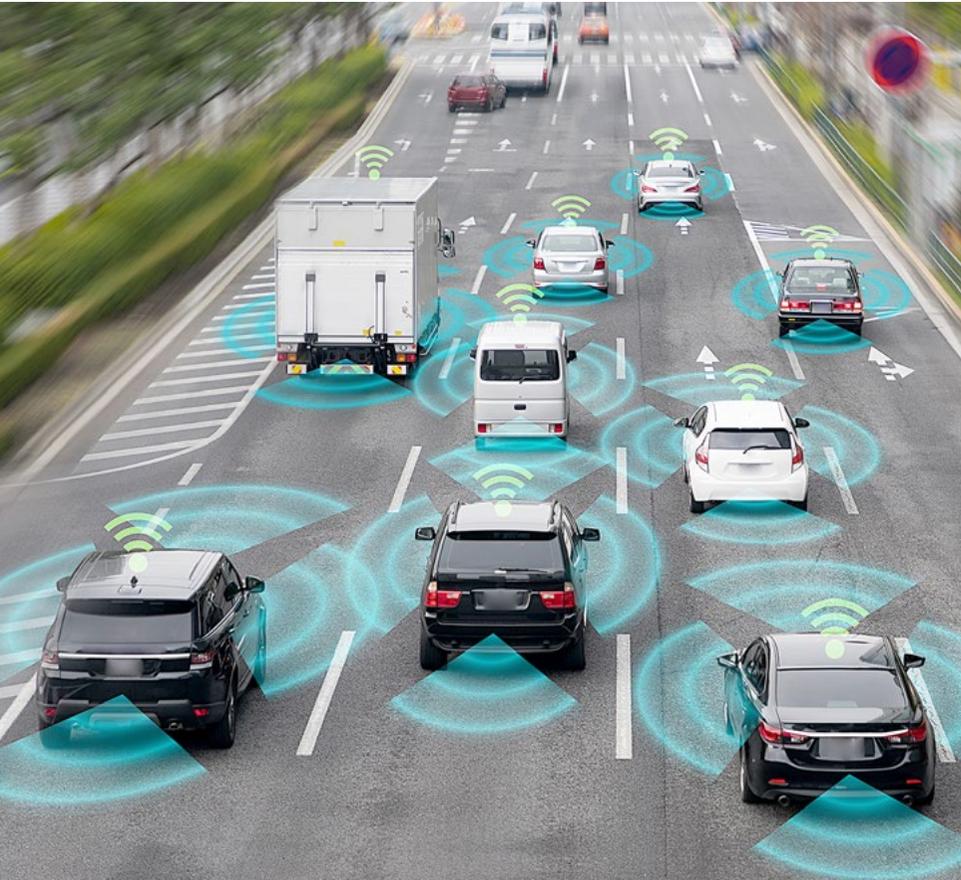
Mobilité intelligente

Notre travail dans le domaine de la mobilité intelligente s'est concentré sur un certain nombre de projets axés sur le déploiement sécuritaire de véhicules connectés et autonomes (VCA) sur les routes britanniques.

Les VCA devraient jouer un rôle clé dans l'avenir du transport. Ils ont le potentiel de régler les principaux problèmes de sécurité associés aux véhicules conduits par les humains et d'accroître l'accessibilité et l'inclusivité, en s'attaquant à certains des défis socioéconomiques plus vastes auxquels fait face une société vieillissante. La mobilité intelligente est également un facteur clé pour réduire notre consommation d'énergie et la transition vers des émissions nettes de carbone nulles.

Au cours des dernières années, nous avons dirigé deux grands projets vers le développement des VCA : VENTURER et FLOURISH. Le projet VENTURER a été cofinancé par le gouvernement britannique et il est axé sur la compréhension de la confiance et de l'acceptabilité de la technologie pour l'utilisateur final.





Projet FLOURISH VCA

FLOURISH était un projet de recherche et développement multisectoriel collaboratif de trois ans, cofinancé par l'industrie et le Center for Connected and Autonomous Vehicles (CCAV). Le projet visait à développer des services et des capacités qui relient les besoins des utilisateurs et les exigences du système, en maximisant les avantages des VCA pour les utilisateurs et les autorités de transport.

FLOURISH a adopté une approche centrée sur l'utilisateur dans le développement de la technologie VCA, en se concentrant sur trois domaines de base : les données et la connectivité, les communications sécurisées et cyberrésilientes et l'expérience utilisateur.

Il comprenait des examens de la documentation, des groupes de discussion, des essais en laboratoire, des essais de connectivité des voitures, des essais de participants en simulateur et en nacelle. Au total, huit essais ont été réalisés dans des environnements simulés et réels.

Données et connectivité

FLOURISH a étudié les exigences relatives au transfert efficace, sécurisé et résilient des données entre les véhicules et avec l'infrastructure qui les entoure. Le projet a été le pionnier de l'application de l'informatique géodistribuée aux VCA, fournissant un mécanisme pour le transfert en temps réel des données entre les véhicules et le réseau.

Communications sécurisées et cyberrésilientes

En mettant l'accent sur les communications entre les VCA et l'infrastructure routière, le projet a établi une base de services pour la portée maximale, la qualité de la couverture des signaux et le temps qu'il faut pour recevoir les messages dans un éventail d'environnements opérationnels.

Expérience utilisateur

Le projet a généré une compréhension de certaines des principales exigences de conception centrées sur l'humain en mobilisant l'utilisateur final pour co-concevoir des solutions et les tester. Cette approche a fourni des renseignements précieux sur ce dont les personnes plus âgées ont besoin en matière de VCA : l'interface entre l'utilisateur et le VCA doit être épurée, très intuitive et nécessiter peu de commandes. De plus, les adultes plus âgés ont davantage été engagés envers les VCA lorsqu'ils ont reçu des instructions à la fois orales et écrites.

Émissions nettes de carbone nulles au Royaume-Uni

En juin 2019, le Royaume-Uni est devenu la première grande économie du monde à adopter des lois pour mettre fin à sa contribution au réchauffement climatique d'ici 2050. Cependant, un rapport de SNC-Lavalin a souligné que l'objectif du gouvernement britannique d'émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050 ne sera pas atteint sans des changements substantiels dans le cocktail énergétique du pays et des investissements importants des secteurs public et privé.

Notre rapport « Engineering net Zero » a mis en lumière les grands défis de la création d'une capacité importante de captage et de stockage du carbone, de production d'énergie nucléaire, éolienne et d'énergie issue de l'hydrogène. Il a également examiné comment les décideurs politiques et l'industrie doivent résoudre de toute urgence un certain nombre de défis techniques et commerciaux liés à la décarbonisation de l'économie.

Il a conclu que l'objectif net zéro ne peut être atteint que par une transformation radicale de l'ensemble de notre système énergétique, qui englobe la production d'énergie, le chauffage, les transports et l'industrie. Les conclusions et recommandations nécessaires pour atteindre la cible étaient les suivantes :

- > Une approche flexible de la configuration idéale du système énergétique
- > Un architecte du système énergétique
- > Une énergie nucléaire propre, constante et fiable
- > Un rôle clé du captage et du stockage du carbone (CSC)
- > Augmentation de la capacité des sources d'énergie renouvelable, principalement l'énergie éolienne en mer
- > Investissements accrus dans les projets d'hydrogène
- > Stockage d'énergie et intégration des systèmes

Pour jouer notre rôle dans la mise en œuvre de telles solutions, nous ciblons non seulement les administrations centrales et locales qui fixent des objectifs et qui ont la responsabilité de les atteindre, mais aussi les acteurs industriels qui doivent jouer leur rôle en réduisant leurs propres empreintes. Des engagements préalables au projet ont eu lieu avec les gouvernements centraux et locaux et les intervenants de l'industrie, nous positionnant comme une ressource vitale dans leur cheminement vers des émissions nettes de carbone nulles. Nous nous attendons à ce que bon nombre de ces projets soient officialisés en 2020.

Innovation dans le secteur Énergie nucléaire

Remise en état des réacteurs nucléaires

Alors que les réacteurs nucléaires CANDU® que nous avons construits dans la deuxième moitié du 20^e siècle arrivent à la fin de leur première vie, ils entrent tous dans des phases de rénovation et de modernisation.

Le remplacement du cœur d'un réacteur nucléaire peut lui donner une deuxième vie pendant encore 30 ans, mais la remise en état d'une centrale nucléaire en est encore à ses balbutiements et nous a obligés à créer de nombreux nouveaux processus et outils.

Ces grands projets d'immobilisations nécessitent de nombreuses années de planification ainsi que la fermeture des réacteurs pendant des années. Par conséquent, nous devons continuer d'être innovateurs dans notre approche afin de rendre chaque remise en état plus rapide, plus sécuritaire et plus rentable pour nos clients.

Nous fabriquons sur mesure de nouveaux composants et systèmes d'outillage pour améliorer non seulement l'entretien et la remise en état des réacteurs nucléaires, mais aussi l'inspection, la surveillance et la mise hors service. Une surveillance efficace peut prolonger en toute sécurité la durée de vie d'un réacteur et retarder la remise en état.

Nous améliorons également la façon dont nous formons nos gens. Nous utilisons des maquettes à grande échelle pour reproduire les conditions exactes qu'ils vivront sur le terrain et nous commençons à évaluer comment la réalité virtuelle (RV) pourrait être utilisée dans ce processus.

À l'avenir, nous nous concentrerons sur la façon dont une **troisième vie** peut être donnée aux réacteurs, ce qui portera leur durée totale à près de **100 ans**.

Projet de prolongement de la durée de vie de la centrale nucléaire Embalse Córdoba, Argentine

En janvier 2019, les travaux de réfection et de modernisation de la centrale nucléaire Embalse ont été achevés.

La centrale, qui est entrée en exploitation commerciale en 1984, a été fermée en décembre 2015 pour le projet, ce qui a prolongé de 30 ans les années de service de la centrale, en plus d'augmenter sa production d'électricité de 6 % et d'assurer la sécurité et la fiabilité continues de l'électricité pour plus de trois millions de résidents partout au pays.

Après avoir été reconnecté au réseau à la fin du projet, le réacteur nucléaire CANDU® d'Embalse a atteint sa pleine puissance pour la première fois en avril 2019.

Projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington Bowmanville (Ontario) Canada

Notre coentreprise CanAtom dirige actuellement le projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de la centrale nucléaire de Darlington pour Ontario Power Generation, jouant ainsi un rôle clé dans la fourniture d'énergie propre et abordable à 2,5 millions de foyers. Darlington fournit 20 % de l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.

En 2016, nous avons conclu une coentreprise avec Aecon Group pour un contrat de 2,75 milliards de dollars canadiens afin de mener à bien la phase d'exécution du projet de remplacement des tubes et des conduites d'alimentation de Darlington, dans le cadre de la remise en état de la centrale nucléaire de Darlington. Il s'agit du plus grand projet d'énergie propre au Canada, et la planification a commencé en 2010.

Chacun des quatre réacteurs CANDU® de Darlington sera mis hors service de façon séquentielle pendant environ trois ans afin de permettre le remplacement des canaux de combustible, des conduites d'alimentation, des tubes de calandre et des raccords d'extrémité. L'achèvement complet du projet n'est pas prévu avant 2026.

Projet de réfection de Bruce Power, Tiverton (Ontario) Canada

Depuis 2000, l'équipe Énergie nucléaire de SNC-Lavalin travaille en partenariat avec Bruce Power. Le site de Bruce Power à Tiverton est la plus grande centrale nucléaire en exploitation au monde et est la source d'environ 30 % de l'électricité de l'Ontario.

Dans le cadre du dernier projet du programme d'investissement à long terme de Bruce Power, SNC-Lavalin contribuera à son projet de remise à neuf et de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, qui débutera en 2020.

Au début de 2019, nous avons reçu un contrat supplémentaire pour continuer de soutenir les installations nucléaires de Bruce Power grâce à des initiatives qui réduiront la durée des arrêts de maintenance et qui augmenteront la production du réacteur 4. Ce contrat a été suivi d'un nouveau contrat au début de 2020 pour appuyer son programme de remplacement de composants majeurs.

Centrale nucléaire de Cernavodă, Roumanie

En octobre 2019, nous avons obtenu un contrat de services d'ingénierie de 13,9 millions de dollars canadiens pour la réalisation d'évaluations de l'état des systèmes, des structures et des composants du réacteur CANDU® 1 de Cernavodă, en Roumanie. Ensemble, les réacteurs 1 et 2 de Cernavodă produisent environ 20 % de l'électricité en Roumanie.

Optimisation des ressources

Notre innovation dans le secteur nucléaire s'étend à l'optimisation de l'utilisation des ressources et à la réduction des déchets dans les sites nucléaires.

Nos réacteurs CANDU® ont la capacité unique d'utiliser des combustibles de remplacement, comme l'uranium récupéré lors du retraitement du combustible usé d'un réacteur à eau légère, de l'oxyde mixte de plutonium et des combustibles à base de thorium, en plus du combustible d'uranium naturel classique. Cela améliore les taux d'utilisation des ressources en uranium et réduit les coûts de combustible pour les services publics.

Nous avons également mis au point un testeur portatif évolué pour polymères pour inspecter, analyser et rendre compte de l'état des câbles de polymère de nos clients.

Grâce à l'analyse des données, nous pouvons évaluer le niveau d'irradiation des câbles et formuler des recommandations sur l'aptitude fonctionnelle de l'équipement, ce qui nous permet de **gagner du temps et de réduire les coûts de remplacement inutile des câbles et de réduire les déchets**.

Transformation numérique

Automatisation et art

SNC-Lavalin adopte l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation afin de rationaliser l'étape de conception de ses projets et, en fin de compte, d'offrir à ses clients des solutions meilleures, plus sûres et plus durables.

La progression rapide des services technologiques modifie notre approche de la conception. En favorisant une culture d'innovation, nous avons développé plus de 500 outils et prototypes de différents niveaux, axés sur l'automatisation des processus et sur la saisie et la structuration de l'information et des données de manière à ce qu'elles soient aussi précieuses que possible durant la phase de conception.

L'automatisation des aspects de la conception a fait en sorte que des tâches qui auraient pris beaucoup de temps à un ingénieur de conception peuvent maintenant être accomplies beaucoup plus efficacement et minimiser les coûts pour le client. Au fur et à mesure que les processus sont affinés, le temps est libéré pour donner de la place à la créativité humaine, ce qui nous permet de considérer et de présenter à nos clients un plus large éventail d'options.

Par exemple, en utilisant le logiciel dynamique automatisé, un concepteur peut sélectionner les caractéristiques de performance requises pour la conception à travers une poignée de paramètres d'entrée, et le logiciel peut sélectionner un résultat conforme au code à partir de millions de résultats possibles.

Afin de partager notre savoir-faire et nos connaissances, nous avons créé un magasin numérique à l'échelle de l'entreprise où les employés peuvent trouver des outils d'automatisation en fonction des besoins de leurs projets. Nos outils les plus efficaces sont même développés en produits qui ont été vendus à des clients externes.

City Simulator

Mieux préparer les collectivités aux catastrophes naturelles est une priorité essentielle pour les urbanistes et les organismes gouvernementaux. Lorsqu'une planification efficace et à long terme est nécessaire pour limiter les perturbations et tirer le meilleur parti des budgets locaux, des outils de planification complets, comme notre simulateur de ville City Simulator, peuvent être utilisés pour mettre à l'essai les plans proposés et améliorer considérablement les chances d'une collectivité de recevoir des fonds fédéraux.

En simulant une version virtuelle de la ville en pleine croissance et touchée par des catastrophes influencées par les changements climatiques, City Simulator mesure les impacts réels et l'efficacité des solutions proposées et peut aider à ouvrir la voie à la sélection des projets d'amélioration avec le meilleur rendement sur l'investissement.

Ses outils de prévision des coûts et d'optimisation du calendrier examinent l'état à long terme des actifs existants afin de permettre aux planificateurs de prioriser les projets essentiels qui nécessitent un entretien ou un remplacement tout en fournissant de l'information sur les répercussions que ces projets auront sur les budgets locaux et si des fonds supplémentaires seront nécessaires.

Un plan directeur élaboré à l'aide de la technologie City Simulator est un document intelligent qui peut aborder l'impact de la croissance sur la création d'emplois, la conservation de l'eau, la préservation de l'habitat, l'amélioration des transports et l'entretien des voies navigables et qui permet aux gouvernements locaux d'être le catalyseur d'une planification à répercussions importantes, mais à plus petite échelle. Les efforts locaux de cette nature s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale plus vaste de résilience qui va au-delà d'une seule collectivité, ce qui permet de mieux préparer les villes et les nations.

Gestion des eaux pluviales

À mesure que les tempêtes côtières et les autres épisodes d'inondation liés aux crues augmentent en fréquence aux États-Unis, les collectivités ont besoin de renseignements opportuns et utiles pour mieux comprendre les répercussions des inondations côtières et de l'élévation du niveau de la mer sur leurs réseaux d'eaux pluviales.

Pour aider les collectivités à déterminer leur risque d'inondation, nous avons aidé la National Oceanic Atmospheric Administration (NOAA) à élaborer l'outil en ligne de gestion des eaux pluviales aux inondations côtières.

Grâce à ce site Web, les collectivités peuvent créer des rapports pour sensibiliser les intervenants communautaires aux répercussions des inondations côtières, afficher de l'information locale sur les répercussions actuelles et futures des inondations et éclairer les efforts de planification pour justifier le financement.

En plus de fournir un examen continu et des conseils tout au long du processus, nous avons fourni l'ingénierie, l'expertise en matière de planification et d'expérience des utilisateurs de logiciels et tiré parti de notre vaste réseau de personnes-ressources dans les comtés et les villes pour organiser des entrevues d'étude de cas avec des organisations de l'Atlantique, du Pacifique et du golfe du Mexique. Nous avons également fourni une nouvelle méthode que les collectivités peuvent utiliser pour estimer rapidement le « niveau d'eau total » auquel elles peuvent s'attendre dans un avenir propice à l'élévation du niveau de la mer, puis estimer l'état de préparation de leurs réseaux d'eaux pluviales en prévision d'une inondation imminente.



12 / PROFIL DE L'ORGANISATION

12. PROFIL DE L'ORGANISATION

Activités, marques, produits et services

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde.

SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs. Notre expertise est vaste - les services-conseils, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements de maintien.

SNC-Lavalin observe des normes exceptionnellement élevées en matière de santé et de sécurité, d'éthique et de conformité, et de protection de l'environnement. L'entreprise s'engage à réaliser des projets de grande qualité dans les limites budgétaires et les délais établis, et ce, à l'entière satisfaction de ses clients.

Elle présente ses résultats séparément pour ses deux secteurs d'activité, soit SNCL Services d'ingénierie et SNCL Projets.

Nouvelle orientation stratégique pour SNC-Lavalin

Le 22 juillet 2019, SNC-Lavalin a annoncé sa nouvelle orientation stratégique pour permettre à la Société de se concentrer plus efficacement sur son travail le plus rentable : ingénierie, conception, gestion de projet et gestion de construction, opérations et maintenance, et Capital.

La nouvelle orientation stratégique de l'entreprise est centrée sur les éléments suivants :

- > La création d'activités simplifiées et plus prévisibles;;
- > La production de bénéfices plus constants et de flux de trésorerie plus substantiels et l'amélioration de la rentabilité;
- > L'abaissement du profil de risque de la Société;
- > Un meilleur ciblage stratégique des marchés à marge plus élevée, dans lesquels la Société dispose de capacités clairement distinctes.

La nouvelle orientation stratégique de SNC-Lavalin s'articule autour de deux axes principaux. D'abord, la Société a décidé de se concentrer sur ses activités à haut rendement et à croissance élevée et de se retirer du marché des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Ensuite, elle a décidé de réorganiser ses activités en deux branches d'activité distinctes :

- > SNCL Services d'ingénierie
- > SNCL Projets

SNC-Lavalin croit que ce modèle d'affaires simplifié lui permettra d'accroître sa rentabilité tout en réduisant le plus possible son exposition au risque de pertes .

Activités clés

SNCL Services d'ingénierie

SNC-Lavalin a l'intention de continuer à stimuler l'expansion des activités dans lesquelles elle excelle et elle s'est taillé une place distinctive, ce qui constitue la priorité de la branche SNCL Services d'ingénierie. Cette dernière comprend les secteurs existants Ingénierie, conception et gestion de projet (« ICGP ») et Énergie nucléaire, de même que Linxon, les segments de services de l'ancien secteur Infrastructures de la Société (soit O&M, les services de refroidissement urbain et Énergie propre) et Capital. L'ancien secteur Infrastructures se transforme pour devenir un intégrateur de programmes et pour mettre davantage l'accent sur les services de gestion de programmes et de projets de construction.

Les objectifs de SNC-Lavalin pour la branche Services d'ingénierie sont les suivants :

- a. **Être reconnue comme un chef de file du marché ou affirmer sa position de chef de file sur le marché, dans les domaines suivants :**
 - > Services-conseils, de conception et de gestion de projet dans le cadre de projets d'infrastructure à l'échelle mondiale;
 - > Services nucléaires, soit la prolongation de la durée de vie des centrales, la décontamination, la mise hors service et la remise en état des sites;

- > Gestion de projet, Gestion de la construction/exploitation et gestion/intégration de projet dans le secteur du transport, en particulier le transport ferroviaire et le transport collectif;
- > Capital – Propriété et gestion d'infrastructure;
- > Énergie propre – Projets mondiaux de postes électriques à courant alternatif et services d'ingénierie des énergies renouvelables;
- > Linxon (fournisseur de postes électriques).

b. Assurer une performance financière plus prévisible et plus solide, et regagner la confiance des investisseurs par la réalisation :

- > de marges de résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») inégalées dans le secteur;
- > de flux de trésorerie élevés pour bâtir un avenir durable.

SNC-Lavalin continuera d'être un acteur important dans les services-conseils, l'ingénierie et la conception par la voie du secteur ICGP, et elle a l'intention de maintenir sa position de chef de file mondial dans le transport ferroviaire et le transport collectif.

SNCL Projets

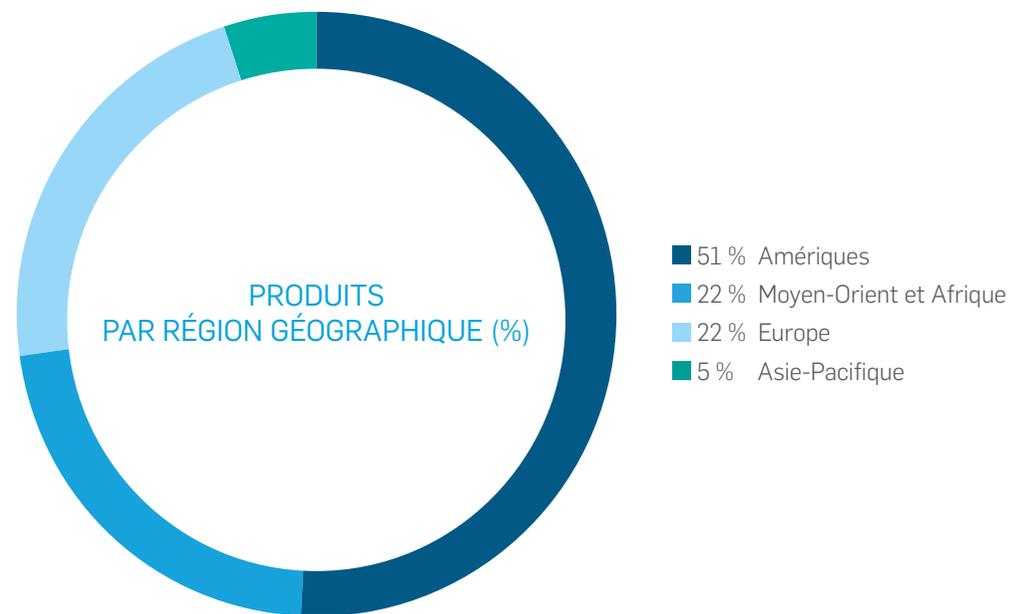
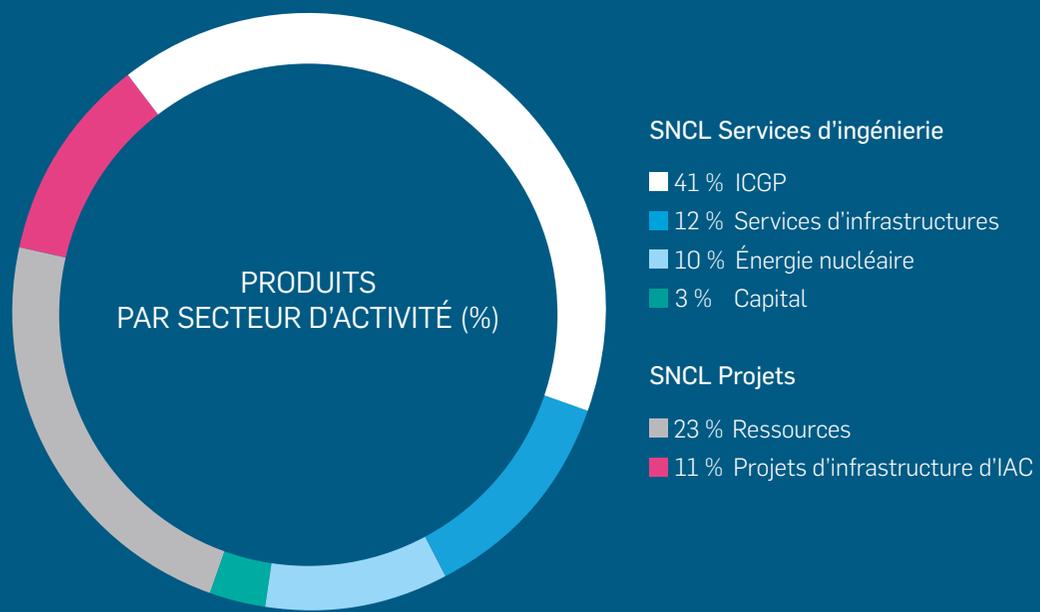
SNCL Projets comprend l'actuel secteur Ressources de la Société et la portion services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») de l'ancien secteur Infrastructures. Les objectifs de cette branche d'activité sont très clairs :

- > Honorer les obligations de la Société envers ses clients.
- > Veiller à atténuer les risques de pertes futures.
- > Faire avancer énergiquement la résolution du recouvrement des réclamations et des sommes à récupérer de la Société.
- > Évaluer les options futures de la Société pour le volet services de Pétrole et gaz et de Mines et métallurgie.

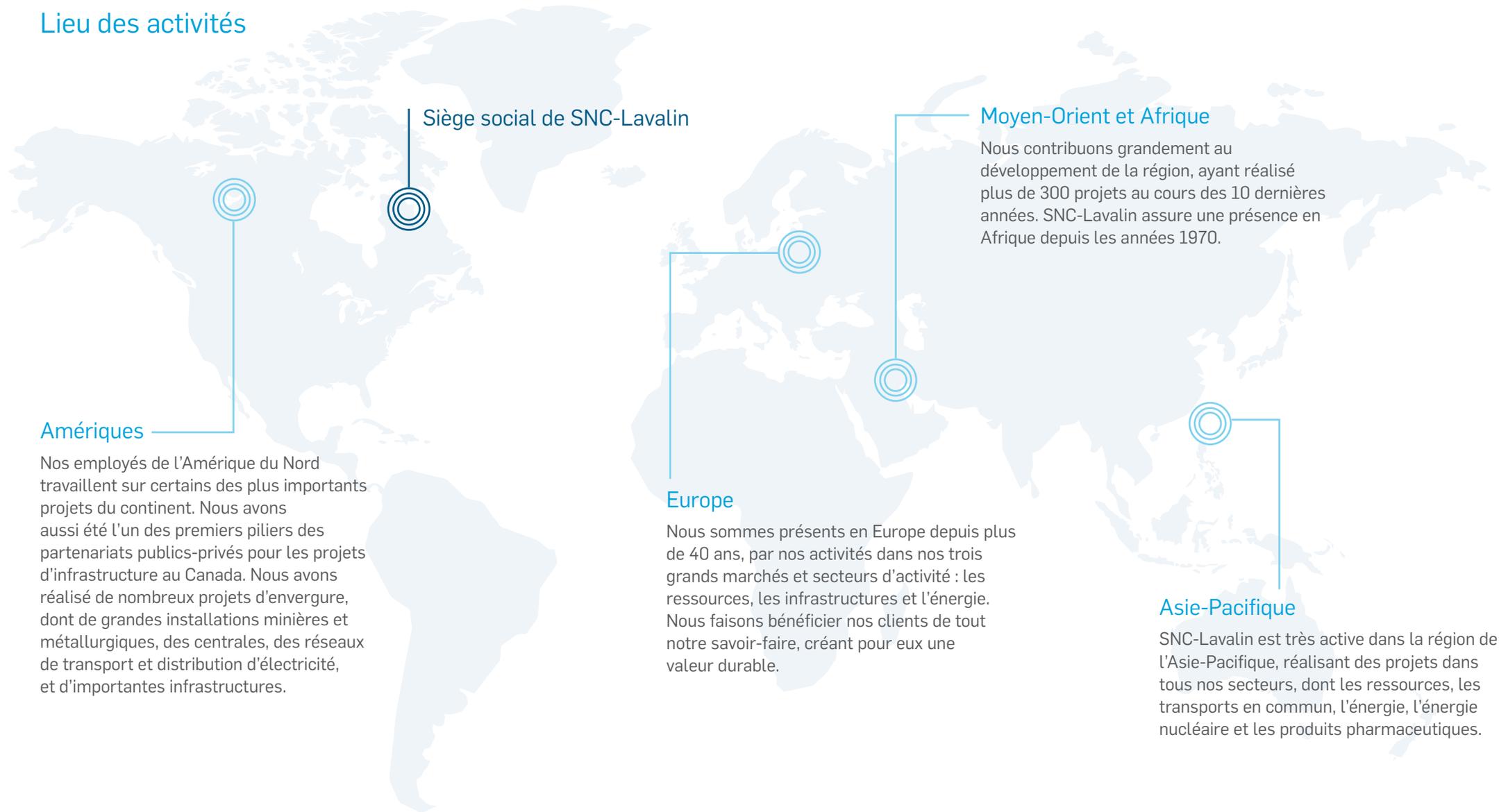
SNC-Lavalin est d'avis que l'accélération du rythme de réduction des risques et des activités propices à l'efficacité organisationnelle permettra à la Société de réaliser une performance opérationnelle et financière plus robuste et plus stable. Par ailleurs, SNC-Lavalin continuera de rajuster la taille de la Société et concentrera ses efforts sur la rationalisation de ses coûts indirects.

Enfin, SNC-Lavalin réduit sa présence géographique afin d'atténuer le risque et la complexité en privilégiant ses principales régions de croissance, soit le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni de même que des marchés régionaux tels que le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique, et en se retirant d'activités non rentables dans certains pays.

Faits saillants financiers



Lieu des activités



Amériques

Nos employés de l'Amérique du Nord travaillent sur certains des plus importants projets du continent. Nous avons aussi été l'un des premiers piliers des partenariats publics-privés pour les projets d'infrastructure au Canada. Nous avons réalisé de nombreux projets d'envergure, dont de grandes installations minières et métallurgiques, des centrales, des réseaux de transport et distribution d'électricité, et d'importantes infrastructures.

Siège social de SNC-Lavalin

Europe

Nous sommes présents en Europe depuis plus de 40 ans, par nos activités dans nos trois grands marchés et secteurs d'activité : les ressources, les infrastructures et l'énergie. Nous faisons bénéficier nos clients de tout notre savoir-faire, créant pour eux une valeur durable.

Moyen-Orient et Afrique

Nous contribuons grandement au développement de la région, ayant réalisé plus de 300 projets au cours des 10 dernières années. SNC-Lavalin assure une présence en Afrique depuis les années 1970.

Asie-Pacifique

SNC-Lavalin est très active dans la région de l'Asie-Pacifique, réalisant des projets dans tous nos secteurs, dont les ressources, les transports en commun, l'énergie, l'énergie nucléaire et les produits pharmaceutiques.

SNCL Projets

Projets d'infrastructures d'IAC

Le secteur Projets d'infrastructures d'IAC inclut des projets de construction clés en main à prix forfaitaire liés au transport collectif, au métro, aux routes, aux ponts, aux aéroports, aux ports, aux havres et aux infrastructures hydriques. En outre, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC comprend des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire liés à l'ancien secteur Énergie propre ainsi que des projets d'énergie thermique, un marché duquel la Société s'est retirée en 2018. La Société a décidé en 2019 de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Les produits du secteur Projets d'infrastructures d'IAC proviennent entièrement de ces contrats.

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC	1 076,7
RAII provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC*	(106,5)
Ratio du RAII sur les produits provenant du secteur Projets d'infrastructures d'IAC (%)*	(9,9 %)
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	2 584,5

* Le RAII sectoriel et le ratio du RAII sectoriel sur les produits sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS utilisées par SNC-Lavalin pour mesurer la performance de ses secteurs à présenter. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 14 du rapport de gestion annuel 2019 de SNC-Lavalin pour plus de détails sur ces mesures financières et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS.

** Carnet de commandes à la fin de l'exercice correspondant au montant d'obligations de prestation qui restent à remplir, selon la définition de l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Ressources

Le secteur Ressources offre aux entreprises du secteur du pétrole et du gaz ainsi que du secteur minier et métallurgique un vaste éventail de services de réalisation couvrant tout le cycle de vie des projets, de l'élaboration à la réalisation, de même que des services de soutien. Le secteur Ressources a cessé de soumissionner pour de nouveaux projets d'IAC basés sur le modèle de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. Le secteur Ressources met désormais l'accent sur les services en lien avec l'ingénierie, les mandats d'IAGC, la consultation en gestion de projet (« CGP »), la gestion de la construction ou de la mise en service et le soutien technique par l'entremise d'un modèle contractuel à faible risque. L'exécution opérationnelle repose sur des régions clés et des clients mondiaux. Les produits du secteur Ressources proviennent de contrats de type remboursable et pour des services d'ingénierie (68 % en 2019) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (32 % en 2019).

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Produits provenant du secteur Ressources	2 158,9
RAII provenant du secteur Ressources*	(341,5)
Ratio du RAII sur les produits provenant du secteur Ressources (%)*	(15,8 %)
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	1 380,1

SNCL Services d'ingénierie

Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP)

Le secteur ICGP englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet à l'échelle mondiale, y compris les activités au Canada qui étaient incluses dans l'ancien secteur Infrastructures avant le 1^{er} janvier 2019. Ce secteur se trouve également à l'avant-plan de nos efforts de transformation du secteur mondial des infrastructures en tirant avantage des données et de la technologie pour améliorer l'exécution des projets de nos clients, de la conception à l'éventuelle exploitation. Les projets d'ICGP visent principalement le domaine des transports, notamment les transports collectifs et ferroviaires, ainsi que les routes, les aéroports, les infrastructures civiles, l'aéronautique, la défense et la sécurité, et la technologie, et certains de ces projets sont parmi les plus innovants au monde. Une partie importante des produits provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Tous les produits du secteur ICGP provenaient de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie en 2019.

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Produits provenant du secteur ICGP	3 908,9
RAII provenant du secteur ICGP*	357,8
Ratio du RAII sur les produits provenant du secteur ICGP (%)*	9,2 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	2 630,0

Services d'infrastructures

Le secteur Services d'infrastructures comprend les projets d'O&M, ainsi que la gamme de services d'IAC récurrents de la Société, soit les solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain; et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon. Le secteur comprend aussi des solutions d'ingénierie dans l'hydroélectricité, le transport et la distribution d'électricité, l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, les réseaux intelligents et la cybersécurité. Le RAI sectoriel inclut désormais l'apport attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. À ce titre, le RAI sectoriel de Linxon, une filiale détenue à 51 %, est présenté à 100 %. Les produits du secteur Services d'infrastructures proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (59 % en 2019) ainsi que de contrats d'IAC uniformisés (41 % en 2019).

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Produits provenant du secteur Services d'infrastructures	1 178,6
RAI provenant du secteur Services d'infrastructures*	73,5
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Services d'infrastructures (%)*	6,2 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	7 337,0

* et ** Voir notes à la page précédente.

Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion des actifs, et il est responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion des investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, les infrastructures énergétiques, les installations de traitement de l'eau et les infrastructures sociales (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % détenue par SNC-Lavalin dans la Société en commandite SNCL IP. La valeur comptable nette des investissements de Capital, au 31 décembre 2019, est représentée de la façon suivante :

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Autoroute 407 ETR***	–
Autres	356,0
Total	356,0

*** La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et des dividendes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

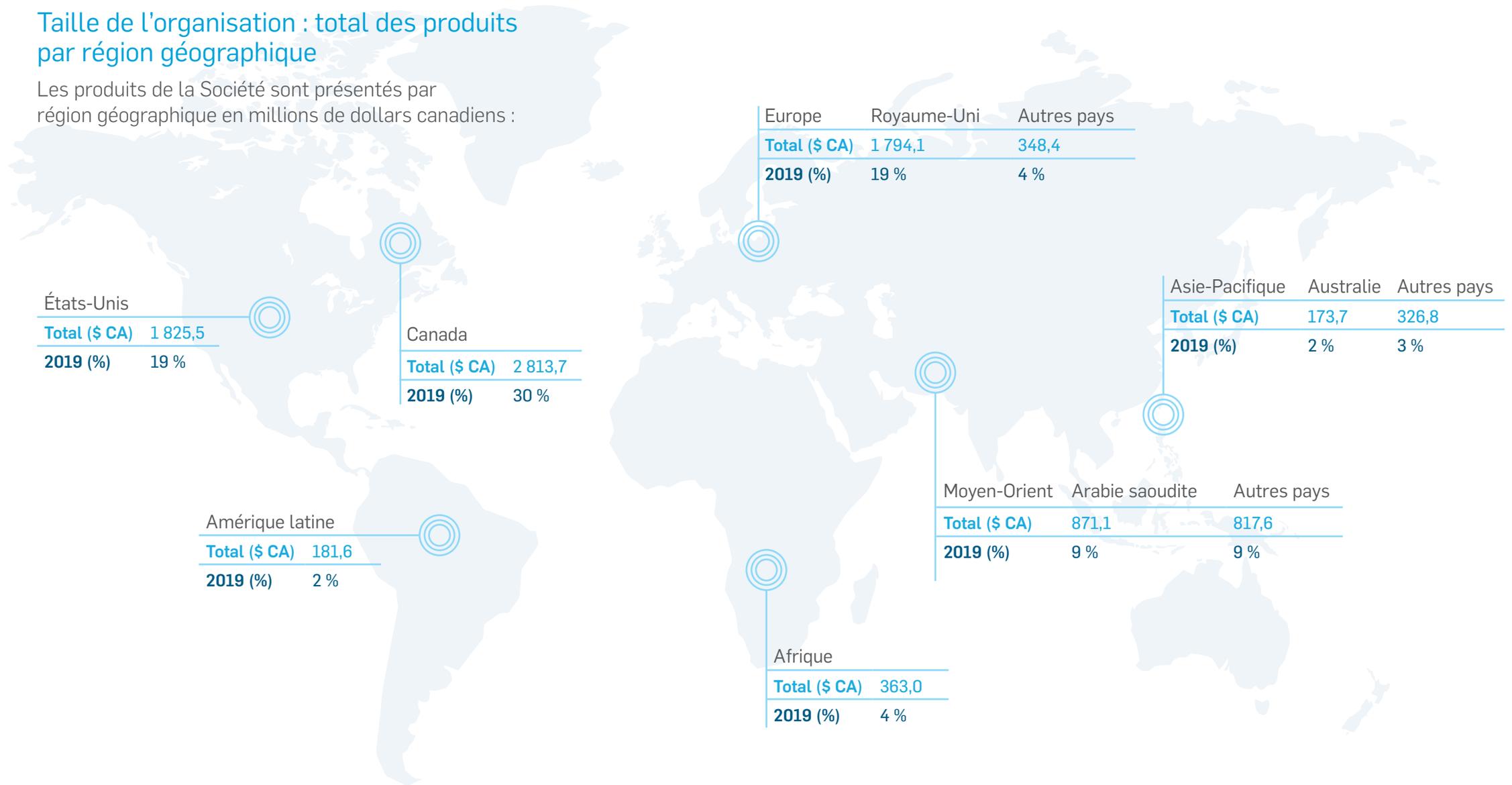
Énergie nucléaire

Le secteur Énergie nucléaire appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaires de la technologie CANDU®, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU® ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (98 % en 2019) et de deux anciens contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (2 % en 2019). Il faut noter que 36 % des produits du secteur Énergie nucléaire proviennent des projets de mise hors service finale, de gestion des déchets et d'assainissement de l'environnement.

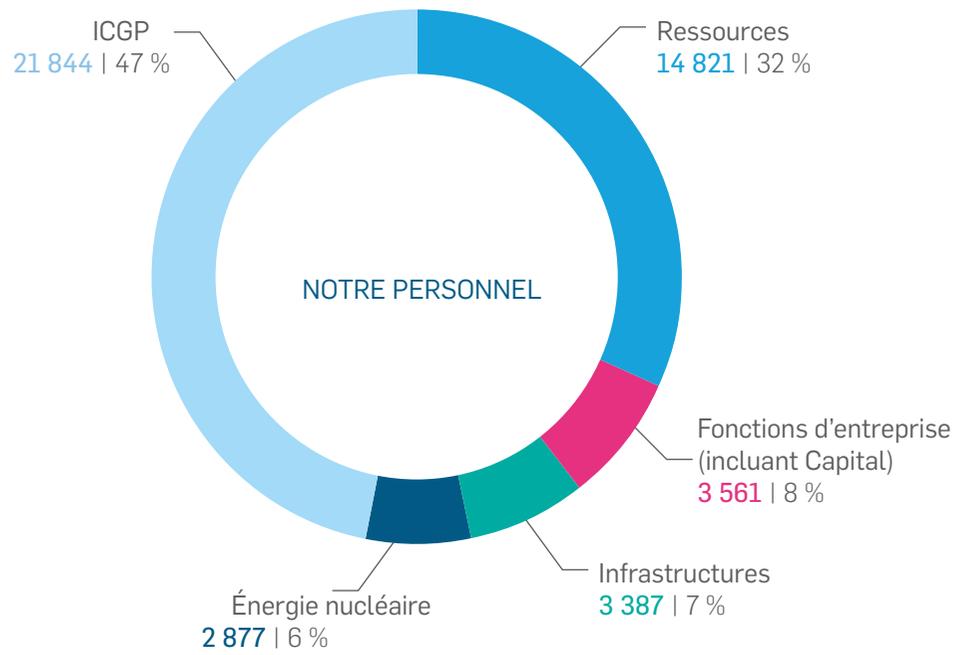
Exercice terminé le 31 décembre (en millions de \$ CA)	2019
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	929,8
RAI provenant du secteur Énergie nucléaire*	127,6
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)*	13,7 %
Carnet de commandes à la fin de l'exercice**	1 154,0

Taille de l'organisation : total des produits par région géographique

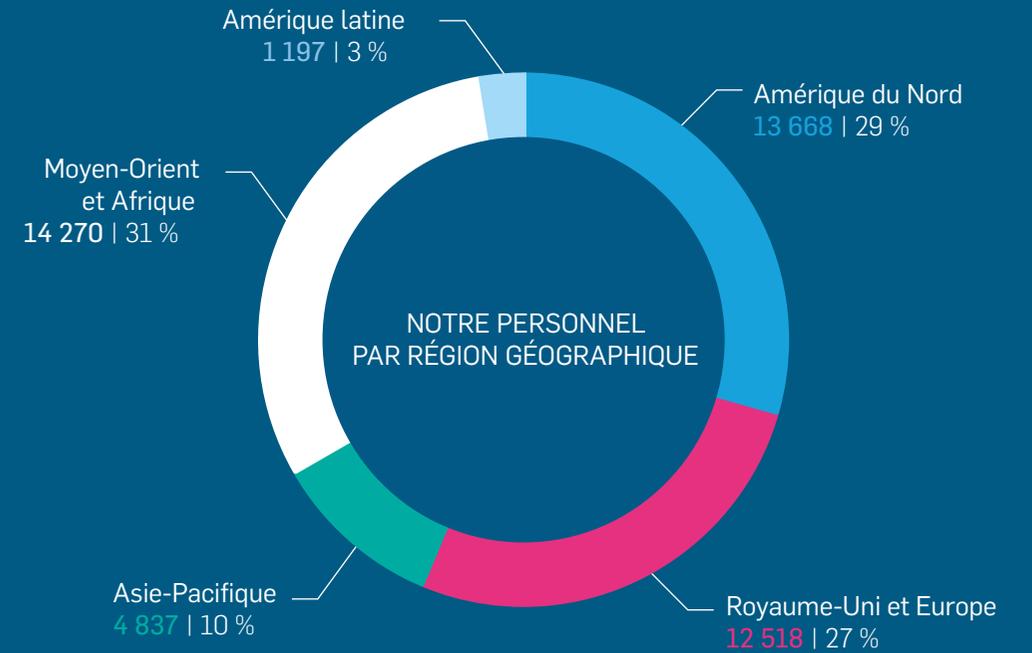
Les produits de la Société sont présentés par région géographique en millions de dollars canadiens :



Informations sur les employés salariés et autres travailleurs†



†En date du 31 décembre 2019.





A GLOBAL REPORTING
INITIATIVE (GRI)

GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-1			Nom de l'organisation	a. Indiquer le nom de l'organisation.	Groupe SNC-Lavalin inc. (la « Société »)
102-2			Activités, marques, produits et services	a. Décrire les activités de l'organisation. b. Indiquer les principales marques et principaux produits et services, et expliquer les éventuels produits ou services interdits dans certains marchés.	a. Veuillez vous reporter à la section 1 « Notre entreprise » (p. 6) de la partie Rapport de gestion de nos États financiers 2019. b. Veuillez vous reporter à la section « Marchés et services » de notre site Web à https://www.snc-lavalin.com/fr-FR/markets-and-services . SNC-Lavalin ne vend pas de produits qui sont interdits dans certains marchés. SNC-Lavalin offre cependant des services pouvant faire l'objet d'un débat public, comme les services fournis aux secteurs de l'énergie nucléaire et du pétrole et du gaz, ainsi qu'au ministère de la Défense nationale du Canada et au ministère de la Défense du Royaume-Uni. SNC-Lavalin ne fait actuellement face à aucune question ou préoccupation directe au sujet de ces services.
102-3			Lieu du siège social	a. Indiquer le lieu où se trouve le siège de l'organisation.	Le siège de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.
102-4			Lieu des activités	a. Indiquer le nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.	En date de janvier 2020, la Société possédait des bureaux permanents dans 44 pays, notamment des grands bureaux dans les régions suivantes : Amériques : Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Pérou. Europe : Danemark, France, Irlande, Norvège, Roumanie, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni. Afrique et Moyen-Orient : Algérie, Iraq, Kenya, Koweït, Mozambique, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Émirats arabes unis. Asie et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Singapour. SNC-Lavalin possède des bureaux temporaires dans d'autres pays et réalise des projets dans une centaine de pays autour du globe.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-5			Mode de propriété et forme juridique	a. Indiquer le mode de propriété et la forme juridique.	<p>La Société a été constituée en vertu des lois du Canada par lettres patentes le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Les actions de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (TSX : SNC). Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas d'options sur actions en circulation. Au 16 mars 2020, il y avait en circulation 175 554 252 actions ordinaires de la Société. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, selon les documents publics à l'intention des actionnaires de la Société, les personnes ou sociétés qui sont propriétaires véritables ou exercent le contrôle ou ont la haute main, directement ou indirectement, sur des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. La Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), gestionnaire de fonds institutionnels. Selon les documents publics à l'intention des actionnaires, la Caisse était propriétaire ou exerçait le contrôle ou avait la haute main, directement ou indirectement, sur 34 935 200 actions ordinaires, soit 19,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société. ii. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC »), une société mondiale de gestion de placements. Selon les documents publics à l'intention des actionnaires, RBC était propriétaire ou exerçait le contrôle ou avait la haute main, directement ou indirectement, sur 29 151 903 actions ordinaires, soit 16,61 % des actions ordinaires en circulation de la Société. iii. Jarislowsky Fraser Limited (« Jarislowsky »), une société mondiale de gestion de placements. Au 16 mars 2020, selon les documents publics à l'intention des actionnaires, Jarislowsky était propriétaire ou exerçait le contrôle ou avait la haute main, directement ou indirectement, sur 18 970 640 actions ordinaires, soit 10,81 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-6			Marchés desservis	a. Marchés desservis, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. les lieux géographiques où sont offerts les produits et services; ii. les secteurs desservis; iii. les types de clients et de bénéficiaires. 	i. et ii. : Pour obtenir le sommaire des marchés desservis, y compris la répartition géographique des marchés et des secteurs, veuillez vous reporter à la section 1, « Notre entreprise » (p. 6 et suivantes) et à la section 6, « Répartition géographique des produits par catégorie d'activité » (p. 29) du Rapport de gestion 2019. iii. La Société dessert un vaste éventail de clients des secteurs public, parapublic et privé. La section 7, « Informations sectorielles » (p. 30) du Rapport de gestion offre un aperçu des projets et des clients par secteur d'activité. Il est à noter que la Société offre des services et ne fabrique pas de produits domestiques. Jusqu'à la fin de 2019, elle assemblait toutefois de l'équipement destiné à des entreprises du secteur du pétrole et du gaz, par l'intermédiaire de son unité d'exploitation Solutions de production et de traitement. Cette unité d'exploitation est maintenant fermée.
102-7			Taille de l'organisation	a. Indiquer la taille de l'organisation, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre total de salariés; ii. le nombre total de sites; iii. le chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou les recettes nettes (pour les organisations du secteur public); iv. le capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé); v. la quantité de produits ou de services fournis. 	En date du 31 décembre 2019 : Nombre total de salariés : 46 490 (incluant tous les employés et consultants, à temps plein et à temps partiel); Nombre total de sites : se reporter à la section 1 « Notre entreprise » (p. 6 et suivantes) du Rapport de gestion 2019. Veuillez vous reporter à la section 10 « Situation financière » (p. 52 et suivantes) du Rapport de gestion 2019 pour de l'information concernant les ventes nettes et la capitalisation totale.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-8	Principe 6 : Droits du travail	ODD 8 – Emploi	Informations sur les employés salariés et autres travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par sexe. b. Indiquer le nombre total de salariés par type de contrat de travail (permanents et intérimaires), par région. c. Indiquer le nombre total de salariés par type d'emploi (temps plein et temps partiel), par sexe. d. Indiquer si une part importante du travail de l'organisation est assurée par des travailleurs autres que des salariés. Le cas échéant, décrire la nature et l'ampleur du travail effectué par ces personnes. e. Indiquer toute variation importante dans les chiffres indiqués dans les éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (comme les variations saisonnières dans les secteurs du tourisme ou de l'agriculture). f. Expliquer la façon dont les données ont été rassemblées, ainsi que les éventuelles hypothèses formulées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. b. c. Pour la répartition des employés, voir le graphique intitulé « Notre personnel par région géographique » à la section 12 du présent rapport ainsi que la « Feuille de route » à la page 14; d. En date du 31 décembre 2019, 31 % étaient considérés comme des « travailleurs temporaires ». La main-d'œuvre temporaire comprend les employés contractuels, les travailleurs occasionnels, le personnel d'agence temporaire et les consultants. e. SNC-Lavalin ne constate pas de fluctuation saisonnière de sa main-d'œuvre temporaire, ni ne se prête à des activités liées au tourisme ou à l'agriculture. Les fluctuations constatées sont plutôt reliées au cycle de vie des projets de construction. Mais aucun changement significatif n'a été remarqué durant l'année 2019.

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-9			Chaîne d'approvisionnement	a. Une description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, qui inclut ses principaux éléments rattachés aux activités, aux marques principales et aux produits et services de l'organisation.	<p>SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie et services-conseils qui offre des services professionnels. Par conséquent, nous achetons principalement du matériel de bureau et de TI, ainsi que des services liés à l'occupation de propriétés louées.</p> <p>Pour tous les contrats de gestion de la construction et d'opérations et maintenance, la chaîne d'approvisionnement de SNC-Lavalin est déterminée en fonction de la nature, du type et du lieu géographique des projets. Par conséquent, elle varie d'une année à l'autre, à mesure que ces facteurs évoluent.</p> <p>SNC-Lavalin s'attend à ce que tous les fournisseurs respectent son Code de conduite des fournisseurs, disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/snc-lavalin-supplier-code-conduct-fr.pdf</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-10			Changements importants apportés à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	<p>a. Indiquer tout changement significatif en matière de taille, de structure, de propriété ou de chaîne d'approvisionnement survenu au sein de l'organisation au cours de la période de rapport, incluant :</p> <p>i. les changements d'implantation ou les changements d'activités, incluant l'ouverture, la fermeture ou l'expansion de sites;</p> <p>ii. les modifications dans la structure du capital actif et autres sources de capital, la préservation du patrimoine et autres opérations (pour les organisations du secteur privé);</p> <p>iii. les changements de localisation des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement, ou des relations avec les fournisseurs, y compris la sélection et la cessation.</p>	<p>Veillez vous reporter à la section 3.2 « Sommaire – autres éléments » aux pages 15 et 16 du Rapport de gestion 2019. Les mises à jour significatives pour l'entreprise suivantes pourraient être d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Ian Edwards est devenu président et chef de la direction en octobre 2019 (M. Edwards était chef de l'exploitation avant de devenir président et chef de la direction par intérim après que M. Neil Bruce, ancien président et chef de la direction, a pris sa retraite en juin); > Jeff Bell a été nommé vice-président directeur et chef des affaires financières (en février 2020); > Charlene A. Ripley a été nommée vice-présidente directrice et chef du contentieux (septembre 2019) > Stéphanie Vaillancourt a été nommée vice-présidente directrice, Capital, et trésorière (mars 2019); > Louis G. Véronneau a été nommé au nouveau rôle de chef de la transformation (janvier 2020); > Nigel White a été nommé au nouveau poste de chef de la surveillance de projets (juin 2019); > Craig Muir a été embauché pour diriger le nouveau secteur Ressources (janvier 2019); > Jonathan Wilkinson a été promu de vice-président directeur, Construction des infrastructures au poste nouvellement créé de président, Projets d'infrastructures (janvier 2020). > En juillet 2019, l'entreprise a été réorganisée en deux branches d'activité distinctes : SNCL Services d'ingénierie et SNCL Projets. L'entreprise a également décidé de se retirer des activités non rentables de fabrication de produits du marché intermédiaire et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire. > En décembre 2019, SNC-Lavalin a conclu un accord avec le Service des poursuites pénales du Canada concernant les accusations au fédéral en lien avec des activités menées antérieurement en Libye, soit entre 2001 et 2011. La Cour du Québec a accepté un plaidoyer de culpabilité de SNC-Lavalin Construction inc. pour une unique accusation de fraude. Toutes les autres accusations ont été retirées. > L'organisation a conclu la vente de la part d'actions ordinaires (10.01 %) dans l'Autoroute 407 ETR pour 3 milliards de dollars CA et elle pourrait recevoir 250 millions \$ supplémentaires à être versés sur une période de 10 ans.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-11			Démarche ou principe de précaution	a. Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment.	<p>En date du 31 décembre 2019, la Société agissait principalement comme fournisseur de services d'ingénierie, et non comme fabricant de produits, sauf pour son unité d'exploitation Solutions de production et de traitement, qui assemble de l'équipement destiné au secteur du pétrole et du gaz et qui doit fermer ses portes de manière permanente en 2020. Par conséquent, la Société utilise des processus de gestion des risques dont la portée sera étendue pour couvrir non seulement les risques liés aux projets, mais aussi ceux qui touchent l'ensemble de l'entreprise. À l'heure actuelle, les processus de gestion des risques de l'entreprise ne prennent pas en compte le principe de précaution. Cependant, SNC-Lavalin adopte des pratiques exemplaires et gère les risques pour la santé et la sécurité et l'environnement au moyen de ses systèmes de gestion, qui sont conformes aux normes ISO 14001 et 45001. De plus, la vaste majorité des chantiers de ses clients sont soumis à une évaluation d'impact environnemental ou social. On s'attend donc à ce que SNC-Lavalin non seulement suive les recommandations de ce rapport, mais aussi travaille en collaboration avec ses clients et prestataires pour limiter, dans la mesure du possible, les impacts et les risques relatifs aux chantiers sur lesquels elle intervient.</p>
102-12			Initiatives externes	a. Répertorier les chartes, principes et autres initiatives sur le plan économique, environnemental et social, élaborés à l'externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.	<p>La Société suit les plus strictes lois nationales en vigueur ou normes internationales reconnues. Par exemple, sa lettre relative à la loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (Modern Slavery Act) est accessible publiquement sur son site Web : https://www.snc-lavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/4815-sl18-int-po-modern-slavery-human-fr.pdf</p> <p>De plus, la Société respecte les initiatives volontaires, telles que :</p> <p>PMNU : En 2015, la Société a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. Veuillez vous reporter au message du chef de la direction de SNC-Lavalin dans le présent rapport, ainsi qu'à la communication de la Société sur les progrès, accessible au public sur le site Web du PMNU (https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants).</p> <p>Partenariat contre la corruption : SNC-Lavalin s'est jointe au regroupement des chefs de direction d'avant-garde de l'initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial.</p> <p>Club 30 % : En septembre 2016, SNC-Lavalin s'est jointe au Club 30% Canada, une organisation qui encourage et appuie les entreprises, au moyen d'une approche volontaire, à nommer un plus grand nombre de femmes au sein du conseil d'administration et de la haute direction.</p>

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-13			Affiliation à des associations	a. Répertoire des principales affiliations à des associations sectorielles et autres, et à des organisations nationales ou internationales de défense d'intérêts.	Veillez consulter la section intitulée « ADHÉSIONS ET ASSOCIATIONS COMMERCIALES » de notre rapport de 2019 sur le lobbying, disponible à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/fr-FR/media/download-centre/report/lobbying-and-political-activities-2019
102-14			Déclaration du décideur principal	a. Fournir une déclaration du décideur principal de l'organisation (p. ex. le chef de la direction, le directeur général ou un dirigeant de même niveau) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer.	Veillez vous reporter au message du chef de la direction dans le présent rapport.
102-16	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Éthique et intégrité	Valeurs, principes, normes et règles de comportement	a. Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique.	<p>Pour les valeurs, veuillez vous reporter à la section « À propos » de notre site Web : https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/vision-and-values.</p> <p>Notre Code de conduite est accessible au public à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf</p> <p>La section « GOUVERNANCE ET LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE » du présent rapport fournit également un aperçu de la manière dont SNC-Lavalin intègre le développement durable dans sa structure d'entreprise.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-18			Structure de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> a. Présenter la structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. b. Présenter les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Veuillez vous reporter aux sections de notre site Web « Conseil d'administration » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/board-of-directors), « Équipe de direction » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/leadership-team) et « Gouvernance » (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/governance). b. Le comité de gouvernance et d'éthique aide le Conseil d'administration à élaborer la démarche de la Société quant aux questions de gouvernance, d'éthique et de conformité. Le comité des risques associés à la sécurité, au milieu de travail et aux projets est chargé de superviser le cadre global de gestion des risques associés aux projets et des risques associés à la santé, à la sécurité, à l'environnement, à la continuité des activités et à la préparation aux urgences découlant de l'exploitation de la Société et des activités qu'elle entreprend avec ses clients. Les mandats de ces comités sont accessibles dans la section « Gouvernance » du site Web de la Société. (https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/leadership-and-governance/governance)
102-40			Listes des groupes de parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Fournir une liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation entretient des liens. 	La Société estime que ses principales parties prenantes sont ses clients, ses principaux actionnaires/investisseurs et ses employés. L'entreprise collabore également avec les gouvernements, les ONG et d'autres organisations de la société civile à mesure que des préoccupations communes surgissent. Elle encourage ses unités d'exploitation à entretenir des liens avec les collectivités locales établies près des chantiers de construction gérés par la Société, particulièrement dans les pays moins développés et dans les zones urbaines.
102-41	Principe 3 : Droits du travail	ODD 8 – Liberté syndicale et droit de négociation collective	Conventions collectives	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de l'ensemble des employés concernés par une convention collective. 	En décembre 2019, le pourcentage de salariés syndiqués dans le monde était de 2,9 %, soit environ 1 371 personnes.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-42			Identification et sélection des parties prenantes	a. Indiquer les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles la Société peut entretenir des liens.	SNC-Lavalin entretient des liens avec toutes les parties prenantes qui communiquent avec la Société. Veuillez vous reporter à la section 5 « LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES » du présent rapport pour obtenir des détails sur notre engagement auprès de parties prenantes particulières.
102-43			Démarche de mise en relation avec les parties prenantes	a. Présenter la démarche de l'organisation en matière de mise en relation avec les parties prenantes, incluant la fréquence de communication par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si cette mise en relation a été effectuée spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	Veuillez vous reporter à la section « LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES » du présent rapport et à la section « ÉCHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES », p. 72 de la Circulaire de sollicitation de procurations et Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires du 16 mars 2020. Les parties prenantes externes n'ont pas été consultées dans le cadre du processus de préparation du présent rapport.
102-43			Démarche de mise en relation avec les parties prenantes	a. Indiquer l'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport.	Une étude a été réalisée auprès des clients en 2017, qui incluaient les clients d'Atkins, mais SNC-Lavalin considère les résultats comme commercialement sensibles.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-44			Principaux thèmes et questions abordés	<ul style="list-style-type: none"> a. Les thèmes et préoccupations clés ayant été soulevés par les parties prenantes, incluant : i. La manière dont l'organisation a pris en considération ces thèmes et préoccupations clés, notamment dans son processus de rapport; ii. Les groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et préoccupations clés. 	<p>Clients : Les sondages auprès de nos clients n'ont pas relevé d'accroissement de l'intérêt pour les thèmes touchant au développement durable. Toutefois, étant donné que des clients ont demandé à SNC-Lavalin de produire des « rapports de fournisseur » au sujet de ses émissions de GES pour les 4 dernières années, et que les questionnaires de SNC-Lavalin pour les appels de propositions incluent désormais généralement des sections sur les données relatives à l'environnement ou au développement durable, la Société considère que ces thèmes sont, dans une certaine mesure, importants pour nos clients.</p> <p>Actionnaires : Outre des questions anecdotiques sur l'implication de SNC-Lavalin dans certains types de marchés et de projets (le stockage du CO₂, par exemple), les actionnaires n'ont pas exprimé de préoccupations par rapport aux thèmes liés au développement durable lors des séances d'information publiques. Cependant, les actionnaires et les investisseurs mentionnent des rapports et des évaluations réalisés par des entreprises vouées à la recherche sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance d'entreprise. SNC-Lavalin communique et collabore avec des entreprises telles que Sustainalytics et, comme précédemment mentionné, produit des rapports concernant ses émissions de CO₂ et d'eau via la plateforme du CDP.</p> <p>Employés : Le tout dernier sondage auprès des employés, réalisé en 2017, a aidé SNC-Lavalin à déterminer ses valeurs et sa vision. Aucun thème portant explicitement sur le développement durable n'a été retenu. Toutefois, la Société considère que ces thèmes sont couverts par les valeurs génériques d'intégrité et de sécurité. Pour en savoir plus sur la définition de SNC-Lavalin de ces valeurs : http://www.snclavalin.com/fr/about-us/vision-values. Un « sondage sur la matérialité » est en cours de préparation pour permettre aux employés d'exprimer leurs priorités et leurs préoccupations en ce qui concerne la gestion de la durabilité au sein de l'entreprise.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
102-45			Entités figurant dans les états financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none"> a. Répertoire toutes les entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents. b. Indiquer lorsqu'une entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents n'est pas prise en compte dans le rapport. c. L'organisation peut faire rapport sur cet élément d'information en soumettant comme référence les renseignements contenus dans les états financiers consolidés ou des documents équivalents accessibles au public. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Les principaux secteurs de la Société sont présentés sommairement à la section 1 – « Notre entreprise » de notre Rapport de gestion 2019 (p.6) et plus en détails à la section 7 – « Informations sectorielles » (p. 30 et les suivantes). En date de décembre 2019, les secteurs à présenter de la Société sont : ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures et Capital, qui font tous partie de SNCL Services d'ingénierie, ainsi que les projets d'IAC de Ressources* et d'Infrastructures**, qui forment SNCL Projets. La liste des principales filiales et entreprises associées et des principaux partenariats de la Société, ainsi que des principales entités de concessions d'infrastructures auxquelles elle participe est publiée à la note 37 « Filiales, partenariats et entreprises associées » (pages 182 à 184) des États Financiers 2019 (notes afférentes aux états financiers consolidés). <ul style="list-style-type: none"> * Le secteur Ressources réunit maintenant l'ensemble des services liés au cycle de vie total du pétrole et gaz et à celui des mines et métaux. Ces marchés qui étaient répartis entre deux secteurs distincts, soit "Pétrole et gaz" et "Mines et métallurgie", jusqu'à la fin de l'année 2018. ** Depuis le début de l'année 2019, le secteur Infrastructures inclut les activités du sous-secteur Entreprises technologiques, ce qui fait en sorte de consolider notre savoir-faire en matière de transport et distribution d'hydroélectricité, d'énergies renouvelables, de stockage d'énergie ainsi que de réseaux intelligents et de cybersécurité, et inclut également la filiale Linxon, précédemment intégrée au secteur Énergie propre. b. À moins d'indication contraire, tous les secteurs sont inclus dans le présent rapport, à l'exception des filiales, partenariats et entreprises associées.
102-46			Définition du contenu du rapport et des limites des thèmes	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer le processus utilisé pour définir le contenu du rapport et les limites des thèmes. b. Expliquer comment l'organisation a mis en œuvre les principes de rapport pour la définition du contenu du rapport. 	Les questions relatives au contenu, à la portée, aux limites, au caractère substantiel du contenu et à la priorisation ont été examinées par une équipe mixte composée de représentants de l'équipe Développement durable, de l'unité d'exploitation Environnement et géosciences et des Communications mondiales d'entreprise.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-47			Liste des thèmes importants	a. Répertorier les thèmes importants identifiés dans le cadre du processus de définition du contenu du rapport.	Veillez vous reporter à la section « LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES » du présent rapport.
102-48			Reformulation d'informations	a. Indiquer les raisons et les conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs.	SNC-Lavalin a reformulé l'information relative aux émissions de GES et à la consommation totale d'énergie de 2018. Voir le tableau p. 115.
102-49			Changements au contenu du rapport	a. Indiquer les changements significatifs apportés aux thèmes importants et à leurs limites par rapport aux précédentes périodes de rapport.	En 2018, SNC-Lavalin a sélectionné 10 thèmes généraux significatifs identifiés au cours des consultations avec les parties prenantes et les experts en la matière. Cependant, 2020 sera la première période couvrant spécifiquement ces sujets.
102-50			Période de rapport	a. Préciser la période de rapport (p. ex. en indiquant l'année financière ou civile) pour les informations fournies.	Année civile 2019, qui correspond également à l'exercice financier de la Société.
102-51			Date du dernier rapport	a. Date du dernier rapport, le cas échéant.	23 août 2019
102-52			Cycle de rapport	a. Cycle de rapport (p. ex. annuel ou bisannuel).	Annuel
102-53			Personne-ressource pour les questions sur le rapport	a. Indiquer la personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.	Pour toute question relative au présent rapport et à son contenu, veuillez communiquer avec Sarah Jane Stewart, chef mondiale du développement durable, Glasgow, Royaume-Uni : +44 141 220 2000 ou Sarah-Jane.Stewart@atkinsglobal.com. Un formulaire de demande est également disponible sur la page Web du développement durable : https://www.snclavalin.com/fr-FR/sustainability .

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-54			Énoncé concernant le rapport et les normes GRI	<ul style="list-style-type: none"> a. L'énoncé formulé par l'organisation, si elle a préparé un rapport conformément aux normes de la GRI, sera soit : <ul style="list-style-type: none"> i. « Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle. » ii. « Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue. » 	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : Option de base.
102-55			Index du contenu GRI	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer l'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes de GRI utilisées et qui énumère tous les éléments d'information figurant dans le rapport. b. Pour chaque divulgation, l'index du contenu doit inclure : <ul style="list-style-type: none"> i. le numéro de l'élément d'information (pour les informations abordées dans les normes GRI); ii. le numéro de la ou des pages ou l'URL où l'on peut trouver l'information, que ce soit dans le rapport ou dans d'autres publications; iii. le cas échéant, et lorsque cela est permis, le ou les motifs de non-publication lorsqu'il est impossible de fournir un élément d'information. 	Index du contenu GRI du présent rapport.

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
102-56			Vérification externe	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire la politique et la pratique courante de l'organisation concernant la sollicitation d'un service de vérification externe pour le rapport. b. Si le rapport a été soumis à une vérification externe : <ul style="list-style-type: none"> i. Indiquer une référence au rapport, aux déclarations ou aux avis concernant la vérification externe. Si elle ne figure pas dans le rapport de vérification accompagnant le rapport sur le développement durable, fournir une description de ce qui a été et de ce qui n'a pas été vérifié et pour quel motif, et indiquer les normes de vérification utilisées, le degré de vérification obtenu et toute limite du processus de vérification; ii. Indiquer la relation existant entre l'organisation et le fournisseur de services de vérification; iii. préciser si l'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation, et comment ils y participent. 	SNC-Lavalin n'a pas demandé de vérification externe du présent rapport.

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Approche de gestion					
103-1			Explication du thème important et de ses limites	a. Expliquer la raison pour laquelle le thème est jugé important. b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment : i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation est responsable des impacts ou y a contribué, ou si elle est directement liée aux impacts en raison de ses relations commerciales. c. Indiquer toute limite spécifique concernant le thème.	Veuillez consulter la section 5.1. « Analyse de matérialité » (p.27 et suivantes) du présent rapport.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
103-2		ODD 1, 5, 8 et 16 – Inclusion économique; mécanisme de règlement des griefs	Approche de gestion et ses composantes	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer comment l'organisation gère ce thème. b. Fournir une déclaration de l'objectif de l'approche de gestion. c. Décrire les éléments suivants, lorsqu'ils sont inclus dans l'approche de gestion : <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de règlement des griefs vii. Mesures particulières, comme les processus, les projets, les programmes et les initiatives 	Veuillez vous reporter à la section « LE PLUS IMPORTANT POUR NOS PARTIES PRENANTES » du présent rapport.
103-3			Évaluation de l'approche de gestion	<ul style="list-style-type: none"> a. Expliquer la manière dont l'organisation évalue l'approche de gestion, incluant : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche de gestion ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche de gestion; iii. tout ajustement consécutif de l'approche de gestion. 	Aucune évaluation officielle de l'approche de gestion n'a été effectuée en 2019.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Rendement économique					
201-1		ODD 2, 5, 7, 8 et 9 – Investissement dans les infrastructures; rendement économique; recherche et développement	Valeur économique directe créée et distribuée	<p>a. Indiquer la valeur économique directe créée et distribuée (VEC&D) sur la base des faits générateurs comprenant les éléments de base relatifs aux opérations mondiales de l'organisation énumérés ci-dessous. Si les données sont présentées sur base de caisse, justifier cette décision et indiquer les éléments de base énumérés ci-dessous :</p> <p>valeur économique directe créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. produits. <p>valeur économique distribuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. coûts opérationnels; iii. salaires et avantages sociaux; iv. versements aux fournisseurs de capitaux; v. versements à l'État (par pays); vi. investissements dans les communautés. <p>valeur économique retenue (en soustrayant la valeur économique distribuée de la valeur économique directe).</p> <p>b. Afin de mieux évaluer les impacts économiques locaux, indiquer la VEC&D séparément par pays, par région ou par marché, selon ce qui s'avère le plus significatif. Indiquer les critères utilisés pour définir ce qui est ou non significatif.</p>	<p>a. Veuillez vous reporter à la section « États consolidés de la situation financière », p. 88 et suivantes, ainsi qu'à la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi », p. 166, de nos États financiers 2019.</p> <p>b. Veuillez vous reporter aux sections 6 « Répartition géographique des produits par catégorie d'activité » (p. 29) et 7 « Informations sectorielles » (p. 30) du Rapport annuel 2019.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
201-2	Principe 7 : Environnement	ODD 13 – Risques et opportunités liés aux changements climatiques	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les risques et opportunités liés aux changements climatiques et qui sont susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses, ce qui inclut : <ul style="list-style-type: none"> i. une description du risque ou de l'opportunité et sa catégorie (physique, réglementaire ou autre); ii. une description de l'impact associé au risque ou à l'opportunité; iii. les répercussions financières du risque ou de l'opportunité avant la prise de mesures; iv. les méthodes utilisées pour gérer le risque ou l'opportunité; v. les coûts des mesures prises pour gérer le risque ou l'opportunité. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au Carbon Disclosure Project (www.cdp.net).

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
201-3			Régime de retraite à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> a. Si les engagements du régime sont couverts par les ressources générales de l'organisation, en indiquer la valeur estimée. b. S'ils sont couverts par un fonds séparé, préciser : <ul style="list-style-type: none"> i. dans quelle mesure il est estimé que le passif au titre du régime est couvert par les actifs réservés à cet effet ; ii. la base de calcul de cette estimation ; iii. la date de l'estimation. c. Lorsqu'un tel fonds ne permet pas la couverture intégrale des engagements, expliquer la stratégie éventuelle adoptée par l'employeur et le délai imparti pour assurer une couverture intégrale. d. Indiquer le pourcentage du salaire versé par l'employé ou l'employeur aux fins de cotisation. e. Préciser le niveau de participation aux régimes de retraite (p. ex. à titre obligatoire ou volontaire, à des régimes régionaux ou nationaux, à ceux ayant un impact financier). 	Veuillez vous reporter à la note 32 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » à la page 166 du Rapport annuel 2019.

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
201-4			Aide financière importante reçue du gouvernement	<p>a. Indiquer la valeur monétaire intégrale de l'aide financière reçue par l'organisation de tout gouvernement au cours de la période de rapport, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les allègements fiscaux et crédits d'impôt; ii. les subventions; iii. les subventions d'investissement, pour la recherche et le développement et les autres types d'octrois; iv. les attributions ; v. les exonérations de redevances ; vi. l'aide financière accordée par des agences de crédit à l'exportation; vii. les incitatifs financiers; viii. toute autre aide financière publique accordée ou à recevoir. <p>b. Indiquer les informations figurant au numéro d'élément 201-4-a, par pays.</p> <p>c. Préciser si l'État fait partie de l'actionariat et dans quelle mesure.</p>	<p>a. SNC-Lavalin peut obtenir de l'aide financière de certains gouvernements; cependant, ces montants potentiellement reçus ne seraient pas considérés comme significatifs dans le contexte du présent rapport.</p> <p>b. Non pertinent.</p> <p>c. Aucun gouvernement ne fait directement partie de l'actionariat de SNC-Lavalin. Toutefois, il faut savoir que la Caisse de dépôt et placement du Québec (aussi appelée « la Caisse ») et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada sont des actionnaires de SNC-Lavalin. Ces investisseurs institutionnels ont été fondés respectivement par l'Assemblée nationale de la province de Québec et le Parlement du Canada. Cependant, même si les deux sont imputables aux autorités gouvernementales, ils doivent agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui les régissent.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Présence sur le marché					
202-1	Principe 6 : Droits du travail	ODD 1, 5 et 8 – Revenus, salaires et avantages sociaux; équité salariale entre les femmes et les hommes	Rapport entre le salaire de base (par sexe) et le salaire minimum local	<ul style="list-style-type: none"> a. Si une part importante de salariés sont rémunérés en fonction des règles relatives au salaire minimum, indiquer le rapport entre le salaire de base et le salaire minimum, par sexe, pour les principaux sites opérationnels. b. Si une part importante des autres travailleurs (salariés exclus) participant aux activités de l'organisation sont rémunérés en fonction des règles relatives au salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si la rémunération de ces personnes est supérieure au salaire minimum. c. Signaler l'absence éventuelle d'un salaire minimum local aux principaux sites opérationnels, ou si celui-ci est variable, selon le sexe. Dans le cas où un salaire minimum est susceptible de servir de référence, indiquer quel salaire minimum est utilisé à cette fin. d. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	SNC-Lavalin est une société d'ingénierie et de gestion de projets. À ce titre, la Société ne compte pas un nombre significatif d'employés rémunérés en fonction du salaire minimum.
202-2	Principe 6 : Droits du travail	ODD 8 – Emploi	Proportion de hauts dirigeants embauchés au sein de la communauté locale	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de hauts dirigeants embauchés localement aux principaux sites opérationnels. b. Préciser la définition utilisée pour « hauts dirigeants ». c. Préciser la définition géographique du terme « local » utilisée par l'organisation. d. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	<ul style="list-style-type: none"> a. En ce qui concerne les employés de direction, 80 % des cadres dirigeants proviennent de la « communauté locale ». b. À ce sujet, SNC-Lavalin considère comme provenant de la communauté locale toute personne possédant la nationalité du pays où se trouve son lieu de travail.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Impacts économiques indirects					
203-1		ODD 2, 5, 7, 9 et 11 – Investissements dans les infrastructures	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer l'étendue du développement des investissements significatifs dans les infrastructures et les services soutenus. b. Indiquer les impacts actuels ou prévus sur les communautés et les économies locales, qu'ils soient positifs ou négatifs. c. Indiquer si ces investissements et services sont de nature commerciale, fournis en nature ou pro bono. 	<p>Capital, la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, gère un portefeuille d'investissements en infrastructure de 2,3 milliards de dollars* et a amassé plus de douze milliards de dollars pour le financement de projets au cours des dix dernières années. La Société publie séparément certaines informations pour ses activités d'ingénierie et construction et ses activités d'investissements (par l'entremise de Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel et dans le Rapport de gestion sont clairement identifiées comme portant sur l'un ou sur l'autre.</p> <p>La section 5 « Investissements de capitaux propres » (p. 118 et suivantes) de nos États financiers 2019 présente les informations détaillées sur la valeur comptable nette, la méthode comptable utilisée pour les investissements en capitaux propres et les produits, les résultats avant intérêts et impôts et les dividendes du secteur Capital et le portefeuille d'investissement.</p> <p>* Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes, au 5 mai 2020.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
203-2		ODD 1, 2, 3, 8, 10 et 17 – Disponibilité des produits et services pour les personnes à faible revenu; développement économique dans les régions à haut taux de pauvreté; modification de la productivité des organisations, des secteurs ou de l'économie générale; accès aux médicaments; impact indirect sur la création d'emploi; emplois offerts dans la chaîne d'approvisionnement; investissement direct de source étrangère	Impacts économiques indirects significatifs	<ul style="list-style-type: none"> a. Fournir des exemples d'impacts économiques indirects significatifs – à la fois positifs et négatifs – engendrés par l'organisation. b. Préciser l'importance des impacts économiques indirects par rapport à des points de comparaison externes et aux priorités des parties prenantes, tels que les normes, protocoles et programmes de politiques nationaux et internationaux. 	Veillez vous reporter à la section 10 « Impacts économiques » du présent rapport.
Pratiques d'approvisionnement					
204-1		ODD 12 – Pratiques d'approvisionnement	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage du budget d'approvisionnement des principaux sites opérationnels alloué aux fournisseurs locaux (p. ex. le pourcentage de produits et de services achetés localement). b. Préciser la définition géographique du terme « local » de l'organisation. c. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	SNC-Lavalin ne recueille pas de données globales relativement à cette mesure : des équipes d'approvisionnement sont mises sur pied au besoin, selon le projet précis, et les données concernant le matériel acheté ne sont pas colligées au niveau de la société.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Lutte contre la corruption					
205-1	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Sites soumis à une évaluation des risques de corruption	a. Indiquer le nombre total d'activités – et le pourcentage par rapport à l'ensemble – soumises à une évaluation des risques de corruption. b. Indiquer les risques significatifs identifiés en matière de corruption lors de l'évaluation.	Veuillez vous reporter à la section 7 « Intégrité » du présent rapport et à la page Web pertinente : https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity .

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
205-2	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par région. b. Indiquer le nombre total et le pourcentage d'employés auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par catégorie professionnelle et par région. c. Indiquer le nombre total et le pourcentage de partenaires commerciaux auxquels les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises, ventilés par type de partenaire commercial et par région. Préciser si les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption ont été transmises à d'autres personnes ou organisations. d. Indiquer le nombre total et le pourcentage de membres des instances de gouvernance ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par région. e. Indiquer le nombre total et le pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et par région. 	Veuillez vous reporter à la section 7 « Intégrité » du présent rapport, plus précisément à la sous-section 7.5. « Éducation et formation ».

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
205-3	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Cas avérés de corruption et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total et la nature des cas avérés de corruption. b. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant donné lieu au licenciement d'employés ou à des sanctions disciplinaires pour cause de corruption. c. Indiquer le nombre total de cas avérés ayant causé la résiliation ou le non-renouvellement de contrats avec des partenaires commerciaux en raison de violations liées à la corruption. d. Indiquer les procédures judiciaires civiles liées à la corruption et intentées contre l'organisation ou ses employés au cours de la période de rapport, ainsi que leurs issues respectives. 	Veuillez vous reporter à la section 7 « Intégrité » du présent rapport.
Comportement anticoncurrentiel					
206-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les actions en justice en cours ou clôturées pendant la période de rapport, relatives à un comportement anticoncurrentiel, à des infractions aux lois antitrust et à des pratiques monopolistiques impliquant l'organisation. b. Indiquer les principales issues des actions en justice clôturées, y compris toute décision de justice ou tout jugement. 	Le 18 décembre 2019, le Groupe SNC-Lavalin inc. a annoncé que les accusations fédérales en lien avec des projets exécutés en Libye entre 2001 et 2011, ont fait l'objet d'un règlement. La Cour du Québec a accepté un plaidoyer de culpabilité de la part de SNC-Lavalin Construction inc. (filiale du Groupe SNC-Lavalin inc.) qui reconnaît sa culpabilité à l'égard d'un seul chef d'accusation de fraude. Tous les chefs d'accusation contre Groupe SNC-Lavalin inc. et sa division internationale de marketing, soit SNC-Lavalin International inc., ont été retirés. Aux termes du plaidoyer accepté par la Cour, SNC-Lavalin Construction inc. devra verser une amende de 280 M\$ CA, payable en versements égaux sur cinq ans, et sera assujettie à une ordonnance de probation de trois ans.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Matières					
301-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 8 – Efficacité concernant les matières	Matières utilisées en poids ou en volume	a. Indiquer le poids ou volume total de matières utilisées pour produire et emballer les principaux produits et services de l'organisation au cours de la période de rapport, classées par : <ul style="list-style-type: none"> i. matières non renouvelables consommées; ii. matières renouvelables consommées. 	SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits, sauf à ses installations de Solutions de production et de traitement au Texas, qui, jusqu'à la fin de 2019, assemblait des équipements modulaires liés à l'industrie du pétrole et du gaz. Relativement à l'ensemble de la Société, l'unité d'exploitation Solutions de production et de traitement n'a pas été jugée comme un aspect significatif dans le cadre du présent rapport. Les services fournis par SNC-Lavalin sont liés principalement à l'ingénierie, à la conception et à la gestion de projets de construction. Conséquentement, les fournitures de bureau représentent la majeure partie du matériel utilisé pour fournir ces services. À cette fin, SNC-Lavalin a installé le logiciel @Remote de Ricoh sur ses imprimantes multifonctions dans les régions du Grand Montréal, de Toronto, de Calgary et de Vancouver de manière à assurer un suivi de son utilisation de papier.
301-2	Principe 8 : Environnement	ODD 8 et 12 – Efficacité concernant les matières; efficacité concernant les matières et le recyclage	Matières recyclées utilisées	a. Indiquer le pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication des principaux produits et services de l'organisation.	Tel que mentionné plus haut, SNC-Lavalin ne fabrique pas de produits de consommation. Ses services-conseils et services d'ingénierie utilisent principalement du papier, de l'équipement informatique et d'autres fournitures de bureau. Tous les bureaux de la région du Grand Montréal (représentant environ 2 000 employés) utilisent le papier First Choice Multiuse de Domtar. Ce papier ne contient aucune fibre recyclée, mais est certifié par la Rainforest Alliance ^{MC} et le Forest Stewardship Council (FSC) ^{MD} . L'achat d'un papier certifié FSC [®] est considéré comme un achat durable en vertu du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED [®]) de Green Building Council [®] , un programme de certification américain portant sur les immeubles existants. Système d'évaluation Operation and Maintenance TM . Tous les ordinateurs de bureau et portables sont remis en état à l'interne et réutilisés, souvent plusieurs fois, avant d'être éliminés. En 2019, SNC-Lavalin a répondu aux demandes d'ordinateurs de bureau et portables en fournissant, dans 26 % des cas, des ordinateurs de seconde main ou remis en état. Il est à noter que SNC-Lavalin a déployé le système d'exploitation Windows 10 à l'échelle de l'entreprise en 2019, ce qui explique la plus faible proportion d'appareils remis à neuf attribués par rapport aux années précédentes (63 % en 2018), les équipements plus vieux n'étant pas compatibles avec les derniers logiciels.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
301-3	Principe 8 : Environnement	ODD 8 et 12 – Efficacité en ressources des produits et services	Produits réutilisés et leurs produits d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de produits et d'emballages récupérés pour chaque catégorie de produits. b. Préciser la méthode de collecte des données pour cet indicateur. 	<p>SNC-Lavalin ne vend pas de produits destinés au grand public. Les composants d'équipement assemblés par son unité d'exploitation Solutions de production et de traitement incluent des pièces fabriquées (échelles, cages, appareils à pression) et des pièces achetées auprès de fournisseurs (compresseurs, moteurs, refroidisseurs, tuyaux, soupapes, plaques de métal). Les produits finis sont massifs (par exemple, un stabilisateur de condensat peut peser jusqu'à 24 000 kg) et sont expédiés sur des palettes permanentes spécialement construites pour cet usage. Ainsi, la quantité d'emballage produite par SNC-Lavalin n'est pas jugée assez importante pour justifier la mise en place d'un programme de récupération des emballages. De plus, il faut noter que l'unité d'exploitation Solutions de production et de traitement fermera ses portes en 2020 et que ses activités ont été réduites en 2019.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Énergie					
302-1		ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique; transport	Consommation énergétique au sein de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la consommation totale, au sein de l'organisation, de combustibles provenant de sources non renouvelables, en joules ou ses multiples, ainsi que les types de combustibles utilisés. b. Indiquer la consommation totale, au sein de l'organisation, de combustibles provenant de sources renouvelables, en joules ou ses multiples, ainsi que les types de combustibles utilisés. c. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples le total : <ul style="list-style-type: none"> i. de la consommation d'électricité; ii. de la consommation de chauffage; iii. de la consommation de refroidissement; iv. de la consommation de vapeur. d. Indiquer en joules, watts-heures ou leurs multiples le total : <ul style="list-style-type: none"> i. d'électricité vendue; ii. de chauffage vendu; iii. de refroidissement vendu; iv. de vapeur vendue. e. Indiquer la consommation totale d'énergie au sein de l'organisation, en joules ou ses multiples. f. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. g. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP et accessible publiquement au www.cdp.net .

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
302-2	Principe 8 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique; transport	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la consommation d'énergie en dehors de l'organisation, en joules ou ses multiples. b. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. 	SNC-Lavalin ne mesure pas l'énergie consommée par des tiers en lien avec ses activités et services.
302-3	Principe 8 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique; transport	Intensité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio d'intensité énergétique. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation pour le calcul du ratio. c. Préciser les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité énergétique : combustible, électricité, thermique, vapeur, ou tous. d. Préciser si le ratio prend en compte l'énergie consommée au sein de l'organisation, en dehors de l'organisation ou les deux à la fois. 	Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP et accessible publiquement au www.cdp.net .
302-4	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique; transport	Réduction de la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> a. Quantifier les réductions de consommation énergétique réalisées grâce directement à des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou ses multiples. b. Préciser les types d'énergie concernés par les réductions : combustible, électricité, thermique, vapeur, ou tous. c. Préciser la base du calcul des réductions de consommation énergétique (p. ex. année ou valeur de référence) et la raison de ce choix. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP et accessible publiquement au www.cdp.net .

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
302-5	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement	ODD 7, 8, 12 et 13 – Efficacité énergétique; transport	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	<ul style="list-style-type: none"> a. Préciser la réduction des besoins énergétiques des produits et services vendus, qui ont été obtenues au cours de la période de rapport, en joules ou multiples. b. Préciser la base du calcul des réductions de consommation énergétique (p. ex. année ou valeur de référence) et la raison de ce choix. c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	SNC-Lavalin ne mesure pas sa consommation globale d'énergie séparément de sa consommation d'énergie liée à l'exécution de ses services. Les installations de l'unité d'exploitation Solutions de production et de traitement assemblent et vendent des équipements (compresseurs et autres équipements de transformation, de traitement et de production), surtout à des entreprises pétrolières et gazières. Chacune des unités vendues étant spécialement configurée, il est impossible d'établir un point de comparaison ou une base de référence pour comparer la consommation des produits de la Société d'une année à l'autre. De plus, comme il a été mentionné précédemment, ces installations fermeront en 2020.
Eau					
303-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire la manière dont l'organisation interagit avec l'eau, notamment comment et où l'eau est prélevée, consommée et rejetée, ainsi que les autres impacts générés entièrement ou partiellement par les activités, les produits ou les services de l'organisation, auxquels ils sont directement liés, par une relation d'affaires (par exemple, les impacts causés par des ruissellements). b. Décrire l'approche utilisée pour identifier les impacts liés à l'eau, notamment la portée des évaluations, leur période et les outils ou méthodes utilisés. c. Décrire la manière dont l'organisation traite les impacts liés à l'eau, notamment les modalités de collaboration avec les parties prenantes à des fins d'utilisation responsable de l'eau en tant que ressource partagée ainsi que la nature de son implication auprès des fournisseurs ou des clients en matière d'impacts significatifs liés à l'eau. d. Expliquer le processus de définition des objectifs et cibles liés à l'eau qui font partie de l'approche de gestion de l'organisation, et de leur lien avec les politiques publiques et le contexte local de chaque zone soumise à un stress hydrique. 	SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie et de services-conseils, ainsi l'eau provient principalement de réseaux de distribution municipaux et est utilisée dans les bureaux de la Société pour boire et à des fins domestiques, puis est rejetée dans les égouts municipaux. Dans quelques cas, l'eau sanitaire est recueillie dans des fosses septiques. Toutefois, les activités de tous les établissements de SNC-Lavalin se déroulent conformément aux lois locales. Des mesures sont mises en place aux sites des projets contrôlés pour veiller à la protection de l'eau de surface. Ces mesures comprennent les bassins de sédimentation, les batardeaux, les barrières à sédiment et les filtres à limon, les zones de lavage en béton étanche, etc. Ces mesures sont mises en œuvre en fonction des rapports d'évaluation des impacts environnementaux (ÉIE) pertinents et/ou en conformité avec la législation locale. En 2019, aucun effet néfaste sur les plans d'eau n'a été enregistré. Veuillez vous reporter à la sous-section 5.5 « Eau » du présent rapport pour des études de cas concernant nos services de consultation liés à l'eau et les avantages encourus.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
303-2	Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire toute norme minimale définie pour la qualité du rejet d'effluents, et des modalités de détermination de ces normes minimales, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. la manière dont ont été déterminées les normes pour les installations opérant dans des lieux dépourvus d'exigences locales sur les rejets; ii. toute norme ou ligne directrice relative à la qualité de l'eau développée à l'interne; iii. toute norme spécifique au secteur prise en compte; iv. si le profil de la masse d'eau réceptrice a été pris en compte. 	<p>Dans tous les bureaux, SNC-Lavalin fonctionne conformément aux lois locales et collabore avec les propriétaires d'immeubles qui appliquent des normes volontaires (comme LEED, BOMA Best, etc.) à leurs propriétés. Il faut noter que même si SNC-Lavalin détient actuellement plus de 800 baux, l'entreprise ne possède que 13 propriétés dans le monde et, par conséquent, est rarement directement responsable des rejets d'eau dans ses bureaux.</p> <p>Sur les sites de projets contrôlés, SNC-Lavalin met en œuvre des mesures d'atténuation, comme l'exige l'ÉIE propre au site. Les ÉIE tiennent compte du profil de la masse d'eau réceptrice ainsi que des risques potentiels pour la faune et la flore locales. L'efficacité des mesures mises en œuvre est surveillée et des rapports réguliers sont communiqués au client et aux autorités compétentes.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
303-3	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 6 – Pratiques durables de prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau	<p>a. Indiquer le volume total d'eau prélevée de toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Eau de surface; ii. Eau souterraine; iii. Eau de mer; iv. Eau produite; v. Eau du réseau. <p>b. Indiquer le volume total d'eau prélevée de toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Eau de surface; ii. Eau souterraine; iii. Eau de mer; iv. Eau produite; v. Eau du réseau, et une répartition de ce volume par sources de prélèvement indiquées de i. à iv. <p>c. Indiquer la répartition du volume total d'eau prélevée de chaque source indiquée dans les éléments d'information 303-3-a et 303-3-b en mégalitres selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce (\leq 1 000 mg/L de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($>$ 1 000 mg/L de solides dissous totaux). <p>d. Indiquer toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.</p>	<p>SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses prélèvements d'eau. L'eau est consommée dans les bureaux et sur les sites des projets. Dans les bureaux, l'eau est utilisée pour boire et à des fins domestiques. Il faut noter que moins de 1 % de la surface totale occupée par l'organisation est la propriété de SNC-Lavalin. La vaste majorité des bureaux sont loués et donc, SNC-Lavalin a très peu de contrôle sur l'équipement installé comme les compteurs d'eau propres aux locataires. Sur les sites des projets, l'eau est surtout utilisée pour le contrôle de la poussière et la production du béton. Le béton est souvent fabriqué en dehors des chantiers et transporté par camion. La consommation d'eau pour le contrôle de la poussière n'est pas considérée comme significative.</p>

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
303-4	Principe 8 : Environnement		Rejet d'eau	<p>a. Indiquer le volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les types de destinations suivants, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Eau de surface; ii. Eau souterraine; iii. Eau de mer; iv. Eau du réseau; et la partie de ce volume total qui est envoyée à d'autres organisations afin d'être utilisée. <p>b. Indiquer la répartition du volume total d'eau rejetée vers toutes les zones en mégalitres, selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/L de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/L de solides dissous totaux). <p>c. Indiquer le volume total d'eau rejetée vers toutes les zones soumises à un stress hydrique en mégalitres, et une répartition de ce volume selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\,000$ mg/L de solides dissous totaux); ii. autres eaux ($> 1\,000$ mg/L de solides dissous totaux). <p>d. Indiquer les substances préoccupantes prioritaires pour lesquelles les rejets sont traités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. de quelle manière les substances préoccupantes prioritaires sont définies, et toute norme internationale, toute liste de référence ou tout critère utilisés; ii. l'approche permettant de définir les seuils de rejet pour les substances préoccupantes prioritaires; iii. le nombre de cas de non-conformité vis-à-vis des seuils de rejet. <p>e. Indiquer toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.</p>	<p>SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de ses rejets d'eau. Comme il a été mentionné précédemment, les eaux grises et sanitaires sont rejetées dans les égouts municipaux ou, dans quelques cas, sont recueillies dans des fosses septiques.</p> <p>Des mesures propres à chaque site sont mises en place aux sites des projets contrôlés pour s'assurer que le ruissellement n'a aucun effet nocif sur les cours d'eau environnants. Ces valeurs ne sont pas mesurées à moins que ce ne soit nécessaire en vertu d'obligations réglementaires ou contractuelles.</p>

Numéro d'élément d'information	Équivalence avec d'autres normes		Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
	Principes du PMNU	ODD de l'ONU			
303-5			Consommation d'eau	L'organisation déclarante doit déclarer les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. Consommation totale d'eau de tous les secteurs en mégalitres. b. Consommation totale d'eau de tous les secteurs avec un stress hydrique en mégalitres. c. Changement dans le stockage de l'eau en mégalitres, si le stockage de l'eau a été identifié comme ayant un impact important lié à l'eau. d. Toute information contextuelle nécessaire pour comprendre comment les données ont été compilées, comme les normes, les méthodologies et les hypothèses utilisées, y compris si l'information est calculée, estimée, modélisée ou obtenue à partir de mesures directes; et l'approche adoptée à cet égard, comme l'utilisation de tout facteur propre au secteur. 	En ce qui concerne les prélèvements d'eau, SNC-Lavalin ne mesure pas le volume total de sa consommation d'eau.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Biodiversité					
304-1	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine; écosystèmes en régions montagneuses; dégradation des habitats naturels; écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans ou adjacents à des aires protégées, ainsi que des zones de haute valeur en matière de biodiversité, mais situées en dehors d'aires protégées.	<p>a. Indiquer les informations suivantes pour chaque site opérationnel détenu, loué ou géré dans ou adjacents à des aires protégées, ainsi que des zones de haute valeur en matière de biodiversité, mais situées en dehors d'aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. situation géographique; ii. toute étendue souterraine détenue, louée ou gérée par l'organisation; iii. emplacement par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de cette aire, adjacent à cette aire ou en incluant certaines parties) ou à la zone riche en biodiversité hors aire protégée; iv. type d'activité (administrative, fabrication, production ou extraction); v. superficie du site opérationnel en km² (ou autre unité selon le cas); vi. valeur en termes de biodiversité caractérisée par l'attribut de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité hors aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime), vii. valeur en termes de biodiversité caractérisée par la reconnaissance officielle de son statut d'aire protégée (les catégories UICN de gestion des aires protégées, la Convention de Ramsar, la législation nationale, par exemple). 	<p>À la suite d'une évaluation en 2017, il a été établi que seulement une propriété de SNC-Lavalin était située à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour d'une aire protégée, soit le Bosque Oriental de Bogota, en Colombie.</p> <p>Il faut également mentionner que l'usine d'assemblage louée par sa division Solutions de production et de traitement se trouve à l'intérieur d'un rayon de 1 000 m autour de l'aire protégée pour les tétas des prairies d'Attwater au Texas, É.-U. Comme il a été mentionné précédemment, ces installations fermeront en 2020. Cette évaluation n'a pas été entreprise en 2020; cependant, nous ne prévoyons aucun changement significatif, puisque SNC-Lavalin n'a pas acheté de nouvelles installations au cours des 12 derniers mois.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
304-2	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine; écosystèmes en régions montagneuses; dégradation des habitats naturels; écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	<p>a. Indiquer la nature des impacts substantiels directs et indirects sur la biodiversité en mentionnant une ou plusieurs des informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. construction ou exploitation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructures de transport; ii. pollution (introduction de substances naturellement absentes de l'habitat à partir de sources ponctuelles ou diffuses); iii. introduction d'espèces envahissantes, d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes; iv. diminution du nombre d'espèces; v. modification de l'habitat; vi. modification des processus écologiques au-delà de leur amplitude naturelle de variation (p. ex., salinité, modification du niveau de la nappe phréatique). <p>b. Identifier les impacts substantiels directs et indirects, positifs et négatifs, par rapport aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les espèces touchées; ii. l'étendue des zones touchées; iii. la durée de ces impacts; iv. leur réversibilité ou irréversibilité. 	Bien que certains bureaux et projets de SNC-Lavalin soient proches d'aires protégées ou adjacents à des aires protégées, les impacts des activités de SNC-Lavalin sont minimes ou inexistantes.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
304-3	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine; écosystèmes en régions montagneuses; dégradation des habitats naturels; écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Habitats protégés ou restaurés	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la superficie et l'emplacement de tous les habitats protégés ou restaurés et préciser si la qualité de la restauration a été ou est validée par des vérificateurs professionnels externes. b. Indiquer tout éventuel partenariat conclu avec des tiers afin de protéger ou de restaurer certains habitats distincts des zones pour lesquelles l'organisation a entrepris et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection. c. Indiquer dans quelle condition se trouve chaque zone à l'issue de la période de rapport. d. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées. 	<p>SNC-Lavalin occupe environ 500 bureaux et immeubles à travers le monde, mais ne détient que 13 propriétés. Une de ces propriétés, qui s'étend sur 197 hectares, est une ancienne usine de munitions, exploitée de 1938 à 1990, mais maintenant mise hors service. Le principal problème environnemental est une nappe aquifère contaminée en raison des anciennes activités. Le ministère de l'Environnement du Québec a délivré à SNC-Lavalin un certificat d'autorisation pour un programme de pompage et de traitement s'étalant sur plusieurs années. Des études sont en cours pour déterminer la meilleure façon d'augmenter la portée ou le rythme de traitement. Aucun impact environnemental important n'est à prévoir pour les sols et l'eau souterraine des autres propriétés de la Société.</p> <p>De plus, SNC-Lavalin aide ses clients, surtout dans le secteur minier, militaire et du pétrole et gaz, à restaurer leurs sites après la fin de l'exploitation. En 2019, SNC-Lavalin continuait le travail de réhabilitation de la mine de cuivre et de nickel du Lac Renzy (8 hectares) et de la mine d'or de Long Lake (4 hectares), ainsi que d'un nombre considérable de plus petites mines, de puits de pétrole et de sites militaires.</p>
304-4	Principe 8 : Environnement	ODD 6, 14 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; biodiversité marine; écosystèmes en régions montagneuses; dégradation des habitats naturels; écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'espèces figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par les activités de l'organisation, par niveau de risque d'extinction : <ul style="list-style-type: none"> i. en danger critique; ii. en danger; iii. vulnérable; iv. quasi menacée; v. préoccupation mineure. 	<p>SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucune espèce figurant sur la Liste rouge de l'UICN qui soit touchée par les activités de ses bureaux. Tous les chantiers sont soumis à des évaluations environnementales et régis par les permis appropriés au regard de la protection des espèces naturelles et des questions de conservation.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Émissions					
305-1	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air; transport; émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Émissions directes de GES (Portée 1)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les émissions directes brutes (Portée 1) de GES en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous). c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer l'année de référence choisie pour le calcul, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP (accessible au www.cdp.net).

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
305-2	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air; transport; émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Portée 2)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les émissions indirectes de GES liées à l'énergie brute (Portée 2) en fonction de l'emplacement, en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. S'il y a lieu, indiquer les émissions indirectes de GES liées à l'énergie brute (Portée 2) en fonction du marché, en tonnes métriques d'équivalents CO₂. c. Si possible, indiquer les gaz pris en compte dans le calcul (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous). d. Indiquer l'année de référence choisie pour le calcul, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. e. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés ou ajouter la référence de la source du PRP. f. Indiquer l'approche de consolidation choisie pour les émissions (part de capital, contrôle financier, contrôle opérationnel). g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	<p>Veillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP (accessible au www.cdp.net).</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
305-3	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air; transport; émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Autres émissions indirectes de GES (Portée 3)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les autres émissions indirectes de GES brutes (Portée 3) en tonnes métriques d'équivalents CO₂. b. Si possible, indiquer les gaz pris en compte dans le calcul (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous). c. Indiquer les émissions biogéniques de CO₂ en tonnes métriques d'équivalents CO₂. d. Indiquer les catégories ou activités liées aux autres émissions indirectes (Portée 3) de GES prises en compte dans le calcul. e. Indiquer l'année de référence choisie pour le calcul, le cas échéant, et : <ul style="list-style-type: none"> i. la raison de ce choix; ii. les émissions au cours de l'année de référence; iii. le contexte des évolutions importantes des émissions ayant entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence. f. Préciser la source des facteurs d'émission employés et les taux du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) utilisés ou ajouter la référence de la source du PRP. g. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP (accessible au www.cdp.net).

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
305-4	Principe 8 : Environnement	ODD 13, 14 et 15 – Émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Intensité des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio d'intensité des émissions de GES. b. Indiquer le système de mesure spécifique (le dénominateur du ratio) choisi par l'organisation pour le calcul du ratio. c. Préciser les types d'émissions de GES inclus dans le ratio d'intensité : directes (Portée 1), indirectes liées à l'énergie (Portée 2), autres émissions indirectes (Portée 3). d. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP (accessible au www.cdp.net).
305-5	Principe 8 : Environnement Principe 9 : Environnement :	ODD 13, 14 et 15 – Émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> a. Quantifier les réductions des émissions de GES résultant directement des initiatives destinées à les réduire, en tonnes métriques d'équivalent CO₂. b. Indiquer les gaz pris en compte dans le calcul (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃ ou tous). c. Préciser l'année ou la valeur de référence et la raison de ce choix. d. Préciser les éventuelles réductions d'émissions de GES réalisées pour les émissions directes (Portée 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (Portée 2) et les autres émissions indirectes (Portée 3). e. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	Veuillez vous reporter au rapport de SNC-Lavalin présenté au CDP (accessible au www.cdp.net).
305-6	Principe 7 : Environnement Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12 et 13 – Qualité de l'air; transport; émissions de GES	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la production, les importations et les exportations de SAO en tonnes métriques d'équivalent CFC-11 (trichlorofluorométhane). b. Indiquer les substances prises en compte dans le calcul. c. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés. d. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés. 	SNC-Lavalin ne produit pas, n'importe pas et n'exporte pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
305-7	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 12, 13, 14 et 15 – Qualité de l'air; transport; émissions de GES; acidification des océans; dégradation des forêts	Oxydes d'azote(NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques substantielles	<p>a. Indiquer la quantité d'émissions atmosphériques substantielles, en kilogrammes ou ses multiples, pour chacun des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. NO_x; ii. SO_x; iii. polluants organiques persistants (POP); iv. composés organiques volatils (COV); v. polluants atmosphériques dangereux (PAD); vi. matière particulaire; vii. autres catégories standards d'émissions atmosphériques identifiées dans les différentes réglementations concernées. <p>b. Indiquer la source des facteurs de conversion utilisés.</p> <p>c. Préciser les normes, méthodologies, hypothèses ou outils de calcul utilisés.</p>	<p>Les émissions directes et indirectes de NO_x provenant du chauffage et de l'usage de l'électricité dans les édifices de bureaux se trouvent dans le rapport d'émissions de GES de SNC-Lavalin présenté à CDP (accessible au www.cdp.net).</p> <p>En 2019, SNC-Lavalin a fermé sa seule usine de fabrication qui produisait de l'équipement pour le marché du pétrole et du gaz. Cet indicateur est donc considéré comme n'étant pas significatif dans le cadre du présent rapport.</p>
Effluents et déchets					
306-1	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6, 12 et 14 – Qualité de l'eau; prélèvements d'eau durables; écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; rejets d'eau dans les océans	Total des rejets d'eau, par type et destination	<p>a. Indiquer le volume total des rejets d'eau prévus et imprévus, découpé en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. destination; ii. qualité de l'eau, y compris la méthode de traitement; iii. indication de son éventuelle réutilisation par une autre organisation. <p>b. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.</p>	<p>Les rejets d'eau de SNC-Lavalin se composent en grande partie d'eau domestique recueillie et traitée par les municipalités où sont situés nos établissements. Dans quelques cas, l'eau sanitaire est recueillie dans des fosses septiques. Toutefois, les activités de tous les établissements de SNC-Lavalin se déroulent conformément aux lois locales. Des mesures sont mises en place aux sites des projets contrôlés pour veiller à la protection des cours d'eau environnants. Ces mesures comprennent les bassins de sédimentation, les batardeaux, les barrières à sédiments et les clôtures à limon, les zones de lavage en béton étanche, etc. Ces mesures sont mises en œuvre en fonction des rapports d'ÉIE pertinents et/ou en conformité avec la législation locale.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
306-2	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6 et 12 – Déversements; déchets; écosystèmes et biodiversité liés à l'eau	Poids total des déchets, par type et mode de traitement	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le poids total de déchets dangereux, répartis selon les modes d'élimination suivants le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération; vi. injection en puits profond; vii. Enfouissement; viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). b. Indiquer le poids total de déchets non dangereux, Enfouissement <ul style="list-style-type: none"> i. réutilisation; ii. recyclage; iii. compostage; iv. valorisation, y compris valorisation énergétique; v. incinération massive (brûlage en vrac); vi. injection en profondeur; vii. mise en décharge viii. stockage sur site; ix. autre (à préciser par l'organisation). c. Indiquer comment le mode de traitement des déchets a été déterminé : <ul style="list-style-type: none"> i. directement traités par l'organisation ou confirmé directement de quelque autre manière; ii. information fournie par le prestataire de traitement des déchets; iii. choix par défaut du prestataire. 	SNC-Lavalin ne tient pas de registre mondial des déchets dangereux et des méthodes de traitement pour ses chantiers et ses bureaux. Cependant, les chantiers majeurs tiennent un tel registre et se conforment intégralement à la législation en ce qui a trait au stockage, à la gestion et à l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
306-3	Principe 8 : Environnement	ODD 3, 6, 12, 14 et 15 – Déversements	Déversements significatifs	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre et le volume total de déversements significatifs enregistrés. b. Les informations supplémentaires suivantes pour chaque déversement communiqué dans les états financiers de l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> i. lieu du déversement; ii. volume déversé; iii. matière déversée, selon les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > déversements de pétrole (en surface, sols ou eau); > déversements de combustible (en surface, sols ou eau); > déversements de déchets (en surface, sols ou eau); > déversements de produits chimiques (principalement en surface, sols ou eau); > autre (à préciser par l'organisation). c. Préciser les impacts de ces déversements substantiels. 	<ul style="list-style-type: none"> a. En 2019, il n'y a eu aucun incident environnemental significatif, c'est-à-dire d'incident à potentiel élevé ayant eu des répercussions environnementales considérables ou d'avis d'infraction. b. Aucun rejet dans l'environnement n'a été déclaré dans les états financiers de l'organisation. c. Aucun impact à signaler.
306-4	Principe 8 : Environnement	ODD 3 et 12 – Déversements; déchets	Transport de déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le poids total de chacun des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. déchets dangereux transportés; ii. déchets dangereux importés; iii. déchets dangereux exportés; iv. déchets dangereux traités. b. Indiquer le pourcentage de déchets dangereux exportés. c. Préciser les normes, méthodologies et hypothèses utilisées. 	La Société n'exporte pas et n'expédie aucun déchet dangereux outre-frontière. Des quantités infimes de déchets dangereux sont générées par les activités régulières des bureaux (nettoyage et travaux d'entretien et de rénovation). Les déchets dangereux générés par ces activités sont transportés et éliminés par des transporteurs autorisés. Les chantiers contrôlés génèrent aussi certains déchets dangereux dont la gestion est assurée selon les exigences légales des pays où ils sont situés.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
306-5	Principe 8 : Environnement	ODD 6 et 15 – Écosystèmes et biodiversité liés à l'eau; dégradation de l'habitat naturel; écosystèmes d'eau douce terrestres et continentaux	Plans d'eau touchés par le rejet et le ruissellement des eaux	a. Indiquer les plans d'eau et les écosystèmes particulièrement touchés par le rejet et le ruissellement d'eau et inclure les renseignements sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. la taille du plan d'eau et de son écosystème; ii. l'éventuelle identification du plan d'eau et de son écosystème en tant qu'aire protégée (à l'échelle nationale ou internationale); iii. la valeur sur le plan de la biodiversité (nombre total d'espèces protégées, par exemple). 	a. À la connaissance de la Société, aucun plan d'eau ou écosystème n'a été touché de façon significative par les activités de SNC-Lavalin en 2019. Conformément au système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE) de SNC-Lavalin et à ses meilleures pratiques de gestion environnementales, il est interdit à toute installation contrôlée par la Société de rejeter dans l'environnement des eaux de procédés non traitées ou des eaux usées.
Conformité environnementale					
307-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	a. L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : Les amendes et les sanctions non monétaires subies pour non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementales, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> i. valeur monétaire totale des amendes significatives ; ii. nombre total de sanctions non monétaires ; iii. procédures engagées dans le cadre de mécanismes de résolution de conflits. b. Si l'organisation n'a recensé aucun non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement, une simple déclaration en ce sens suffit.	En 2019, SNC-Lavalin ne s'est vu imposer aucune amende significative pour non-respect environnemental.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Évaluation environnementale des fournisseurs					
308-1	Principe 8 : Environnement		Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux	a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été contrôlés à l'aide de critères environnementaux.	Pour l'instant, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux. Cela dit, dans le cadre des projets de construction, les « fournisseurs » principaux sont des entrepreneurs. On s'attend à ce que les entrepreneurs et les sous-traitants respectent le système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement de SNC-Lavalin et des dispositions à cet effet sont incluses dans tous les contrats importants. Lorsqu'un projet fait l'objet d'un audit de vérification relative au respect du système de gestion de l'entreprise, les entrepreneurs font également l'objet d'un audit. En 2019, 15 audits de ce type ont été réalisés.
308-2	Principe 8 : Environnement		Répercussions négatives substantielles, réelles et potentielles sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	a. Indiquer le nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts environnementaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs recensés comme ayant des impacts négatifs substantiels réels et potentiels sur l'environnement. c. Indiquer les impacts négatifs substantiels réels et potentiels sur l'environnement relevés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs recensés comme ayant des impacts négatifs substantiels réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs recensés comme ayant des impacts négatifs substantiels réels et potentiels sur l'environnement et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison.	Comme nous le mentionnons plus haut, SNC-Lavalin n'évalue pas les fournisseurs de produits à l'aide de critères environnementaux.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Emploi					
401-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Égalité des sexes; emploi, emploi des jeunes	Nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période visée par le rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique. b. Indiquer le nombre total et le pourcentage de la rotation du personnel au cours de la période visée par le rapport par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	a. En 2019, SNC-Lavalin a embauché 7 515 employés réguliers, ce qui représente environ 16 % de l'effectif total. Parmi eux, 5 280 étaient des hommes et 2 015 (28 %) étaient des femmes. Il est à noter que certains employés préfèrent ne pas divulguer leur sexe, ce qui explique les écarts dans les données. b. SNC-Lavalin considère qu'il s'agit d'une information commercialement sensible.
401-2		ODD 8 – Revenus, salaires et avantages sociaux	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	a. Les avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par principaux sites opérationnels. Ces avantages comprennent, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> i. l'assurance vie; ii. les soins de santé; iii. la prise en charge du handicap et de l'invalidité; iv. le congé parental; v. La retraite professionnelle; vi. l'actionnariat salarié; vii. autres. b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ».	SNC-Lavalin ne recueille pas cette information au niveau de l'entreprise, car elle varie selon les régions, conformément aux lois et aux milieux d'affaires. Il faut également noter que les principales différences sont entre les employés réguliers et les employés temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
401-3	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Congé parental	Congé parental	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total de salariés en droit de prendre un congé parental, par sexe. b. Indiquer le nombre total de salariés ayant pris un congé parental, par sexe. c. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental, par sexe. d. Indiquer le nombre total de salariés qui ont réintégré l'organisation après leur congé parental et qui étaient toujours employés par l'organisation douze mois après leur retour, par sexe. e. Indiquer le taux de retour au travail et de maintien en poste des salariés qui ont pris un congé parental, par sexe. 	Pour l'instant, SNC-Lavalin n'effectue pas le suivi des critères pertinents lui permettant de fournir des informations adéquates sur cet indicateur.
Relations employeur-employés					
402-1	Principe 3 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Relations employeur-employés	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> a. Le nombre minimal de semaines de préavis généralement fourni aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles significatives pouvant les toucher considérablement. b. Pour les organisations disposant d'accords de négociation collective, communiquer si la période de préavis et les dispositions de consultation et de négociation sont précisées dans les accords de négociation collective. 	a. Même si différentes situations doivent être analysées au cas par cas, SNC-Lavalin veille à fournir un préavis suffisant aux employés avant de procéder à des changements opérationnels.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Santé et sécurité au travail					
403-1		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes concernant les employés et les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Fournir un énoncé indiquant si un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail a été mis en œuvre, y compris si : <ul style="list-style-type: none"> i. le système a été mis en œuvre en raison d'exigences légales, en fournissant une liste des exigences le cas échéant; ii. le système a été mis en œuvre sur la base de normes ou de lignes directrices reconnues en matière de gestion des risques ou de système de gestion, en fournissant une liste des normes ou lignes directrices le cas échéant. b. Une description du champ d'application des travailleurs, activités et lieux de travail couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, et une explication, le cas échéant, des raisons pour lesquelles des travailleurs, activités ou lieux de travail ne sont pas couverts. 	<ul style="list-style-type: none"> a. En 2018, SNC-Lavalin a adopté un système mondial de gestion Santé, sécurité et environnement (SMGSSE). Nous avons consolidé la gouvernance de tous les processus de SSE en un seul document, le Livre bleu. Mis à jour annuellement, le Livre bleu satisfait aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme de santé et sécurité au travail ISO 45001:2018. b. Le Livre bleu est distribué à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à nos clients et à nos entrepreneurs pour que tous respectent les mêmes normes et exigences. Tous les employés de SNC-Lavalin et tous les sites contrôlés par l'organisation sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE régit les plans et programmes de SSE des entrepreneurs, ainsi que toutes les politiques et procédures connexes, et aura préséance en cas de conflit. Les seules exceptions sont pour des travailleurs affectés aux installations des clients ou sur des sites n'étant pas contrôlés par SNC-Lavalin et où les attentes en matière de SSE sont équivalentes ou supérieures à celles de SNC-Lavalin, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté. Le Livre bleu est accessible en ligne : https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-2		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Détection des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes concernant les employés et les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Décrire les processus utilisés pour détecter les dangers liés au travail et évaluer les risques de façon régulière et ponctuelle, ainsi que pour appliquer la hiérarchie des contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire les risques, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont l'organisation assure la qualité de ces processus, en indiquant notamment la compétence des personnes qui les exécutent; ii. la façon dont les résultats de ces processus sont utilisés pour évaluer et améliorer continuellement le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. b. Décrire les processus permettant aux travailleurs de signaler les dangers liés au travail et les situations dangereuses, et expliquer la façon dont les travailleurs sont protégés contre les représailles. c. Décrire les politiques et processus permettant aux travailleurs de se retirer de situations de travail lorsqu'ils considèrent qu'elles pourraient entraîner des blessures ou des problèmes de santé, et expliquer la façon dont les travailleurs sont protégés contre les représailles. d. Décrire les processus utilisés pour enquêter sur les incidents liés au travail, y compris les processus pour détecter les dangers et évaluer les risques concernant les incidents, déterminer les mesures correctives nécessaires au moyen de la hiérarchie des contrôles, et cerner les améliorations à apporter au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. 	<p>Veillez consulter la section 9 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT » du présent rapport ainsi que le manuel de SSE de l'organisation, disponible à l'adresse suivante :</p> <p>https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-3		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Services de santé au travail	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes concernant les employés et les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Décrire les fonctions de services de santé au travail contribuant à la détection et à l'élimination des dangers et à la réduction des risques, et expliquer la façon dont l'organisation assure la qualité de ces services et facilite l'accès des travailleurs à ceux-ci.</p>	<p>Veillez consulter la section 9 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT » du présent rapport ainsi que le manuel de SSE de l'organisation, disponible à l'adresse suivante :</p> <p>https://www.snclavalin.com/~media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf</p>
403-4		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Participation et consultation des travailleurs et communication concernant la santé et la sécurité au travail	<p>a. Décrire les processus visant à favoriser la participation et la consultation des travailleurs pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, ainsi qu'à fournir aux travailleurs un accès à des renseignements pertinents concernant la santé et la sécurité au travail.</p> <p>b. Lorsqu'il existe des comités mixtes officiels en matière de santé et sécurité au travail, décrire leurs responsabilités, la fréquence des réunions et le pouvoir décisionnel, et indiquer si des travailleurs ne sont pas représentés par ces comités et, le cas échéant, pourquoi.</p>	<p>a. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail relèvent de l'équipe SSE mondiaux de SNC-Lavalin, qui compile et valide la pertinence de tous les commentaires reçus de la part des travailleurs et d'autres parties prenantes.</p> <p>b. Des comités mixtes en matière de santé et sécurité sont formés à chaque site de SNC-Lavalin. La législation locale doit être consultée pour obtenir des directives précises concernant les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il devrait toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité pour s'assurer que les travailleurs sont mobilisés et consultés et que leurs commentaires sont pris en compte dans le processus décisionnel. Des procès-verbaux sont conservés pour chaque réunion. Pour les projets ou les activités où la taille de l'effectif ou la législation n'exige pas la création d'un tel comité, les entrepreneurs et SNC-Lavalin communiquent les questions de SSE à leur effectif dans le cadre de pauses-sécurité.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-5		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Formation des travailleurs concernant la santé et la sécurité au travail	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes concernant les employés et les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Décrire toute formation concernant la santé et la sécurité au travail fournie aux travailleurs, y compris une formation générique et une formation sur des dangers liés au travail, des activités dangereuses ou des situations dangereuses spécifiques.</p>	<p>Tous les employés de SNC-Lavalin doivent suivre une formation d'accueil au moment de l'embauche et à l'arrivée sur un nouveau site de travail contrôlé par l'organisation. Les entrepreneurs se voient aussi offrir une formation d'accueil propre au site de travail. Au moment de l'embauche, tous les employés de SNC-Lavalin doivent également suivre la formation Prendre du recul. De plus, en 2019, tous les employés de SNC-Lavalin ont dû suivre un module d'apprentissage en ligne obligatoire sur la sensibilisation à la sécurité des mains. Les 8 modules des protocoles de gestion des risques critiques doivent aussi être suivis par tous les employés de SNC-Lavalin concernés et par les entrepreneurs présents sur le site pendant plus de 30 jours. D'autres formations spécifiques sont données sur le site, selon les tâches à exécuter. Enfin, tous les visiteurs de tous les bureaux doivent visionner une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques de sécurité et les exigences propres à l'endroit.</p>
403-6		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Promotion de la santé des travailleurs	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes concernant les employés et les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Expliquer la façon dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à des services médicaux et de santé non liés au travail, ainsi que l'étendue de l'accès fourni.</p> <p>b. Décrire tous les services et programmes volontaires de promotion de la santé offerts aux travailleurs pour contrer les principaux risques pour la santé non liés au travail, y compris les risques précis abordés, ainsi que la façon dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à ces services et programmes.</p>	<p>Les services médicaux et de santé offerts varient grandement d'une région à l'autre et aucun portrait consolidé n'était disponible en 2019. SNC-Lavalin s'assurera d'évaluer la matérialité relative de cet indicateur d'ici 2021.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-7		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement liées aux relations d'affaires	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes :</p> <p>a. Décrire l'approche de l'organisation pour prévenir ou atténuer les répercussions négatives importantes sur la santé et la sécurité au travail qui sont directement liées à ses activités, ses produits ou ses services en raison de ses relations d'affaires, ainsi que les dangers et risques connexes.</p>	<p>L'approche de gestion en matière de SSE de SNC-Lavalin est fondée sur le risque, proactive, systématique et adaptable au changement. Pour la mettre en œuvre, les sites effectuent des évaluations exhaustives des risques pour veiller à ce que tous les dangers soient recensés et évalués dans le but de les éliminer ou d'en maîtriser le degré de risque. L'approche comporte trois niveaux : Le premier niveau est l'élaboration d'un registre exhaustif des risques afin de déterminer les risques importants et les mesures de contrôle. Le deuxième niveau est l'analyse des dangers de la tâche (ADT), qui consiste en un processus exhaustif d'évaluation des dangers visant à établir des méthodes de travail normalisées, sécuritaires et précises. Les ADT doivent être effectuées à l'avance pour les activités indiquées dans le registre des risques. Enfin, le troisième niveau est le processus Prendre du recul, qui est un outil d'évaluation guidée sur le terrain. Il invite les membres du personnel de SNC-Lavalin et les entrepreneurs à s'éloigner de deux mètres et à prendre deux minutes pour réfléchir de façon critique à l'environnement de travail et déterminer comment ils pourraient être blessés et ce qu'ils peuvent faire pour réduire les risques.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-8		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. Si l'organisation a mis en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail sur la base d'exigences légales ou de normes ou lignes directrices reconnues : i. indiquer le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation qui sont couverts par un tel système; ii. indiquer le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation qui sont couverts par un tel système ayant fait l'objet d'une vérification interne; iii. indiquer le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation qui sont couverts par un tel système ayant fait l'objet d'une vérification ou d'une certification par une tierce partie. b. Indiquer si des travailleurs ont été exclus de cette divulgation, ainsi que la raison de l'exclusion et les types de travailleurs exclus, le cas échéant. c. Indiquer toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. SNC-Lavalin a mis en œuvre un système de SSE intégré qui satisfait aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme de santé et sécurité au travail ISO 45001:2018. i. Tous les employés de SNC-Lavalin et tous les employés (100 %) des entrepreneurs travaillant sur des sites contrôlés par SNC-Lavalin doivent appliquer le Livre bleu (notre manuel de SSE). Dans les rares cas où les exigences du client en matière de SSE sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion SSE du client a préséance sur celui de SNC-Lavalin. De plus, sur les sites n'étant pas contrôlés par l'organisation, le système du partenaire responsable en matière de SSE est mis en œuvre, à condition qu'il soit au moins équivalent au nôtre. ii. Le nombre d'employés liés à des entrepreneurs présents sur des sites contrôlés par SNC-Lavalin change régulièrement (parfois, quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches effectuées. Par conséquent, SNC-Lavalin n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Toutefois, tous les entrepreneurs présents sur des sites contrôlés par l'organisation font l'objet d'une vérification interne. iii. Certains sites et certaines unités d'exploitation sont certifiés (ISO 14001 et/ou 45001). Ces certifications font l'objet d'une vérification externe dans le cadre du processus de certification. Cependant, SNC-Lavalin ne comptabilise pas le nombre de sites visés par de telles vérifications. b. Aucun travailleur n'est exclu. c. Aucune autre information contextuelle à divulguer.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-9		ODD 3 et 8 – Santé et sécurité au travail	Blessures liées au travail	<p>L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Indiquer pour tous les employés : <i>i.</i> le nombre et le taux de décès attribuables à des blessures liées au travail; <i>ii.</i> le nombre et le taux de blessures graves liées au travail (excluant les décès); <i>iii.</i> le nombre et le taux de blessures enregistrables liées au travail; <i>iv.</i> les principaux types de blessures liées au travail; <i>v.</i> le nombre d'heures travaillées. Indiquer pour tous les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : <i>i.</i> le nombre et le taux de décès attribuables à des blessures liées au travail; <i>ii.</i> le nombre et le taux de blessures graves liées au travail (excluant les décès); <i>iii.</i> le nombre et le taux de blessures enregistrables liées au travail; <i>iv.</i> les principaux types de blessures liées au travail; <i>v.</i> le nombre d'heures travaillées. Indiquer les dangers liés au travail posant un risque de blessures graves, y compris : <i>i.</i> la façon dont ces dangers ont été déterminés; <i>ii.</i> les dangers ayant causé ou ayant contribué à des blessures graves au cours de la période visée par le rapport; <i>iii.</i> les mesures prises ou en cours pour éliminer ces dangers et réduire les risques au moyen de la hiérarchie des contrôles. Indiquer toutes les mesures prises ou en cours pour éliminer d'autres dangers liés au travail et réduire les risques au moyen de la hiérarchie des contrôles. Indiquer si les taux ont été calculés en fonction de 200 000 ou de 1 000 000 d'heures travaillées. Indiquer si des travailleurs ont été exclus de cette divulgation, ainsi que la raison de l'exclusion et les types de travailleurs exclus, le cas échéant. Indiquer toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	<p>Veillez vous reporter à la section « Santé, sécurité et environnement » du présent rapport.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
403-10		ODD 8 – Santé et sécurité au travail	Problèmes de santé liés au travail	L'organisation déclarante doit indiquer les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer pour tous les employés : <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès attribuables à des problèmes de santé liés au travail; ii. le nombre de cas de problèmes de santé enregistrables liés au travail; iii. les principaux types de problèmes de santé liés au travail. b. Indiquer pour tous les travailleurs n'étant pas des employés, mais dont le travail ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès attribuables à des problèmes de santé liés au travail; ii. le nombre de cas de problèmes de santé enregistrables liés au travail; iii. les principaux types de problèmes de santé liés au travail. c. Indiquer les dangers liés au travail posant un risque de problèmes de santé, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont ces dangers ont été déterminés; ii. les dangers ayant causé ou ayant contribué à des cas de problèmes de santé au cours de la période visée par le rapport; iii. les mesures prises ou en cours pour éliminer ces dangers et réduire les risques au moyen de la hiérarchie des contrôles. d. Indiquer si des travailleurs ont été exclus de cette divulgation, ainsi que la raison de l'exclusion et les types de travailleurs exclus, le cas échéant. e. Indiquer toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées. 	À l'heure actuelle, SNC-Lavalin ne compile pas de statistiques concernant les « problèmes de santé » des employés ou des entrepreneurs. L'organisation n'a pas encore évalué si cet indicateur est matériel pour ses activités.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Formation et éducation					
404-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 4, 5 et 8 – Formation et éducation des salariés; égalité des sexes	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	a. Indiquer le nombre moyen d'heures de formation dont ont bénéficié les salariés de l'organisation au cours de la période visée par le rapport, par : <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. catégorie professionnelle. 	Veillez vous reporter à la sous-section « Académie SNC-Lavalin » du présent rapport.
404-2		ODD 8 – Formation et éducation des salariés	Programmes de développement des compétences des salariés et programmes d'aide à la transition	a. Indiquer le type et l'étendue des programmes mis en œuvre et l'assistance proposée pour la mise à niveau des compétences des salariés. b. Indiquer les programmes d'aide à la transition proposés pour favoriser l'employabilité et la gestion des fins de carrière liées à la retraite ou à la cessation d'emploi.	Veillez vous reporter à la sous-section « Académie SNC-Lavalin » du présent rapport.
404-3	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Égalité des sexes; formation et éducation des salariés	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière	a. Indiquer le pourcentage, par sexe et par catégorie professionnelle, de l'ensemble des salariés qui ont bénéficié d'entretiens périodiques d'évaluation de rendement et de développement de carrière au cours de la période visée par le rapport.	En 2019, pratiquement tous les employés admissibles ont bénéficié d'une évaluation. Les employés admissibles comprennent tous les professionnels, les gestionnaires et les gestionnaires de projet.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Diversité et égalité des chances					
405-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5 et 8 – Équité salariale entre les femmes et les hommes; égalité des sexes; femmes à des postes de direction; diversité et égalité des chances	Diversité des instances de gouvernance et de l'effectif	a. Indiquer le pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple). b. Indiquer le pourcentage de salariés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. sexe; ii. tranche d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans, plus de 50 ans; iii. autres indicateurs de diversité, si pertinent (groupes minoritaires ou vulnérables, par exemple). 	a. En ce qui a trait à la composition des instances de gouvernance, la Société reconnaît l'importance de la diversité parmi les membres du conseil d'administration. La diversité enrichit les délibérations et assure la complémentarité des perspectives et de l'expérience nécessaires à une entreprise de calibre mondial comme SNC-Lavalin. La Société est aussi convaincue que la diversité sous toutes ses formes permet d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration et de ses comités. Au 31 décembre 2019 : <ul style="list-style-type: none"> i. le conseil d'administration de SNC-Lavalin était composé de sept hommes et de trois femmes, président et chef de la direction exclu; l'équipe de direction de la Société était composée de dix hommes et de deux femmes, président et chef de la direction inclus; ii. la répartition en fonction des tranches d'âges des membres du conseil d'administration était la suivante : <ul style="list-style-type: none"> moins de 45 ans – 0 % entre 46 et 55 ans – 20 % entre 56 et 65 ans – 70 % plus de 65 ans – 10 % b. pourcentage de salariés par catégories professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> i. répartition de l'effectif selon le sexe au 31 décembre 2019 : dans des postes de haute direction : hommes – 85,5 %, femmes – 14,5 % dans des postes de gestionnaires et de professionnels principaux : hommes – 82 %, femmes – 18 % ii. répartition de l'effectif selon l'âge au 31 décembre 2019 : <ul style="list-style-type: none"> 25 ans et moins – 9 % entre 26 et 35 ans – 31 % entre 36 et 45 ans – 28 % entre 46 et 55 ans – 19 % entre 56 et 65 ans – 10 % plus de 65 ans – 2 %

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
405-2	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5, 8 et 10 – Équité salariale entre les femmes et les hommes	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes pour chaque catégorie professionnelle, par principaux sites opérationnels. b. Préciser la définition utilisée pour « principaux sites opérationnels ». 	SNC-Lavalin juge cette information commercialement sensible et ne souhaite pas la publier pour le moment.
Non discrimination					
406-1	Principe 6 : Main-d'œuvre	ODD 5, 8 et 16 – Non-discrimination	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'incidents de discrimination survenus au cours de la période visée par le rapport. b. Préciser leurs statuts et les actions prises, selon le cas, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> i. l'incident est examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action. 	Un très petit nombre de cas de discrimination a été signalé aux membres de la haute direction. En ce qui concerne les cas jugés fondés, des mesures correctives ont été apportées ou sont en cours de l'être. Un processus officiel a été élaboré pour faciliter le signalement de tels cas; celui-ci comprend la ligne d'assistance en matière d'intégrité exploitée par un fournisseur de services indépendant.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Liberté syndicale et droit de négociation collective					
407-1	Principe 3 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Liberté syndicale et droit de négociation collective	Sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait être menacé	a. Indiquer les sites et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé en précisant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période visée par le rapport afin d'assurer le respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.	SNC-Lavalin n'a connaissance d'aucun cas où ces droits pourraient avoir été violés.
Travail des enfants					
408-1	Principe 5 :	ODD 8 – Abolition du travail des enfants	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants	a. Identifier les sites et fournisseurs présentant un risque substantiel d'incidents concernant : <ul style="list-style-type: none"> i. le travail des enfants; ii. l'exposition de jeunes travailleurs à un travail dangereux. b. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque substantiel d'incidents concernant le travail d'enfants selon : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. c. Indiquer les mesures prises par l'organisation pendant la période visée par le rapport afin de contribuer à l'abolition réelle du travail des enfants.	À SNC-Lavalin, le travail d'enfants est interdit en toutes circonstances et constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Travail forcé ou obligatoire					
409-1	Principe 4 : Main-d'œuvre	ODD 8 – Élimination du travail forcé ou obligatoire	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les sites et fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire selon : <ul style="list-style-type: none"> i. le type de site (usine de fabrication, par exemple) et fournisseur; ii. le pays ou la zone géographique des sites et fournisseurs concernés. b. Préciser toutes les mesures prises par l'organisation pendant la période visée par le rapport afin de contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le travail forcé ou obligatoire constitue une infraction à notre Code de conduite et à celui de nos fournisseurs. SNC-Lavalin ne tolère d'aucune façon le travail forcé ou obligatoire dans ses bureaux ou sur les chantiers de construction sous sa responsabilité. i. et ii. En raison de la présence de nombreux ressortissants de pays tiers parmi la main-d'œuvre sur les chantiers de construction, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont considérés comme des régions à risques. iii. SNC-Lavalin a élaboré des processus de recrutement de travailleurs migrants conformes aux meilleures pratiques internationales (contrats clairs, non modifiés, aucun coût de recrutement pour les travailleurs, aucune retenue de passeports, recours à des agents de pays d'origine accrédités par l'administration gouvernementale appropriée, etc.). SNC-Lavalin effectue des vérifications régulières et détaillées des transports et de l'hébergement mis à la disposition des travailleurs (incluant l'hébergement assuré par des agents tiers) et scrute les pratiques de gestion des futurs partenaires commerciaux en matière de processus de recrutement et d'hébergement.
Pratiques de sécurité					
410-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Pratiques de sécurité	ODD 16 – Sécurité	Agents de sécurité formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage d'agents de sécurité ayant bénéficié d'une formation officielle sur les politiques ou procédures spécifiques de l'organisation en matière de droits de la personne et de leur application à la sécurité. b. Indiquer si les exigences de formation s'appliquent également aux organisations indépendantes fournissant du personnel de sécurité. 	Le service de la Sûreté mondiale de SNC-Lavalin continue de progresser vers l'atteinte des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). À cette fin, nous avons révisé notre contrat mondial des services de gardiens de sécurité afin de nous assurer d'y inclure une exigence en matière de conformité aux PVSDH.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Droits des peuples autochtones					
411-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Droits des peuples autochtones	ODD 2 – Droits des peuples autochtones	Incidents de violations des droits des peuples autochtones	a. Indiquer le nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones recensés au cours de la période visée par le rapport. b. Préciser leurs statuts et les actions prises, selon le cas, comme suit : i. l'incident est examiné par l'organisation; ii. des plans d'action corrective sont mis en place; iii. des plans d'action corrective ont été mis en place et les résultats obtenus ont été analysés au moyen de processus internes réguliers d'examen par la direction; iv. l'incident ne nécessite plus d'action.	À la connaissance de la Société, il n'y a eu aucun incident recensé en 2019 en lien avec la violation des droits des peuples autochtones.
Droits de la personne Aspect : Évaluation					
412-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Évaluation		Sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de la personne ou d'évaluations des impacts	a. Indiquer le nombre total et le pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'examens ou d'évaluations des impacts liés aux droits de la personne, par pays.	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » du présent rapport.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
412-2	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Investissement		Formation des salariés aux politiques ou procédures relatives aux droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre total d'heures consacrées, pendant la période visée par le rapport, à la formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation. b. Indiquer le pourcentage de salariés ayant bénéficié, pendant la période visée par le rapport, d'une formation sur les politiques ou procédures concernant les aspects des droits de la personne significatifs pour les activités de l'organisation. 	Veuillez vous reporter à la section « Intégrité » du présent rapport.
412-3	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Investissement		Accords et contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point.	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage et le nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point. b. Préciser la définition d'« accords d'investissement substantiels » utilisée par l'organisation. 	Tous les fournisseurs de SNC-Lavalin doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs (accessible à l'adresse suivante : https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/snc-lavalin-supplier-code-conduct-fr.pdf) qui comprend un chapitre sur le Travail et stipule que « le fournisseur n'utilisera pas et n'appuiera pas le travail des enfants ni le travail forcé, notamment la main-d'œuvre carcérale involontaire et les victimes de l'esclavage et de la traite des personnes ». En 2019, 556 partenaires d'affaires ont été assujettis à une évaluation de leur procédure de contrôle préalable de la conformité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les attentes en matière d'intégrité auxquelles doivent se conformer les fournisseurs, veuillez vous reporter à la sous-section « Politique de contrôle préalable des partenaires d'affaires » du présent rapport et à notre page Web consacrée à l'intégrité : https://www.snclavalin.com/fr-FR/about/integrity .

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Communautés locales					
413-1	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Communautés locales		Sites où des programmes d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement ont été mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de sites ayant mis en place des programmes locaux d'engagement communautaire, d'évaluation des impacts et de développement, notamment par le biais : i. d'évaluations des répercussions sociales, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes, fondées sur des processus participatifs; ii. d'évaluations des répercussions environnementales et de surveillance continue; iii. de la communication publique des résultats des évaluations des répercussions environnementales et sociales; iv. de programmes locaux de développement communautaire basés sur les besoins des communautés locales; v. des plans d'engagement des parties prenantes en fonction de leur cartographie; vi. de vastes comités et processus de consultation des communautés locales qui incluent les groupes vulnérables; vii. de comités d'entreprise, comités de santé et sécurité au travail et d'autres organes de représentation des salariés pour gérer les répercussions; viii. de processus officiels de règlement des griefs au sein des communautés locales. 	<p>Veillez vous reporter à la section « Impacts économiques » du présent rapport.</p> <p>Il est à noter que SNC-Lavalin ne conduit pas d'« activités » permanentes autres que celles menées dans ses bureaux. Tous les chantiers sont, par définition, temporaires et leur emplacement est déterminé par les clients. Dans l'ensemble, SNC-Lavalin n'est pas responsable des relations avec la communauté durant un chantier. Mais peu importe nos responsabilités, nous aidons nos clients à créer des liens positifs avec les communautés et les parties prenantes et nous avons la capacité d'effectuer les évaluations d'impact (sociales et environnementales) demandées par les clients (pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à notre gamme de services et brochure).</p> <p>https://www.snclavalin.com/fr-FR/markets-and-services/markets/environment-and-geoscience</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
413-2	Principe 1 : Droits de la personne Aspect : Communautés locales	ODD 1 et 2 – Accès au territoire	Sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les sites ayant des impacts négatifs importants réels ou potentiels sur les communautés locales, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu des activités; ii. la nature des impacts néfastes importants réels ou potentiels des activités. 	Non significatif. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, ses activités sont temporaires (chantiers) ou menées dans des bureaux. Lorsque les chantiers sont situés à proximité de zones densément peuplées ou urbaines, SNC-Lavalin se conforme à l'intégralité des lois et règlements portant sur le bruit, la circulation, la poussière, l'éclairage, les heures de travail, etc. Elle dispose de mécanismes de règlement des griefs permettant de trouver des solutions dans les rares cas où la population locale est dérangée par les travaux effectués par nos équipes.
Évaluation sociale des fournisseurs					
414-1	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne	ODD 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail; pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement	Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société. 	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » du présent rapport.
414-2	Principe 2 : Droits de la personne Aspect : Évaluation des fournisseurs relative aux droits de la personne	ODD 5, 8 et 16 – Violence et harcèlement en milieu de travail; pratiques en matière de main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le nombre de fournisseurs évalués sur le plan des impacts sociaux. b. Indiquer le nombre de fournisseurs recensés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels réels et potentiels. c. Indiquer les impacts sociaux négatifs substantiels réels et potentiels relevés dans la chaîne d'approvisionnement. d. Indiquer le pourcentage de fournisseurs recensés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels réels et potentiels et avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite de l'évaluation. e. Indiquer le pourcentage de fournisseurs recensés comme ayant des impacts sociaux négatifs substantiels réels et potentiels et avec lesquels les relations ont pris fin à la suite de l'évaluation, et en préciser la raison. 	Veillez vous reporter à la section « Intégrité » du présent rapport.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Politique publique					
415-1	Principe 10 : Lutte contre la corruption	ODD 16 – Lutte contre la corruption	Contributions politiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la valeur financière totale des contributions politiques versées, directement et indirectement, par l'organisation en nature et en espèces, répartie par pays et par bénéficiaire. b. Indiquer le mode d'estimation de la valeur financière pour les contributions en nature, le cas échéant. 	<p>Comme indiqué dans notre Code de conduite (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/documents/policies/1003_fr.pdf), notre politique de conformité (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/policy/compliance-fr.pdf) et notre Rapport de lobbying (https://www.snclavalin.com/-/media/Files/S/SNC-Lavalin/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2018-FR.pdf), les contributions politiques au nom de SNC-Lavalin au niveau fédéral, provincial ou régional, au Canada ou ailleurs, sont interdites, même dans les territoires où elles sont permises par la loi.</p> <p>Il est interdit à tous les membres du personnel de SNC-Lavalin, dont les membres du conseil d'administration, le chef de la direction, les membres du comité de direction, les membres de l'équipe de gestion, les employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein et partiel, etc.), les consultants et les employés détachés, de verser une contribution politique pour le compte de la Société et d'utiliser leur poste en vue de solliciter des contributions politiques pour quelque parti politique ou candidat que ce soit, et ce, dans tous les pays. Il n'y a pas d'exception à cette politique.</p> <p>De façon distincte, comme autorisé par le conseil d'administration de SNC-Lavalin et conformément aux lois électorales fédérales et d'État des États-Unis, Atkins, Amérique du Nord verse des dons commerciaux soutenant les initiatives électorales d'États et régionales pour le développement et l'entretien d'infrastructures. Ces mesures sont de nature non partisane et directement approuvées par l'électorat.</p>

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Santé et sécurité des clients					
416-1			Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et de services	a. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués dans un but d'amélioration.	Toutes nos équipes de conception appliquent des principes de « sécurité en conception » (Safety in design) pour tous les projets d'ingénierie de SNC-Lavalin. Une procédure opérationnelle standardisée a été élaborée en 2017 et adoptée au début 2018. Cette procédure décrit la méthodologie utilisée pour minimiser les risques professionnels durant la conception et insiste sur l'optimisation de la SSE tout au long du cycle de vie des matériaux et des procédés. Des éléments de sécurité en conception ont aussi été ajoutés à notre outil d'audit en janvier 2018.
416-2		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Incidents de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services au cours de la période visée par le rapport, par : <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. Si l'organisation n'a recensé aucun non-respect des réglementations et codes volontaires, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services à signaler.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Marketing et étiquetage					
417-1		ODD 12 et 16 – Information sur les produits et services et étiquetage; conformité aux lois et règlements	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage	a. Préciser si les renseignements suivants sont requis par les procédures de l'organisation relatives à l'information sur les produits et services et à leur étiquetage : <ul style="list-style-type: none"> i. origine des composants du produit ou du service; ii. contenu, notamment concernant les substances susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social; iii. sécurité d'utilisation du produit ou du service; iv. élimination du produit et impacts environnementaux ou sociaux; v. autre (expliquer). b. Indiquer le pourcentage de catégories importantes de produits et de services couvertes par de telles procédures et soumises à l'évaluation de leur conformité à ces dernières.	Non pertinent. SNC-Lavalin est principalement une société d'ingénierie. À ce titre, elle ne fournit pas des « produits » à ses clients, mais des services. Cependant, la Société produit un rapport destiné au CDP ou portant particulièrement sur les émissions de GES à l'intention des clients qui en font la demande.

		Équivalence avec d'autres normes			
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
417-2		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Incidents de non-respect concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, ventilés par : <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. Si l'organisation n'a recensé aucun non-respect des réglementations et codes volontaires, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage à signaler. Ce critère n'est pas vraiment pertinent pour une entreprise de services d'ingénierie qui a une exposition très limitée à des activités de vente au détail aux consommateurs.
417-3			Incidents de non-respect concernant la communication marketing	a. Indiquer le nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, ventilés par : <ul style="list-style-type: none"> i. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par une amende ou une pénalité; ii. incidents de non-respect des réglementations sanctionnés par un avertissement; iii. incidents de non-respect des codes volontaires. b. Si l'organisation n'a recensé aucun non-respect des réglementations et codes volontaires, une simple déclaration en ce sens suffit.	Aucun incident de non-respect de règlements ou de codes volontaires concernant la communication marketing à signaler.

Équivalence avec d'autres normes					
Numéro d'élément d'information	Principes du PMNU	ODD de l'ONU	Titre de l'élément d'information	Exigences en matière de présentation de l'information	Éléments d'information fournis par SNC-Lavalin en 2019
Protection de la vie privée des clients					
418-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements; protection de la vie privée	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	a. Indiquer le nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée des clients, réparties dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. plaintes déposées par des parties prenantes externes à l'encontre de l'organisation et jugées recevables par cette dernière; ii. plaintes déposées par des organes de réglementation. b. Indiquer le nombre total de fuites, vols ou pertes de données personnelles de clients recensés. c. En l'absence de plainte fondée relevée par l'organisation, une simple déclaration en ce sens suffit.	a. Aucune plainte n'a été reçue en 2019. b. À la connaissance de SNC-Lavalin, aucune donnée sur les clients n'a été perdue ou volée en 2019. La mission principale de l'équipe de cybersécurité de SNC-Lavalin est d'assurer la protection des informations confidentielles, en particulier la propriété intellectuelle des clients et les renseignements personnels des employés. L'équipe a mis sur pied un certain nombre de programmes et surveille activement les infrastructures et les actifs de la Société afin d'éliminer toute faiblesse. En 2019, elle a contré 184 incidents de cybersécurité.
Conformité socioéconomique					
419-1		ODD 16 – Conformité aux lois et règlements	Non-respect des lois et réglementations relatives au domaine social et économique	a. Indiquer les amendes et les sanctions non monétaires subies pour non-conformité aux législations et/ou réglementations dans le domaine social et économique, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> i. valeur monétaire totale des amendes significatives; ii. nombre total de sanctions non monétaires; iii. procédures engagées dans le cadre de mécanismes de résolution de conflits. b. Si l'organisation n'a recensé aucun non-respect des lois et réglementations, une simple déclaration en ce sens suffit. c. Préciser le contexte dans lequel les amendes substantielles et les sanctions non pécuniaires ont été infligées.	Comme mentionné plus haut, le 18 décembre 2019, le Groupe SNC-Lavalin inc. a annoncé que les accusations fédérales en lien avec des projets exécutés en Libye entre 2001 et 2011, ont fait l'objet d'un règlement. La Cour du Québec a accepté un plaidoyer de culpabilité de la part de SNC-Lavalin Construction inc. (filiale du Groupe SNC-Lavalin inc.) qui reconnaît sa culpabilité à l'égard d'un seul chef d'accusation de fraude. Aux termes du plaidoyer accepté par la Cour, SNC-Lavalin Construction inc. devra verser une amende de 280 M\$ CA, payable en versements égaux sur cinq ans, et sera assujettie à une ordonnance de probation de trois ans.

Pour toutes questions concernant le développement durable ou comment SNC-Lavalin peut aider votre entreprise, prière de contacter :

SARAH JANE STEWART
Chef mondiale du
développement durable
sarahjane.stewart@snclavalin.com

www.snclavalin.com/fr-FR/sustainability



SNC • LAVALIN

NOS GENS. VOTRE RÉUSSITE. AVEC PASSION.

Pont Samuel-De Champlain
Montréal, Québec, Canada

Photographie par Infrastructure Canada